



Commission consultative
Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE)



État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 2005-2006

Avec le soutien de la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale et en collaboration
avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française



Décembre 2007 - Bruxelles

Table des matières

INTRODUCTION	7
A. CONTEXTE	7
B. EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	7
C. OBJECTIFS DE L'ETUDE	10
D. CHAMP DE L'ETUDE	10
E. LIMITES DE L'ETUDE	10
F. QUESTIONS METHODOLOGIQUES	11
F.1. Année civile versus année scolaire	11
F.2. La périodicité des comptages	11
F.3. Nombre de personnes versus nombre d'heures	11
F.4. Personnes distinctes et doublons	14
F.5. Indicateurs	14
G. STRUCTURE DU TRAVAIL	16
PREMIERE PARTIE: LES 5 OPÉRATEURS FRANCOPHONES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	17
1. BRUXELLES FORMATION	18
A. PRESENTATION GENERALE	18
A.1. Bruxelles Formation dans le paysage institutionnel	19
A.2. Cadre législatif	19
A.3. Structure de Bruxelles Formation	20
A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	21
B. DONNEES QUANTITATIVES	21
B.1. Source d'information et considérations méthodologiques	22
B.2. Nombre de stagiaires par formation	22
B.3. Répartition des stagiaires par domaine de formation	44
B.4. Profil des stagiaires	46
C. CONCLUSIONS INTERMEDIAIRES	60

2. L'ESPACE FORMATION PME – EFEFME	64
A. PRESENTATION GENERALE	64
A.1. La formation des classes moyennes dans le paysage institutionnel : création de l'EFME	64
A.2. Cadre législatif	65
A.3. Structure de l'EFME	65
A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	66
B. DONNEES QUANTITATIVES	67
B.1. Source d'information et considérations méthodologiques	67
B.2. Nombre d'apprentis et d'auditeurs par profession	68
B.3. Répartition par domaine de formation	72
B.4. Profil des apprentis et auditeurs chefs d'entreprise	73
C. CONCLUSIONS INTERMEDIAIRES	85
3. LES ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (OISP)	87
A. PRESENTATION GENERALE	87
A.1. L'ISP dans le paysage institutionnel	87
A.2. Cadre législatif	87
A.3. Structure du dispositif (nombre et types d'OISP)	88
A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	89
B. DONNEES QUANTITATIVES	90
B.1. Sources d'information et considérations méthodologiques	90
B.2. Nombre de stagiaires et d'heures par formation et par organisme	91
B.3. Répartition des stagiaires par domaine de formation	101
B.4. Profil des stagiaires	102
C. CONCLUSIONS INTERMEDIAIRES	111
4. CENTRES D'EDUCATION ET DE FORMATION EN ALTERNANCE – CEFA	114
A. PRESENTATION GENERALE	114
A.1. Les CEFA dans le paysage institutionnel	114
A.2. Cadre législatif	115
A.3. Structure du dispositif CEFA	115
A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	117
B. DONNEES QUANTITATIVES	119
B.1. Sources d'information et considérations méthodologiques	119
B.2. Nombre d'élèves par formation	120
B.3. Répartition par domaine de formation	122
B.4. Profil des élèves	123
C. CONCLUSIONS INTERMEDIAIRES	130

5. L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE – EPS	132
A. PRESENTATION GENERALE	132
A.1. L'enseignement de promotion sociale dans le paysage institutionnel	132
A.2. Cadre législatif	133
A.3. Structure du dispositif	133
A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement	134
B. DONNEES QUANTITATIVES	136
B.1. Source d'information et considérations méthodologiques	136
B.2. Analyse des formations dispensées et du profil des étudiants des six établissements retenus	144
B.3. Evolution du profil des étudiants entre 1999-2000 et 2005-2006	165
C. CONCLUSIONS INTERMEDIAIRES	168
DEUXIEME PARTIE: ANALYSE GLOBALE DU DISPOSITIF ET CONCLUSIONS GÉNÉRALES	167
1. ANALYSE GLOBALE DU DISPOSITIF	168
REMARQUES LIMINAIRES	168
A. INTRODUCTION	169
B. STRUCTURE DU DISPOSITIF	169
C. L'USAGE DU DISPOSITIF OU CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS PUBLICS	172
D. LES DOMAINES DE FORMATIONS SUIVIES	175
2. CONCLUSIONS GENERALES	177
ANNEXES	179
1. STATISTIQUES ETNIC DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	180
2. NOMENCLATURE CEDEFOP	183
A. TABLEAU SYNOPTIQUE DES 65 DOMAINES DE FORMATION	183
B. DESCRIPTIF DES DOMAINES DE FORMATION	186
3. REPARTITION PAR DOMAINE DE FORMATION	193
4. LISTE DES ABREVIATIONS	195
5. LISTE DES TABLEAUX	196
6. LISTE DES CARTES	199

***Cet Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles
est le fruit d'un travail collectif coordonné par la CCFEE.***

*La collecte et le traitement des données ont été réalisées par Gaston Bastin,
les commentaires des tableaux ont été réalisés pour partie par Emérita Garcia Zapico.*

*Les analyses transversales et les conclusions ont été complétées
par Claire de Brier (ICHEC) et Valter Cortese (ULB)
qui ont accompagné le processus de recherche.*

*La finalisation du document a été réalisée
par Emérita Garcia Zapico et Donat Carlier.*

*Un **Comité d'accompagnement** a suivi la réalisation du travail
depuis la collecte de données à la relecture du rapport final.*

Il était composé de :

GALLUCCIO Roberto, Enseignement CPEONS (Président)

BASTIN Gaston, CCFEE

BEER Suzanne, FEBISP

BUYSENS Eric, FGTE

CONTER Bernard, IWEPS & ENIAC

CORTESE Valter, ULB

de BRIER Claire, ICHEC

DE GOUY Agnès, COCOF

DEFFERNEZ Lucie, COCOF

GARCIA ZAPICO Emérita, CCFEE

GELEYN Catherine, CCFEE

GERBEAUX Pierre-Alain, FEBISP

JACQUEMART Chantal, ACTIRIS

MAINGUET Christine, IWEPS & ENIAC

PEFFER Michel, Bruxelles Formation

PIRDAS Jocelyne, Bruxelles Formation

RAYANE Laurence, Bruxelles Formation

SIRDEY Isabelle, Bruxelles Formation

TEIXEIRA Ana, FEBISP

THEUNISSEN Anne-Françoise, CCFEE.

*Nos remerciements vont à l'ensemble des membres
de ce comité d'accompagnement, aux personnes
avec lesquelles les chercheurs sont entrés en contact
pour obtenir leurs données, et enfin aux membres
de la Commission pour le temps qu'ils ont consacré à relire
et proposer des améliorations au texte de l'Etat des lieux qui suit.*

Introduction

A. Contexte

Lors de la réunion CCFEE du 22 juin 2006 la Ministre Françoise DUPUIS, en charge de la formation professionnelle et de l'enseignement au Collège de la COCOF, a souligné l'importance et l'urgence de rendre visible la situation bruxelloise en matière d'offre de formation et d'évaluer correctement les différents dispositifs mis en place dans la Région, sur la base d'informations communes à tous les opérateurs. La Ministre préconise la création d'un outil simple qui permette de piloter la décision politique. En attendant la création d'un tel outil, elle commande à la CCFEE la mise à jour de l'Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles.

Le dernier Etat des lieux de la formation professionnelle¹ remonte à 1999-2000. Il comportait une analyse détaillée de l'offre de formation professionnelle subventionnée et une série de recommandations méthodologiques qui allaient dans le sens de la création d'un outil capable de produire de manière récurrente les données nécessaires au suivi et à l'évaluation du dispositif.

Les difficultés que nous avons rencontrées tout au long de ce travail sont principalement dues au fait que la situation n'a pas évolué dans le sens des recommandations faites à l'époque.

B. Evolution de la politique de formation professionnelle

L'histoire des états des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, depuis "L'analyse du dispositif de la formation professionnelle à Bruxelles" réalisé en 92-93 jusqu'au présent rapport en passant par "L'Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles de 1999-2000" et les travaux réalisés par la CCFEE autour du projet DOFFO², témoigne des difficultés que nous rencontrons collectivement au niveau bruxellois francophone pour disposer de données chiffrées comparables et assez précises pour avoir une connaissance claire et exhaustive des réalisations et pouvoir réorienter, le cas échéant, les actions à mener.

Ainsi la première analyse du dispositif portant sur la période 1992-1993³ avait servi de base pour calculer les clefs de répartition des moyens entre les Régions wallonne et bruxelloise. Ayant hérité des centres bruxellois du Forem, la Cocof a pu, s'étant penchée sur les spécificités de l'économie et du marché du travail bruxellois, se doter progressivement d'institutions et de politiques de formation professionnelle.

Au delà du comptage des Bruxellois, Wallons et Flamands accueillis dans les différents centres de formation bruxellois, une des conclusions importantes de cette première analyse portait sur le niveau d'études des stagiaires pris en charge dans le dispositif. On percevait en effet à cette époque un risque réel de ne pas toucher les publics les plus fragilisés. L'accès aux différents programmes de formation était en effet beaucoup plus aisé pour les personnes déjà dotées d'un bagage scolaire⁴.

1. de Brier Claire et Legrain Alice, *Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, Données statistiques et propositions méthodologiques*, ICHEC Bruxelles – Etude commanditée et publiée par la CCFEE – février 2001.

2. "Description de l'offre et des flux de formation en Région bruxelloise" (Doffo).

3. de Brier Claire, *Analyse du dispositif de la formation professionnelle à Bruxelles, Bruxelles – Recherche commanditée par la Commission francophone du Comité Régional Bruxellois à l'Insertion socioprofessionnelle - février 1992 Phase 1, mars 1993 Phase 2.*

4. Sans oublier la pression de l'évaluation du "taux de placement" sur le comportement des opérateurs.

Forts de ce constat, les opérateurs se sont attelés à concevoir des programmes plus adaptés aux demandeurs d'emploi peu qualifiés ou à concevoir des filières, passerelles et autres parcours d'insertion permettant aux personnes les moins scolarisées de se reconstruire un cursus de formation. Les adaptations ont concerné tant les contenus que les durées ou les structures mêmes des programmes. Le passage à la modularisation de certaines formations, les partenariats inter-opérateurs, les modalités de validation des acquis et de certifications des formations sont autant de chantiers qui ont été mis en œuvre pour améliorer la performance du dispositif global de formation professionnelle à Bruxelles. De ce fait, certaines tendances ont pu être rectifiées, notamment en ce qui concerne les publics pris en charge et les domaines de formation à privilégier.

5. L'ORBEM est devenu ACTIRIS en juin 2007.

Cet Etat des lieux concernant une période antérieure à cette nouvelle dénomination il a été décidé de garder la dénomination ORBEM dans le présent texte.

6. Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2004, téléchargeable sur www.bruxelles-iris-net.be

7. Région de Bruxelles-Capitale, Contrat pour l'Economie et l'emploi Bruxelles 2005-2010, Mars 2005, téléchargeable sur www.contrat-economie-emploi.be

8. La formation, un défi à relever en région bruxelloise, CCFEE, Avis n°66, adopté le 23 mai 2006, téléchargeable sur www.ccfec.be

9. Région de Bruxelles-Capitale, Contrat pour l'Economie et l'emploi Bruxelles 2005-2010, Mars 2005.

L'Etat des lieux de 1999-2000 avait clairement mis en exergue les avancées réalisées depuis 1993. Il contenait également un très large chapitre méthodologique destiné à améliorer la collecte des données relatives à ces réalisations. De ce point de vue, les avancées constatées pour 2005-2006 ont été nettement moins significatives, en tous cas pour une approche globale du dispositif de formation professionnelle. On notera en effet l'important travail qui a été fait par Bruxelles Formation pour constituer une base de données permettant une meilleure collaboration avec l'ORBEM (devenu ACTIRIS)⁵, d'une part et une bonne partie des ASBL d'insertion socioprofessionnelle, d'autre part.

On verra que la plupart des chantiers évoqués ci-dessus sont toujours en cours et qu'ils touchent de près ou de loin, les mêmes thématiques ou priorités que l'on retrouve aujourd'hui dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale⁶, le Contrat pour l'Economie et l'Emploi (C2E)⁷; ainsi que l'avis N°66 de la CCFEE⁸.

Référons-nous y brièvement pour circonscrire le contexte politique et social dans lequel se situent les actions de formation professionnelle analysées dans le présent rapport.

Les priorités d'action que se sont données les décideurs politiques en se basant sur les spécificités de Bruxelles sont le très haut taux de chômage, qui touche particulièrement les jeunes peu qualifiés, d'une part, et "le déséquilibre de la structure institutionnelle"⁹ par rapport à la réalité économique et sociale, d'autre part.

Mise à part la volonté de développer des complémentarités et interfaces entre l'emploi, la formation et l'enseignement, qui est un projet très vaste, reposant notamment sur le développement de partenariats entre opérateurs et institutions, les autres priorités énoncées ont plutôt un caractère très concret et une portée très ciblée.

Dans le Contrat pour l'Economie et l'Emploi sont déclarées les volontés:

- > de corriger les difficultés institutionnelles en favorisant les partenariats et les synergies entre acteurs;
- > de personnaliser les approches de mise à l'emploi grâce à des formations courtes liées aux besoins des entreprises;
- > d'accroître chaque année l'offre et la qualité des formations et le nombre d'initiatives articulées sur le triptyque Placement-Formation-Emploi.

Ce sont bien entendu les mêmes ambitions et objectifs qui figurent dans la Déclaration de politique générale du 19 juillet 2004.

En effet, pour accroître le niveau de qualification des Bruxellois, le Gouvernement entend :

- > Créer 5 centres de référence professionnels
- > Augmenter la diffusion des chèques-langues et créer des chèques TIC
- > Augmenter le nombre de places disponibles en formation linguistique
- > Revaloriser l'enseignement technique et professionnel en agissant sur les infrastructures et l'équipement
- > Rechercher plus de complémentarité entre les différents acteurs
- > Mieux accompagner les demandeurs d'emploi

En mai 2006, la CCFEE publie l'Avis N°66 intitulé "La formation, un défi à relever en Région bruxelloise". Une priorité absolue y est mise sur les jeunes pour lesquels plusieurs propositions sont avancées:

- > Organiser des formations qualifiantes pour réduire les difficultés d'accéder à l'emploi (stage en entreprise, revalorisation des formations en alternance, implication des secteurs, amélioration de l'équipement dans l'enseignement technique et professionnel).
- > Réduire les inégalités liées notamment aux discriminations sur la base de l'origine ethnique et du genre. La CCFEE propose d'appliquer au plus vite les directives européennes dont celles centrées sur les politiques de diversité.
- > En référence au Pacte de solidarité, la CCFEE entend également encourager les pratiques de tutorat.

Outre la formation des jeunes, la CCFEE estime indispensable de faire face au manque de connaissance en langues de la population active bruxelloise, en donnant une meilleure visibilité à l'offre de formation linguistique. Celle-ci a bien été augmentée, mais il faut encore l'organiser et la valoriser en regroupant l'information sur l'offre existante, en structurant un réseau d'organismes de formation, etc.

Enfin, la CCFEE prône la modularisation de certaines formations pour faciliter les passerelles entre opérateurs. Mais cela ne peut se faire sans régler au préalable, ou tout le moins en parallèle, les questions de la certification.

On le voit, ce n'est pas la seule formation professionnelle qui doit être activée, l'enseignement, et plus particulièrement ses filières techniques et professionnelles, ainsi que les employeurs via leurs fédérations sectorielles ou autres, doivent eux aussi être mobilisés afin de stimuler les interfaces entre emploi, formation et enseignement.

La présente étude se focalise uniquement sur les actions de formation professionnelle. Rappelons, que tout comme ce fut le cas dans l'exercice réalisé en 1999-2000, l'objectif poursuivi est une actualisation de l'analyse du dispositif avec le plus de précision possible et non une évaluation des politiques menées. Une réelle évaluation du fonctionnement du dispositif nécessiterait des données plus détaillées que l'on pourrait croiser entre elles. A ce propos, on ne peut qu'une fois encore rappeler la pauvreté de l'outil statistique existant et constater la faiblesse des avancées réalisées pour améliorer la cohérence et la comparabilité des données, indispensables pour développer une approche globale.

C. Objectifs de l'étude

La démarche s'inscrit dans une double perspective. La première consiste à réaliser une photographie de la situation 2005-2006. La deuxième porte sur l'évolution de l'offre de formation et des profils des publics depuis un peu plus d'une décennie. Les points de comparaison dans le temps seront les deux rapports précédents, à savoir ceux de 1992-1993 ¹⁰ et de 1999-2000.

L'objectif principal poursuivi est donc, avant tout, l'actualisation de l'Etat des lieux de 1999-2000, c'est-à-dire la réalisation d'un nouvel inventaire des dispositifs en matière de formation professionnelle à Bruxelles.

En résumé, le but de cette étude est de répondre à quelques questions relativement simples, mais qu'il est indispensable de se poser pour créer un outil permettant de piloter la formation professionnelle à Bruxelles. Combien de personnes suivent une formation professionnelle à Bruxelles? Dans quels domaines? Quelles sont les caractéristiques de ces personnes? Quelles sont les tendances et les évolutions en matières d'offre de formation? Comment ont évolué les publics?

Enfin, ce travail a également pour objectif de contribuer à la construction d'une série de recommandations d'ordre méthodologique. Dans la lignée de la précédente étude et du projet "DOFFO", des propositions devront être émises dans un prochain avis de la CCFEE dans le but d'harmoniser la récolte d'informations sur la formation professionnelle à Bruxelles et de rendre récurrente ce type de démarche. Quels ont été les obstacles rencontrés pour l'établissement de cet Etat des lieux? Que faudrait-il mettre en œuvre pour réaliser un outil performant?

D. Champ de l'étude

Le champ de l'étude a été défini en référence au mode de financement des opérateurs. Seules les structures publiques ou subventionnées par les pouvoirs publics et, en leur sein, seules les actions de formations professionnelles reconnues comme telles par les pouvoirs publics sont prises en compte.

Les opérateurs inclus dans l'Etat des lieux sont : l'enseignement de promotion sociale, Bruxelles Formation, les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, l'EFPME (les formations des "classes moyennes") et les CEFA.

E. Limites de l'étude

L'objectif d'actualisation de l'étude de 2000, ainsi que le champ de l'étude ciblé sur les actions de formation des opérateurs publics ou subventionnés, dessinent une série de limites à ce travail. Des questions importantes telles que le financement de la formation professionnelle à Bruxelles ou les questions de frontières entre cette formation et d'autres secteurs (comme celui de l'éducation permanente) n'ont pas été abordées.

Les options méthodologiques décrites ci-après, et précisées au fil de l'étude pour chacun des opérateurs en fonction des difficultés spécifiques qui se sont posées, poursuivent un but global de comparabilité des données avec la photographie prise en 2000. Malheureusement, et c'est là la limite la plus importante de cet Etat des lieux, le temps imparti n'a pas permis de collecter des données exhaustives sur l'enseignement de promotion sociale qui constitue pourtant l'opérateur formant le plus grand nombre de personnes.

Les chercheurs n'ont pu bénéficier que de 7 mois, alors que le précédent Etat des lieux avait pris deux ans. Or, dans le cadre des options méthodologiques définies pour l'Etat des lieux, l'étude de l'enseignement de promotion sociale, demande de descendre au niveau de chacune des écoles bruxelloises pour y récolter les données existantes. Comme cela est expliqué plus loin dans le chapitre consacré à l'enseignement de promotion sociale, il n'a été possible de le faire que sur un échantillon d'écoles. Cet échantillon ne peut être qualifié de statistiquement représentatif mais il a néanmoins permis de dégager quelques grandes tendances de l'évolution de cet opérateur. Les chiffres repris dans la présente étude à propos de l'enseignement de promotion sociale ne le sont dès lors qu'à titre indicatif ¹¹. Pour tenter de compléter l'approche de cet Etat des Lieux, les données d'ETNIC relatives à l'enseignement de promotion sociale ont été placées en annexe (voir Annexe 1), même si ces données ne sont donc pas méthodologiquement compatibles à celles produites pour les autres opérateurs.

11. Pour les distinguer des autres données, les chiffres figurent en italique dans le tableau récapitulatif global repris en pages 170-171.

Le chapitre consacré à l'enseignement de promotion sociale, ainsi que les conclusions transversales doivent donc être lus avec la prudence que nécessite cette limite en termes de représentativité de l'échantillon d'écoles de promotion sociale.

F. Questions méthodologiques

Dans un souci de cohérence et afin de rendre les résultats comparables, la présente étude s'inscrit dans la continuité de l'Etat des lieux 1999-2000. De ce fait, les options méthodologiques ainsi que les principaux indicateurs adoptés dans l'analyse de 1999-2000 seront reconduits ici.

F.1. Année civile versus année scolaire

Cet Etat des lieux est tout d'abord une photographie de la situation de la formation professionnelle à un "moment" mais il a également pour objet une analyse des évolutions repérables depuis le dernier exercice du genre. Dans ce cadre, nous avons veillé à ce que les périodes soient similaires à celle de la dernière étude, datant de 1999-2000. Ces périodes variaient selon que les opérateurs travaillent en année civile (Bruxelles Formation, OISP) ou en année académique (opérateurs plus proches du système scolaire : Promotion sociale, Classes moyennes, CEFA). Chez les premiers, la période de référence est l'année civile 1999 et chez les seconds, l'année académique 1999-2000. Pour cet Etat des lieux, nous traitons les données de l'année civile 2005 en ce qui concerne Bruxelles Formation et les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) et les données de l'année académique 2005-2006 pour les CEFA, l'EFPME et les écoles de promotion sociale.

L'Etat des lieux de 1999-2000, mentionnait déjà que l'idéal serait de pouvoir travailler sur la même période pour l'ensemble des opérateurs en optant pour l'année civile ou l'année scolaire.

Dans la mesure où les institutions (régionales, communautaires et européennes) qui financent les actions ont une comptabilité qui repose sur l'année civile. Il semble incontournable de devoir adopter cette périodicité. Quoi qu'il en soit, le problème n'en sera plus un au moment où la collecte des informations se fera par le biais de base de données conçues de manière à pouvoir compter tous les stagiaires de tous les opérateurs séparément en disposant des dates d'entrée et de sortie dans le dispositif et les heures de cours suivies, comme c'est le cas actuellement pour Bruxelles Formation.

F.2. La périodicité des comptages

L'accès à la formation professionnelle se caractérise par des flux d'entrées et de sorties, des abandons et des réorientations.

Ces flux peuvent être traités de différentes manières et bien souvent les bases de données et les applications informatiques conçues pour gérer l'ensemble sont tributaires des pratiques qui se sont progressivement imposées ou des choix méthodologiques adoptés par les opérateurs.

Dans le cadre de cet État des lieux, comme dans le précédent, nous avons été contraints de travailler suivant les méthodes adoptées par chacun des opérateurs. Dans la mesure où ces méthodes diffèrent, on peut dire que la portée des chiffres n'a pas toujours la même signification d'un opérateur à l'autre. Dans bien des cas, des changements dans la méthode ou simplement des changements dans les dates de collecte produisent des chiffres différents.

L'option la plus déterminante est de savoir si pour une période déterminée, à savoir l'année civile ou l'année académique :

- > on additionne le nombre de personnes qui sont présentes dans le dispositif (du 1^{er} janvier au 31 décembre ou du 1^{er} septembre au 30 juin);
- > on prend une photographie, c'est-à-dire que l'on procède à un comptage des personnes inscrites à une date donnée qui sert de point de repère d'année en année.

Pour Bruxelles Formation et les OISP, c'est clairement la première option qui est suivie et les systèmes informatiques ont été conçus à cette fin. Cela demande principalement de travailler avec une base de données dont le point d'entrée est le stagiaire à propos duquel on enregistre systématiquement une série d'informations qui permet les traitements nécessaires au suivi des parcours.

Pour les formations des classes moyennes (EFPME) et dans les CEFA, la deuxième option prédomine. Les comptages récapitulatifs pour produire des statistiques sont habituellement faits à une date déterminée (par exemple le 15 janvier dans les CEFA).

Ces bases de données sont régulièrement remises à jour, ce qui implique non seulement d'introduire les nouvelles données et d'ajouter de nouvelles fiches pour de nouveaux inscrits, mais aussi et surtout de supprimer les données concernant les personnes qui ont quitté le dispositif. Ce mode de travail rend, dès lors, tout retour en arrière impossible à moins d'avoir pris soin de faire, à un moment donné, une copie du fichier dans l'état où il était à cette date.

Si cette formule offre l'avantage d'être assez opérationnelle pour collecter les données à dates fixes, elle ne dispense pas de s'interroger sur la "représentativité" de cette date eu égard aux fluctuations observables sur une année en raison principalement des abandons. Si le 15 janvier semble être une bonne date de référence pour les CEFA, le fait que nous ayons collecté les données de l'EFPME en novembre (comme en 1999-2000) nous amène à afficher un nombre d'inscriptions qui est sans doute un des plus élevés de l'année.

Le meilleur moyen de procéder serait de sélectionner plusieurs dates au cours d'une même année, il serait alors possible de quantifier de manière précise ces fluctuations et de ce fait les abandons en cours d'année. Cependant cet exercice n'est pas systématiquement effectué à notre connaissance.

Le fait de prendre en compte toutes les personnes présentes dans les formations au cours d'une année, comme c'est le cas pour Bruxelles Formation et les OISP, nécessite de décider de la durée minimale du passage en formation pour que la personne soit considérée comme "stagiaire" et soit prise en compte dans les statistiques. D'autres données pourraient être utilisées pour faire apparaître le nombre de formations suivies dans leur entièreté ou le nombre d'abandons en cours de programme.

Pour l'enseignement de promotion sociale, la situation est encore différente. Les données récoltées par la Communauté française informent du nombre d'élèves au premier dixième de la formation.

Le comptage se fait donc bien à un moment fixe, mais pas à une date fixe, puisque le premier dixième d'une formation varie selon sa date de commencement ainsi que sa durée. Cette façon de faire avait son sens dans le régime 2 parce que cela permettait de repérer les abandons en cours d'année. Malheureusement le principe n'a pas été revu lors du passage en régime 1. Comme les comptages (documents 2) doivent être faits par unité de formation, les durées prévues sont beaucoup plus courtes. Compter au premier dixième et au cinquième dixième d'une unité de formation de quelques heures n'a plus beaucoup de sens. Une information sur le nombre d'abandons serait également utile.

F.3. Nombre de personnes versus nombre d'heures

Deux variables peuvent être utilisées pour quantifier les pratiques de formation professionnelle : le nombre de personnes ayant suivi la formation et le nombre d'heures auxquelles elles ont assisté. Lorsqu'elles sont traitées séparément, ces données peuvent aboutir à des résultats très différents, compte tenu de la grande diversité de la durée des formations.

La réalisation d'un État des lieux quantifié nécessiterait donc de pouvoir collecter des données tant sur le nombre de personnes que sur la durée des formations. L'information sur le nombre de personnes en formation est disponible auprès de tous les opérateurs, avec cependant des degrés de précision variables. Au contraire, à l'exception des formations dispensées par Bruxelles Formation et les OISP, qui disposent de données précises à ce sujet, on ne possède pas d'informations sur le nombre d'heures de formation suivies.

Nous aurions dû procéder par estimation. La méthode à adopter aurait été, pour chaque "unité de formation" (action, programme, cours, unité de formation) de multiplier le nombre d'inscriptions par la durée prévue pour cette action.

Compte tenu de l'absentéisme observable tant en promotion sociale, que dans les formations des classes moyennes et les CEFA et du nombre non moins important des abandons en cours de route, il eut été indispensable de pouvoir appliquer un taux d'absentéisme (ou de présence) au premier produit en question. Or, à l'heure actuelle, aucune formule fiable n'est apparue pour effectuer ce calcul.

A l'exception de Bruxelles Formation et des OISP, l'essentiel du travail porte donc sur une évaluation chiffrée du nombre de personnes différentes qui ont été inscrites à un programme ou une action de formation professionnelle proposée par un des opérateurs au cours de l'année 2005 ou de l'année académique 2005-2006.

Il faut avoir à l'esprit que ce décompte ne tient compte ni des abandons, ni de la durée des actions suivies. Une personne comptée est une personne qui a été inscrite chez un des opérateurs, au cours de l'année (BF, OISP) ou à un moment donné (CEFA, EFPME, EPS). Qu'elle y ait suivi une formation de 4 heures ou de 900 heures, elle compte comme une seule et même unité.

Une personne en formation peut donc correspondre à de situations bien différentes d'un opérateur à l'autre. Notons à ce titre que nous utilisons dans la mesure du possible les termes adéquats selon les opérateurs afin de désigner ces personnes, à savoir : des stagiaires à Bruxelles Formation et dans les OISP, des élèves dans les CEFA, des étudiants dans les écoles de promotion sociale et enfin des apprentis ou des auditeurs chef d'entreprise à l'EFPME.

F.4. Personnes distinctes et doublons

Personnes distinctes, doublons, ces deux notions seront évoquées de manière récurrente dans ce travail et méritent qu'on s'y attarde afin de bien les expliciter.

Suivre une formation professionnelle s'inscrit souvent dans une réalité complexe, surtout pour un demandeur d'emploi. Une même personne peut suivre plusieurs formations, soit chez un même opérateur (exemple : Bruxelles Formation), soit chez un même type d'opérateur (exemple : dans deux ASBL d'insertion différentes) ou encore auprès d'opérateurs de types différents (exemple : une école de promotion sociale et une ASBL d'insertion). Toutes ces possibilités multiplient d'autant le risque qu'une même personne, si elle est recensée dans chacune des formations qu'elle suit, soit comptée plusieurs fois. Lorsqu'un même individu est compté plus d'une fois, il constitue ce qu'on appelle un doublon. Ce phénomène est renforcé par la modularisation croissante des programmes, qui veut qu'une action de formation soit divisée en un certain nombre de modules qui ne doivent pas être nécessairement tous suivis par tous les stagiaires. Les inscriptions se font alors par module et le nombre d'inscription devient alors beaucoup plus important que le nombre de personnes concernées.

La modularisation des programmes posait de gros problèmes de comptage en 1999-2000, particulièrement en promotion sociale, où les écoles étaient encore pour la plupart incapables de différencier les inscriptions et les personnes distinctes. Les personnes distinctes ne doivent être comptées qu'une fois chacune au sein d'une même entité (opérateur, type d'opérateur,...) encore faut-il que la manière de collecter les données et de constituer les bases de données permette de le faire.

Actuellement, presque tous les opérateurs disposent d'outils permettant de comptabiliser les inscriptions, d'une part et les personnes distinctes, d'autre part, réglant ainsi le problème des doublons (qui sont alors identifiables). Les écoles de promotion sociale qui ont été approchées dans le cadre de cet Etat des lieux étaient dotées d'outils informatiques qui permettent ces analyses.

Cependant, dès que les chiffres sont agrégés par type d'opérateur, les situations varient. Si rien n'a été fait pour mettre en commun les informations entre opérateurs, comme c'est le cas entre les écoles de promotion sociale, rien ne nous dit que les chiffres obtenus par addition des données des écoles ne comportent pas un certain nombre de doublons, c'est même certainement le cas. Cette situation ne peut se présenter pour les OISP qui disposent d'une base de données commune.

Lorsqu'on veut additionner les chiffres de type d'opérateurs différents, afin d'obtenir un total pour la formation professionnelle en général, le risque de compter des doublons est plus réel, étant donné qu'aucune base de données commune n'existe encore. Une exception cependant : Bruxelles Formation et les OISP, qui disposent de données conjointes et dont on peut repérer le nombre de stagiaires passés par les deux dispositifs.

Notons que la problématique des doublons se pose avec beaucoup moins d'intensité pour l'EFPM et les CEFA. Dans ces organismes, la possibilité qu'une personne soit inscrite dans plusieurs programmes à la fois est très réduite, pour ne pas dire nulle.

F.5. Indicateurs

Un aspect très important de cette étude est l'analyse du profil des personnes en formation. De ce point de vue, les indicateurs que nous utilisons sont, dans l'ensemble, les mêmes que ceux de la précédente étude: sexe, âge, statut professionnel, niveau d'études, nationalité, lieu de résidence.

La prise en compte de la nationalité officielle comme indicateur de l'origine des personnes comporte bien évidemment des limites. Il était en effet relevé dans l'Etat des lieux de 1999-2000 que cette variable, basée sur une dimension administrative, n'était plus pertinente en ce qui concerne les jeunes, car nombre d'entre eux, issus de l'immigration, avaient été naturalisés belges. Avant ces acquisitions de grande ampleur de la nationalité belge, la variable nationalité était un indicateur qui permettait de repérer des difficultés spécifiques d'insertion sociale et culturelle et par là d'identifier les éventuels barrages à l'accès à la formation. C'est sur la base de témoignages du personnel des centres ayant une certaine ancienneté que Claire de Brier s'était appuyée, lors du dernier rapport, pour déterminer un accroissement du nombre de jeunes d'origine étrangère dans les CEFA et les formations des classes moyennes. En revanche, la variable nationalité lui semblait encore pertinente pour les opérateurs qui attiraient des adultes en formation. Partant de l'hypothèse que les personnes immigrées issues de la première ou deuxième génération ont tendance à garder leur nationalité d'origine.

Sept ans plus tard, la question de la pertinence de cette variable est encore plus prégnante, les jeunes d'hier étant devenus les adultes d'aujourd'hui et la législation relative à l'acquisition de la nationalité belge ayant continué à être assouplie. Au total, entre 1988 et 2002, 150.000 personnes sont devenues Belges à Bruxelles. Plus de la moitié des Marocains et des Turcs de Bruxelles ont acquis cette nationalité ¹².

Le statut professionnel des personnes en formation est une variable qui n'a pu faire l'objet d'un traitement uniforme chez tous les opérateurs. La plupart des écoles de promotion sociale distinguent par exemple si une personne est demandeuse d'emploi, émarge au CPAS, travaille, est non-occupée ou encore est étudiante. Pour ce qui est des CEFA, l'information dont nous disposons sur le statut est encore d'un autre type. On sait ici sous quel type de contrat de travail le jeune effectue son apprentissage en entreprise (CAI, temps partiel, convention d'insertion socioprofessionnelle,...) ou bien s'il n'a pas trouvé de stage. Enfin, à l'EFPM, toutes les personnes en apprentissage exercent par définition une activité en entreprise et relèvent toutes du statut d'apprenti. On ne dispose pas d'information sur le statut professionnel des auditeurs chefs d'entreprise.

Le domicile des stagiaires était réparti selon les 3 régions dans l'Etat des lieux de 1999-2000. Dans la présente étude, nous maintiendrons cette classification, afin de permettre la comparaison avec les données précédentes. Cependant l'analyse du lieu de domicile sera étayée de cartes relevant du niveau plus précis des codes postaux au sein de Bruxelles. Bien que l'origine régionale des personnes formées soit une information essentielle à l'établissement d'un Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, une répartition plus fine peut révéler d'autres aspects et caractéristiques du public en formation.

Notons enfin que l'Etat des lieux analyse également quels sont les domaines de formation suivis. Comme lors de l'Etat des lieux précédent publié en 2000, ces analyses par domaine ont pris pour base la nomenclature européenne des domaines de formation conçue par le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP). L'objectif est toujours de pouvoir comparer entre eux des résultats obtenus pour chaque opérateur pris tout d'abord séparément. Pour être utilisée, cette référence standardisée au niveau européen a donc demandé que les intitulés des domaines de formation utilisés par les opérateurs soient transposés dans la nomenclature CEDEFOP. Les chercheurs se sont basés sur le manuel du CEDEFOP ¹³. Le lecteur pourra se référer aux définitions des 65 domaines de formation publiées en annexe.

12. D. Martiniello & M. Rea, *Changing Patterns of Political Participation of Citizens of Immigrant Origin in the Brussels Capital Region: The October 2000 Elections*, *Journal of International Migration and Integration*, vol. n°3, n°2, 2002, pp 201-221.

13. Ronnie Andersson et Anna-Karin Olsson, *Domaines de formation. Manuel*, CEDEFOP, Thessalonique 1999. Téléchargeable sur: www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/5092_fr.pdf

G. Structure du travail

La première partie regroupe les informations collectées pour les opérateurs de formation couverts par l'étude précédente : Bruxelles Formation, l'Espace Formation PME (EFPME), les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle, les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA).

Par contre, en ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale (EPS) ne pouvant réitérer une démarche de collecte auprès de chaque établissement, seul un échantillon limité à 6 écoles a pu être récolté. Les données concernant cet opérateur, qui est, rappelons-le, de loin le plus important à Bruxelles, ne sont donc pas exhaustives ni même statistiquement représentatives. Elles sont utilisées à la seule fin de détecter d'éventuelles tendances lourdes dans l'évolution du dispositif.

La deuxième partie propose une analyse transversale du dispositif et de son évolution depuis le dernier Etat des lieux.

Première partie

Les 5 opérateurs francophones de formation professionnelle publics ou subventionnés en Région de Bruxelles-Capitale

1. Bruxelles Formation

A. Présentation générale

Bruxelles Formation est l'organisme public chargé d'organiser la formation professionnelle des adultes francophones au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale. En tant qu'opérateur, il agit sur deux plans : d'une part il organise ses propres formations (dans le cadre desquelles peuvent prendre place des collaborations et des sous-traitances); et, d'autre part, il travaille en partenariat avec d'autres opérateurs (ASBL d'ISP, enseignement de promotion sociale).

Pour éviter toute ambiguïté dans l'interprétation des tableaux et commentaires qui suivent, nous proposons au lecteur de se référer aux définitions opérationnelles suivantes :

- > Les **PARTENARIATS** sont de deux types : bilatéral ou multilatéral.
 - Dans le cas d'un partenariat bilatéral (par exemple avec des OISP agréés Cocof ou des opérateurs spécialisés dans la formation des personnes handicapées), l'action de formation est organisée et dispensée totalement par un autre opérateur que Bruxelles Formation, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'organisme public de formation.
 - Dans le cas d'un partenariat multilatéral, plusieurs partenaires interviennent dans une filière de formation (par exemple : une mission locale pour la détermination, un OISP pour la préformation, Bruxelles Formation pour une formation qualifiante, un établissement de promotion sociale pour une certification).
- > Dans le cas des **SOUS-TRAITANCES**, l'action de formation est organisée par Bruxelles Formation qui fait appel à un "sous-traitant" spécialisé pour dispenser tout ou partie du programme de formation. L'action de sous-traitance intervient pour le compte et sous contrôle de Bruxelles Formation.
- > Dans le cadre des **COLLABORATIONS** avec les Fonds sectoriels, l'action de formation est organisée et dispensée par Bruxelles-Formation dans le cadre d'une convention globale ou d'un "accord cadre" avec un Fonds sectoriel. C'est ce document qui définit les axes stratégiques prioritaires de la collaboration : public-cible, actions prioritaires, fonctions critiques, engagements réciproques...

A1. Bruxelles Formation dans le paysage institutionnel

C'est en 1993 que la Communauté française transfère au niveau régional la compétence de la formation professionnelle. C'est ainsi que sur le territoire bruxellois la formation professionnelle des francophones relève de la Commission communautaire française (Cocof). Notons que la formation professionnelle des néerlandophones est de la compétence du VDAB.

Pour gérer cette nouvelle compétence, la Cocof met en place, par décret, des services et des outils dont l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP), un organisme intérêt public (OIP) mieux connu sous le nom de "Bruxelles Formation", créé par le décret du 17 mars 1994.

Cet organisme d'intérêt public a pour mission :

1. Réguler : c'est-à-dire coordonner, organiser et gérer la formation des Bruxellois
2. Opérationnaliser : c'est-à-dire mettre en place et développer des programmes de formation seul ou en partenariat avec des associations, des entreprises, des Fonds sectoriels etc.

A2. Cadre législatif

Le décret du 17 mars 1994 porte la création de l'IBFFP, organisme d'intérêt public de catégorie B à gestion paritaire. Il est soumis au contrôle du Ministre de tutelle dont il relève pour la compétence de la formation professionnelle et au contrôle du Ministre du budget pour ce qui concerne son budget. Cet Institut est chargé de l'organisation et de la gestion de la formation professionnelle à Bruxelles. ¹⁴

L'Institut collabore en amont avec l'organisme public compétent en matière d'emploi (l'ORBEM, devenu depuis lors ACTIRIS) et développe également une politique de formation professionnelle avec d'autres partenaires :

- > L'article 6 de l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 12 mai 1987 relatif à la formation professionnelle permet à l'Institut, pour ce qui concerne les formations collectives, de créer des centres de formation professionnelle en gestion propre mais également en collaboration avec des entreprises, des groupements d'entreprises, des pouvoirs publics ou des associations à caractère public ou privé, dans des centres créés par les mêmes voies et agréés comme tels, ainsi que dans des établissements d'enseignement de promotion sociale. Pour ce qui concerne les formations individuelles, l'Institut peut réaliser des formations individuelles en entreprise, mais également dans un établissement de promotion sociale.
- > L'Arrêté 2002/n°147 du Collège de la COCOF relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle et les organismes d'insertion socioprofessionnelle pris en exécution de l'article 4§2 du décret de la COCOF du 27 avril 1995 :

Fait aussi partie du cadre législatif de Bruxelles Formation, l'Arrêté de la Commission communautaire française du 16 février 1997 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle.

Citons enfin l'Accord du 4/05/98 entre Bruxelles Formation, l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française et les organes de représentation et de coordination des établissements de l'enseignement de promotion sociale subventionné situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale qui organise le partenariat avec la promotion sociale.

*14. Bruxelles Formation,
Rapport d'activités,
1997, p. 16.*

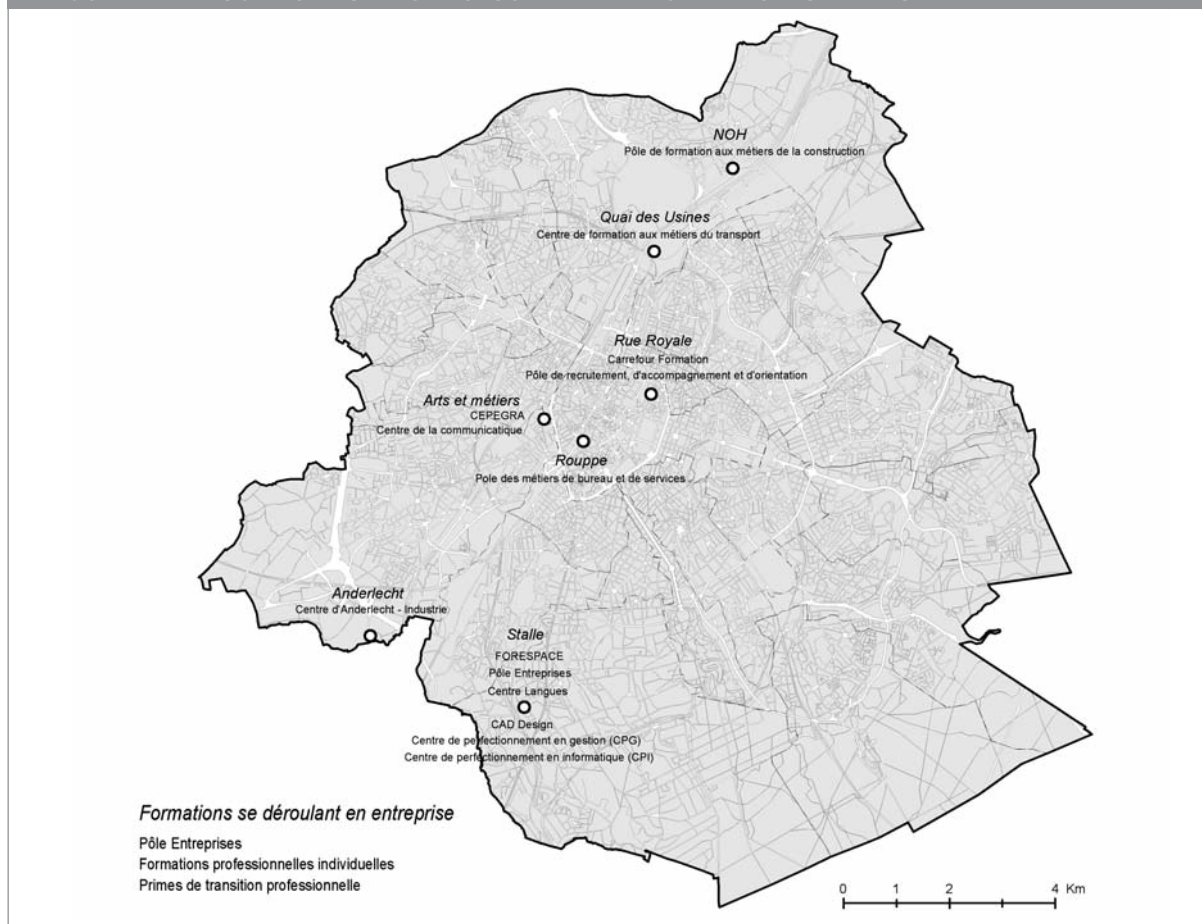
A3. Structure de Bruxelles Formation

Lors de sa création en 1994, Bruxelles Formation hérite du Forem Bruxelles d'un ensemble de Centres de formation et d'une équipe centrale pour sa gestion. Au fil du temps, la structure et les activités de Bruxelles Formation ont évolué. En conséquence, certains changements ont été opérés depuis le dernier Etat des lieux, aussi bien dans l'organisation que dans la localisation des différents pôles ou centres de formation. Ces changements sont signalés au fur et à mesure lors de la présentation de chaque pôle et centre de formation.

Depuis 2007, l'appellation des pôles ou centres qui composent Bruxelles Formation a changé. Ces modifications sont notifiées à titre indicatif, mais dans ce travail les noms sont ceux en vigueur lors des années de référence (1999 et 2005).

Carrefour Formation	→ Bruxelles Formation Carrefour
Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation	→ Bruxelles Formation Tremplin
Pôle des métiers techniques et industriels	
Centre d'Anderlecht	→ Bruxelles Formation Industrie
Centre du Quai des Usines	→ Bruxelles Formation Logistique
Pôle des métiers de la construction	→ Bruxelles Formation Construction
Pôles des métiers de bureau et de services	→ Bruxelles Formation Bureau & Services
Pôle de perfectionnement en informatique et gestion	→ Bruxelles Formation Management & Multimédia TIC
Centre Langues	→ Bruxelles Formation Langues
Pôle entreprises	→ Bruxelles Formation Entreprises

FIGURE 1 – LOCALISATION DU DISPOSITIF DE BRUXELLES FORMATION



A4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement

A.4.1. Publics cibles

Bruxelles Formation propose et met en œuvre des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs. Ces formations sont organisées en propre, en collaboration ou en partenariat avec d'autres organismes. D'autre part, l'institut conçoit également des programmes à destination de travailleurs sur la base de demandes émanant d'entreprises.

A.4.2. Pédagogie

Les méthodes pédagogiques varient d'un centre à l'autre, en fonction des publics concernés et des objectifs poursuivis. *"Les méthodes d'apprentissage sont basées sur les réalités du travail en entreprise ou en atelier, sur des simulations et des études de cas".*

A.4.3. Statut des personnes en formation

Les travailleurs peuvent suivre des formations intra ou inter entreprise.

Les demandeurs d'emploi et les travailleurs sont couverts par un contrat de formation. Les demandeurs d'emploi ont la possibilité, s'ils rentrent dans les conditions prévues¹⁵, de toucher des indemnités horaires et des frais de transport pendant la formation, la période de chômage est alors "gelée". Toutes les personnes en formation sont appelées "stagiaires" (demandeurs d'emploi ou travailleurs)

Il importe de souligner que ces indemnités constituent un stimulant à la formation. Elles sont actuellement versées à une bonne partie des demandeurs d'emploi en formation dans les centres de Bruxelles Formation et à toute autre personne dans les conditions de l'arrêté et prise en charge dans le cadre de contrats de partenariat, principalement avec les ASBL d'insertion socioprofessionnelle, mais aussi certaines actions de l'enseignement de promotion sociale, des actions menées avec certains organismes sectoriels...

15. Avoir un niveau d'études inférieur au CESI et être inscrit au chômage depuis plus d'un an.

B. Données quantitatives

Dans cette partie ne seront traitées que des formations dispensées ou organisées par Bruxelles Formation.

Dans un premier temps, seront présentés le type de formations réalisées par les différents pôles et centres de Bruxelles Formation, ainsi que le nombre de stagiaires et d'heures dispensées. Nous verrons qu'un certain nombre de ces formations est réalisé en collaboration ou en sous-traitance avec d'autres organismes. Par ailleurs, nous classerons ces formations par domaine sur base de la nomenclature établie par le CEDEFOP ¹⁶.

Ensuite, à partir de données agrégées par pôles et centres, nous analyserons la part de chacun, du point de vue des stagiaires et des heures et nous présenterons le profil des stagiaires en formation.

16. Ronnie Andersson et Anna-Karin Olsson, Domaines de formation. Manuel, CEDEFOP, Thessalonique 1999. Téléchargeable sur: www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/5092_fr.pdf

B.1. Source d'information et considérations méthodologiques

Bruxelles Formation tient à jour une base de données exhaustive sur les formations qu'il dispense, ou conventionne avec d'autres opérateurs. Cette base de données contient notamment des informations détaillées sur les stagiaires : leurs caractéristiques (profil), les formations qu'ils suivent, le nombre d'heures de présence. Ils y sont identifiés individuellement, ce qui permet de calculer des totaux en nombre de personnes distinctes.

Sont pris en compte tous les stagiaires ayant assisté à une séance de formation au cours de l'année considérée, même si la formation n'a été suivie que partiellement ou est cheval sur deux années.

Dans la partie du chapitre qui concerne les formations par centre et pôle, les organismes partenaires sont identifiés afin de mettre en évidence ces coopérations. Par contre, dans la partie qui concerne les domaines de formation ainsi que le profil des stagiaires, cette information disparaît car les données sont globalisées.

Le découpage en classes d'âge a été adapté pour permettre la comparaison avec 1999.

B.2. Nombre de stagiaires par formation

B.2.1. Les formations dans les pôles et les centres

B.2.1.1. Carrefour formation

Localisation : rue Royale n° 93 à 1000 Bruxelles (anciennement rue des Chartreux)

Carrefour formation est le centre d'information et de conseils en formation professionnelle de Bruxelles Formation. Son objectif est d'informer les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises des possibilités de formation en Région bruxelloise.

En 2005, pour répondre de manière plus efficace et plus rapide à un plus grand nombre de personnes, des modifications ont été apportées à l'accueil des personnes. C'est ainsi que le centre a doublé le nombre d'ordinateurs mis à disposition du public (consultation de la banque de données DORIFOR).

Depuis 1999 les quatre réseaux de l'enseignement de promotion sociale y sont représentés. Leurs conseillers y dispensent une information spécifique à cet enseignement. Ils ont été rejoints en 2007 par une représentation de l'EFPME.

Carrefour Formation est aussi le représentant de Bruxelles Formation dans divers salons et bourses à la formation. Par ailleurs, il soutient des projets européens en matière de formation et est un des points de contact officiel pour la délivrance de l'Europass-Formation.

Dans le cadre du programme européen Leonardo da Vinci, ce centre délivre des bourses pour des stages en entreprise dans un pays européen. Cette expérience s'adresse aux demandeurs d'emploi âgés de moins de 30 ans, habitant la région bruxelloise et ayant terminé des études ou une formation professionnelle depuis moins d'un an.

Carrefour formation héberge également le Centre européen Euroguidance (qui gère la banque de données Plotteus) pour l'ensemble de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

TABLEAU 1 – CARREFOUR FORMATION
NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES DE FORMATION EN 2005

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Formations Bee - Prog. Leonardo da Vinci	9	4904

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Comme on peut le voir sur le tableau ci-dessus, neuf personnes ont bénéficié d'une telle bourse en 2005.

B.2.1.2. Le Pôle Recrutement, Accompagnement et Orientation

Localisation : rue Royale n° 93 à 1000 Bruxelles

Ce Pôle est le fruit de la fusion, depuis le 1^{er} avril 2004, du Centre d'orientation et d'insertion socioprofessionnelle (COISP) et du Centre de re-mobilisation et d'accompagnement des chômeurs (CRAC), dénommé Centre de ressources du PAC en 1999.

Son premier objectif est d'organiser les sélections et les remises à niveau des connaissances de base des candidats à une formation qualifiante. A cet effet, un programme individuel est défini avec chaque candidat en fonction de son niveau de départ et de son objectif professionnel.

Les publics concernés sont principalement les demandeurs d'emploi, n'ayant pas les compétences de base requises pour suivre des formations qualifiantes proposées par Bruxelles Formation. Le Pôle propose aussi des formations de base à des personnes engagées dans un Contrat de projet professionnel (CPP) notamment, ou des actions menées dans le cadre du Plan d'accompagnement et de suivi actif des chômeurs.

**TABEAU 2. PÔLE DE RECRUTEMENT, ACCOMPAGNEMENT ET ORIENTATION
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D’HEURES PAR FORMATION EN 2005**

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures	Opérateur(s)
Formation de base	280	29 562	Bruxelles Formation
Détermination ciblée employé en bureautique	162	23 213	Bruxelles Formation
Rattrapage calcul	130	11 224	Bruxelles Formation
Remise à niveau employé admin-secrétaire	130	22 464	Bruxelles Formation
Croupier	46	5 115	Bruxelles Formation
Rattrapage	30	3 767	Bruxelles Formation
Echange linguistique stagiaires sous contrat vdab	21	1 002	Bruxelles Formation
Commis de cuisine	18	1 598	BF + EFPME
Hotellerie cuisine form. base	16	10 423	BF + EFPME
Agent de sécurité	15	4 025	BF + EFPME
Suite office	14	2 038	Bruxelles Formation
Commis de salle	14	1 030	BF + EFPME
Langue base	11	1 029	BF + EPFC
Informatique - utilisation de logiciels	10	785	Bruxelles Formation
Aide-magasinier/cariste	9	1 710	Bruxelles Formation
Encodeur de données en alternance	9	1 258	Bruxelles Formation
Hotellerie salle form. base	7	4 847	BF + EFPME
Formation base néerlandais	2	81	BF + EPFC
Formation de base français moyen	1	72	BF + EPFC
Aide à domicile	31	3 443	COBEFF & MLOC Anderlecht
Aide à domicile	10	1 269	CEFOR Marguerite Leblanc
Agent d’aide à domicile	8	888	MLOC Ixelles
Obtention du certificat C2D	25	8 715	COBEFF
Femme/valet de chambre	6	2 945	FORET - AFT
Total	1 005	142 500	

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Le tableau 2 montre que le Pôle Recrutement Accompagnement et Orientation organise en 2005 un total de 142.500 heures de formation pour 941 stagiaires distincts.

Une partie de ces formations est sous-traitée à d’autres organismes. Les formations dans la restauration sont, par exemple, réalisées en collaboration avec l’EFPME, alors que l’EPFC dispense des formations en langues.

Certaines formations font, par ailleurs, l’objet de partenariats avec l’insertion socioprofessionnelle dans le cadre de conventions de type PAC (plan d’accompagnement des chômeurs) et sont entièrement réalisées par des ASBL (COBEFF, CEFOR...).

B.2.1.3. Le Pôle des métiers techniques et industriels

Localisations :

Métiers industriels : Centre Anderlecht – chaussée de Mons 1440 à 1070 Bruxelles

Métiers transports : Centre Quai des usines à 1000 Bruxelles

Les formations de ce Pôle concernent tous les secteurs d'activité de type technique et industriel. Elles sont assurées pour des demandeurs d'emploi ou pour des travailleurs désireux de se réorienter, se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations font l'objet de conventions avec les Fonds sectoriels suivants :

- > Le Fonds social du transport de marchandises et activités connexes pour compte de tiers (FST)
- > Le Fonds social pour les ouvriers des entreprises des services publics et spéciaux d'autobus et des services d'autocars (Bus Car)
- > Le Fonds social des entreprises de taxis et de taxis-camionnettes
- > Le Centre de formation professionnelle dans les secteurs automobile et connexes (Educam)
- > La Section bruxelloise du Fonds régional pour la promotion de l'emploi des ouvriers des fabrications métalliques du Brabant (FRM Bruxelles)
- > Le Fonds de formation pour l'éducation et pour la formation professionnelle secteur électriciens (Formelec)
- > Le Centre de formation de la CPNAE ¹⁷ (Cefora).

Notons que dans l'Etat des lieux de 1999-2000 ce Pôle comprenait le centre des métiers de la construction qui est devenu un Pôle à part entière. Néanmoins, nous aborderons ici les trois centres de manière conjointe, afin de permettre les comparaisons avec les données de 1999.

17. Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés.

**TABLEAU 3. PÔLE DES MÉTIERS TECHNIQUES ET INDUSTRIELS
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR CENTRE EN 2005**

	Nb stagiaires	Nb heures
Neder-Over-Heembeek - Construction	609	150 687
Quai des Usines - Transports	453	62 557
Anderlecht - Industrie	402	142 049
<i>Total</i>	<i>1 464</i>	<i>355 292</i>
<i>Doublons</i>	<i>43</i>	<i>–</i>
Pôle des métiers techniques et industriels	1 421	355 292

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFFEE

Le Pôle des métiers techniques et industriels a formé 1.421 stagiaires en 2005. Ils ont suivi plus de 355.000 heures de formation. On repère 43 doublons entre les différents centres le composant, c'est-à-dire 43 inscriptions concernant des personnes que l'on retrouve dans un ou plusieurs centres.

Voyons pour chacun des centres, la répartition par formation.

TABLEAU 4. CENTRE D'ANDERLECHT - INDUSTRIE
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Soudeur	77	21 332
Mécanicien automobile	44	20 925
Préformation électricité	40	4 922
Préformation soudeur	37	3 279
Electromécanique	30	10 055
Tuyauteur industriel	24	11 246
Electricien du bâtiment	24	3 450
Nouvelles technologies du bâtiment	23	5 948
Monteur en réfrigération commerciale	22	16 109
Préformation tolier	20	3 155
Préformation métal	20	2 206
Tourneur	18	5 662
Préformation chauffage central	13	1 727
Agent de maintenance hvac	13	386
Technicien froid	12	3 111
Technicien ascenseur	12	1 859
Modeliste en confection	10	5 733
Préformation plombier	10	1 010
Préformation tourneur	8	641
Electromécanicien	7	3 524
Aide-tolier polyvalent	7	3 374
Rénovation électricité bâtiment	7	1 100
Aide tolier	7	1 037
Dessin assisté par ordinat. pour styliste	7	960
Rénovation plomberie/chauffage	6	1 884
Préformation tuyauteur	6	811
Fraiseur	5	1 988
CAO pour modéliste	4	1 544
Electromécanicien de maintenance	3	1 937
DAO confection	3	658
Certification CPS	2	160
Tolier-plier fpi(e)-rac	1	248
Monteur réfrigération commerc. fpi(e)-rac	1	70
<i>Total</i>	<i>523</i>	<i>142 049</i>
<i>Doublons</i>	<i>121</i>	<i>–</i>
Centre Anderlecht - Industrie	402	142 049

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

En 2005, le Centre Anderlecht – Industrie a donc réalisé 142.049 heures de formation au bénéfice de 402 stagiaires. Les doublons s'expliquent notamment par le passage d'un même stagiaire de la

préformation à la formation qualifiante proprement dite (soudeur, tourneur, tuyauteur,...), par le fait qu'un même stagiaire peut effectuer deux formations différentes (cas plus rare que le précédent), ou encore par le fait que le stagiaire peut effectuer une FPI-e à la suite de la formation qualifiante.

Les Formations soudeur, mécanicien automobile, électricien du bâtiment, monteur en réfrigération commerciale, agent de maintenance HVAC, Technicien du froid et technicien ascenseur sont organisées dans le cadre d'une collaboration avec les Fonds sectoriels (FRMB et Educam), soit un total de 67.172 heures de formation.

TABLEAU 5. CENTRE DU QUAI DES USINES - TRANSPORTS
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005

Intitulé formation	Nb stag.	Nb heures
ADR (transp. matières dangereuses)	119	3 607
Conducteur poids lourds : pratique	73	19 862
Conducteur poids lourds : théorie	58	7 153
Chauffeur élévateur à fourche	53	1 334
Chauffeur taxi	52	5 610
Bagagiste d'aéroport	26	5 499
Bus-car : pratique	25	4 319
Bus-car : théorique	23	2 732
Adr recyclage	21	408
Chauffeur livreur - pratique	21	4 419
Code de la route	18	72
Chauffeur livreur - théorique	17	2 266
Stage d'acculturation bus/car	12	303
Aide magasinier - Cariste	9	2 009
Magasinier	9	2 812
Autobus perfectionnement	5	42
Conducteur poids lourds (acculturation)	2	80
Stage d'acculturation chauffeur-livreur	1	32
<i>Total</i>	<i>544</i>	<i>62 557</i>
Doublons	91	–
Centre Quai des Usines - Transport	453	62 557

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

En 2005, le centre du Quai des Usines a formé 453 stagiaires distincts pour un total de 62.557 heures de formation. Toutes les formations sont dispensées par Bruxelles Formation. Les formations conducteur poids lourd, chauffeur taxi, Bus-car sont organisées dans le cadre d'une collaboration avec les Fonds sectoriels (Fonds Social des transport, Fonds social des Taxi et Bus Car), soit un total de 29.791 heures de formation.

Certaines formations comportent une partie théorique et une partie pratique. Les stagiaires suivant les deux parties sont comptabilisés une fois dans chacune ce qui explique pour une large part le nombre de doublons. Les autres doublons s'expliquent par le fait que des stagiaires peuvent suivre deux formations différentes.

B.2.1.4. Pôle des métiers de la construction

Localisation : Neder-over-Heembeek (NOH) : chée de Vilvorde 66 à 1200 Bruxelles

Vu son importance croissante au sein de Bruxelles Formation, l'ancien centre des métiers de la construction est devenu un Pôle à part entière, il faisait anciennement partie du Pôle des métiers techniques et industriels.

Les formations qui y sont proposées concernent les métiers de la construction et du nettoyage professionnel. Ces formations sont destinées à des demandeurs d'emploi ou à des travailleurs souhaitant se réorienter, se recycler ou se perfectionner.

Certaines de ces formations se font en collaboration avec les Fonds sectoriels partenaires suivants :

- > Le Centre de formation du nettoyage (CFN)
- > Le Fonds de la formation professionnelle de la construction (FFC)
- > Le Fonds pour l'éducation et pour la formation professionnelle secteur électriciens (Formelec)
- > Le Centre de formation de la CPNAE ¹⁸ (Cefora).

Le Pôle de la construction a formé 609 stagiaires distincts en 2005 pour un total de 150.687 heures de formation.

Les doublons s'expliquent par le passage d'un même stagiaire d'une préformation à la formation qualifiante (ex. : plafonneur, coffreur etc.), par le fait que des stagiaires peuvent suivre deux formations différentes et par le fait que le stagiaire peut effectuer une FPI-e.

La plus grande partie des formations se fait en collaboration avec les Fonds sectoriels, principalement le Fonds de formation professionnelle de la construction (près de 90.000 heures).

*18. Commission
paritaire nationale
auxiliaire pour
employés.*

TABLEAU 6. CENTRE NOH - MÉTIERS DE LA CONSTRUCTION
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D’HEURES PAR FORMATION EN 2005

Intitulé formation	Nb stag.	Nb heures
Sécurité et hygiène - construction	86	2 024
Nettoyeur professionnel	76	14 744
Assistant chef d'équipe	68	2 344
Maçon	60	10 009
Coffreur	48	7 409
Peintre	42	13 740
Formateur en technique de construction	26	1 864
Couvreur	25	8 954
Chauffage central	25	8 242
Plombier	24	10 556
Plafonneur	24	8 030
Inspecteur en nettoyage	24	7 729
Electricité bâtiment	21	12 537
Carreleur	18	2 007
Maçonnerie	16	11 615
Préformation plafonneur	14	2 302
Préformation coffreur	14	1 095
Assistant chef de chantier	13	7 362
Assistant metreur-deviseur	12	2 464
Chauffage central-plomberie	10	4 858
Préformation maçon	9	613
Zingueur	8	1 963
Rénovation bâtiment	7	1 202
Rénovation menuiserie	6	1 235
Rénovation peinture	6	674
Tuteur en entreprise	4	120
Validation des compétences - Maçon	4	56
Technicien en chauffage centr. Fpi(e)-Rac	3	1 208
Plafonneur Fpi(e)-Rac	3	507
Coffreur Fpi(e)-Rac	2	1 709
Lecteur de plan - construction	2	80
Maçon Fpi(e)-Rac	1	840
Assistant chef de chantier - Fpi(e)-Rac	1	448
Couvreur Fpi(e) -Rac	1	80
Monteur en chauffage central Fpi(e)-Rac	1	70
<i>Total</i>	<i>704</i>	<i>150 687</i>
<i>Doublons</i>	<i>95</i>	<i>–</i>
Centre NOH - Métiers de la construction	609	150 687

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

B.2.1.5. Le Pôle des métiers de bureau et de services

Localisation : Place Rouppe, 16 à 1000 Bruxelles

Le Pôle des métiers de bureau et de services cible les demandeurs d'emploi qui cherchent à se former ou à se recycler dans un métier de type administratif. Selon le profil, les acquis professionnels, le niveau d'études et l'objectif professionnel de chacun, le Pôle propose des formations qualifiantes complètes allant, selon les spécialités, de 24 à 37 semaines. En 2005, Bruxelles Formation a conclu une convention de collaboration avec le Fonds sectoriel CEFORA.

En 1999, les activités de ce Pôle étaient organisées dans deux centres, l'un situé chaussée de Mons à Anderlecht et l'autre Place Rouppe dans le centre ville. Aujourd'hui toutes les activités de ce Pôle ont été regroupées place Rouppe.

**TABLEAU 7. PÔLE DES MÉTIERS DE BUREAU ET DE SERVICES
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005**

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Téléopérateur (call center)	110	49 023
Module ressources	86	17 929
Module employé administratif	69	29 297
Secrétaire	60	18 397
Module secrétariat	59	31 540
Tronc commun comptabilité	53	20 238
Gestion entreprise - base	31	15 404
Employé administratif	23	5 674
Superviseur call center	21	4 735
Agent en comptabilité	12	3 981
Assistant du responsable logistique	10	3 313
Aide-comptable/assistant comptable	7	2 726
Accueillir et renseigner en anglais	5	428
<i>Total</i>	<i>546</i>	<i>202 682</i>
Doublons	143	–
Total	403	202 682

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

En 2005, le Pôle des métiers de bureau a formé 403 stagiaires distincts, pour un total de 202.682 heures de formation.

Les formations de téléopérateur pour call-center se font en collaboration avec le CEFORA et Téléport, où est dispensée une partie de la formation. La formation de téléopérateur est la plus importante du pôle. Les autres filières importantes en termes d'heures de formation sont celles du secrétariat et des employés administratifs.

B.2.1.6. Pôle perfectionnement en informatique et en gestion

Localisation : rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles

Ce Pôle est constitué de cinq centres de formation ayant chacun leur spécificité au niveau du perfectionnement:

- > Centre de perfectionnement en informatique (CPI)
- > Centre de perfectionnement en gestion (CPG)
- > Cad Design (bureau d'études)
- > Centre de perfectionnement en arts et industries graphiques (CEPEGRA)
- > Centre de la communicative

Ce Pôle s'adresse essentiellement à un public ayant un niveau d'études élevé (enseignement supérieur ou universitaire) ou un niveau d'expérience équivalent.

TABLEAU 8. PÔLE DE PERFECTIONNEMENT EN INFORMATIQUE ET EN GESTION – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005

Nom du centre	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
CAD DESIGN	Dessinateur d'études en électricité	22	9 194
	Projet avec automatisation	13	7 705
	Confort et bilan thermique dans le bâtiment	13	3 014
	DAO/Autocad	12	2 998
	Agent de méthode	11	3 820
	Business process management	11	3 425
	Dessinateur d'études hvac	11	6 098
	Dessinateur d'études installation sanitaire	11	2 065
	Etude des installations basse tension	1	133
	<i>Total</i>	<i>105</i>	<i>38 452</i>
	<i>Doublons</i>	<i>4</i>	<i>–</i>
	Total CAD DESIGN	101	38 452
CEPEGRA	Chaîne graphique	39	1 084
	Infographie	20	4 537
	PAO pré-presse	20	9 062
	Conducteur offset multicolours	17	7 435
	Photo numérique	10	124
	Intervention pour école (CEPEGRA)	3	225
	<i>Total</i>	<i>109</i>	<i>22 466</i>
	<i>Doublons</i>	<i>34</i>	<i>–</i>
	Total CEPEGRA	75	22 466

Nom du centre	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Communicatique	Publier des pages web	40	5 592
	Macromedia flash	32	2 516
	Photo numérique	32	979
	Internet pratique	24	851
	Web designer	22	7 425
	Gestionnaire pc/réseaux	12	4 565
	Web. TV technicien audiovisuel	12	6 452
	Administr. système Windows 2003/Linux	10	3 253
	Db relationnelle et interfaçage sur web	10	660
	Macromedia flash 5	10	781
	Montage vidéo pour le Web	7	450
	Interventions CEFORA-Communicatique	1	40
	<i>Total</i>	<i>212</i>	<i>33 563</i>
	<i>Doublons</i>	<i>42</i>	<i>–</i>
	Total COMMUNICATIQUE	170	33 563
CPG	Comptabilité et fiscalité des sociétés	40	7 504
	Management-gest° pratique de l'entreprise	39	10 420
	Gestion production-logistique-qualité	35	7 940
	Selfleadership - Développement personnel	35	2 690
	Gestion financière	34	6 428
	Création d'entreprise	31	1 176
	Marketing et gestion de l'événement	26	5 782
	Pratique compt.et fisc./compta.générale	26	5 022
	Responsable ressources humaines	24	6 084
	Gestion des ressources humaines	21	4 405
	Responsable commercial	19	3 383
	Marketing et publicité	17	3 751
	Vendez! 15 étapes pour bien vendre	17	2 055
	Project manager	14	3 787
	Mieux communiquer pour mieux négocier	14	708
	Marketing business to business	13	2 492
	Management assiste par ordinateur	12	1 978
	Créat° d'entreprise/accompagnement projet	12	1 890
	Communication et attitude commerciale	12	1 259
	E-business	8	1 534
	Marketing à l'exportation	1	260
	<i>Total</i>	<i>450</i>	<i>80 546</i>
	<i>Doublons</i>	<i>58</i>	<i>–</i>
	Total CPG	392	80 546

Nom du centre	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
CPI	Consultant junior SAP	18	7 586
	Administrateur réseau Microsoft-Citrix	16	10 157
	Spécialiste windows 2003 - Linux	16	8 213
	Développeur d'applications en C et JAVA	15	8 065
	Informaticien spécialisé en systèmes	14	4 186
	Analyste programmeur	13	17 042
	Dévelop. d'applications en NET + JAVA	12	9 705
	Webdéveloppeur	12	5 206
	Informat. spécialisé sécurité syst. & réseau	12	3 571
	Développeur JAVA	10	5 344
	Informat. spécialisé méthodes - gest° projet	10	3 313
	Ingénieur certifié Microsoft	6	1 360
	Autres formations informatiques	1	733
	<i>Total</i>	<i>155</i>	<i>84 479</i>
	<i>Doublons</i>	<i>13</i>	<i>–</i>
	Total CPI	142	84 479
TOTAL		880	259 506
<i>Doublons</i>		<i>20</i>	<i>–</i>
Total Pôle de perfectionnement en informatique et gestion		860	259 506

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

En 2005, le Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion a formé 860 stagiaires qui ont suivi environ 260.000 heures de formation. En nombre de stagiaires, le Centre de perfectionnement en gestion totalise près de la moitié des effectifs (392), les autres centres se situent sous la barre des 200 personnes. En raison de formations de plus longue durée, un nombre d'heures important (84.479) est dispensé au Centre de perfectionnement en informatique.

Au CPG et au CPI, la plupart des formations sont sous-traitées à des opérateurs spécialisés qui agissent pour le compte de Bruxelles Formation.

B.2.1.7. Centre Langues

Localisation : rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles

Créé en 2004, le Centre Langues dispense des formations pour demandeurs d'emploi. L'objectif est de donner à ces personnes une formation linguistique ciblée métier.

En 2005, une partie des formations est organisée en partenariat avec la promotion sociale. Cela permet d'offrir une préformation aux personnes qui se destinent aux métiers d'employé ou de secrétaire car le niveau linguistique qu'elles doivent atteindre est assez élevé (niveau européen A1).

TABEAU 9. CENTRE LANGUES – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D’HEURES PAR FORMATION EN 2005

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Néerlandais	430	41 087
Anglais	179	14 788
Anglais autoformation	11	696
Néerlandais autoformation	5	281
Français	5	875
<i>Total</i>	<i>630</i>	<i>57 726</i>
<i>Doublons</i>	<i>33</i>	<i>–</i>
Total Centre Langues	597	57 726

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

En 2005, le centre Langues a formé 597 stagiaires qui ont suivi environ 58.000 heures de formation. Plus de deux tiers des stagiaires et des heures ont été consacrées à l'apprentissage du néerlandais. L'anglais occupe pratiquement le reste des formations, l'apprentissage du français ne concerne que quelques stagiaires en 2005.

B.2.1.8. Pôle de la formation continue

Localisation : rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles

Ce Pôle s'adresse essentiellement aux travailleurs. Il est composé, d'une part, du Centre de l'autoformation assistée et, d'autre part, du Pôle entreprises. Aujourd'hui regroupés rue de Stalle, ils étaient respectivement localisés chaussée de Mons et place Madou en 1999.

> Centre d'autoformation assistée

Le centre propose trois types de formation : l'autoformation, l'e-learning, les tables de conversation et les certifications; c'est également lui qui délivre les certifications en informatique (ECDL ou MOS).

Forespace est le lieu où les personnes viennent suivre une autoformation sur ordinateur. Le public cible est composé de travailleurs ou demandeurs d'emploi relativement qualifiés qui cherchent à combler l'une ou l'autre de leurs lacunes. Ces formations sont payantes, les factures sont acquittées soit par le stagiaire, soit par l'entreprise ou le Fonds sectoriel.

Les tables de conversation sont des séances de conversation en néerlandais, anglais, espagnol ou français. Elles n'existaient pas lors de la réalisation du dernier Etat des lieux puisque cette activité a débuté en 2002. Les séances sont organisées en soirée dans les différents centres de Bruxelles Formation. Ces formations sont payantes.

L'e-learning consiste à suivre une formation en ligne via le site Internet de Bruxelles Formation. Les abonnements sont payants, s'étendent sur un mois et permettent de bénéficier d'une séance d'introduction et d'une assistance téléphonique. Les formations concernent le domaine des nouvelles technologies, le management et la communication. Ce nouveau support d'apprentissage est lui aussi proposé à Bruxelles Formation depuis 2002.

Les certifications informatiques qui peuvent être obtenues sont de deux types : des certificats ECDL (European Computer Driving Licence) ou MOS (Microsoft Office Specialist).

Bruxelles Formation ne dispose pas, pour l'année 2005, d'information sur le nombre de stagiaires distincts qui ont suivi des formations dans ce centre. Nous ne pourrions donc pas établir le profil des personnes formées. La seule donnée exploitable dont on dispose est le nombre d'heures suivies, on les trouve dans le Tableau 10.

TABLEAU 10. AUTOFORMATION – NOMBRE D'HEURES SUIVIES

	Nb heures
Forespace	36 484
E-learning	3 980
Tables de conversation	3 539
Certifications informatiques	153
Total AUTOFORMATION	44 156

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

> Pôle Entreprises

Le Pôle Entreprises assure, moyennant paiement, la formation permanente et le recyclage des travailleurs au sein des entreprises, des fédérations, des asbl et des organismes publics.

Ces formations se déroulent à Bruxelles Formation (rue de Stalle) lorsqu'elles regroupent des travailleurs de différents établissements, ou dans l'entreprise elle-même lorsque le nombre d'inscrits le permet. Les formations intra-entreprises peuvent être adaptées aux besoins spécifiques des entreprises clientes.

Le Pôle entreprises collabore avec certains Fonds sectoriels (Horeca, Agoria etc.) qui commandent des formations payantes qu'ils organisent au profit des travailleurs relevant de la commission paritaire concernée.

TABLEAU 11. PÔLE ENTREPRISES – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR DOMAINE EN 2005

Matière	Nb stagiaires	Nb heures
Informatique	960	24 820
Communication	815	13 192
Langues	767	16 671
Gestion	147	3 398
Qualité, sécurité, environnement	3	24
<i>Total</i>	<i>2 692</i>	<i>58 105</i>
<i>Doublons</i>	<i>123</i>	<i>–</i>
Total PÔLE ENTREPRISES	2 569	58 105

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

En 2005, près de 2.600 travailleurs distincts ont suivi une formation du Pôle Entreprises, pour un total de 58.000 heures. Les durées moyennes de ces formations se situent entre 16 et 26 heures selon les domaines¹⁹. En effet, les programmes sont ciblés sur les besoins précis des entreprises et s'adressent uniquement à des travailleurs.

19. La durée moyenne est de 8 heures pour le domaine "Qualité, sécurité, environnement", mais cela ne concerne que 3 travailleurs.

B.2.2. Les Formations professionnelles individuelles et les Primes de transition professionnelle

B.2.2.1. Les formations professionnelles individuelles (FPI)

Il existe deux types de FPI. Les FPI en établissement d'enseignement et les FPI en entreprise. Ces mesures sont destinées aux demandeurs d'emploi.

Dans le premier cas, les stagiaires sont envoyés dans un établissement scolaire afin d'y suivre une formation ciblant des qualifications pour lesquelles il existe des pénuries structurelles sur le marché de l'emploi. En 2005, seule la formation d'infirmiers répond à ce critère défini par l'ONEm.

Dans le cas des FPI en entreprise, le stagiaire est mis en situation de travail dans le but d'acquérir la qualification et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. Au terme de la formation, l'employeur doit engager le stagiaire sous contrat d'emploi pour une durée au moins égale à celle de la formation.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes formations suivies dans le cadre de la formation professionnelle individuelle. Ce sont principalement des formations pour des postes de travail du secteur tertiaire. Ce qui frappe à la vue de ce tableau c'est la variété de formations suivies dans ce cadre pour une seule ou quelques personnes seulement, ce qui est somme toute assez logique puisqu'il s'agit de formations individuelles.

TABLEAU 12. FPI – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005 – FPI

Intitulé formation	Stagiaires	Heures	Intitulé formation	Stagiaires	Heures
Infirmier	218	118 574	Tele-operateur	6	1 412
Magasinier-vendeur	63	26 678	Accueil réception	5	3 784
Employé commercial	51	28 553	Administrateur système	5	3 350
Assistant technico-commercial	22	13 084	Assistant dentisterie	5	2 886
Employé administratif	22	11 105	Menuisier	5	2 758
Employé polyvalent	13	5 228	Chocolatier-pralinier-drageiste	5	2 502
Vendeur	11	2 965	Techniques de finition/déco. intérieure	5	2 181
Equipier restauration rapide	11	1 064	Coiffure	5	2 047
Infographiste	10	3 014	Comptable	5	1 563
Commis de cuisine	10	2 251	Employé-vendeur	5	629
Aide-comptable/assistant comptable	8	4 056	Fleuriste	4	1 996
Assistant chef de chantier	7	4 583	Maconnerie	4	1 176
Secrétaire	7	4 162	Ouvrier d'étanchéité	4	672
Délégué commercial	7	3 200	Technicien installation	3	2 399
Rénovation du bâtiment	7	1 786	Administrateur base de données	3	2 393
Aide-mécanicien automobile	6	4 515	Paveur	3	2 236
Chocolatier	6	3 817	Aide-électricien du bâtiment	3	2 103
Développeur d'applications	6	3 196	Business to business	3	2 084
Magasinier	6	2 251	Marketing f.p.i. art. 6	3	2 001
Chauffage central	6	2 250	Gestion de projet	3	1 712
Préparateur de voiture	6	2 182	Peintre	3	1 477
Couturier-piqueur	6	1 901	Tolier carrossier	3	1 383

Intitulé formation	Stagiaires	Heures	Intitulé formation	Stagiaires	Heures
Informaticien spécialisé			Employé en bureautique	1	941
méthodes-gestion projet	3	1 290	Gestion financière	1	940
Installateur monteur vitrier	3	1 247	Conseiller en environnement	1	904
Imprimerie édition	3	1 147	Assistant en pharmacie	1	904
Ouvrier polyvalent	3	1 112	Coordinateur de projet	1	856
Employé en bureautique comptable	3	1 073	Gros œuvre	1	808
Gestion de la production	3	769	Ingénieur informaticien	1	802
Employé callcenter	3	585	Secrétaire juridique	1	795
Employé de banque/assurances	3	544	Consultant	1	712
Confection	3	490	Technicien support Pc - LAN	1	690
Peintre-tapissier	3	280	Horticulture	1	656
Jardinier	3	218	Etanchéiste thermofusion plastique	1	620
Vendeur-réassortisseur	2	1 363	Métal	1	620
Pao infographiste	2	1 318	Copieur-relieur-lettreur-publicité	1	615
Monteur en charpente métallique	2	1 314	Journaliste	1	599
Technicien chauffagiste	2	1 314	Technicien de coffres forts	1	532
Pao pré-presse	2	1 176	Boulangier - pâtissier	1	528
Esthéticienne	2	1 137	electricien	1	504
Modeliste polyvalent	2	1 113	Analyste-programmeur	1	490
Poseur de cloison	2	1 104	Couvreur - ardoisier	1	432
Agent technique d'installation élec.	2	1 095	Biostatisticien	1	402
Gestion des ressources humaines	2	1 038	Webdeveloppeur	1	394
Ingénieur	2	918	Brocheur-plieur	1	327
Gestion d'entreprise	2	917	Textile	1	316
Carreleur	2	889	Imprimeur offset	1	303
Assistant du responsable logistique	2	805	Aide conducteur	1	302
Secrétaire médicale	2	734	Ouvrier pol. prod. agro-aliment.	1	274
Ouvrier polyvalent textile	2	690	Gestionnaire activités de nettoyage	1	249
Relecteur - traducteur	2	689	Electronicien	1	240
Technique de l'image	2	684	Assistant juridique	1	164
Aide géometre	2	655	Encadreur d'œuvres d'art	1	157
santé/action sociale	2	600	Expert en pollution de sol	1	125
Ouvrier secteur salon-lavoir	2	474	Dévelop-gestion concept événements	1	106
Doreur - restaurateur- decorateur	2	444	Serrurier	1	106
Relations publiques	2	428	Maroquinier	1	105
Responsable editorial	2	393	Nettoyeur	1	84
Agent de voyage	2	386	Dessinateur construction	1	76
Industries graphiques	2	327	Dépanneur frigorifique	1	61
Montage numérique	1	1 002	Attaché au développement audiovisuel	1	60
Création sites web	1	998			
<i>Total</i>			<i>725</i>	<i>345 710</i>	
<i>Doublons</i>			<i>52</i>	<i>-</i>	
Total			673	345 710	

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

B.2.2.2. Les primes de transition professionnelle

Dans le cadre de la prime de transition professionnelle, octroyée par la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Formation intervient au niveau pédagogique dans les **trois** applications de ladite prime. Cette intervention diffère d'une application à l'autre. Notons que le volet financier des primes est pris en charge par l'ORBEM (devenu ACTIRIS).

> 1^{ère} application : prime liée à l'engagement à temps plein et à durée indéterminée d'un demandeur d'emploi suivant une formation professionnelle en entreprise.

Bruxelles Formation agréé le programme de transition professionnelle et peut vérifier au sein de l'entreprise la conformité du programme de transition professionnelle faisant l'objet de la convention.

> 2^{ème} application : prime liée à l'engagement à durée indéterminée d'un jeune dans le cadre d'une convention de premier emploi de type II (CPE II – CDI).

Cette application s'inscrit dans une logique d'alternance.

Deux cas de figure :

- 1) Le programme de formation est dispensé par un opérateur agréé par la Communauté française (CEFA, EPS, la formation des classes moyennes) et se réfère soit au programme de formation CCPQ soit à des programmes agréés par le Service Formation PME de la COCOF, Bruxelles Formation ne doit pas agréer la formation.
- 2) Le programme de formation est dispensé par l'entreprise ou par un autre opérateur, ne relevant pas de la catégorie développée ci-dessus, l'ORBEM (devenu ACTIRIS) transmet le programme de formation pour agrément à Bruxelles Formation. A l'instar de la 1^{ère} application, Bruxelles Formation se prononce sur l'agrément du programme présenté.

> 3^{ème} application : prime liée à l'engagement d'un jeune dans le cadre d'une filière de formation en alternance.

Le Bureau permanent de la Formation en alternance instruit la demande d'agrément avant de la soumettre au Ministre de la formation pour agrément. Le projet de filière doit préalablement recevoir l'avis positif de :

- a) L'ORBEM (devenu ACTIRIS) sur l'appartenance de la filière à un des secteurs prioritaires.
- b) Bruxelles Formation quant au contenu de la formation.

Deux cas de figure :

- 1) Si le promoteur de la filière est un opérateur agréé par la Communauté française, Bruxelles Formation n'est pas appelé à se prononcer sur le contenu pédagogique du programme. Le Comité de gestion de Bruxelles Formation rend un avis en regard des conditions spécifiques ou valeur ajoutée des projets.
- 2) Si le promoteur de la filière est un opérateur non agréé par la Communauté française, l'administration de Bruxelles Formation est appelée à agréer le contenu du programme de formation et le Comité de gestion de Bruxelles Formation rend un avis en regard des conditions spécifiques ou valeur ajoutée des projets.

Les chiffres repris dans le tableau qui suit concernent les stagiaires qui entrent dans le cadre des deux premières applications, ceux concernés par la troisième application étant repris dans les chiffres des CEFA.

Elle consiste en l'embauche pour une durée indéterminée d'un demandeur d'emploi par un employeur, ce dernier s'engageant à lui faire bénéficier d'une formation professionnelle de minimum 240 heures. Comme on l'a vu plus haut, le demandeur d'emploi et l'employeur doivent répondre à certains critères afin de pouvoir bénéficier de la mesure. Le demandeur d'emploi

doit, sauf exception, disposer au maximum du CESS. D'autre part il doit répondre à certains critères²⁰ concernant son âge et sa durée d'inactivité. L'employeur doit être reconnu par l'ORBEM (devenu ACTIRIS) comme ASBL ou PME (moins de 250 travailleurs).

20. Voir sur
www.actiris.be

**TABEAU 13. PRIMES DE TRANSITION PROFESSIONNELLE
– NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR FORMATION EN 2005**

Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb heures
Électricien du bâtiment	5	1 200
Blanchisseur	3	720
Chauffeur-livreur	2	480
Ambulancier	1	240
Chocolatier	1	240
Coiffeur	1	240
Commis de cuisine	1	240
Commis de salle	1	240
Couvreur	1	240
Employé administratif	1	240
Employé commercial	1	240
Employé de banque/assurances	1	240
Marbrier	1	240
Plombier	1	240
Rénovation du bâtiment	1	240
Vendeur	1	240
Téléphonie Fpi	1	120
Total PTP	24	5 640

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

On voit que cette mesure a une portée relativement limitée puisqu'elle n'a concerné que 24 personnes en 2005. Le métier ayant connu le plus de succès dans le cadre des PTP est celui d'électricien du bâtiment.

B.2.3. Evolution 1999-2005 de l'offre de formation des centres et pôles de Bruxelles Formation

Les tableaux qui suivent présentent l'information agrégée par pôle ou centre, ce sera aussi le cas pour la partie consacrée aux profils des stagiaires. Pour les métiers techniques et industriels ainsi que pour les métiers de l'informatique et de la gestion, l'information est agrégée par pôle et présentée sous forme plus détaillée par centre.

TABLEAU 14. NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES, DURÉE MOYENNE DE FORMATION ET PARTS RELATIVES DES DIFFÉRENTS PÔLES ET CENTRES DE BRUXELLES FORMATION EN 2005

Pôles et centres	Nombre stagiaires	Nombre heures	Durée moyenne (h)	% stagiaires	% heures
Carrefour formation	9	4 904	545	0,2	0,4
Recrutement, accompagnement et orientation	941	142 500	151	19,1	10,4
Pôle des métiers techniques et industriels	1 421	355 292	250	28,8	25,9
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	<i>402</i>	<i>142 049</i>	<i>353</i>	<i>8,2</i>	<i>10,3</i>
<i>Quai des Usines - Transport</i>	<i>453</i>	<i>62 557</i>	<i>138</i>	<i>9,2</i>	<i>4,6</i>
<i>Neder-over-H - Construction</i>	<i>609</i>	<i>150 687</i>	<i>247</i>	<i>12,4</i>	<i>11,0</i>
Métiers de bureau et de services	403	202 682	503	8,2	14,8
Perfectionnement en informatique et gestion	860	259 506	302	17,5	18,9
<i>dont Cad Design</i>	<i>101</i>	<i>38 452</i>	<i>381</i>	<i>2,0</i>	<i>2,8</i>
<i>Cepegre</i>	<i>75</i>	<i>22 466</i>	<i>300</i>	<i>1,5</i>	<i>1,6</i>
<i>Communicative</i>	<i>170</i>	<i>33 563</i>	<i>197</i>	<i>3,4</i>	<i>2,4</i>
<i>CPG</i>	<i>392</i>	<i>80 546</i>	<i>205</i>	<i>8,0</i>	<i>5,9</i>
<i>CPI</i>	<i>142</i>	<i>84 479</i>	<i>595</i>	<i>2,9</i>	<i>6,1</i>
Centre Langues	597	57 726	97	12,1	4,2
FPI	673	345 710	514	13,7	25,2
PTP	24	5 640	235	0,5	0,4
Total	4 928	1 373 960	279	100,0	100,0
<i>Doublons</i>	<i>232</i>	<i>–</i>	<i>–</i>		
Total BF sans Pôle format° continue	4 696	1 373 960	293		
Pôle entreprise	2 569	58 105	23		
Autoformation		44 156			

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

21. Les 4.696 stagiaires ont été additionnés aux 2.569 du Pôle Entreprises, le risque de doublons entre ces deux catégories étant très faible (pas le même public).

Sur le Tableau 14, on observe que 7.265 stagiaires²¹ ont suivi une formation via le dispositif de Bruxelles Formation en 2005. Au total, cela représente près de 1.400.000 heures de formation.

La part relative des heures de formation co-financées ou organisées en collaboration avec d'autres organismes avoisine les 70%, hors FPI et PTP qui sont des formations en entreprise.

On observe que la part relative des différents centres varie selon qu'on se penche sur le nombre de stagiaires ou le nombre d'heures. Les durées moyennes de formation, présentées dans la troisième colonne varient en effet fortement (de 97 à 595 H).

Le Pôle des métiers de bureaux et des services ainsi que les FPI proposent des formations longues : environ 500 heures par rapport à une moyenne générale de 279 heures. Le Pôle des métiers techniques et industriels forme un peu moins de 30% des stagiaires de Bruxelles Formation. Sa part en termes d'heures est de 25,9% dans le total de Bruxelles Formation, en raison d'une durée de formation (250 heures) inférieure à la moyenne.

On observe cependant des différences notables entre les trois centres le composant, la durée moyenne de formation au Centre des métiers du transport est presque deux fois plus courte qu'au Centre d'Anderlecht-Industrie.

Dans l'ensemble, le Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion occupe un peu moins d'un cinquième du total des stagiaires et des heures de formation. Cependant ici aussi on note une différence importante entre la durée moyenne de formation dans les différents centres. Cette dernière va de 595 heures au CPI à moins de 200 au Centre de la communicatiqu.

Enfin, on remarque que le Centre Langues qui a démarré son activité en 2004, ainsi que le Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation dont la première mission est le recrutement ont une durée moyenne de formation assez courte (97 et 151 heures).

TABLEAU 15. BRUXELLES FORMATION – ÉVOLUTION 1999-2005 DU NOMBRE ET DE LA PART DE STAGIAIRES ET D'HEURES DANS LES DIFFÉRENTS PÔLES ET CENTRES

	NOMBRE DE STAGIAIRES		NOMBRE D'HEURES	
	1999	2005	1999	2005
Carrefour formation	–	9	–	4 904
COISP	382	–	53 888	–
PAC	162	–	20 429	–
Recrutement, accompagnement et orientation	–	941	–	142500
Pôle des métiers techniques et industriels	1 113	1 421	289 319	355 292
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	518	402	145 866	142 049
<i>Quai des Usines - Transport</i>	334	453	46 950	62 557
<i>Neder-Over-Heembeek - Construction</i>	267	609	96 503	150 687
Métiers de bureau et de services	447	403	203 363	202682
Perfectionnement en informatique et gestion	431	860	164 663	259 506
<i>dont Cad Design</i>	79	101	31 002	38 452
<i>Cepegre</i>	52	75	23 220	22 466
<i>Communicatiqu</i>	15	170	1 288	33 563
<i>CPG</i>	98	392	20 696	80 546
<i>CPI</i>	190	142	88 457	84 479
Centre Langues	–	597	–	57726
FPI	244	673	148 883	345710
PTP	–	24	–	5 640
Total BF sans formation continue	2 728	4 696	880 544	1 373 960

	PART DE STAGIAIRES		PART DES HEURES	
	1999	2005	1999	2005
Carrefour formation	–	0,2%	–	0,4%
COISP	14,0%	–	6,1%	–
PAC	5,9%	–	2,3%	–
Recrutement, accompagnement et orientation	–	20,0%	–	10,4%
Pôle des métiers techniques et industriels	40,8%	30,3%	32,9%	25,9%
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	<i>19,0%</i>	<i>8,6%</i>	<i>16,6%</i>	<i>10,3%</i>
<i>Quai des Usines - Transport</i>	<i>12,2%</i>	<i>9,6%</i>	<i>5,3%</i>	<i>4,6%</i>
<i>Neder-Over-Heembeek - Construction</i>	<i>9,8%</i>	<i>13,0%</i>	<i>11,0%</i>	<i>11,0%</i>
Métiers de bureau et de services	16,4%	8,6%	23,1%	14,8%
Perfectionnement en informatique et gestion	15,8%	18,3%	18,7%	18,9%
<i>dont Cad Design</i>	<i>2,9%</i>	<i>2,2%</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,8%</i>
<i>Cepegre</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,6%</i>	<i>2,6%</i>	<i>1,6%</i>
<i>Communicatique</i>	<i>0,5%</i>	<i>3,6%</i>	<i>0,1%</i>	<i>2,4%</i>
<i>CPG</i>	<i>3,6%</i>	<i>8,3%</i>	<i>2,4%</i>	<i>5,9%</i>
<i>CPI</i>	<i>7,0%</i>	<i>3,0%</i>	<i>10,0%</i>	<i>6,1%</i>
Centre Langues	–	12,7%	–	4,2%
FPI	8,9%	14,3%	16,9%	25,2%
PTP	–	0,5%	–	0,4%
Total BF sans formation continue	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Dans l'ensemble, le nombre de stagiaires formés par Bruxelles Formation est passé d'environ 2.700 en 1999, à presque 4.700 en 2005, soit une augmentation de plus de 72%. Sur la même période, le nombre d'heures dispensées a progressé de 56%, passant de 880.000 à 1.380.000. Cependant, cette croissance n'a pas été uniforme à travers les différents pôles et centres, et de nouvelles structures sont apparues.

Le **Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation**, comme nous l'avons vu, résulte de la fusion du Centre PAC et du COISP. En additionnant les chiffres de ces deux derniers, on observe une augmentation du total entre celui de 1999 et celui de 2005 (73% du nombre de stagiaires et de 92% du nombre d'heures).

Le **Pôle de métiers techniques et industriels** a lui aussi connu une croissance notable. Bien que le Centre d'Anderlecht-Industrie ait vu son nombre de stagiaires baisser, le nombre d'heures de formation s'est maintenu. Le Centre des métiers du transport a augmenté, mais c'est le Centre des métiers de la construction qui a connu la plus forte augmentation, surtout en nombre de stagiaires, un peu moins en nombre d'heures.

Le **Pôle des métiers de bureau et de services** a vu son nombre de stagiaires diminuer sur la période 1999-2005, cependant le nombre d'heures dispensées s'est maintenu au même niveau, le contenu des formations ayant fortement évolué.

Le **Pôle de perfectionnement en informatique et gestion** a connu une très forte croissance durant cette période. C'est le Centre de la communicatque qui a progressé de la manière la plus spectaculaire, mais c'est au CPG qu'on doit la progression la plus conséquente. Le CPI a quant à lui diminué, autant en termes de stagiaires que d'heures.

Les **Formations professionnelles individuelles (FPI)** ont plus que doublé entre 1999 et 2005, que ce soit en nombre de stagiaires ou d'heures. L'augmentation en nombre d'heures a cependant été moins importante, mais présente malgré tout une croissance de 200.000 unités.

Le **Centre Langues**, créé en 2004, a contribué à l'augmentation du nombre de stagiaires depuis 1999.

TABLEAU 16. PÔLES ENTREPRISES – EVOLUTION 1999-2005
DU NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES

	1999	2005	Évolution
Entrées	2 818	4 179	48,3%
Stagiaires distincts	–	2 569	–
Heures formateurs	8 908	13 138	47,5%
Heures stagiaires	–	58 105	–

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Ici aussi, les données du Pôle entreprises sont présentées à part, en raison de leur singularité. Les chiffres datant de 1999, et repris dans le précédent Etat des lieux, faisaient état de 2.818 stagiaires et 58.433 heures de formation. En comparant ces chiffres à ceux dont nous disposons pour 2005, on devrait conclure à une baisse de l'activité de ce pôle, tant en terme de stagiaires que d'heures de formation, or ce n'est pas le cas.

Ce sont en réalité les modes de récolte et de calcul qui ont changé. En 1999 ce n'était pas des stagiaires distincts mais des inscriptions qui étaient comptabilisées. De plus, les heures de formations "stagiaires", n'était pas relevées telles quelles, mais estimées sur base des heures "formateurs"²². Nous ne faisons donc pas figurer ce dernier chiffre sur le tableau ci-dessus. En 2005, la base de données permet de calculer un nombre de stagiaires distincts, ainsi que des heures stagiaires calculée avec précision. Ces chiffres ne peuvent donc être confrontés aux données de 1999. Les seuls chiffres qu'on puisse comparer sont le nombre d'inscriptions et le nombre d'heures formateurs.

Les inscriptions sont passées de 2.818 à 4.179 entre 1999 et 2005 et ont ainsi augmenté de plus de 48%. Le nombre d'heures formateurs a progressé dans les mêmes proportions puisqu'il est passé de 8.908 à 13.138 (+ 47,5%). On en conclut que le Pôle entreprises a connu un développement important, relativement similaire au reste des centres de Bruxelles Formation.

TABLEAU 17. AUTOFORMATION – NOMBRE D'HEURES DISPENSÉES
EN 1999 ET 2005

	1999	2005
Forespace	54 049	36 484
Tables de conversation	–	3 539
E-learning	–	3 980
Certifications informatiques	–	153
Total autoformation	54 049	44 156

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

On ne dispose pas de données sur le nombre de personnes passées en autoformation pour l'année 2005. Les heures de formation sont la seule variable que l'on puisse comparer. Globalement, le nombre d'heures a baissé de 18% entre 1999 et 2005. La baisse marquée des activités de Forespace (32%) a été légèrement compensée par la création de nouvelles activités (tables de conversation, e-learning et certifications).

B.3. Répartition des stagiaires par domaine de formation

Pour procéder au classement des formations par domaine, nous utiliserons la nomenclature CEDEFOP. Nous aurions pu utiliser la cartographie des codes professionnels mise en place par Bruxelles Formation, cependant elle n'aurait pas permis la comparaison avec les autres types d'opérateur.

Les formations reprises dans le Tableau 18 concernent tous les pôles exceptés le Pôle entreprises et l'autoformation. Les stagiaires ne sont pas repris dans le calcul en raison du peu de détail dont nous disposons pour classer ces formations. Le regroupement en 5 matières (communication, gestion, informatique, langues et qualité/sécurité/environnement) au sein du Pôle Entreprises n'est pas assez précis pour procéder au classement par code CEDEFOP. Les formations "communication" peuvent par exemple aller du développement personnel ("gérer son stress"), à la gestion ("management assistant"); les formations "informatique" vont de l'introduction aux logiciels élémentaires de bureautique à la maîtrise de logiciels de programmation. En ce qui concerne l'autoformation on ne dispose pas de la ventilation des heures par matière.

Bruxelles Formation couvre un nombre important de domaines de formations. Les principaux domaines sont, dans l'ordre décroissant, les langues (12,5% du nombre de stagiaires principalement au Centre Langues), les programmes de base (11,5%), les transports (10,8%), le secrétariat et travail de bureau (9,7%), et la construction (8,7%). Un peu plus loin on retrouve la "gestion et administration" (5,4%), les sciences informatiques (5,0%), les soins infirmiers (4,3%) et l'"électricité et énergie" (4,1%).

On remarque que le nombre de domaines de formation est beaucoup plus important en 2005 qu'en 1999. C'est sans doute la conséquence d'une certaine diversification des activités de Bruxelles Formation ainsi que de la modularisation d'une série de programmes. Cependant la raison principale de ce changement est la plus grande précision de l'intitulé des formations en 2005 par rapport à 1999, principalement pour la Formation professionnelle individuelle.

Les deux principales évolutions que l'on repère sont la forte baisse des programmes de base, qui passe de près de 20% à un peu plus de 10%, et la forte augmentation des langues, qui étaient quasi absentes en 1999 et sont en 2005 le premier domaine de formation. Cette augmentation s'explique aisément par la création du Centre Langues en 2004. Tout comme les programmes de base, les cinq domaines qui le suivent en 2005 ont une part relative plus faible qu'en 1999. Remarquons cependant que le nombre absolu de stagiaires augmente malgré tout pour ces domaines de formations étant donné la progression importante du nombre de stagiaires total entre 1999 et 2005.

Certains domaines, moins importants en termes de nombre de stagiaires, sont apparus ou ont augmenté leur part relative entre 1999 et 2005, il s'agit de la vente, de la comptabilité/fiscalité, de l'utilisation de l'ordinateur, de la santé et sécurité du travail et de HORECA.

**TABLEAU 18. BRUXELLES FORMATION - RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR DOMAINE DE FORMATION SELON LA NOMENCLATURE CEDEFOP – 1999 ET 2005**

Code	Domaine de formation	1999		2005		Évolut° part relative
		Nb stag.	Part relative	Nb stag.	Part relative	
222	Langues et cultures étrangères	12	0,4%	633	12,5%	12,1%
010	Programmes de base	549	19,5%	580	11,5%	-8,0%
840	Services de transport	333	11,8%	545	10,8%	-1,1%
346	Secrétariat et travail de bureau	285	10,1%	488	9,7%	-0,5%
582	Bâtiment et génie civil	251	8,9%	438	8,7%	-0,3%
345	Gestion et administration	259	9,2%	273	5,4%	-3,8%
481	Sciences informatiques	157	5,6%	253	5,0%	-0,6%
723	Soins infirmiers	102	3,6%	219	4,3%	0,7%
522	Électricité et énergie	138	4,9%	208	4,1%	-0,8%
521	Mécanique et travail du métal	128	4,6%	164	3,2%	-1,3%
213	Techn. audiovis. et prod. média	69	2,5%	147	2,9%	0,5%
341	Vente en gros et au détail	27	1,0%	134	2,7%	1,7%
344	Comptabilité et fiscalité			129	2,6%	2,6%
482	Utilisation de l'ordinateur	31	1,1%	117	2,3%	1,2%
814	Services à domicile	161	5,7%	95	1,9%	-3,8%
862	Santé et sécurité du travail			86	1,7%	1,7%
811	Hôtellerie et services de restauration			84	1,7%	1,7%
342	Marketing et publicité	16	0,6%	77	1,5%	1,0%
525	Véhicules à moteur, constr. navale et aéronautique	59	2,1%	59	1,2%	-0,9%
812	Voyage, tourisme et loisirs			49	1,0%	1,0%
520	Ingénierie et techniques apparentées	79	2,8%	47	0,9%	-1,9%
343	Finance, banque, assurance	16	0,6%	37	0,7%	0,2%
090	Développement personnel	37	1,3%	35	0,7%	-0,6%
141	Enseignement et formation			33	0,7%	0,7%
214	Stylisme / conception	18	0,6%	31	0,6%	0,0%
861	Protection des biens et des personnes			15	0,3%	0,3%
541	Traitement des produits alimentaires			14	0,3%	0,3%
542	Textile, vêtement, chaussure et cuir	4	0,1%	13	0,3%	0,1%
999	Inconnu			9	0,2%	0,2%
815	Coiffure et soins de beauté			8	0,2%	0,2%
523	Électronique et automatisation	72	2,6%	5	0,1%	-2,5%
724	Etudes dentaires			5	0,1%	0,1%
215	Artisanat			4	0,1%	0,1%
321	Journalisme et reportage			4	0,1%	0,1%
622	Horticulture			4	0,1%	0,1%
211	Beaux-Arts			3	0,1%	0,1%
581	Architecture et urbanisme			2	0,0%	0,0%
722	Services médicaux	9	0,3%	2	0,0%	-0,3%
850	Protection de l'environnement			2	0,0%	0,0%
380	Droit			1	0,0%	0,0%
420	Sciences de la vie			1	0,0%	0,0%
543	Matériaux (bois, papier, plastique, verre)			1	0,0%	0,0%
Total		2812	100,0%	5054	100,0%	0,0%
Doublons		84		358		
Total		2728	100,0%	4696	100,0%	

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

B.4. Profil des stagiaires

Les données des tableaux qui suivent sont agrégées par pôles et centres. Nous analyserons d'abord les données de Bruxelles Formation en excluant celles du Centre d'autoformation et du Pôle entreprises. Les données du Pôle entreprises seront traitées séparément.

Le Pôle entreprises ainsi que le Centre d'autoformation assistée ne sont pas traités de la même façon. D'abord parce qu'ils font partie de bases de données distinctes, le calcul des profils se fait donc séparément (Bruxelles Formation sans le Pôle autoformation, d'une part, et le Pôle entreprises, d'autre part). Ensuite parce qu'on ne dispose pas du profil des stagiaires du Pôle entreprises en 1999 (donnée non disponible dans le dernier Etat des lieux) et que, de toutes façons, les chiffres de 1999 qui concernent ce Pôle (nombre d'entrées) ne sont pas comparables à ceux de 2005 (nombre de stagiaires distincts). C'est pour cette raison que, contrairement aux autres pôles, les chiffres du Pôle entreprises ne comprennent pas l'évolution des profils depuis 1999. En ce qui concerne le Centre d'autoformation, on ne dispose pas du nombre de stagiaires et, par définition, de leur profil.

Le tableau ci-dessous l'illustre. On voit que l'information sur le profil n'est disponible que pour un peu plus de 70% des stagiaires. Cette même proportion varie de 60 à 100% selon les différentes matières.

TABEAU 19. PÔLE ENTREPRISES – NOMBRE ET PROPORTION DE STAGIAIRES POUR LESQUELS ON DISPOSE DE L'INFORMATION SUR LE PROFIL – 2005

Matière	Info disponible		Info indisponible		Nombre stagiaires
	Nb	%	Nb	%	
Communication	556	68,2	259	31,8	815
Gestion	118	80,3	29	19,7	147
Informatique	766	79,8	194	20,2	960
Langues	459	59,8	308	40,2	767
Qualité, sécurité, environnement	3	100,0	0	0,0	3
<i>Total</i>	<i>1 902</i>	<i>70,7</i>	<i>790</i>	<i>29,3</i>	<i>2 692</i>
<i>Doublons</i>					<i>123</i>
Total Pôle entreprises					2 569

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

On ne peut affirmer que les stagiaires pour lesquels on dispose de l'information sont représentatifs de l'ensemble des stagiaires, car ils ne sont pas sélectionnés de manière aléatoire : ce sont ceux qui ont répondu au questionnaire. C'est la seule source d'information dont nous disposons et il faut garder à l'esprit que cette information n'est que partielle, puisqu'elle se base sur les personnes ayant répondu, et peut éventuellement s'écarter de la réalité.

B.4.1. Répartition par sexe

TABEAU 20. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR SEXE DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES EN 1999 ET 2005

Répartition par sexe (%)				1999			2005					
				Femmes		Hommes		Nb stag		Fe	Ho	Nb stag
Carrefour Formation								–		66,7	33,3	9
COISP	Pôle de RAO	42,1		46,6	57,9		53,4	382		56,6	43,4	941
PAC		49,4			50,6			162				
Métiers techniques et industriels				11,1		88,9		1113		5,7	94,3	1 421
dont Anderlecht - Industrie				21,8		78,2		518		6,7	93,3	402
Quai des Usines - Transport				2,4		97,6		334		0,7	99,3	453
N-O-H - Construction				1,1		98,9		267		8,4	91,6	609
Métiers de bureau et de services				75,4		24,6		447		73,2	26,8	403
Perfectionnement en												
informatique et gestion				29,7		70,3		431		35,5	64,5	860
dont Cad Design				12,7		87,3		79		13,9	86,1	101
Cepeggra				38,5		61,5		52		37,3	62,7	75
Communicatique				26,7		73,3		15		40,6	59,4	170
CPG				44,9		55,1		98		46,4	53,6	392
CPI				26,3		73,7		190		12,0	88,0	142
Centre Langues				–		–		–		60,5	39,5	597
FPI				53,7		46,3		244		49,6	50,4	673
PTP				–		–		–		29,2	70,8	24
Total BF sans formation continue				34,6		65,4		2728		38,6	61,4	4 696

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Une bonne majorité des stagiaires formés à Bruxelles Formation ²³ sont des hommes (61,4% en 2005), mais cette proportion varie fortement d'un centre à l'autre.

En 2005, les femmes étaient majoritaires dans trois pôles : celui des métiers de bureaux et de services (73,2%), le Centre langues (60,5%) et le Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation (56,6%). La répartition entre hommes et femmes est équivalente pour les FPI. Enfin, les hommes sont majoritaires dans le Pôle de perfectionnement en informatique et gestion (64,5%) et presque exclusivement représentés dans le Pôle des métiers techniques et industriels (94,3%). Notons qu'au sein du Pôle de perfectionnement en informatique et gestion, la proportion par sexe varie selon les centres. Les hommes sont surreprésentés au CPI et CAD Design (plus de 85%) et sous représentés (par rapport à la moyenne) au CPG et au Centre de la communicative.

De manière générale on observe une augmentation du taux de féminisation entre 1999 et 2005, ce dernier est passé de 34,6% à 38,6% des stagiaires. Plus en détail, on remarque que la proportion de femmes a progressé au Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation, au Centre des métiers de la construction (NOH – où elles ne représentaient cependant encore que 8,4% en 2005), et au Centre de la communicative. Elle a par contre diminué assez fortement au Centre d'Anderlecht Industrie et au Centre de perfectionnement en informatique, et plus modérément pour les Formations professionnelles individuelles.

23. La formation continue relève des Pôles Entreprise et de l'Autoformation, ses stagiaires ne sont pas repris dans le tableau.

**TABLEAU 21. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR SEXE SELON LA MATIÈRE – 2005**

Répartition par sexe	Femme (%)	Homme (%)	<18 (%)	18-24 (%)	25-34 (%)	35-44 (%)	45-54 (%)	55> (%)
Communication	64,9	35,1	0,0	3,8	27,7	33,8	28,2	6,5
Gestion	62,7	37,3	0,8	6,8	51,7	18,6	16,9	5,1
Informatique	57,3	42,7	0,0	3,9	30,9	33,3	23,0	8,9
Langues	51,2	48,8	0,0	7,0	37,5	31,6	19,2	4,8
Qualité, sécurité, environnement	0,0	100,0	0,0	0,0	33,3	33,3	33,3	0,0
Total	58,3	41,7	0,1	4,8	32,9	32,1	23,2	6,9

Sources : Bruxelles Formation, données partielles, calculs CCFFEE

Comme on peut le voir, alors que les hommes sont majoritaires, en moyenne, dans les autres pôles de Bruxelles Formation, les femmes sont majoritairement représentées au Pôle entreprises (plus de 58%). Leur proportion est plus importante en communication et en gestion qu'en informatique et en langues, où elles restent malgré tout majoritaires.

B.4.2. Répartition par classe d'âge

L'âge des stagiaires est calculé à leur entrée en formation. Si un stagiaire suit plusieurs formations au cours d'une même année, c'est l'âge qu'il a au moment du début de sa première formation qui est pris en compte. Les chiffres que nous analysons concernent les personnes passées en formation au cours de l'année 2005, cependant si ces dernières ont débuté leur formation en 2004, c'est bien l'âge qu'elles avaient à ce moment qui est pris en compte.

D'une manière générale on observe que la classe d'âge la plus représentée est celle des 25-34 ans, avec près de 45% des stagiaires. Les 18-24 sont aussi nombreux que les 35-44, ils totalisent chacun environ un quart des stagiaires²⁴. Les moins de 18 ans ne sont presque pas présents, les formations s'adressant à un public d'adultes. Enfin, les 45 ans et plus représentent moins de 10% des stagiaires.

Certains types d'activités se démarquent par la jeunesse de leur public, c'est le cas des Primes de transition professionnelle (PTP) (58% de moins de 25 ans), du Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation (36%), du CEPEGRA (35%), des FPI (34%) et des métiers de bureau et de services (28%). Dans les cas de Carrefour Formation, du Pôle recrutement, d'accompagnement et d'orientation et des PTP, la situation est liée directement à la définition des publics cibles (jeunes demandeurs d'emploi).

D'autres centres sont, au contraire, caractérisés par un public plus âgé. Les plus de 35 ans représentent ainsi 47% des stagiaires du Centre de la construction (contre 33% en moyenne pour BF), 43% des stagiaires du CPG, 41% des stagiaires du Centre des métiers du transport et 38% des stagiaires du Centre Langues.

Enfin certains centres présentent une nette surreprésentation de la classe d'âge moyenne (25-34) : le CPI (57%), la communicative (50%), le CAD Design (50%) et le Centre d'Anderlecht Industrie (47%). On voit que les hommes sont proportionnellement plus nombreux dans les classes d'âge supérieures, même s'ils sont également majoritaires chez les jeunes.

24. Notons cependant que ces deux classes d'âge n'ont pas la même amplitude, les 18-25 sont donc proportionnellement plus nombreux. Cette remarque vaut d'ailleurs pour toutes les classes d'âge dans la suite du travail.

**TABLEAU 22. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR CLASSE D'ÂGE DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES – 2005**

Classes d'âges	Répartition par classe d'âge (%)						Nb stagiaires
	<18	18-24	25-34	35-44	45-54	55>	
Carrefour Formation	0,0	77,8	22,2	0,0	0,0	0,0	9
Recrutement, accompagnmt et orientation	0,0	36,1	39,9	19,1	4,0	0,9	941
Métiers tech. et industriels	0,1	18,0	41,4	29,8	9,6	1,1	1421
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	0,0	22,1	47,3	25,1	5,2	0,2	402
<i>Quai des Usines - Transport</i>	0,0	15,0	44,4	25,8	13,2	1,5	453
<i>NOH - Construction</i>	0,2	17,7	35,1	36,0	9,9	1,1	609
Métiers bureaux et de services	0,0	28,8	40,4	24,1	6,7	0,0	403
Perfectionnement en informatique et gestion	0,0	13,7	50,0	24,3	10,6	1,4	860
<i>dont CAD DESIGN</i>	0,0	17,8	49,5	23,8	8,9	0,0	101
<i>CEPEGRA</i>	0,0	34,7	46,7	17,3	1,3	0,0	75
<i>Communicative</i>	0,0	17,6	50,0	20,6	8,2	3,5	170
<i>CPG</i>	0,0	9,7	47,7	27,3	13,8	1,5	392
<i>CPI</i>	0,0	7,7	57,0	24,6	10,6	0,0	142
Centre Langues	0,0	15,1	46,7	26,1	10,1	2,0	597
FPI	0,0	34,0	43,7	16,8	5,1	0,4	673
PTP	0,0	58,3	33,3	4,2	4,2	0,0	24
Total BF ss form. continue	0,0	23,6	43,4	23,9	8,0	1,1	4 696

Hommes (%)	–	59,0	59,9	63,7	68,5	72,0	2 885
Femmes (%)	–	41,0	40,1	36,3	31,5	28,0	1 811
Total	–	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4 696

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

**TABLEAU 23. BRUXELLES FORMATION – ÉVOLUTION 1999/2005
DE LA RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES STAGIAIRES**

Répartition par classe d'âge (%)				1999					2005				
				<25		25-44		45>		<25	25-44	45>	
Carrefour Formation				–		–		–		77,8	22,2	0,0	
COISP	Pôle de RAO	29,3		40,6	65,7		55,0	5,0		4,4	36,1	59,0	4,9
Centre PAC		67,3			29,6			3,1					
Métiers techniques et industriels				18,9		72,2		8,9		18,1	71,2	10,7	
dont Anderlecht - Industrie				24,5		67,8		7,7		22,1	72,4	5,5	
Quai des Usines - Transport				12,0		74,0		14,1		15,0	70,2	14,8	
Neder-Over-Heembeek - Construction				16,1		79,4		4,5		17,9	71,1	11,0	
Métiers de bureaux et de services				19,5		68,0		12,5		28,8	64,5	6,7	
Perfectionnement en													
informatique et gestion				19,3		74,0		6,7		13,7	74,3	12,0	
dont CAD DESIGN				10,1		77,2		12,		17,8	73,3	8,9	
CEPEGRA				36,5		53,8		9,6		34,7	64,0	1,3	
Communicative				26,7		66,7		6,7		17,6	70,6	11,8	
CPG				17,3		75,5		7,1		9,7	75,0	15,3	
CPI				18,9		77,9		3,2		7,7	81,7	10,6	
Centre Langues				–		–		–		15,1	72,9	12,1	
FPI				19,7		76,2		4,1		34,0	60,5	5,5	
PTP				–		–		–		58,3	37,5	4,2	
Total BF sans formation continue				23,2		68,9		7,9		23,6	67,3	9,1	

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

La structure d'âge du public de Bruxelles Formation n'a que très peu varié entre 1999 et 2005. Au total, la classe d'âge des 25-44 ans a légèrement diminué au profit des 45 ans et plus. Cette évolution est très légère et perceptible dans les métiers de la construction et de la gestion un léger rajeunissement du public du Pôle des métiers de bureaux et de service, des Formations professionnelles individuelles et au CEPEGRA.

**TABLEAU 24. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR CLASSE D'ÂGE SELON LA MATIÈRE – 2005**

Répartition par classe d'âge (%)	<18	20-24	25-34	35-44	45-54	55>
Communication	0,0	3,8	27,7	33,8	28,2	6,5
Gestion	0,8	6,8	51,7	18,6	16,9	5,1
Informatique	0,0	3,9	30,9	33,3	23,0	8,9
Langues	0,0	7,0	37,5	31,6	19,2	4,8
Qualité, sécurité, environnement	0,0	0,0	33,3	33,3	0,0	
Total	0,1	4,8	32,9	32,1	23,2	6,9

Sources : Bruxelles Formation, données partielles, calculs CCFF

Comme pour le sexe, la distribution par classe d'âge est très différente au Pôle entreprises par rapport au reste de Bruxelles Formation. En effet, les stagiaires sont en moyenne beaucoup plus âgés : les moins de 25 ans ne représentent ici que 4,9% des stagiaires contre 23,6% pour l'ensemble des autres pôles; les plus de 35 ans constituent 62,3% du total (reste Bruxelles Formation = 33%); enfin, les plus de 45 ans regroupent 30,2% du total contre à peine 9,1% en moyenne dans les autres pôles. La répartition par classe d'âge varie en fonction des matières : la communication présente un profil moyen assez âgé, suivie par l'informatique; au contraire, les stagiaires en langues et encore plus en gestion sont relativement plus jeunes.

B.4.3. Répartition par statut

TABEAU 25. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR STATUT DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES EN 1999 ET 2005

Répartition par situation professionnelle (%)			1999			2005			
			D.E.	Trav.	Nb stag	D.E.	Trav.	Etud.	Nb stag
Carrefour Formation						100,0	0,0	0,0	9
COISP	Pôle de RAO		99,7	0,3	382	98,5	1,5	0,0	941
PAC			100,0	0,0	162				
Métiers techniques et industriels			67,1	32,9	1 113	71,3	27,0	1,7	1 421
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>			56,2	43,8	518	93,3	6,7	0,0	402
<i>Quai des Usines - Transport</i>			75,4	24,6	334	77,9	22,1	0,0	453
<i>Neder-Over-Heembeek - Construction</i>			78,7	21,3	267	53,9	42,2	3,9	609
Métiers de bureau et de services			97,8	2,2	447	99,3	0,7	0,0	403
Perfectionnement en informatique et gestion			91,0	9,0	431	98,8	0,8	0,3	860
<i>dont Cad Design</i>			55,7	44,3	79	97,0	3,0	0,0	101
<i>Cepeggra</i>			98,1	1,9	52	96,0	0,0	4,0	75
<i>Communicatique</i>			100,0	0,0	15	98,2	1,8	0,0	170
<i>CPG</i>			99,0	1,0	98	99,7	0,3	0,0	392
<i>CPI</i>			98,9	1,1	190	100,0	0,0	0,0	142
Centre Langues						100,0	0,0	0,0	597
FPI			100,0	0,0	244	100,0	0,0	0,0	673
PTP						0,0	100,0	0,0	24
Total BF sans formation continue			84,8	15,2	2 728	90,2	9,2	0,6	4 696
Hommes (%)			62,5	81,7	1 785	58,2	96,3	90,7	2 885
Femmes (%)			37,5	18,3	943	41,8	3,7	9,3	1 811
Total			100,0	100,0	2 728	100,0	100,0	100,0	4 696

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Le public cible de Bruxelles Formation est composé essentiellement de demandeurs d'emploi. Ceci est confirmé par les chiffres, puisque plus de 90% des stagiaires présentent ce statut. Dans la plupart des centres, cette proportion atteint d'ailleurs presque les 100%. Seul le Pôle des métiers techniques et industriels fait exception à la règle. En effet, le public cible est ici légèrement différent puisqu'il s'adresse soit aux demandeurs d'emploi (au travers de formations longues), soit aux travailleurs qui veulent se recycler, se perfectionner ou se réorienter (via des formations plus courtes). Il en résulte une proportion importante de travailleurs allant de 7% au Centre d'Anderlecht-Industrie à 42% au

Centre des métiers de la construction, en passant par 22% au Centre des métiers du transport. Il convient de noter toutefois, s'agissant du Centre de la construction que les formations pour travailleurs sont courtes (10.785 heures pour 252 travailleurs) alors que les formations pour demandeurs d'emploi sont longues (134.984 heures pour 350 demandeurs d'emploi). L'essentiel de l'activité concerne donc bien les demandeurs d'emploi. On remarque que parmi les travailleurs en formation, les hommes sont très largement majoritaires. C'est principalement dû au fait que les travailleurs sont surtout présents dans le Pôle des métiers techniques et industriels, et que ce Pôle est par ailleurs caractérisé par une proportion élevée d'hommes.

La part des demandeurs d'emploi à Bruxelles Formation (hors Pôle Entreprises) est passée de 84,8% en 1999 à 90,2% en 2005. Déjà en 1999, cette proportion avoisinait les 100% dans la plupart des centres ou pôles. Les seules évolutions notables à souligner sont la forte augmentation des demandeurs d'emploi au Centre d'Anderlecht-Industrie et au Centre CAD Design, aux dépens de la proportion de travailleurs, et inversement la baisse marquée de la part des demandeurs d'emploi au Pôle des métiers de la construction (NOH).

B.4.4. Répartition par niveau d'études

TABLEAU 26. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NIVEAU D'ÉTUDES DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES – 2005

Niveau d'études	Diplôme (%)							Nb. stag.
	Indét.	Sans diplôme	Second. Primaire	Second. inf.	Second. sup.	Supérieur non univ.	Univ.	
Carrefour Formation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	66,7	9
Recrutement, accompagnement et orient.	15,3	0,4	14,1	38,2	28,1	2,0	1,9	941
Métiers techniques et industriels	12,6	0,0	12,5	47,1	25,0	1,3	1,6	1 421
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	11,2	0,0	13,4	43,8	28,6	1,0	2,0	402
<i>Quai des Usines - Transport</i>	5,5	0,0	7,1	55,2	28,7	1,8	1,8	453
<i>Neder-Over-Heembeek - Construction</i>	18,6	0,0	15,8	42,5	20,4	1,3	1,5	609
Métiers de bureaux et de services	3,5	0,0	2,0	30,0	56,1	4,0	4,5	403
Perfectionnement en info. et gestion	9,8	0,1	0,7	3,8	20,8	20,9	43,8	860
<i>dont CAD DESIGN</i>	14,9	0,0	0,0	0,0	9,9	16,8	58,4	101
<i>CEPEGRA</i>	1,3	1,3	2,7	17,3	34,7	34,7	8,0	75
<i>Communicatque</i>	3,5	0,0	1,2	9,4	40,6	22,9	22,4	170
<i>CPG</i>	14,0	0,0	0,5	1,0	13,8	13,0	57,7	392
<i>CPI</i>	5,6	0,0	0,0	0,7	16,2	34,5	43,0	142
Centre Langues	8,5	0,0	3,2	16,6	32,8	15,9	22,9	597
FPI	2,2	0,0	7,0	19,3	45,2	16,3	10,0	673
PTP	0,0	0,0	83,3	16,7	0,0	0,0	0,0	24
Total BF sans formation continue	10,0	0,1	8,1	28,5	30,9	9,0	13,3	4 696
Hommes (%)	67,9	–	73,3	68,2	53,8	54,5	57,5	2 885
Femmes (%)	32,1	–	26,7	31,8	46,2	45,5	42,5	1 811
Total	100,0	–	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	4 696

En 2005, une majorité des stagiaires disposait au moins du CESS (53,2% = 30,9 + 9,0 + 13,3). Parmi ceux-ci, 22,3% détenaient un diplôme de niveau supérieur. Les diplômes moyens que sont le CESI-C2D et le CESS ressortent de manière assez forte avec près d'un

tiers des stagiaires chacun (9+13,3). Enfin, notons que pour 10% du public touché on ne connaît pas le niveau d'études.

Le Pôle de perfectionnement en informatique et gestion se démarque par le niveau de qualification élevé de ses stagiaires (65% détiennent un diplôme de niveau supérieur), ce qui répond directement au public ciblé pour ces formations. Le Centre Langues s'adresse aux demandeurs d'emploi qualifiés dans une profession, 72% de ses stagiaires disposent au moins du CESS.

Au Pôle des métiers de bureau et de services, les stagiaires sont caractérisés par des niveaux de diplôme moyens : surreprésentation par rapport à la moyenne du secondaire inférieur (30% contre 28,5%), et surtout du secondaire supérieur (56,1% contre 30,9%); sous-représentation du niveau primaire et supérieur.

Le Pôle des métiers techniques et industriels présente la proportion la plus élevée de personnes détenant un diplôme du secondaire inférieur (47%). Le niveau primaire et indéterminé y est aussi surreprésenté (13%).

Bien qu'en théorie les Primes de Transition Professionnelle (PTP) s'adressent à des demandeurs d'emploi disposant au maximum du CESS, dans les faits, ce sont surtout des personnes ayant au mieux un diplôme de l'enseignement primaire qui en bénéficient.

Enfin, le Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation, point d'entrée privilégié dans le dispositif de formation, concerne un public ayant un moindre niveau d'études : 14% de stagiaires ne détiennent que le certificat d'étude de base et on ne connaît pas le niveau d'études de 15% d'entre eux.

**TABEAU 27. BRUXELLES FORMATION – ÉVOLUTION
1999/2005 DE LA RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES DES STAGIAIRES**

Niveau d'études		1999					2005					
		Indét.	Prim.	Second. inf.	Second. sup.	Sup.	Ss Indét.	Ss dipl.	Second. Prim.	Second. inf.	Second. Sup.	Sup.
Carrefour Formation		–	–	–	–	–	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
COISP	Pôle RAO	1,0	17,8	54,2	24,1	2,9	15,3	0,4	14,1	38,2	28,1	3,9
PAC		0,6	57,4	35,8	5,6	0,6						
Métiers techniques et industriels0,4		44,7	39,3	14,7	0,9	12,6	0,0	12,5	47,1	25,0	2,9	
dont Anderlecht - Industrie		0,4	56,6	28,2	14,9	0,0	11,2	0,0	13,4	43,8	28,6	3,0
Quai des Usines - Transport		0,3	28,1	51,8	18,0	1,8	5,5	0,0	7,1	55,2	28,7	3,5
NOH - Construct°		0,7	41,9	45,7	10,1	1,5	18,6	0,0	15,8	42,5	20,4	2,8
Métiers de bureaux et de services6,0		4,3	27,7	45,4	16,6	3,5	0,0	2,0	30,0	56,1	8,4	
Perfectionnmt en info. et gestion7,4		7,0	4,4	23,7	57,5	9,8	0,1	0,7	3,8	20,8	64,8	
dont CAD DESIGN		1,3	3,8	7,6	55,7	31,6	14,9	0,0	0,0	0,0	9,9	75,2
CEPEGRA		3,8	7,7	17,3	38,5	32,7	1,3	1,3	2,7	17,3	34,7	42,7
Communicatiqu		6,7	20,0	20,0	33,3	20,0	3,5	0,0	1,2	9,4	40,6	45,3
CPG		9,2	7,1	1,0	10,2	72,4	14,0	0,0	0,5	1,0	13,8	70,7
CPI		10,0	7,4	0,0	12,1	70,5	5,6	0,0	0,0	0,7	16,2	77,5
Centre Langues		–	–	–	–	–	8,5	0,0	3,2	16,6	32,8	38,9
FPI		0,0	11,9	15,6	44,7	27,9	2,2	0,0	7,0	19,3	45,2	26,3
PTP		–	–	–	–	–	0,0	0,0	83,3	16,7	0,0	0,0
Total BF sans formation continue		2,5	26,4	31,5	24,6	15,0	10,0	0,1	8,1	28,5	30,9	22,3

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

On observe une augmentation de la proportion des personnes disposant d'un niveau de formation élevé au sein de Bruxelles Formation. En effet, les stagiaires détenant un diplôme du supérieur sont passé de 15% à 22,3%. Cette augmentation se marque dans tous les pôles sauf le Pôle métiers de bureaux et services. La croissance du Pôle de Perfectionnement en informatique et gestion, ainsi que la création du Centre langues viennent renforcer à la hausse cette moyenne.

Les stagiaires détenant un CESS étaient 24,6% en 1999, ils sont 30,9% en 2005. La plus forte baisse concerne les personnes disposant au maximum du CEB. Leur proportion passe de 26,4% en 1999 à 8,1% en 2005. La part des personnes ayant un CESI ou C2D diminue légèrement. Notons également la forte progression de la proportion de niveaux d'études indéterminés.

Cette progression du niveau d'études se remarque dans tous les centres ou pôles, et particulièrement au Pôle des métiers techniques et industriels. Ici, la part de stagiaires disposant du CEB est passée de 45% à 12% entre 1999 et 2005; parallèlement, la part de stagiaires disposant du CESI/C2D, du CESS et d'un diplôme de l'enseignement supérieur, a respectivement progressé de 8%, 12% et 2%. Ceci peut s'expliquer pour partie par la part plus importante de travailleurs accueillis dans le pôle.

La formation en communicative s'est fortement développée entre 1999 et 2005, elle semble cibler un nouveau public, plus formé. La part du niveau primaire y est passée de 20 à 1,2%.

TABLEAU 28. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NIVEAU D'ÉTUDES SELON LA MATIÈRE – 2005

Répartition par niveau d'études (en %)	Prim.	Second. inf .	Second. sup.	Sup. non univ.	Univ.	Autre
Communication	3,2	20,7	26,8	27,9	20,0	1,4
Gestion	0,0	4,2	16,9	40,7	37,3	0,8
Informatique	1,8	14,0	27,5	32,5	23,0	1,2
Langues	1,7	10,9	20,7	25,5	40,5	0,7
Qualité, sécurité, environnement	0,0	33,3	33,3	33,3	0,0	
Total	2,1	14,6	25,0	30,0	27,2	1,1

Source : Bruxelles Formation, données partielles, calculs CCFEE

Les stagiaires du Pôle entreprises ont un niveau d'études plus élevé que ceux des autres pôles, 57,2% de ces derniers détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 22,3% en moyenne dans les autres centres. Ce sont les stagiaires en gestion, suivis de ceux en langues qui sont les plus diplômés. Les stagiaires en communication présentent le niveau moyen d'études le plus bas, en restant bien au-dessus de la moyenne de Bruxelles Formation.

B.4.4. Répartition par nationalité

TABEAU 29. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NATIONALITÉ DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES – 2005

	Belge	UE 15	Afrique subsah.	Maghreb	Moyen-Orient	Reste Europe	Amérique latine	Asie	Amérique du Nord	Inconnu	Nb stag.
Carrefour Formation	77,8	11,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	9
Recrut., accomp. et orient.	62,8	6,8	16,5	6,7	0,6	1,7	0,1	0,2	0,0	4,6	941
Métiers techn. et industriels	55,0	8,7	13,7	14,8	0,8	1,5	0,3	0,6	0,0	4,6	1421
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>	47,5	6,7	16,7	18,7	1,5	1,0	0,2	0,2	0,0	7,5	402
<i>Quai des Usines - Transport</i>	63,4	8,4	7,7	14,8	0,2	2,2	0,2	0,0	0,0	3,1	453
<i>NOH - Construction</i>	53,0	9,7	16,9	12,8	0,8	1,1	0,3	1,1	0,0	4,1	609
Métiers de bureaux & de serv.	75,9	10,7	4,5	3,5	0,0	0,5	0,2	0,2	0,0	4,5	403
Perfect. en info. et gestion	76,2	9,2	4,3	3,8	0,1	0,8	0,6	0,1	0,0	4,9	860
<i>dont CAD DESIGN</i>	72,3	7,9	2,0	9,9	0,0	0,0	1,0	0,0	0,0	6,9	101
<i>CEPEGRA</i>	69,3	13,3	4,0	6,7	0,0	1,3	0,0	0,0	0,0	5,3	75
<i>Communicatique</i>	80,0	12,4	1,2	2,4	0,6	1,2	0,0	0,6	0,0	1,8	170
<i>CPG</i>	75,0	9,2	6,1	2,8	0,0	0,5	0,8	0,0	0,0	5,6	392
<i>CPI</i>	81,0	4,2	4,9	3,5	0,0	1,4	0,7	0,0	0,0	4,2	142
Centre Langues	71,7	9,9	6,9	5,0	0,2	0,5	1,7	0,2	0,2	3,9	597
FPI	76,7	10,4	3,0	3,6	0,3	0,6	0,0	0,0	0,0	5,5	673
PTP	91,7	0,0	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	24
Total BF ss form. continue	67,4	9,0	9,2	7,5	0,4	1,1	0,4	0,3	0,0	4,7	4696
Hommes	58,5	56,6	67,7	84,5	68,4	56,9	55,0	66,7	–	65,2	2885
Femmes	41,5	43,4	32,3	15,5	31,6	43,1	45,0	33,3	–	34,8	1811
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	–	100,0	4696

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Le public de Bruxelles Formation est composé pour les 2/3 de personnes de nationalité belge. La nationalité est définie par celle qui figure sur la carte d'identité. Les autres groupes représentés de façon importante sont les personnes ressortissantes d'Afrique subsaharienne, d'Europe (UE des 15) et du Maghreb. Les nationalités les plus représentées après les Belges sont les Marocains (306 stagiaires), les Congolais (Rép. démocratique, 202 stagiaires), les Français (170), les Italiens (102) et les Espagnols (65).

La part des Belges est inférieure à la moyenne au Pôle des métiers techniques et industriels (55%) ainsi qu'au Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation (63%). Dans le premier, ce sont surtout les ressortissants du Maghreb qui occupent une place importante (15%), alors que dans le second, ce sont les ressortissants de l'Afrique subsaharienne qui sont surreprésentés (16,5%).

Dans l'ensemble, les hommes représentent 61,4% des stagiaires de Bruxelles Formation. Cette proportion varie selon qu'on s'intéresse à l'un ou l'autre des groupes de nationalités. Elle est beaucoup plus élevée chez les ressortissants du Maghreb (84,5% d'hommes) et beaucoup moins élevée chez les Belges ou les Européens (respectivement 58,5% et 56,6%).

En ce qui concerne les ressortissants du Maghreb, cela s'explique par le fait qu'ils se situent essentiellement dans les formations du secteur secondaire suivies exclusivement par des hommes. Ce n'est pas le cas des Belges et Européens qui eux suivent plus souvent des formations du secteur tertiaire où le taux de féminisation est très élevé.

Par contre, alors que la part des ressortissants subsahariens dans le Pôle métiers techniques et industriels est presque identique à celle des Maghrébins, le taux de féminisation est plus élevé (32%). Ceci s'explique par le fait qu'ils sont beaucoup plus nombreux dans le Pôle orientation (16,5% contre 6,7%) et légèrement plus élevé dans les pôles à majorité féminine.

**TABLEAU 30. BRUXELLES FORMATION – ÉVOLUTION 1999/2005
DE LA RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ DES STAGIAIRES**

En %		1999					2005				
Nationalité		Belge	UE 15	Afrique subsah.	Maghreb	Autre	Belge	UE 15	Afrique subsah.	Maghreb	Autre
Carrefour Formation							77,8	11,1	0,0	0,0	11,1
COISP	Pôle RAO	56,3	10,7	4,5	14,1	14,4	62,8	6,8	16,5	6,7	7,2
PAC		59,9	9,9	0,0	16,7	13,6					
Métiers techniques et industriels							55,0	8,7	13,7	14,8	7,7
<i>dont Anderlecht - Industrie</i>							47,5	6,7	16,7	18,7	10,4
<i>Quai des Usines - Transport</i>							63,4	8,4	7,7	14,8	5,7
<i>NOH - Construct°</i>							53,0	9,7	16,9	12,8	7,6
Métiers de bureau et de services							75,9	10,7	4,5	3,5	5,5
Perfect°en inform. et gestion							76,2	9,2	4,3	3,8	6,5
<i>dont CAD DESIGN</i>							72,3	7,9	2,0	9,9	7,9
<i>CEPEGRA</i>							69,3	13,3	4,0	6,7	6,7
<i>Communicative</i>							80,0	12,4	1,2	2,4	4,1
<i>CPG</i>							75,0	9,2	6,1	2,8	6,9
<i>CPI</i>							81,0	4,2	4,9	3,5	6,3
Centre Langues							71,7	9,9	6,9	5,0	6,5
FPI							76,7	10,4	3,0	3,6	6,4
PTP							91,7	0,0	0,0	4,2	4,2
Total BF ss form. continue							67,4	9,0	9,2	7,5	6,9

Source : Bruxelles Formation, calcul CCFF

On constate qu'entre 1999 et 2005, la proportion de Belges n'a pratiquement pas bougé. On remarque, par contre, l'augmentation de la part des ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne (principalement au Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation et au Pôle des métiers techniques et industriels) et la baisse des ressortissants de pays du Maghreb. L'interprétation de ces mouvements nécessiterait des analyses complémentaires sur les démarches de naturalisation qui dépassent le cadre de cette étude.

TABLEAU 31. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NATIONALITÉ SELON LA MATIÈRE – 2005

Répartition par nationalité (%)	Belge	Européen	Autre
Communication	87,8	7,9	4,3
Gestion	92,4	5,9	1,7
Informatique	84,2	10,3	5,5
Langues	82,4	11,5	6,1
Qualité, sécurité, environnement	100,0	0,0	0,0
Total	85,3	9,6	5,0

Source : Bruxelles Formation, données partielles, calculs CCFEE

La proportion de Belges est beaucoup plus élevée dans le Pôle entreprises (85,3%) que dans les autres pôles (67,4%). Parmi les matières du Pôle entreprises, cette proportion est la plus faible en langues (82,4%), et la plus élevée en gestion (92,4%).

B.4.5. Répartition par lieu de domicile

TABLEAU 32. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR RÉGION DE DOMICILE DANS LES DIFFÉRENTS CENTRES ET PÔLES EN 1999 ET 2005

Répartition par région de domicile (%)		1999							2005		
		Bruxelles		Flandre		Wallonie		Bxl	FL	WAL	
Carrefour Formation									100,0	0,0	0,0
COISP	Pôle de RAO	88,7	91,2	10,7	8,5	0,5	0,4		89,6	8,7	1,7
PAC		96,9		3,1		0,0					
Métiers techniques et industriels		77,4		7,5		15,1			82,2	9,3	8,5
dont Anderlecht - Industrie		73,9		5,8		20,3			86,3	7,7	6,0
Quai des Usines - Transport		83,5		5,2		11,2			83,7	9,9	6,4
NOH - Construction		78,1		12,0		9,9			79,1	9,4	11,5
Métiers de bureau et de services		87,7		9,8		2,5			86,8	8,2	5,0
Perfectionmt en inform. et gestion		67,3		9,3		23,4			79,5	6,6	13,8
dont CAD DESIGN		63,3		7,6		29,1			69,3	7,9	22,8
CEPEGRA		67,3		9,6		23,1			88,0	1,3	10,7
Communicatiquie		86,7		6,7		6,7			90,6	2,4	7,1
CPG		68,4		9,2		22,4			77,6	8,9	13,5
CPI		66,8		10,0		23,2			75,4	6,3	18,3
Centre Langues		–		–		–			89,9	6,0	4,0
FPI		71,7		10,2		18,0			74,9	8,0	17,1
PTP		–		–		–			87,5	0,0	12,5
Total BF sans formation continue		79,5		8,6		11,9			83,1	8,1	8,8

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

25. La population active peut être définie comme l'ensemble des personnes en âge de travailler, qu'elles aient ou non un emploi. On considère usuellement qu'elle comporte les personnes âgées de 15 à 64 ans. Nous avons fait le choix ici de ne prendre en compte que les personnes âgées de 18 à 64 ans, car Bruxelles Formation s'adresse à un public d'adultes.

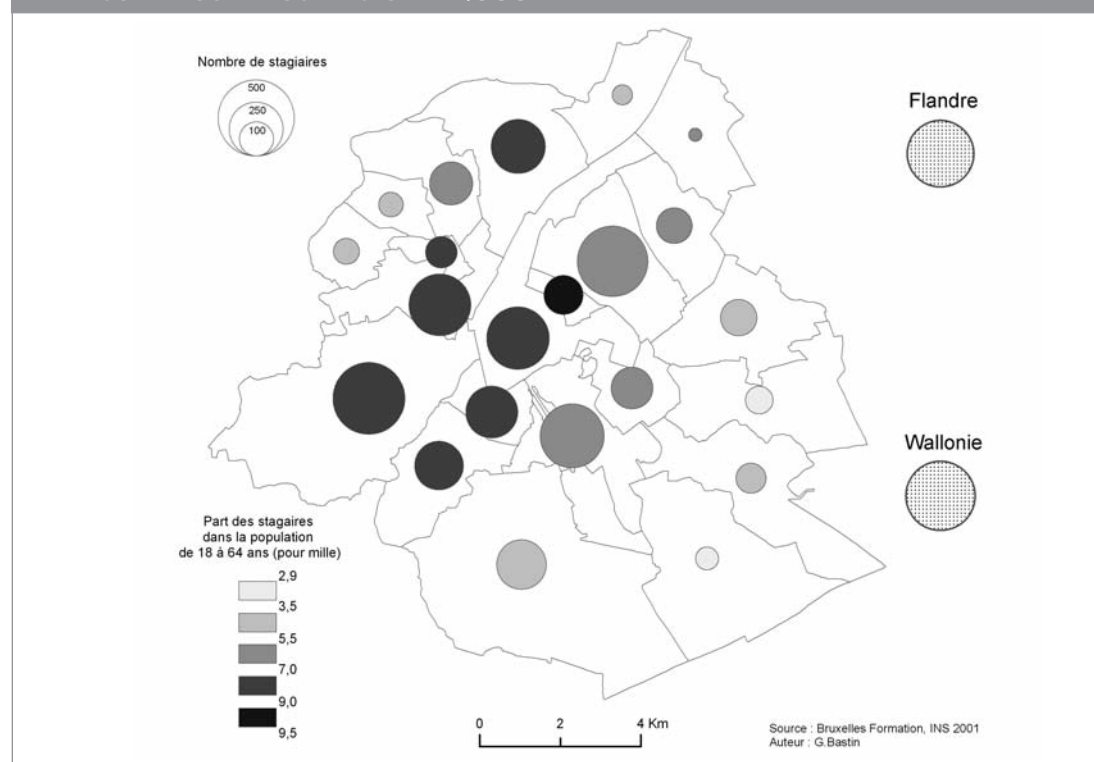
26. Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale, 2006 ;
Coord. par Truus Roesems,
Myriam De Spiegelaere et Benjamin Wayens,
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2006.
A télécharger sur : www.observatbru.be/

27 Voir la note 26, ainsi que D. Willaert et P. Deboosere, Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21^e siècle, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Institut bruxellois de Statistique et d'analyse, Dossier n°42, Bruxelles, 2005.

Le public de Bruxelles Formation est essentiellement bruxellois. En 2005, la part des habitants de la capitale s'élevait à 83,1% des stagiaires. Les deux autres régions sont représentées dans les mêmes proportions, à savoir environ 8%. La part de Bruxellois a augmenté de 3,6% depuis 1999, surtout aux dépens des Wallons. Cette évolution générale concerne tous les centres ou pôles, excepté le Pôle des métiers de bureaux et de services où l'on constate une légère baisse de la proportion de Bruxellois.

La carte ci-dessous nous apporte plus de détails sur la répartition des stagiaires par lieu de domicile, puisque l'unité territoriale n'est plus la Région mais le code postal, du moins au sein des 19 communes. Cette carte comporte une double information : d'une part le nombre absolu de stagiaires est représenté par des cercles de surface proportionnelle, d'autre part la proportion de ces stagiaires dans la population active²⁵ (en pour mille) est représentée par une gamme de couleur. Cette deuxième information a l'avantage de mesurer la pénétration réelle de la formation professionnelle, indépendamment de la population des codes postaux.

FIGURE 2. BRUXELLES FORMATION – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005



Les stagiaires proviennent essentiellement des communes centrales de la ville (Pentagone et première couronne), c'est là qu'on retrouve les nombres absolus (Anderlecht, Schaerbeek) ainsi que les proportions (Saint-Josse) les plus importantes. Notons que les proportions sont un peu moins élevées dans la partie Est de cette zone (Ixelles-Etterbeek-Schaerbeek) que dans la partie Ouest, qui se superpose à ce qu'on appelle le "croissant pauvre" de la capitale (même si ce dernier couvre aussi le bas de Schaerbeek)²⁶. Les stagiaires sont peu présents dans les communes de la deuxième couronne, plus aisée : de Uccle à Neder-Over-Heembeek, en passant par Woluwé, ainsi qu'à Ganshoren et Berchem-Ste-Agathe.

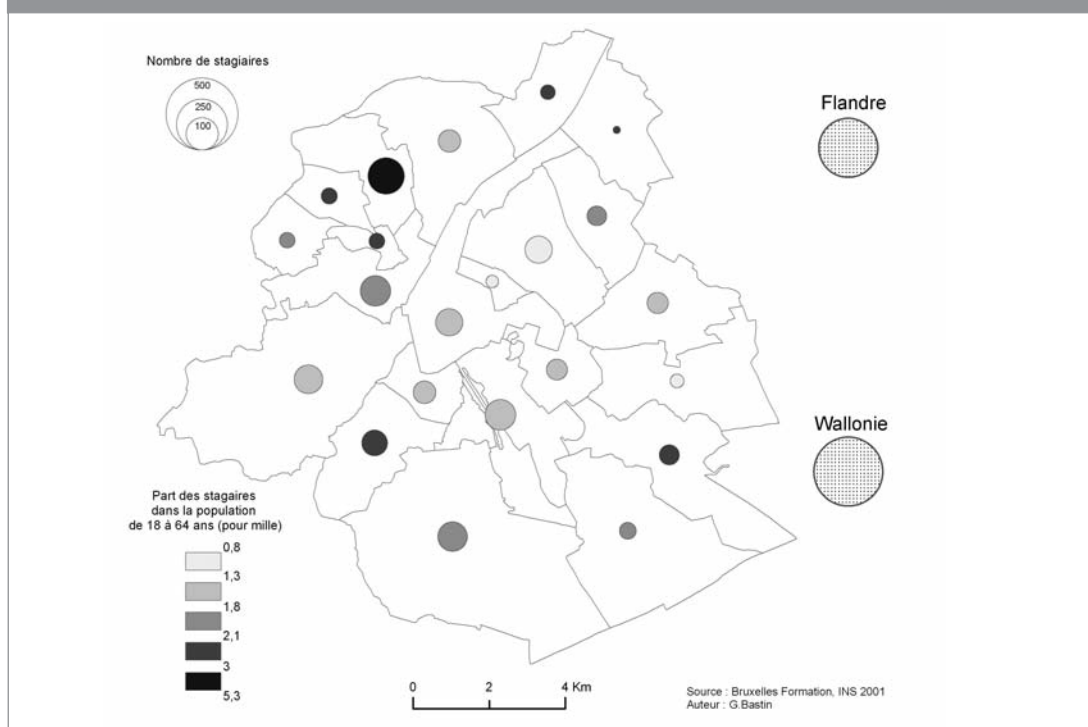
Sur la base de différentes sources existantes²⁷, on peut faire l'hypothèse qu'une analyse à une échelle encore plus fine mettrait en évidence des contrastes encore plus marqués entre les différents quartiers de la capitale.

**TABLEAU 33. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR RÉGION DE DOMICILE SELON LA MATIÈRE – 2005**

Répartition par région de domicile (%)	Bxl	Flandre	Wallonie
Communication	55,3	19,0	25,7
Gestion	66,7	12,0	21,4
Informatique	60,4	17,5	22,1
Langues	54,5	18,3	27,2
Qualité, sécurité, environnement	66,7	33,3	0,0
Total	57,9	17,8	24,3

Source : Bruxelles Formation, données partielles, calculs CCFF

**FIGURE 3. PÔLE ENTREPRISES – RÉPARTITION DES STAGIAIRES
PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005**



Nous pouvons voir sur le Tableau 33 et la Figure 3 que la répartition géographique des stagiaires du Pôle Entreprises diffère beaucoup de celle du reste de Bruxelles Formation. La part de Bruxellois est ici beaucoup plus faible puisqu'elle n'atteint que 58%. Ce constat est assez logique, en effet, le Pôle entreprises s'adresse à des travailleurs, qui exercent sans doute leur métier dans la capitale, et non pas à des demandeurs d'emploi. Or, on le sait par ailleurs, la population de travailleurs exerçant à Bruxelles (environ 670.000 emplois²⁸) est tout à fait atypique puisqu'elle est composée pour plus de la moitié de navetteurs (53,3%²⁹), c'est à dire de personnes habitant en dehors de la région. Elle s'oppose en cela aux demandeurs d'emploi, qui sont concentrés dans les quartiers centraux et relativement pauvres de la Capitale.

Cependant, la correspondance entre la localisation des stagiaires du Pôle Entreprises et celle des travailleurs "bruxellois" n'est pas parfaite. Comme nous l'avons déjà vu, les premiers sont malgré tout majoritairement bruxellois (57,8%), alors que les seconds sont majoritairement navetteurs.

28. Source : SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique, chiffres de 2006.

29. Idem

30. *Idem*

Ensuite, les stagiaires viennent plus de Wallonie (24,3%) que de Flandre (17,8%) alors que c'est l'inverse pour l'ensemble des navetteurs (34,4% viennent de Flandre et 18,9% de Wallonie ³⁰).

Ce dernier constat peut s'expliquer par le fait que le Pôle Entreprises de Bruxelles Formation s'adresse plus spécifiquement aux francophones.

Il est difficile de dégager une tendance claire de la carte ci-dessus. On peut simplement constater que les proportions les plus importantes (de quoi?) au sein de la capitale se retrouvent en deuxième couronne.

C. Conclusions intermédiaires

Dans ces conclusions, nous traiterons les données des différents centres et pôles de Bruxelles Formation en excluant celles du Pôle entreprises contrairement à ce qui a été fait dans l'étude de 1999, où l'analyse comparative entre 1990 et 1999 les incluait. En effet, vu les circonstances explicitées dans la partie concernant ce Pôle, nous ne pouvons affirmer que les stagiaires (70%) pour lesquels nous disposons de données soient représentatifs de l'ensemble des stagiaires de ce Pôle. Néanmoins nous présenterons quelques tendances en fin de texte.

Le problème se situant au niveau de la récolte des données concernant les stagiaires de ce Pôle, la procédure utilisée est à réviser, révision en cours à l'heure actuelle.

LES FORMATIONS

L'analyse des données agrégées révèle une croissance importante du nombre de stagiaires en formation entre 1999 et 2005 et une diminution de la durée moyenne des formations. En effet, alors que le nombre de stagiaires croît de 72%, la croissance du nombre d'heures de formation n'est que de 56%.

Dans le Pôle des Métiers de bureaux et de services, toutes proportions gardées, le phénomène est inversé. Ici c'est le nombre de stagiaires qui diminue et le nombre moyen d'heures qui augmente, il passe de 455 h en 1999 à 503 h avec la modularisation en 2005.

Un facteur explicatif de cette évolution réside dans le renforcement du caractère professionnel des formations entamé dans ce Pôle depuis 2003. En effet, la durée moyenne d'une formation est, ici, le résultat de la division du nombre total d'heures de formation enregistrées dans un pôle divisé par le nombre de stagiaires. Il ne s'agit donc pas de la durée du programme de formation, mais de la moyenne de la somme des heures passées par chaque stagiaire.

La collaboration entre Bruxelles Formation et les entreprises s'est fortement développée. Le nombre de d'inscriptions au Pôles entreprises a connu une croissance de 48% et le nombre de stagiaires en stage en entreprise dans le cadre des FPI et PTP a pratiquement triplé.

Lors du classement des formations sous la nomenclature CEDEFOP ³¹, nous constatons une augmentation du nombre d'intitulés des formations entre 1999 et 2005. On pourrait penser que cette augmentation révèle une large diversification des activités de Bruxelles Formation. S'il est vrai que le nombre de domaines de formation a augmenté, il est clair que c'est dû principalement au développement des FPI qui par définition, sont individuelles.

31. Ronnie Andersson
et Anna-Karin Olsson,
Domaines de formation.
Manuel, CEDEFOP,
Thessalonique 1999.
Téléchargeable sur:
[www2.trainingvillage.gr/
etv/publication/download/
panorama/5092_fr.pdf](http://www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/5092_fr.pdf)

Elles couvrent un éventail de domaines beaucoup plus large et des contenus plus précis. Ces pratiques, proches des demandes spécifiques, témoignent du développement du partenariat entre Bruxelles-Formation et les entreprises qui prennent en charge les stagiaires FPI qui rappelons-le, relèvent d'un autre mode de formation.

En terme de stagiaires, les deux principales évolutions dans les domaines de formation sont la forte baisse des programmes de développement personnel et la forte augmentation des langues. La première relève de la fusion des centres COISP et PAC qui a donné lieu à une redéfinition des formations et la seconde de l'ouverture du Centre langues en 2004 qui répond à une demande importante car il concerne près de 600 stagiaires.

LE PROFIL DES STAGIAIRES

Les femmes sont majoritaires dans les formations de base, les formations relevant du secteur tertiaire et les langues. Elles restent minoritaires à Bruxelles Formation mais sont légèrement plus nombreuses qu'en 1999, leur part passe de 34,6% à 38,6% en 2005.

Les hommes se retrouvent majoritairement (95%) dans les métiers du secteur secondaire et représentent 64,5% en moyenne du public des métiers du secteur tertiaire liés à l'informatique et à la gestion.

La parité est proche dans le Pôle de recrutement d'accompagnement et d'orientation (43,4% d'hommes) et réelle chez les stagiaires en FPI (50,4% d'hommes). Nous pensons que cette répartition s'explique par la spécificité de ces deux pôles. Le premier aide le stagiaire à se remettre à niveau sur base d'un projet individuel, il offre une palette de formations de bases que nous qualifierons de sexuellement neutre. Alors que le second offre une formation individuelle en entreprise et présente une palette de formation très vaste. La question du genre nous semble être plus liée à l'offre qu'à la demande. Autrement dit, si les femmes sont minoritaires ce ne serait pas parce qu'elles cherchent moins à se former, mais parce que l'offre correspond à des métiers traditionnellement masculins.

Au niveau des âges, le groupe des 25-44 ans reste majoritaire avec 67,3% des stagiaires. Il a légèrement diminué au profit des 45 ans et plus, mais ce changement n'est pas significatif. Les jeunes de 18-24 représentent 23,6% des stagiaires de Bruxelles Formation en 2005, ce taux est similaire à celui de 1999, néanmoins il a évolué différemment d'une formation à l'autre durant cette période. Le rajeunissement se marque dans les formations des métiers de bureaux et de services et dans les formations en entreprises dans le cadre des FPI. Par contre on relève un vieillissement dans le Pôle perfectionnement en informatique et gestion.

Bruxelles Formation s'adresse plus que jamais à des demandeurs d'emploi. 90,2% de ses stagiaires³² sont inscrits sous ce statut, en 1999 ils étaient 84,8%.

La plus forte augmentation des demandeurs d'emploi est enregistrée par le centre Cad Design et la plus forte baisse par le Pôle des métiers de la construction

Au Pôle des métiers de la construction la part des demandeurs d'emploi passe de 78,7% à 53,9% au profit des travailleurs. Cela dénote-t-il une meilleure collaboration entre Bruxelles Formation et les entreprises? Précisons toutefois que les travailleurs sont plus nombreux si on base le calcul sur le nombre de stagiaires; mais le nombre d'heures est plus élevé chez les demandeurs d'emploi. Cela s'explique par le fait que les formations destinées aux demandeurs d'emploi sont beaucoup plus longues que celles – de perfectionnement – destinées aux travailleurs.

32. Rappelons que de cette moyenne sont exclus les stagiaires du Pôle entreprises.

33. Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, C. de BRIER et A. LEGRAIN, ICHEC, fév. 2001, p. 92

En termes de niveau d'études, dans le rapport de 1999, Claire de Brier³³ observait pour l'ensemble des pôles un "... recentrage vers des profils très moyens...". Cela ne se confirme pas ici, nous notons un glissement du niveau d'études surtout vers le supérieur, où ceux-ci sont passés de 15% à 22,3%. Aujourd'hui plus de 52% des stagiaires ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et plus. Parallèlement le niveau de diplôme primaire est passé de 26,4% en 1999 à 8,1% en 2005.

La diminution du nombre de personnes ayant un diplôme du niveau primaire se marque particulièrement dans les formations du Pôle des métiers techniques et industriels et dans la formation en communicative. Cette dernière s'est fortement développée depuis 1999 et semble drainer un nouveau public. L'arrivée en force du Centre langues et la forte augmentation des FPI, composés essentiellement d'un public disposant de diplômes niveau CESS et plus, sont des facteurs déterminant expliquant l'augmentation des niveaux d'études élevés.

Relevons que la part de femmes augmente avec le niveau d'études, elles sont proportionnellement plus nombreuses à avoir des diplômes de niveau supérieur. On les retrouve plus souvent dans les formations du secteur tertiaire qui demandent une plus grande qualification de base.

Outre l'augmentation du niveau d'études des stagiaires nous constatons une forte augmentation du nombre de niveaux d'études indéterminés qui représentent un total de 10% en 2005; c'est-à-dire de diplômes dont l'équivalence avec un diplôme belge n'a pu être déterminée ou dont le stagiaire n'a pas fait la déclaration. Nous recommanderons ici qu'une plus grande attention soit apportée à l'encodage de ces données, afin d'éviter le flou que cette notion laisse planer sur l'analyse.

Une analyse croisée des données, à partir du fichier Access remis par Bruxelles Formation, montre que 41% des personnes concernées dont on ne connaît pas le niveau d'études sont des Belges³⁴. Néanmoins, nous constatons une surreprésentation des personnes relevant des nationalités Subsaharienne, Maghrébine, Autre et inconnu.

Cette hausse de diplômes indéterminés pourrait donc être mise en relation avec l'augmentation des stagiaires ressortissants de ces pays. Elle pourrait être le reflet de l'impact de la régularisation de 200.000 personnes sans papier intervenue en 2000.

35. Idem.

Le public de Bruxelles Formation est composé en moyenne de 67,4% de Belges³⁵. Néanmoins, ces derniers ne représentent que 55% des stagiaires du secteur secondaire et sont plus de 70% dans les formations du secteur tertiaire. Toute proportion gardée nous constatons le même phénomène pour les ressortissants d'Europe des Quinze. Parallèlement, les étrangers hors Europe des Quinze sont proportionnellement plus nombreux dans les formations relevant du secteur secondaire.

Globalement deux changements majeurs sont à souligner dans la répartition des stagiaires par nationalité, une forte augmentation des ressortissants d'Afrique subsaharienne (4,3% à 9,2%) et une diminution des ressortissants du Maghreb (10,7 à 7,5%). Cette dernière évolution pourrait être liée à la naturalisation de cette population.

Les Bruxellois représentent 83,1% des stagiaires, ce taux est en augmentation de près de 4% par rapport à 1999 aux dépens des stagiaires venant de Wallonie. Cette tendance avait déjà été constatée en 1999 par rapport à 1990. Les stagiaires domiciliés en Wallonie sont surtout présents dans le Pôle de perfectionnement en informatique et gestion et dans les FPI. La répartition des stagiaires provenant de Flandre est plus homogène.

LES STAGIAIRES DU PÔLE ENTREPRISES

Comme nous l'avons signalé plus haut nous avons donné un statut à part à ce Pôle dans notre analyse. En effet, d'abord nous ne disposons que de 70% de données, ensuite la manière dont ont été récoltées ces données ne nous permet pas d'affirmer qu'elles constituent un échantillon représentatif de l'ensemble des stagiaires ayant fréquenté ce Pôle durant l'année 2005. C'est donc avec les précautions d'usage que nous émettons quelques conclusions.

En terme d'évolution des profils entre 1999 et 2005 nous ne disposons que de données sur l'âge et le sexe des stagiaires. Ici, la part des femmes aurait augmenté de 7% et les stagiaires seraient encore plus âgés, le groupe des plus de 45 ans passe de 26,2% en 1999 à 30% en 2005.

Nous dirons que le public touché par ce Pôle est très différent de celui touché par Bruxelles Formation en général. Les stagiaires sont plus âgés, plus diplômés, beaucoup moins bruxellois. Ce Pôle concentre plus de femmes, plus de Belges. Ces caractéristiques sont liées à son public-cible : les entreprises et les travailleurs.

Reprenons ces quelques chiffres et comparons les moyennes du Pôle entreprises aux moyennes générales des autres centres et pôles de Bruxelles Formation :

Femmes :	- 58,3% par rapport à 38%
Age :	- 4,9% de moins de 25 ans par rapport à 23,6%
	- 62,3% de plus de 35 ans par rapport à 33%
Etudes :	- 58,3 de niveau supérieur par rapport à 22,3%
Nationalité :	- 85,3% de Belges par rapport à 67,4%
	- 9,6% Europe des Quinze par rapport à 9%
	- 5% autres nationalités par rapport à 23,6%
Domicile :	- 57,9% résident à Bruxelles par rapport à 83,1%
	- 17,8% résident en Flandre par rapport à 8,1%
	- 24% résident en Wallonie par rapport à 8,8%

Les différences que l'on peut constater s'expliquent principalement par le statut social des stagiaires. En effet, le Pôle Entreprises s'adresse à 100% de travailleurs alors que les autres pôles et centres de Bruxelles Formation s'adressent en moyenne à 90,2% de demandeurs d'emploi. Nous savons que ces différences sont similaires à celles constatées, par ailleurs, entre travailleurs et demandeurs d'emploi.

La faible proportion d'étrangers dans ce pôle est à mettre en relation avec la faible proportion de Bruxellois. En effet, Bruxelles-Capitale est la Région de Belgique qui compte le taux le plus élevé de personnes étrangères. Si la part des Bruxellois diminue il est normal que la part d'étrangers diminue aussi.

2. L'Espace Formation PME (EFPME)

A. Présentation générale

Mieux connu sous le vocable de "formation des classes moyennes", l'Espace Formation PME (EFPME) récemment créé organise principalement la formation en alternance des jeunes sous contrats d'apprentissage et des auditeurs "chef d'entreprise".

Ces deux dispositifs sont analysés en détail dans le présent chapitre.

L'Espace Formation PME organise également de la formation continue pour dirigeants de PME et indépendants. Dans la mesure où ces actions ne sont pas directement subventionnées par les pouvoirs publics, elle ne n'ont pas été prises en compte pour la réalisation de cet Etat des lieux.

A.1. La formation des classes moyennes dans le paysage institutionnel : création de l'EFPME

Depuis le dernier Etat des lieux la structure et l'organisation des formations des classes moyennes a connu d'importantes modifications.

La volonté politique des ministres en charge de la formation de ne disposer que d'un seul centre de formation des classes moyennes a vu la fusion des opérateurs INFAC et INFOBO en septembre 2001 et la création d'Espace formation PME comme seul opérateur dorénavant agréé.

Par ailleurs, l'évaluation de l'accord de coopération du 20 février 1995 régissant l'organisation de la structure IFPME a abouti au constat suivant :

- > Le système de tutelle conjointe est générateur de blocage dans les politiques de formation du fait de la lourdeur administrative et des contraintes engendrées par la clé de répartition 80/20 entre la Région wallonne et la COCOF;
- > la structure n'est plus adaptée à l'évolution des activités de formation qui se développent et se diversifient en fonction des besoins socio-économiques spécifiques des deux régions;
- > les services communs entraînent des dépenses de fonctionnement qui pourraient être rationalisées.

Cette situation inconfortable a supposé de revoir l'organisation de l'IFPME en concluant un avenant à l'accord de coopération existant. Il en a découlé la création en Wallonie d'un Organisme d'Intérêt Public (OIP) : l'IFAPME qui a la tutelle des centres wallons.

La tutelle du centre bruxellois est confiée à un service à gestion séparée intégré au sein des Services du Collège de la COCOF : le Service Formation PME (SFPME). Créé par le décret du 17 juillet 2003 il a pour missions la gestion des dotations, la gestion et la promotion des activités de formation et la coordination des cours.

Une structure faîtière de taille réduite, dénommée Altis, est chargée d'assurer la cohérence de la formation des classes moyennes dispensée dans les deux Régions, la libre circulation des auditeurs et la délivrance d'une certification équivalente.

L'année 2005 a été une année de transition pour l'EFPME dans la mesure où, à la suite des changements précités, une série de constats et de réflexions ont été engrangés. Des mesures visant à améliorer le contenu des formations, à stimuler les jeunes et à augmenter le nombre de diplômés ont été mises en place. L'équipe chargée du suivi des jeunes a été renforcée et une cellule d'orientation a été créée.

A.2. Cadre législatif

Accord de coopération du 20 février 1995 relatif à la formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, conclu entre la Commission communautaire française et la Région wallonne et entériné par le décret de l'Assemblée de la Commission communautaire française du 18 décembre 1995 (MB 29 mars 1996)

Les missions définies à l'article 22 :

- > Gérer et promouvoir, avec le concours de l'entité régionale bruxelloise l'IFPME, l'apprentissage, la formation de chef d'entreprise, la formation prolongée, la reconversion et le perfectionnement pédagogiques;
- > Organiser, à titre exclusif, les cours, l'évaluation continue et les examens dans le cadre de l'apprentissage et de la formation de chef d'entreprise;
- > Superviser, avec le concours de l'entité régionale bruxelloise de l'IFPME ou de toute institution la remplaçant, le stage lié à la formation de chef d'entreprise;
- > Assurer la guidance pédagogique des apprentis inscrits aux cours;
- > Elaborer les programmes et organiser les activités de la formation prolongée et de la reconversion;
- > Délivrer les attestations, certificats et diplômes visés aux articles 4, 7 et 12 de l'accord de coopération.

Avenant à l'accord de coopération du 20 février 1995 :

- > Crée deux entités régionales Bruxelles et Wallonie, ainsi que la structure faîtière;
- > Définit les missions desdites structures.

Décret du 17 juillet 2003 de la COCOF relatif à la création d'un service à gestion séparée chargé de la gestion et de la promotion de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises à Bruxelles :

- > Art. 2 – il est créé un service à gestion séparée dénommé Service Formation PME.
- > Art 3 – ce Service est chargé d'assurer les missions visées à l'article 22 de l'avenant modifiant l'accord de coopération conclu le 20 février 1995.

A.3. Structure de l'EFPME

Comme mentionné ci-dessus, la formation des classes moyennes a connu d'importantes restructurations ces dernières années. L'INFAC et l'INFOBO qui organisaient les formations des apprentis et des auditeurs "chef d'entreprise"³⁶ ont été regroupés en une seule entité appelée "Espace Formation PME", composée d'une équipe administrative et d'une équipe de formateurs. Quant aux délégués à la tutelle chargés de gérer les stages en entreprise, ils font partie du SFPME et occupent les mêmes bâtiments que l'EFPME, situés rue de Stalle à Uccle.

36. Et les formations prolongées que nous ne prenons pas en compte dans le présent inventaire.

A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement

L'EFPME prépare et adapte les candidats travailleurs indépendants aux réalités économiques des petites et moyennes entreprises. Il possède un large spectre de formations (+ de 60 métiers) appartenant aux secteurs de l'artisanat, des services et du commercial. Ses programmes de formations sont définis dans le cadre de Commissions professionnelles et homologués par la Communauté française. Ses cours théoriques et techniques sont dispensés par des enseignants et des professionnels en activités.

A.4.1. Publics cibles

Les formations de l'EFPME s'adressent à des personnes, adolescentes ou adultes, désireuses d'apprendre ou de se perfectionner dans un métier qu'elles pratiqueront en tant qu'indépendants ou collaborateurs qualifiés de PME. Cette formule est une alternative pour les jeunes désireux de se former à un métier autrement qu'à l'école.

A.4.2. Pédagogie

La pédagogie met l'accent sur la transmission de savoirs, savoir-faire et savoir-être, utiles à l'exercice d'un métier. Elle se caractérise par l'alternance de périodes de formation dans le centre et de travail en entreprise, à raison d'une journée par semaine de cours dans le centre et quatre journées en entreprise.

A.4.3. Statut des personnes en formation

APPRENTI : pour accéder à ce statut il faut être âgé de 15 ans et avoir signé un contrat d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est signé entre un jeune et un chef d'entreprise par l'intermédiaire d'un délégué à la tutelle chargé du suivi de la formation. En fonction de la formation initiale du jeune (diplômé ou non de l'enseignement technique ou professionnel) le contrat a une durée de 2 ou 3 ans. Celui-ci peut être prolongé en cas d'échec aux évaluations intermédiaires. Par ailleurs, le contrat donne lieu à une rémunération du jeune, le montant de celle-ci évolue au fil des années de formation.

AUDITEUR(TRICE) "CHEF D'ENTREPRISE : pour accéder au programme chef d'entreprise, il faut être âgé de 18 ans, avoir réussi la formation sous contrat d'apprentissage ou une sixième professionnelle ou détenir le certificat du second degré voire le CESS pour certains métiers. A défaut un examen d'admission est imposé. Ce programme d'une durée de 2 ou 3 ans en cours du soir principalement, vise à former les candidats aux techniques propres aux patrons de PME (gestion comptable, du personnel, des stocks etc.). Au terme de ce programme, l'auditeur chef d'entreprise qui a satisfait aux différentes évaluations reçoit un diplôme homologué par la Communauté française qui satisfait aux lois d'accès à la profession lorsque celui-ci est réglementé. Les auditeurs peuvent relever de différents statuts : convention de stage, travailleur ou travailleur engagé dans le cadre d'une convention emploi-formation, ou encore demandeur d'emploi. La durée du programme de formation et le salaire perçu par l'auditeur seront fonction de son statut de base.

LES CLASSES PRÉPARATOIRES : ces classes dispensent une formation de 1 an centrée sur l'apprentissage du métier manuel. Elles ont été mises en place à la fin des années 90 et sont destinées aux jeunes de plus de 18 ans ayant réussi au minimum le deuxième degré de l'enseignement secondaire et se dirigeant vers des métiers manuels. Ce nouveau niveau de formation a été créé suite à un constat qui révélait que de plus en plus de jeunes venant de l'enseignement général abandonnaient la formation d'apprentis du fait que les cours généraux de ces formations étaient inférieurs à leur formation de base. Administrativement ces classes préparatoires sont assimilées aux formations d'auditeurs "chef d'entreprise".

B. Données quantitatives

B.1. Source d'information et considérations méthodologiques

Par rapport au dernier Etat des lieux des changements sont à signaler en terme de récolte des données.

Tout d'abord, les données sur les formations dispensées et les caractéristiques des publics ont été récoltées directement auprès de l'EFPME, il s'agit ici d'un changement important dans le traitement des données. En effet, en 1999 trois niveaux d'organismes avaient été consultés : l'IFPME, la direction territoriale de Bruxelles et les deux centres de formation l'INFAC et l'INFOBO. Ces différentes sources manquaient d'harmonie entre elles notamment en terme de période de référence, de centralisation des données concernant les apprentis et les auditeurs et de classement des domaines de formation. Ce manque d'harmonisation avait nécessité un important travail de calcul et de compilation des données et limité le type de croisements.

A cette époque, en matière de méthodologie il avait été suggéré d'introduire au niveau de la récolte des données des changements en termes de couverture temporelle et géographique. C'est ainsi qu'il était demandé d'arrêter le comptage à une date fixe, d'introduire des précisions quant à la période prise en compte, les dates d'inscriptions et les inscriptions aux examens. En termes de couverture géographique, la question était de savoir s'il fallait compter les apprentis et les auditeurs sur base de leur inscription dans les différents centres ou sur base de l'origine de leur délégué à la tutelle.

Les données concernant la formation continue n'ont pas été prises en compte car elles sortent du champ de cette analyse.

Par ailleurs, nous ne disposons pas de données concernant deux indicateurs : nationalité et statut professionnel. Le nombre de personnes en formation varie durant l'année scolaire, il est plus important en début d'année qu'en fin d'année, en raison des abandons. Il est donc important de choisir la période de collecte la plus représentative.

Les chiffres collectés auprès de l'EFPME présentent la situation en vigueur fin novembre 2005 pour l'année scolaire 2005-2006. La seule exception concerne les personnes suivant une FAG (formation accélérée en gestion) : celles inscrites entre novembre et la fin de l'année scolaire ont été comptabilisées.

Le fait d'avoir photographié la population scolaire fin novembre 2005 nous permettra de comparer ces chiffres à ceux de 1999-2000, car les données avaient à l'époque été collectées à la même période.

B.2. Nombre d'apprentis et d'auditeurs par profession

TABLEAU 34. EFPME - NOMBRE D'APPRENTIS PAR PROFESSION EN 1999-2000 ET 2005-2006

Profession	1999-2000		2005-2006		Évolution en %	Différence de la part relative
	Nombre d'apprentis	%	Nombre d'apprentis	%		
Coiffeur	354	15,3	281	18,2	-20,6%	2,8
Restaurateur	201	8,7	175	11,3	-12,9%	2,6
Détaillant	220	9,5	151	9,8	-31,4%	0,2
Cours généraux seuls	198	8,6	117	7,6	-40,9%	-1,0
Garagiste-Réparateur	175	7,6	106	6,8	-39,4%	-0,7
Carrossier-Réparateur	142	6,2	104	6,7	-26,8%	0,6
Installateur-Electricien	125	5,4	87	5,6	-30,4%	0,2
Installateur Sanitaire	110	4,8	81	5,2	-26,4%	0,5
Boulangier-Pâtissier	60	2,6	53	3,4	-11,7%	0,8
Boucher-Charcutier	52	2,3	49	3,2	-5,8%	0,9
Entrepren. de Jardins	70	3,0	47	3,0	-32,9%	0,0
Esthéticienne	65	2,8	43	2,8	-33,8%	0,0
Peintre en Bâtiments	54	2,3	42	2,7	-22,2%	0,4
Réparateur PC	19	0,8	38	2,5	100,0%	1,6
Communic. Graphique	55	2,4	35	2,3	-36,4%	-0,1
Fleuriste	61	2,6	31	2,0	-49,2%	-0,6
Menuisier-Charpentier	48	2,1	20	1,3	-58,3%	-0,8
Décorateur	43	1,9	19	1,2	-55,8%	-0,6
Inst. Chauffage central	37	1,6	17	1,1	-54,1%	-0,5
Carreleur	13	0,6	17	1,1	30,8%	0,5
Prothèse dentaire	38	1,6	12	0,8	-68,4%	-0,9
Confiseur-Chocolatier	8	0,3	8	0,5	0,0%	0,2
Ebéniste	22	1,0	7	0,5	-68,2%	-0,5
Floriculteur	25	1,1	5	0,3	-80,0%	-0,8
Bijoutier-Joaillier	19	0,8	3	0,2	-84,2%	-0,6
Photographe	47	2,0	0	0,0	-100,0%	-2,0
Bandagiste	28	1,2	0	0,0	-100,0%	-1,2
Imprimeur	11	0,5	0	0,0	-100,0%	-0,5
Cordonnier	8	0,3	0	0,0	-100,0%	-0,3
TOTAL GENERAL	2 308	100,0	1 548	100,0	-32,9%	0,0

Source : EFPME, INFAC et INFOBO, calculs CCFEE

Dans l'ensemble on remarque que le nombre d'apprentis a chuté de manière conséquente depuis le dernier Etat des lieux (moins 33%). De ce fait il revient quasiment à la hauteur de la situation enregistrée en 1992. On ne sait, dès lors, s'il faut rechercher les causes de la baisse actuelle ou celle de la hausse observée en 1999-2000. Une analyse longitudinale que nous n'avons pas l'occasion de réaliser ici pourrait être éclairante à ce sujet.

Cette diminution s'explique en partie par le développement, depuis le dernier Etat des lieux, des classes préparatoires, qui administrativement sont assimilées aux formations des auditeurs "chef d'entreprise". En 1999, les classes préparatoires étaient organisées pour un nombre marginal de métiers manuels alors qu'elles concernent aujourd'hui 90% de ceux-ci.

La quasi totalité des professions ont vu le nombre d'apprentis diminuer et quatre programmes ont été fermés : photographe, bandagiste, imprimeur et cordonnier. Seules les professions de réparateurs PC et carreleur ont augmenté, mais ces formations restent relativement limitées.

Cependant, tous les domaines n'ont pas diminué dans les mêmes proportions, on note ainsi des modifications dans leur ordre d'importance et dans leur part relative.

L'apprentissage en coiffure diminue moins que la moyenne, il reste donc le principal domaine de formation et voit sa part relative augmenter. La formation en restauration suit un peu la même évolution, bien que le nombre de personnes en apprentissage diminue. Cette profession progresse de la troisième à la deuxième place car sa part relative augmente. L'apprentissage en vendeur-détaillant rétrograde à la troisième place. Ensuite, l'ordre reste sensiblement le même qu'en 1999-2000 : cours généraux, garagiste-réparateur, carrossier-réparateur, installateur-électricien, installateur sanitaire. Notons aussi que les formations aux métiers de la bouche (boucher et boulanger) diminuent assez peu, et donc remontent dans le classement.

Suite à l'étude de 1992 qui révélait des carences dans certains secteurs (notamment celui de la construction), 8 nouvelles formations ont été créées entre 1992 et 1999. Aujourd'hui 2 d'entre elles sont en augmentation : "Réparateur PC" qui passe de 19 à 38 apprentis, soit une augmentation relative de 1,6% et les carreleurs dont le nombre augmente de manière peu significative de 13 à 17 apprentis. Remarquons que les autres formations ouvertes dans le secteur de la construction connaissent une baisse du nombre d'inscriptions, c'est le cas pour les peintres en bâtiment, les menuisiers et les installateurs de chauffage central. On pourrait émettre l'hypothèse que ces baisses d'inscrits dans le secteur de la construction puissent s'expliquer par une augmentation observable chez d'autres opérateurs. Ce serait les CEFA qui seraient les plus susceptibles d'accueillir ce genre de public et il est vrai que l'on constate une forte augmentation du nombre de jeunes inscrits dans les métiers du "parachèvement ³⁷". On passe de 83 élèves en 1999-2000 à 143 en 2005-2006. Le Centre FAC propose par ailleurs une formation d'ouvriers polyvalents du bâtiment qui n'existait pas en 1999-2000 et qui a intéressé 12 jeunes en 2005-2006.

37. Qui recouvre sans doute peintres et carreleurs.

A Bruxelles Formation aussi on remarque une augmentation du nombre de stagiaires peintres, ils étaient 28 en 1999 et ont été 42 en 2005. On observe une même tendance pour les chauffagistes qui étaient 11 à avoir été formés en 1999 alors qu'on en dénombre 25 en 2005. Mais pour cet opérateur le changement d'opérateur est beaucoup moins certain, Bruxelles Formation s'adressant à des demandeurs d'emploi adultes et non des jeunes en âge d'être apprentis.

**TABLEAU 35. EFP – NOMBRE D'AUDITEURS CHEFS D'ENTREPRISE
PAR PROFESSION EN 2005-2006 ET 1999-2000**

Profession	1999-2000		2005-2006		Évolution en %	Différence de la part relative
	Nombre d'auditeurs	%	Nombre d'auditeurs	%		
Gestion et FAG	488	11,2	710	14,9	45,5%	3,7
Agent Immobilier	306	7,0	574	12,0	87,6%	5,0
Comptable/Experts compt.	414	9,5	529	11,1	27,8%	1,6
Agent de Voyages	429	9,9	171	3,6	-60,1%	-6,3
Directeur Maison d'Enfants	30	0,7	167	3,5	456,7%	2,8
Coiffeurs	145	3,3	144	3,0	-0,7%	-0,3
Esthéticien	149	3,4	139	2,9	-6,7%	-0,5
Restaurateur	150	3,4	129	2,7	-14,0%	-0,7
Régisseur-Techn. Spect.	138	3,2	120	2,5	-13,0%	-0,7
Décorateur d'Intérieur	115	2,6	103	2,2	-10,4%	-0,5
Instal.-Electricien	57	1,3	100	2,1	75,4%	0,8
Expert en Biens Immobiliers	37	0,8	92	1,9	148,6%	1,1
Inst. Saniatire	49	1,1	89	1,9	81,6%	0,7
Détaillant	64	1,5	89	1,9	39,1%	0,4
Accueillante d'Enfants	52	1,2	88	1,8	69,2%	0,7
Cand. courtiers d'assurances	117	2,7	85	1,8	-27,4%	-0,9
Entrepreneur de Jardins	66	1,5	78	1,6	18,2%	0,1
Fleuriste	98	2,3	75	1,6	-23,5%	-0,7
Inst. Chauffage central	49	1,1	70	1,5	42,9%	0,3
Garagiste-réparateur	74	1,7	69	1,4	-6,8%	-0,3
Carrossier-Réparateur	55	1,3	60	1,3	9,1%	0,0
Infographe **	0	0,0	59	1,2		1,2
Conseiller en Marketing	59	1,4	58	1,2	-1,7%	-0,1
Tech. Prothèse Dentaire	19	0,4	54	1,1	184,2%	0,7
Photographe	51	1,2	53	1,1	3,9%	-0,1
Peintre en Bâtiments	40	0,9	53	1,1	32,5%	0,2
Opticien	81	1,9	53	1,1	-34,6%	-0,7
Agent Commercial	49	1,1	52	1,1	6,1%	0,0
Directeur de Maison de Repos	44	1,0	51	1,1	15,9%	0,1
Herboriste	62	1,4	50	1,0	-19,4%	-0,4
Electricien d'automobiles	30	0,7	49	1,0	63,3%	0,3
Conseiller en Publicité	63	1,4	48	1,0	-23,8%	-0,4
Conseil. Commercial Autos	30	0,7	48	1,0	60,0%	0,3
Boulangier-Pâtissier	54	1,2	48	1,0	-11,1%	-0,2
Cons. Commerce Internat;	32	0,7	41	0,9	28,1%	0,1
Négociant Véhic. Occasion	51	1,2	37	0,8	-27,5%	-0,4
Menuisier-Charpentier	10	0,2	37	0,8	270,0%	0,5
Glacier	14	0,3	31	0,6	121,4%	0,3
Esthéticien Canin	22	0,5	31	0,6	40,9%	0,1

Confiseur-Chocolatier	22	0,5	31	0,6	40,9%	0,1
Climatisation/Frigoriste	38	0,9	28	0,6	-26,3%	-0,3
Bijoutier-Joaillier	27	0,6	27	0,6	0,0%	-0,1
Ebéniste **	0	0,0	21	0,4		0,4
Carreleur	13	0,3	21	0,4	61,5%	0,1
Arboriste **	0	0,0	21	0,4		0,4
Boucher-Charcutier	24	0,6	17	0,4	-29,2%	-0,2
Communicateur graphique	87	2,0	14	0,3	-83,9%	-1,7
Restaurateur Meubles	28	0,6	13	0,3	-53,6%	-0,4
Guide Touristique	51	1,2	13	0,3	-74,5%	-0,9
Hôtelier	50	1,1	12	0,3	-76,0%	-0,9
Antiquaire **	0	0,0	12	0,3		0,3
Préparat. Plats à Emporter	20	0,5	7	0,1	-65,0%	-0,3
Plafonnier-Cimentier *	16	0,4	0	0,0	-100,0%	-0,4
Hôtesse d'Accueil *	19	0,4	0	0,0	-100,0%	-0,4
Gestionnaire Brasserie *	9	0,2	0	0,0	-100,0%	-0,2
Gestion. Espaces Sportifs *	13	0,3	0	0,0	-100,0%	-0,3
Expert-Consultant *	25	0,6	0	0,0	-100,0%	-0,6
Cordonnier-Chausseur *	16	0,4	0	0,0	-100,0%	-0,4
Conseiller Fiscal *	41	0,9	0	0,0	-100,0%	-0,9
Conseiller Financier *	27	0,6	0	0,0	-100,0%	-0,6
Concept. Prod.Multimédias *	32	0,7	0	0,0	-100,0%	-0,7
Bandagiste *	4	0,1	0	0,0	-100,0%	-0,1
TOTAL GENERAL	4 355	100,0	4 771	100,0	9,6%	0,0

* Formations qui ne sont plus organisées en 2005-2006

** Formations qui n'étaient pas organisées en 1999-2000

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFF

Contrairement aux apprentis, les auditeurs chefs d'entreprise ont vu leur nombre augmenter de 10% depuis 1999-2000. Une très forte croissance avait déjà été enregistrée entre 1992 et 1999 puisque durant cette période, le nombre d'auditeurs avait doublé.

La souplesse observée à cette occasion dans l'Etat des lieux de 1999, quant à l'ouverture et la fermeture des programmes ne semble pas se confirmer maintenant. A cette époque 28 nouveaux programmes avaient vu le jour et 2 avaient disparu. Aujourd'hui, il y a 4 nouveaux programmes (d'infographe, d'ébéniste, d'arboriste et d'antiquaire) et 10 ont fermé (notamment cordonnier et bandagiste, comme c'est le cas en apprentissage).

Les formations de gestion et FAG (formation accélérée en gestion), d'agents immobiliers et de comptables ont cru de façon plus importante que la moyenne et augmentent donc leur part relative. Elles forment à présent un trio de tête, loin devant les autres professions. La formation pour agents de voyage a fortement reculé depuis 1999-2000, tant en nombre absolu qu'en part relative, elle est passée de la deuxième à la quatrième place.

La formation de directeur de maison d'enfants a plus que quadruplé son nombre d'auditeurs depuis 1999-2000, sa part relative passe de 0,7% à 3,6% et passe ainsi de la 38^e place à la 5^e.

Bien que ces formations ne concernent qu'un faible nombre d'auditeurs, nous soulignons également la forte progression du métier de menuisier-charpentier, qui passe de la 56^e à la 37^e place ³⁸, ainsi que la formation en technique prothèse dentaire qui progresse de la 49^e à la 24^e position. Inversement, la formation de communicateur graphique a reculé de la 12^e place à la 47^e.

38. Rappelons que ce métier est par contre en diminution du côté des apprentis.

B.3. Répartition par domaine de formation

Comme pour les autres catégories d'opérateurs, nous avons classé les formations par domaine en nous référant à la nomenclature CEDEFOP. Les apprentis et les auditeurs chefs d'entreprise ont été regroupés.

**TABEAU 36. EFP – RÉPARTITION DES APPRENTIS ET DES AUDITEURS
CHEF D'ENTREPRISE PAR DOMAINE DE FORMATION SELON LA
NOMENCLATURE CEDEFOP EN 1999-2000 ET 2005-2006**

Code	Domaine de formation	1999-2000		2005-2006		Evolution part relative
		Nombre absolu	Part relative	Nombre absolu	Part relative	
341	Vente en gros et au détail	789	11,8%	1 084	17,2%	5,3%
345	Gestion et administration	609	9,1%	928	14,7%	5,5%
815	Coiffure et soins de beauté	735	11,0%	638	10,1%	-0,9%
344	Comptabilité et fiscalité	455	6,8%	529	8,4%	1,5%
525	Véhicules à moteur, construct° navale & aéronaut.	476	7,1%	388	6,1%	-1,0%
582	Bâtiment et génie civil	353	5,3%	360	5,7%	0,4%
811	Hôtellerie et services de restauration	421	6,3%	323	5,1%	-1,2%
522	Électricité et énergie	306	4,6%	302	4,8%	0,2%
541	Traitement des produits alimentaires	234	3,5%	237	3,8%	0,2%
812	Voyage, tourisme et loisirs	480	7,2%	184	2,9%	-4,3%
213	Techniques audiovisuelles et pro. média	283	4,2%	161	2,5%	-1,7%
215	Artisanat	205	3,1%	136	2,2%	-0,9%
622	Horticulture	161	2,4%	130	2,1%	-0,4%
214	Stylisme / conception	158	2,4%	122	1,9%	-0,4%
212	Musique et arts du spectacle	138	2,1%	120	1,9%	-0,2%
010	Programmes de base	198	3,0%	117	1,9%	-1,1%
342	Marketing et publicité	122	1,8%	106	1,7%	-0,2%
722	Services médicaux	175	2,6%	103	1,6%	-1,0%
761	Soins aux enfants et services pr la jeunesse	52	0,8%	88	1,4%	0,6%
343	Finance, banque, assurance	144	2,2%	85	1,3%	-0,8%
724	Etudes dentaires	57	0,9%	66	1,0%	0,2%
543	Matériaux (bois, papier, plastique, verre)	50	0,8%	41	0,6%	-0,1%
523	Électronique et automatisation	19	0,3%	38	0,6%	0,3%
623	Sylviculture	0	0,0%	21	0,3%	0,3%
211	Beaux-Arts	0	0,0%	12	0,2%	0,2%
542	Textile, vêtement, chaussure et cuir	24	0,4%	0	0,0%	-0,4%
346	Secrétariat et travail de bureau	19	0,3%	0	0,0%	-0,3%
Total EFPME - INFAC/INFOBO		6 663	100,0%	6 319	100,0%	0,0%

Source : EFP, calculs CCFF

En 1999-2000, les principaux domaines de formation à l'INFAC/INFOBO étaient la vente (11,8%), la coiffure et les soins de beauté (11,0%), la gestion et l'administration (9,1%). Les autres domaines importants étaient dans l'ordre : voyage, tourisme et loisirs (7,2%), véhicules à moteur (7,1%), comptabilité et fiscalité (6,8%), hôtellerie et services de restauration (6,3%) et enfin le bâtiment (5,3%). Les plus fortes évolutions positives entre cette période et 2005-2006 concernent la gestion et l'administration (+5,5%) et la vente (+5,3%). La comptabilité a également progressé, mais dans des proportions moins importantes (+1,5%). Par contre le domaine "voyage, tourisme et loisirs" a

fortement diminué (-4,3%). C'est aussi le cas, mais de manière moins marquée, pour les techniques audiovisuelles et production média (-1,7%) et pour l'hôtellerie et la restauration (-1,2%).

Le résultat de ces évolutions est une répartition par domaines légèrement modifiée en 2005-2006 par rapport à la situation 1999-2000. La vente est maintenant de manière marquée le principal domaine, avec 17,2% des personnes formées. Il est suivi par la gestion et l'administration (14,7%). Le domaine de la coiffure et des soins de beauté est passé en troisième position (10,1%). La comptabilité et la fiscalité sont devenus un des principaux domaines en totalisant 8,4% des personnes formées.

B.4. Profil des apprentis et auditeurs chefs d'entreprise

B.4.1. Répartition par sexe

**TABLEAU 37. EFP – RÉPARTITION PAR SEXE DES APPRENTIS
EN 1999-2000 ET 2005-2006**

Profession	1999-2000			2005-2006		
	Fe (%)	Ho (%)	Nb apprentis	Fe (%)	Ho (%)	Nb apprentis
Coiffeur	69,5	30,5	354	77,9	22,1	281
Restaurateur	12,9	87,1	201	14,9	85,1	175
Détaillant	63,6	36,4	220	43,7	56,3	151
Cours généraux seuls	9,1	90,9	198	13,7	86,3	117
Garagiste-Réparateur	0,0	100,0	175	0,0	100,0	106
Carrossier-Réparateur	0,0	100,0	142	0,0	100,0	104
Installateur-Electricien	0,0	100,0	125	0,0	100,0	87
Installateur Sanitaire	0,0	100,0	110	0,0	100,0	81
Boulangier-Pâtissier	13,3	86,7	60	1,9	98,1	53
Boucher-Charcutier	3,8	96,2	52	0,0	100,0	49
Entrepren. de Jardins	0,0	100,0	70	2,1	97,9	47
Esthéticienne	100,0	0,0	65	100,0	0,0	43
Peintre en Bâtiments	1,9	98,1	54	0,0	100,0	42
Réparateur PC	0,0	100,0	19	2,6	97,4	38
Communic. Graphique	12,7	87,3	55	25,7	74,3	35
Fleuriste	57,4	42,6	61	67,7	32,3	31
Menuisier-Charpentier	0,0	100,0	48	5,0	95,0	20
Décorateur	7,0	93,0	43	0,0	100,0	19
Inst. Chauffage central	0,0	100,0	37	0,0	100,0	17
Carreleur	0,0	100,0	13	0,0	100,0	17
Prothèse dentaire	31,6	68,4	38	0,0	100,0	12
Confiseur-Chocolatier	25,0	75,0	8	12,5	87,5	8
Ebéniste	0,0	100,0	22	0,0	100,0	7
Floriculteur	0,0	100,0	25	0,0	100,0	5
Bijoutier-Joillier	26,3	73,7	19	0,0	100,0	3
Photographe	48,9	51,1	47			
Bandagiste	42,9	57,1	28			
Imprimeur	18,2	81,8	11			
Cordonnier chausseur	25,0	75,0	8			
TOTAL APPRENTIS	26,4	73,6	2308	26,2	73,8	1548

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFF

Globalement la répartition des apprentis par sexe n'a pas changé depuis le dernier Etat des lieux, les hommes restent largement majoritaires, sauf dans quelques domaines : coiffure, esthéticienne, fleuriste. Les seules différences notables à relever depuis 1999-2000 sont l'augmentation de la proportion de femmes en coiffure et la baisse de cette proportion pour les formations de vendeur-détaillant ainsi que de boulanger.

On voit donc que la féminisation de certains métiers réputés masculins est loin d'être engagée. Les seules formations pour lesquelles le taux de féminisation augmente (fleuristes et communication graphique) ne sont en tout cas pas des métiers prioritairement exercés par des hommes.

**TABLEAU 38. EFP – RÉPARTITION PAR SEXE DES AUDITEURS
CHEFS D'ENTREPRISE EN 1999-2000 ET 2005-2006**

Profession	1999-2000			2005-2006		
	Fe (%)	Ho (%)	Nb auditeurs	Fe (%)	Ho (%)	Nb auditeurs
Gestion et FAG	34,9	65,1	488	38,9	61,1	710
Agent Immobilier	36,3	63,7	306	45,6	54,4	574
Comptable/Experts compt.	48,6	51,4	414	41,6	58,4	529
Agent de Voyages	74,6	25,4	429	74,3	25,7	171
Directeur Maison d'Enfants	93,3	6,7	30	97,6	2,4	167
Coiffeurs	72,4	27,6	145	80,6	19,4	144
Esthéticien	99,3	0,7	149	100,0	0,0	139
Restaurateur	27,3	72,7	150	25,6	74,4	129
Régisseur-Techn. Spect.	10,1	89,9	138	11,7	88,3	120
Décorateur d'Intérieur	67,0	33,0	115	77,7	22,3	103
Instal.-Electricien	0,0	100,0	57	0,0	100,0	100
Expert en Biens Immobiliers	27,0	73,0	37	41,3	58,7	92
Détaillant	62,5	37,5	64	31,5	68,5	89
Inst. Saniatire	2,0	98,0	49	1,1	98,9	89
Accueillante d'Enfants	100,0	0,0	52	98,9	1,1	88
Cand. Coutiers Assurances	51,3	48,7	117	51,8	48,2	85
Entrepreneur de Jardins	4,5	95,5	66	2,6	97,4	78
Fleuriste	79,6	20,4	98	80,0	20,0	75
Inst. Chauffage central	4,1	95,9	49	2,9	97,1	70
Garagiste-réparateur	1,4	98,6	74	2,9	97,1	69
Carrossier-Réparateur	0,0	100,0	55	0,0	100,0	60
Infographe **				32,2	67,8	59
Conseiller en Marketing	27,1	72,9	59	43,1	56,9	58
Tech. Prothèse Dentaire	31,6	68,4	19	31,5	68,5	54
Opticien	39,5	60,5	81	37,7	62,3	53
Peintre en Bâtiments	0,0	100,0	40	9,4	90,6	53
Photographe	29,4	70,6	51	54,7	45,3	53
Agent Commercial	36,7	63,3	49	26,9	73,1	52
Directeur de Maison de Repos	65,9	34,1	44	60,8	39,2	51
Herboriste	74,2	25,8	62	82,0	18,0	50
Electricien d'automobiles	0,0	100,0	30	2,0	98,0	49
Boulangier-Pâtissier	40,7	59,3	54	20,8	79,2	48
Conseil. Commercial Autos	10,0	90,0	30	6,3	93,8	48
Conseiller en Publicité	50,8	49,2	63	56,3	43,8	48

Cons. Commerce Internat.	34,4	65,6	32	36,6	63,4	41
Menuisier-Charpentier	20,0	80,0	10	0,0	100,0	37
Négociant Véhic. Occasion	3,9	96,1	51	2,7	97,3	37
Confiseur-Chocolatier	18,2	81,8	22	51,6	48,4	31
Esthéticien Canin	100,0	0,0	22	93,5	6,5	31
Glacier	21,4	78,6	14	48,4	51,6	31
Climatisation/Frigoriste	0,0	100,0	38	7,1	92,9	28
Bijoutier-Joaillier	44,4	55,6	27	59,3	40,7	27
Arboriste **				0,0	100,0	21
Carreleur	0,0	100,0	13	9,5	90,5	21
Ebéniste **				4,8	95,2	21
Boucher-Charcutier	8,3	91,7	24	11,8	88,2	17
Communicateur graphique	33,3	66,7	87	21,4	78,6	14
Guide Touristique	56,9	43,1	51	84,6	15,4	13
Restaurateur Meubles	42,9	57,1	28	46,2	53,8	13
Antiquaire **				91,7	8,3	12
Hôtelier	48,0	52,0	50	58,3	41,7	12
Préparat. Plats à Emporter	45,0	55,0	20	42,9	57,1	7
Bandagiste	25,0	75,0	4			
Concepteur de produits multimédias	34,4	65,6	32			
Conseiller financier	24,0	76,0	25			
Conseiller fiscal	41,5	58,5	41			
Cordonnier-chausseau	31,3	68,7	16			
Entrepreneur plafonneur cimentier	0,0	100,0	16			
Expert consultant	12,0	88,0	25			
Gestionnaire de brasserie	22,2	77,8	9			
Gestionnaire et promoteur espaces sportifs	7,7	92,3	13			
Hôtesse d'accueil	100,0	0,0	19			
TOTAL AUDITEURS	43,8	56,2	4 353	43,5	56,5	4 771

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFEE

La répartition des auditeurs "chef d'entreprise par sexe est mieux équilibrée que celle des apprentis mais reste à l'avantage des hommes (56%), la répartition globale n'ayant pas changé depuis 1999-2000 Les femmes sont majoritaires dans 18 des 62 formations, notamment dans les métiers des soins du corps ou de l'enfance. Elles sont par contre peu présentes, voire absentes, dans les métiers techniques. Précisons que l'éventail de formations pour les apprentis (28 formations) est plus réduit que celui pour les auditeurs "chef d'entreprise"(62 formations),

On remarque, par ailleurs, que les taux de féminisation fortement en hausse se situent souvent dans les métiers qui connaissent eux-mêmes une augmentation globale du nombre d'auditeurs, c'est le cas par exemple pour les agents immobiliers, les directeurs de maison d'enfants, les experts immobiliers et dans une moindre mesure pour les confiseurs, chocolatiers et les glaciers.

B.4.2. Répartition par niveau d'études

**TABEAU 39. EFP – RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES
DES APPRENTIS – 2005-2006**

Profession	Répartition par niveau d'études (%)				Nombre d'apprentis
	Exam. entrée	Cond. base	CESI-2D	CESS	
Coiffeur	3,8	93,9	1,9	0,4	281
Restaurateur	21,3	75,4	3,3	0,0	175
Détaillant	4,3	91,4	4,3	0,0	151
Cours généraux seuls	2,3	77,0	9,2	11,5	117
Garagiste-Réparateur	12,8	74,4	11,5	1,3	106
Carrossier-Réparateur	7,1	84,7	8,2	0,0	104
Installateur-Electricien	10,2	83,1	6,8	0,0	87
Installateur Sanitaire	14,8	81,5	3,7	0,0	81
Boulangier-Pâtissier	4,3	91,3	4,3	0,0	53
Boucher-Charcutier	6,3	90,6	3,1	0,0	49
Entrepren. de Jardins	6,3	90,6	0,0	3,1	47
Esthéticienne	5,7	77,1	17,1	0,0	43
Peintre en Bâtiments	12,1	87,9	0,0	0,0	42
Réparateur PC	3,2	80,6	12,9	3,2	38
Communic. Graphique	0,0	71,4	28,6	0,0	35
Fleuriste	13,6	86,4	4,5	0,0	31
Menuisier-Charpentier	0,0	90,0	10,0	0,0	20
Décorateur	30,0	70,0	0,0	0,0	19
Inst. Chauffage central	14,3	85,7	0,0	0,0	17
Carreleur	12,5	75,0	12,5	0,0	17
Prothèse dentaire	30,0	0,0	70,0	0,0	12
Confiseur-Chocolatier	0,0	75,0	25,0	0,0	8
Ebéniste	0,0	100,0	0,0	0,0	7
Floriculteur	0,0	100,0	0,0	0,0	5
Bijoutier-Joaillier	0,0	33,0	66,7	0,0	3
Total apprentis	7,3	84,7	6,8	1,2	1 548

Source : EFP, calculs CCFFEE

On voit qu'une énorme majorité des apprentis remplit tout juste les conditions de base d'admission, c'est à dire deux années réussies ou non dans le premier cycle du secondaire général ou technique, ou deux années réussies dans l'enseignement professionnel, 7,3% passent l'examen d'entrée. Une très faible minorité (6,8%) dispose d'un diplôme du deuxième cycle (CESI-C2D) ou d'un CESS.

**TABEAU 40. EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES APPRENTIS
PAR NIVEAU D'ÉTUDES DEPUIS 91-92**

Antécédents scolaires (%)	1991-92	1999-2000	2005-06
Inférieur au CESI-C2D	62,7	75,2	92,0
CESI ou C2D	34,7	22,5	6,8
CESS	2,6	2,3	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : EFP, INFAC et INFOBO, État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, calculs CCFFEE

La situation que l'on observe actuellement présente un glissement dans le profil des publics. En effet, la tendance déjà constatée, c'est à dire une baisse du niveau de certification des apprentis à l'entrée en formation, s'est poursuivie et même amplifiée. Les jeunes entrent en formation avec un bagage scolaire de plus en plus réduit.

Cette réduction est en partie attribuée par l'opérateur au développement, depuis le dernier Etat des lieux, des classes préparatoires qui absorbent les apprentis ayant un niveau d'étude plus élevé.

TABLEAU 41. EFP – RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES DES AUDITEURS CHEFS D'ENTREPRISE – 2005-2006

Profession	Répartition par niveau d'études (%)					Nb chefs d'entr.
	Exam. entrée	Appr.	CESI-C2D	CESS	Supérieur	
Gestion et FAG	29,6	4,5	37,9	23,5	4,5	710
Agent Immobilier	0,0	0,0	1,6	92,0	6,4	574
Comptable/Experts compt.	0,0	0,0	0,0	94,9	5,1	529
Agent de Voyages	0,0	0,0	1,8	96,5	1,8	171
Directeur Maison d'Enfants	0,0	0,0	29,9	63,5	6,6	167
Coiffeurs	18,1	20,8	35,4	25,0	0,7	144
Esthéticien	10,1	2,9	43,9	42,4	0,7	139
Restaurateur	11,6	10,1	45,0	27,1	6,2	129
Régisseur-Techn. Spect.	9,2	0,8	34,2	55,0	0,8	120
Décorateur d'Intérieur	10,7	0,0	31,1	50,5	7,8	103
Instal.-Electricien	11,0	7,0	26,0	51,0	5,0	100
Expert en Biens Immobiliers	0,0	0,0	0,0	54,3	45,7	92
Détaillant	18,0	15,7	43,8	22,5	0,0	89
Inst. Sanitaire	19,1	10,1	32,6	34,8	3,4	89
Accueillante d'Enfants	21,6	2,3	36,4	36,4	3,4	88
Cand. courtiers d'assurances	0,0	0,0	0,0	92,9	7,1	85
Entrepreneur de Jardins	7,7	15,4	26,9	47,4	2,6	78
Fleuriste	9,3	4,0	24,0	54,7	8,0	75
Inst. Chauffage central	30,0	5,7	27,1	31,4	5,7	70
Garagiste-réparateur	13,0	18,8	39,1	27,5	1,4	69
Carrossier-Réparateur	15,0	21,7	33,3	28,3	1,7	60
Infographe **	3,4	0,0	15,3	78,0	3,4	59
Conseiller en Marketing	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	58
Tech. Prothèse Dentaire	0,0	7,4	0,0	88,9	3,7	54
Opticien	0,0	0,0	0,0	98,1	1,9	53
Photographe	3,8	5,7	35,8	54,7	0,0	53
Peintre en Bâtiments	17,0	13,2	39,6	28,3	1,9	53
Agent Commercial	21,2	0,0	42,3	34,6	1,9	52
Directeur de Maison de Repos	0,0	0,0	0,0	58,8	41,2	51
Herboriste	0,0	0,0	0,0	78,0	22,0	50
Electricien d'automobiles	6,1	20,4	30,6	42,9	0,0	49
Conseiller en Publicité	0,0	0,0	0,0	93,8	6,3	48
Boulangier-Pâtissier	16,7	14,6	41,7	25,0	2,1	48
Conseil. Commercial Autos	8,3	0,0	47,9	43,8	0,0	48
Cons. Commerce Internat.	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	41
Négociant Véhic. Occasion	16,2	0,0	48,6	32,4	2,7	37

Menuisier-Charpentier	2,7	2,7	32,4	54,1	8,1	37
Confiseur-Chocolatier	16,1	3,2	32,3	38,7	9,7	31
Esthéticien Canin	19,4	3,2	32,3	45,2	0,0	31
Glacier	16,1	3,2	32,3	38,7	9,7	31
Climatisation/Frigoriste	14,3	0,0	42,9	35,7	7,1	28
Bijoutier-Joaillier	18,5	7,4	11,1	63,0	0,0	27
Carreleur	33,3	19,0	23,8	23,8	0,0	21
Ebéniste **	9,5	0,0	38,1	42,9	9,5	21
Arboriste **	4,8	0,0	23,8	57,1	14,3	21
Boucher-Charcutier	11,8	29,4	17,6	41,2	0,0	17
Communicateur graphique	0,0	21,4	14,3	64,3	0,0	14
Guide Touristique	0,0	0,0	0,0	69,2	30,8	13
Restaurateur Meubles	23,1	0,0	15,4	53,8	7,7	13
Hôtelier	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	12
Antiquaire **	0,0	0,0	33,3	16,7	50,0	12
Préparat. Plats à Emporter	0,0	28,6	57,1	0,0	14,3	7
TOTAL GENERAL	10,2	4,4	21,8	57,8	5,7	4 771

Source : EFP, calculs CCFF

Près de 64% des auditeurs chefs d'entreprise disposent au moins d'un diplôme du secondaire supérieur. C'est une proportion assez importante mais pourtant en légère baisse par rapport à la situation de 1999-2000 (près de 68%). Au contraire, la proportion d'auditeurs ne disposant que du C2D est en hausse, elle s'élève en 2005-06 à 22%. On voit que la tendance à la baisse du nombre d'auditeurs issus de l'apprentissage se poursuit. En effet, sur la dernière période, cette proportion est passée de 12 à 4% ³⁹. Enfin, le nombre d'auditeurs ne remplissant pas les conditions de base (C2D ou apprentissage) et devant passer un examen d'entrée a augmenté. Il est passé de 6 à 10% entre 1999-2000 et 2005-06.

39. Précisons que sur les 62 formations d'auditeurs, seules 28 sont accessibles aux apprentis.

TABLEAU 42. EFP – ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES AUDITEURS PAR NIVEAU D'ÉTUDES DEPUIS 91-92

Antécédents scolaires (%)	1992-93	1999-2000	2005-06
Exam. entrée	7,4	6,2	10,2
Appr.	23,8	11,8	4,4
CESI-C2D	21,0	14,4	21,8
CESS	36,9	61,1	57,8
Supérieur	9,8	6,6	5,7
Total	98,8	100,0	100,0

Source : EFP, INFAC et INFOBO, État des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, calculs CCFF

Il faut donc relativiser l'hypothèse émise dans l'État des lieux de 1999-2000 selon laquelle certains jeunes choisiraient la formation chef d'entreprise en lieu et place d'une formation dans l'enseignement supérieur. Cette tendance ne se confirmerait que pour certains métiers (agents de voyage, immobiliers, directeurs de maison de repos) pour lesquels il est vrai que l'offre de formation dans le supérieur est limitée.

C'est bien d'une baisse générale de bagage scolaire avant l'entrée en formation chef d'entreprise dont il faut parler, tout comme c'est le cas pour l'apprentissage.

B.4.3. Répartition par classe d'âge

TABLEAU 43. EFP – RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES APPRENTIS EN 2005-2006 ET 1999-2000

Profession	1999-2000			2005-2006		
	Répartition par âge (%)		Nb	Répartition par âge (%)		Nb
	<18 ans	18 ans>	apprentis	<18 ans	18 ans>	apprentis
Coiffeur	41,2	58,8	354	51,2	48,8	281
Restaurateur	57,7	42,3	201	50,9	49,1	175
Détaillant	41,8	58,2	220	56,3	43,7	151
Cours généraux seuls	33,8	66,2	198	52,1	47,9	117
Garagiste-Réparateur	44,6	55,4	175	49,1	50,9	106
Carrossier-Réparateur	50,7	49,3	142	58,7	41,3	104
Installateur-Electricien	48,0	52,0	125	34,5	65,5	87
Installateur Sanitaire	52,7	47,3	110	45,7	54,3	81
Boulangier-Pâtissier	66,7	33,3	60	43,4	56,6	53
Boucher-Charcutier	65,4	34,6	52	73,5	26,5	49
Entrepren. de Jardins	32,9	67,1	70	44,7	55,3	47
Esthéticienne	44,6	55,4	65	46,5	53,5	43
Peintre en Bâtiments	44,4	55,6	54	54,8	45,2	42
Réparateur PC	47,4	52,6	19	44,7	55,3	38
Communic. Graphique	32,7	67,3	55	40,0	60,0	35
Fleuriste	50,8	49,2	61	35,5	64,5	31
Menuisier-Charpentier	37,5	62,5	48	55,0	45,0	20
Décorateur	30,2	69,8	43	68,4	31,6	19
Inst. Chauffage central	54,1	45,9	37	58,8	41,2	17
Carreleur	53,8	46,2	13	47,1	52,9	17
Prothèse dentaire	5,3	94,7	38	0,0	100,0	12
Confiseur-Chocolatier	50,0	50,0	8	37,5	62,5	8
Ebéniste	4,5	95,5	22	71,4	28,6	7
Floriculteur	56,0	44,0	25	20,0	80,0	5
Bijoutier-Joaillier	10,5	89,5	19	33,3	66,7	3
Photographe	27,7	72,3	47			
Bandagiste	0,0	100,0	28			
Imprimeur	36,4	63,6	11			
Cordonnier chausseur	37,5	62,5	8			
Total apprentis	43,2	56,8	2 308	50,1	49,9	1 548

Source : EFP, calculs CCFFEE

La proportion de jeunes de moins de 18 ans en apprentissage a augmenté de 7% entre 1999-2000 et 2005-2006. Cette croissance est loin d'être la règle pour toutes les formations, elle concerne cependant la majorité des grosses sections, ce qui explique l'évolution générale.

Notons tout d'abord que les classes d'âge sont différentes de celles des autres opérateurs. En effet nous avons pour le moment opté pour les classes suivantes : - de 18 ans, 18-24 ans, 25-44 ans et 45 ans et plus. Nous voyons qu'ici les classes d'âge sont 18-25 ans, 26-45 ans et plus de 45 ans. Nous avons du faire ce choix pour rendre comparables les données de 2005-2006 à celles de 1999-2000. Cependant ce choix posera un problème lors de l'analyse transversale entre opérateurs.

**TABLEAU 44. EFP – RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES AUDITEURS
– 2005-2006**

Profession	Répartition par âge (%)			Nb de chefs d'entr.
	18 à 25 ans	26 à 45 ans	+ 45 ans	
Gestion et FAG	46,8	48,7	4,5	710
Agent Immobilier	53,5	41,3	5,2	574
Comptable/Experts compt.	54,4	42,5	3,0	529
Agent de Voyages	82,5	17,0	0,6	171
Directeur Maison d'Enfants	52,1	45,5	2,4	167
Coiffeurs	81,3	16,7	2,1	144
Esthéticien	75,5	23,0	1,4	139
Restaurateur	59,7	34,9	5,4	129
Régisseur-Techn. Spect.	83,3	16,7	0,0	120
Décorateur d'Intérieur	78,6	19,4	1,9	103
Instal.-Electricien	68,0	30,0	2,0	100
Expert en Biens Immobiliers	25,0	62,0	13,0	92
Détaillant	100,0	0,0	0,0	89
Inst. Sanitaire	61,8	37,1	1,1	89
Accueillante d'Enfants	62,5	36,4	1,1	88
Cand. courtiers d'assurances	76,5	20,0	3,5	85
Entrepreneur de Jardins	80,8	19,2	0,0	78
Fleuriste	68,0	30,7	1,3	75
Inst. Chauffage central	51,4	40,0	8,6	70
Garagiste-réparateur	82,6	15,9	1,4	69
Carrossier-Réparateur	93,3	6,7	0,0	60
Infographe **	86,4	11,9	1,7	59
Conseiller en Marketing	70,7	27,6	1,7	58
Tech. Prothèse Dentaire	68,5	31,5	0,0	54
Opticien	71,7	26,4	1,9	53
Photographe	88,7	11,3	0,0	53
Peintre en Bâtiments	73,6	24,5	1,9	53
Agent Commercial	86,5	13,5	0,0	52
Directeur de Maison de Repos	21,6	64,7	13,7	51
Herboriste	42,0	50,0	8,0	50
Electricien d'automobiles	83,7	16,3	0,0	49
Conseiller en Publicité	87,5	12,5	0,0	48
Boulangier-Pâtissier	60,4	33,3	6,3	48
Conseil. Commercial Autos	91,7	8,3	0,0	48
Cons. Commerce Internat.	63,4	36,6	0,0	41
Négociant Véhic. Occasion	59,5	40,5	0,0	37
Menuisier-Charpentier	73,0	27,0	0,0	37
Confiseur-Chocolatier	45,2	41,9	12,9	31
Esthéticien Canin	67,7	19,4	12,9	31

Glacier	45,2	41,9	12,9	31
Climatisation/Frigoriste	64,3	28,6	7,1	28
Bijoutier-Joaillier	85,2	11,1	3,7	27
Carreleur	52,4	42,9	4,8	21
Ebéniste **	61,9	38,1	0,0	21
Arboriste **	61,9	38,1	0,0	21
Boucher-Charcutier	70,6	23,5	5,9	17
Communicateur graphique	92,9	7,1	0,0	14
Guide Touristique	30,8	30,8	38,5	13
Restaurateur Meubles	61,5	38,5	0,0	13
Hôtelier	83,3	16,7	0,0	12
Antiquaire **	8,3	58,3	33,3	12
Préparat. Plats à Emporter	28,6	42,9	28,6	7
TOTAL GENERAL	62,7	33,7	3,6	4 771

Source : EFP, calculs CCFFEE

Dans l'ensemble, les auditeurs sont composés d'un peu moins de deux tiers de 18-25 ans, d'un tiers de 26-45 ans et d'une faible proportion de plus de 45 ans. Ce canevas général varie assez fortement d'une profession à l'autre. Parmi les principales (+ de 100 auditeurs), les professions qui concernent un public relativement plus âgé sont celles de gestion, d'agent immobilier et de comptabilité; les professions qui concernent un public plus jeune sont: régisseur-technicien de spectacle, agent de voyage, coiffeur, décorateur d'intérieur et esthéticienne.

**TABLEAU 45. EFP – COMPARAISON DE LA RÉPARTITION
PAR CLASSE D'ÂGE DES AUDITEURS EN 1999-2000 ET 2005-2006**

Classes d'âge (%)	1999-2000	2005-06
18 à 25 ans	70,5	62,7
26 à 45 ans	26,0	33,7
+ 45 ans	3,5	3,6
Total	100,0	100,0

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFFEE

Par rapport à 1999-2000, la situation de 2005-2006 présente un vieillissement des effectifs d'auditeurs chef d'entreprise. La classe d'âge des 18-25 ans a subi un glissement d'environ 8% vers celle des 26-45 ans.

Si l'on confronte les données relatives aux niveaux d'études à l'entrée et à l'âge des auditeurs, on remarque que ces deux variables sont corrélées. Ce sont pour les mêmes quelques professions que l'on retrouve à la fois, une plus grande proportion de personnes ayant un bon bagage scolaire et une part importante de personnes de + de 26 ans. Dans ces cas, les personnes ont sans doute suivi des parcours plus sinueux et leur inscription à l'EFPME est plus à considérer comme de la formation continue que de la formation initiale.

B.4.4. Répartition par lieu de domicile

TABEAU 46. EFP – COMPARAISON DE LA RÉPARTITION PAR RÉGION DE DOMICILE DES APPRENTIS EN 1999-2000 ET 2005-2006

Région de domicile (%)	1999-2000	2005-2006
Bruxelles	72,5	70,2
Wallonie	16,4	13,0
Flandre	11,1	16,7
Total	100,0	100,0

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFEE

En 2005-2006, 70% des apprentis habitent dans la Région bruxelloise, 13% viennent de Wallonie et 17% de Flandre. Cette situation comporte une évolution depuis 1999-2000 puisqu'à l'époque les apprentis originaires de Wallonie étaient plus nombreux (16%) que ceux originaires de Flandre (11%).

Ceci peut s'expliquer par le fait que les centres wallons organisent maintenant des cours pour un certain nombre de métiers qui en 1999 n'étaient localisés qu'à Bruxelles (fleuriste, bijoutier, floriculteur, etc.).

TABEAU 47. EFP – COMPARAISON DE LA RÉPARTITION PAR RÉGION DE DOMICILE DES AUDITEURS EN 1999-2000 ET 2005-2006

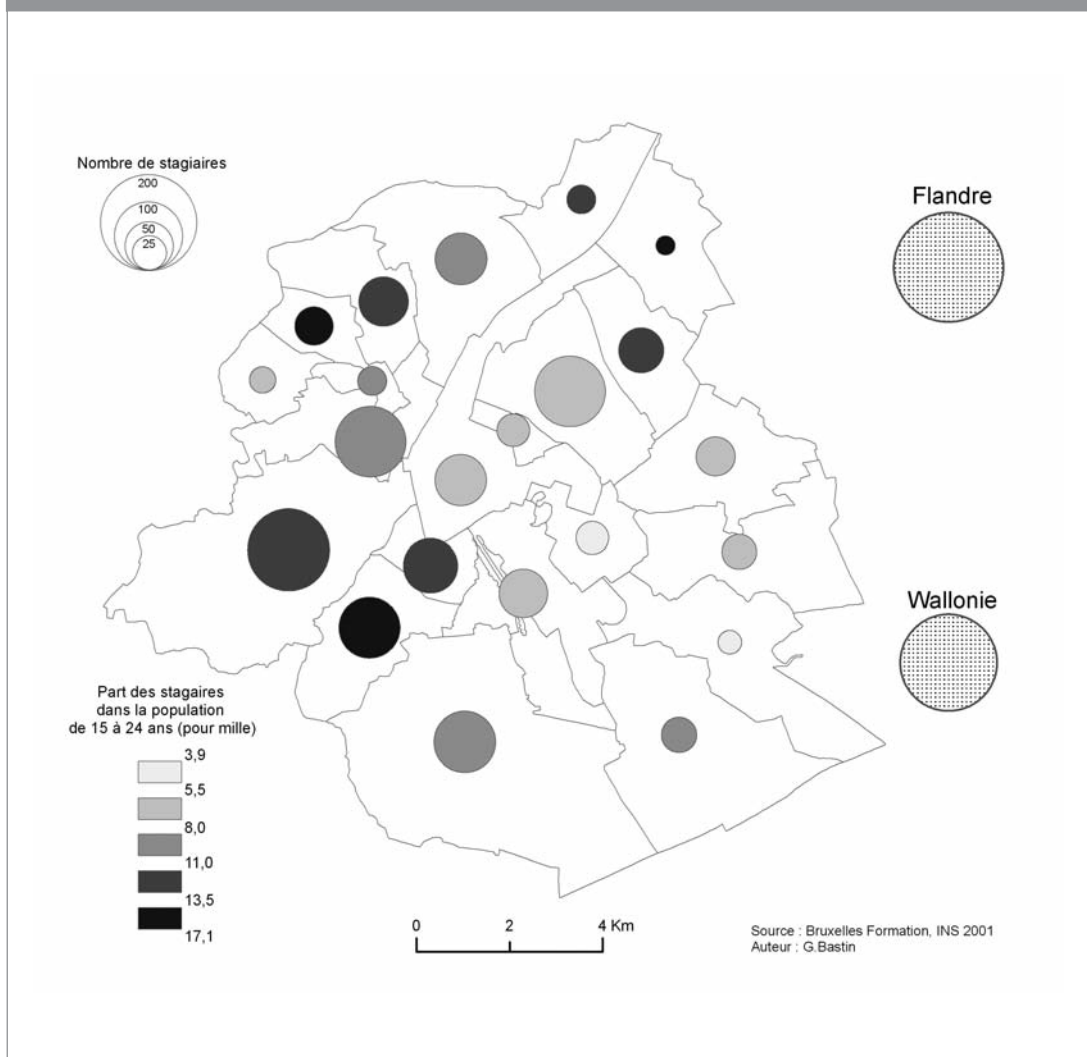
Région de domicile (%)	1999-2000	2005-2006
Bruxelles	62,8	65,5
Wallonie	26,3	20,5
Flandre	10,9	13,9
Total	100,0	100,0

Source : EFP, INFAC et INFOBO, calculs CCFEE

La part de Bruxellois est moins élevée chez les auditeurs chefs d'entreprise (65,5%) que chez les apprentis. Cette proportion est cependant en progression depuis 1999-2000. La part de Wallons est en nette baisse, comme chez les apprentis, mais reste tout de même loin devant la Flandre (20,5% contre 13,9%), dont la part a augmenté depuis 1999-2000.

Les cartes qui suivent adoptent les mêmes principes que celles présentées dans le chapitre précédent. Notons cependant que la proportion d'apprentis n'a pas été calculée sur base de la population de 18 à 64 ans mais sur celle de 15 à 24 ans afin de mieux coller au public cible de ce type de formation.

**FIGURE 4. EFPME - RÉPARTITION DES APPRENTIS
PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005**



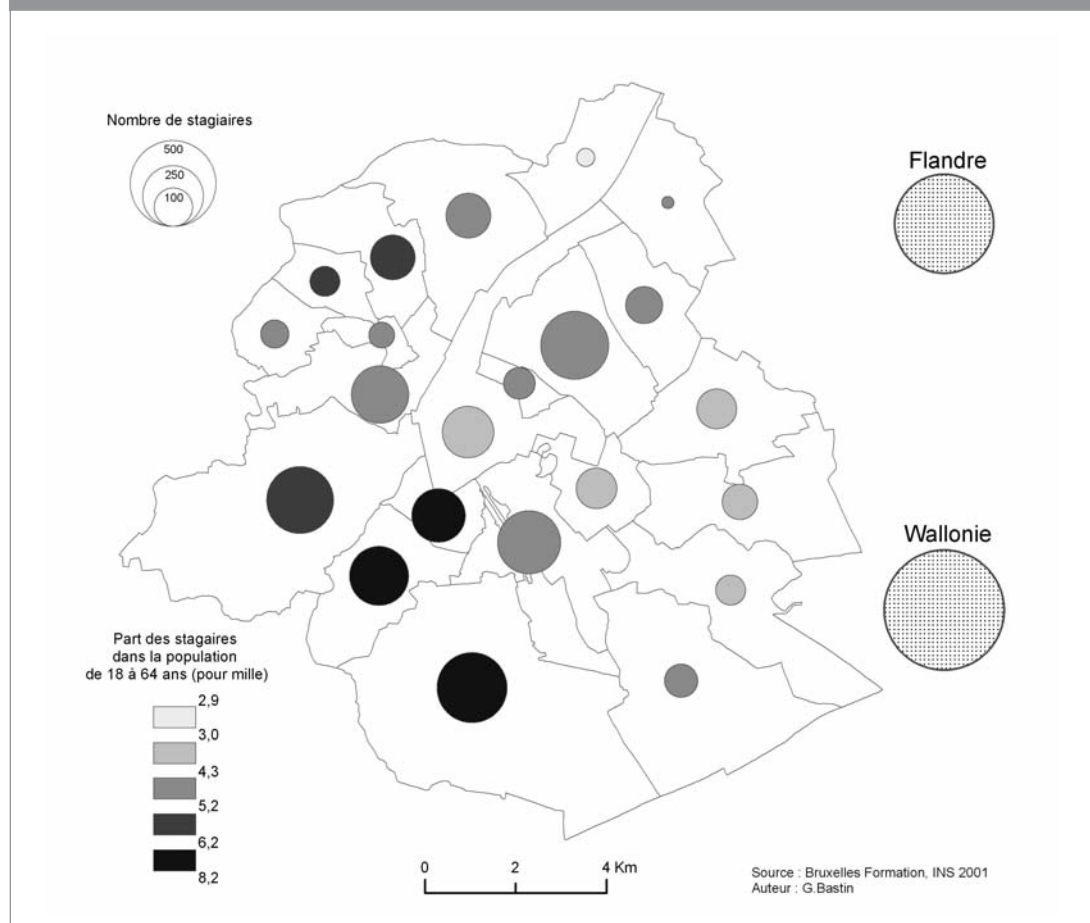
La localisation des apprentis au sein de la Région de Bruxelles-Capitale présente une répartition originale. Les proportions les plus importantes s'observent dans une zone s'étendant du Sud-Est au Nord de la ville, de Uccle-Forest à Evere-Haeren. Le quadrant Est de la capitale présente de plus faibles proportions, y compris dans les communes centrales.

Nous constatons que cette répartition géographique présente de manière grossière la même allure que celle des diplômés de l'enseignement secondaire technique et professionnel ⁴⁰. Les apprentis relèvent donc sans doute du même type de public que ceux de l'enseignement technique et professionnel, à savoir qu'ils proviennent d'un milieu à caractère plus ouvrier.

On ne peut également exclure un effet de proximité pour expliquer les proportions élevées qu'on retrouve à Forest, Saint-Gilles et Uccle (relativement élevée compte tenu de ce qu'on vient de dire).

40. Voir dans :
Deboosere Patrick,
Willaert Didier (2005),
"Atlas des Quartiers de
la population de la
Région de Bruxelles-
Capitale au début du
21^e siècle", (2005),
Institut Bruxellois
de Statistique et
d'Analyse, page 117.

**FIGURE 5 EFPME - RÉPARTITION DES AUDITEURS CHEFS D'ENTREPRISE
PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005**



La répartition des auditeurs chefs d'entreprise présente des similitudes avec celle des apprentis mais aussi de nombreuses différences. Cela tendrait à confirmer l'écart de plus en plus marqué entre ces deux publics, que nous avons déjà constaté par ailleurs.

Les proportions importantes sont localisées de manière claire dans le sud de la capitale, dans un axe allant de Saint-Gilles à Uccle. On retrouve des proportions relativement faibles le long d'un autre axe, allant du Pentagone à Woluwe et qui comprend aussi Auderghem.

Bien que la localisation de l'EFpme (limite Uccle-Forest) puisse jouer un rôle dans la répartition géographique des auditeurs, ce n'est sans doute pas le seul facteur. D'une part parce que la distance ne semble pas être un problème majeur pour ce public, puisqu'une part importante vient de Flandre et de Wallonie, d'autre part parce qu'elle n'explique pas certaines différences qu'on observe au sein de la capitale (Jette et Woluwe Saint-Lambert par exemple).

Sans vouloir trop nous avancer, un élément explicatif de cette répartition peut provenir de la répartition géographique de l'emploi lui-même : aux proportions importantes d'indépendants, chefs d'entreprise et professions libérales qu'on retrouve dans le Sud de la Ville de Bruxelles, s'opposent des proportions importantes d'employés dans l'Est de la capitale⁴¹. Or c'est plutôt au premier type de métier que forme l'EFPME.

41. *Idem*, pages 108-109

C. Conclusions intermédiaires

LES FORMATIONS

L'EFpme organise des formations à destination de deux publics : les apprentis et les auditeurs. Ces publics présentent des caractéristiques assez différentes. Les apprentis sont plus jeunes, ils ont une formation de base moindre que celle des auditeurs et proviennent de lieux et de milieux différents. Nous ne pourrions comparer leur nationalité car nous ne disposons pas de données à ce sujet.

En termes d'évolution, nous constatons une diminution de 33% des apprentis depuis 1999 et une augmentation du nombre d'auditeurs de 9,6%. La diminution du nombre des apprentis est plus ou moins importante en fonction des formations. Cependant le classement des formations par importance est sensiblement le même qu'en 1999.

Parallèlement, les formations apprentis créées en 1999 pour répondre aux carences du secteur de la construction connaissent une diminution relativement importante du nombre d'inscrits, à l'exception de la formation de carreleur qui augmente.

Le succès des formations d'auditeurs constaté en 1999 se confirme. Entre le rapport de 1992 et celui de 1999 le nombre d'auditeurs avait doublé. La tendance est toujours à la hausse mais fortement ralentie, la croissance n'étant plus que d'une dizaine de pourcents.

Par contre, la souplesse observée quant à l'ouverture et la fermeture de programmes de formation semble avoir des limites. Si 28 nouveaux programmes avaient été mis en place entre 1992 et 1999, seulement 2 ont été créés entre 1999 et 2005 chez les auditeurs.

L'ordre du classement des formations par domaine ⁴², apprentis et auditeurs confondus, est légèrement modifié depuis 1999, la vente est devenu le principal domaine de formation, suivi par la gestion et la coiffure.

*42. Classement
CEDEFOP.*

La plus forte augmentation enregistrée entre 1999 et 2005 se situe au niveau des programmes de gestion et de la vente. Par contre les domaines touchant aux services liés aux loisirs ont fortement diminué, passant de 480 à 184 personnes en formation.

LE PROFIL DU PUBLIC

Les formations en alternance des classes moyennes restent majoritairement suivies par des hommes plutôt que des femmes. La tendance est cependant beaucoup plus forte pour les apprentis (74% d'hommes) que pour les auditeurs "chef d'entreprise" où les hommes constituent 56% du public.

La tendance à la baisse du niveau d'études à l'entrée en apprentissage constatée dans l'étude de 1999, se confirme de manière très nette. Alors qu'en 1992-1993, 62% des apprentis n'avaient pas de certifications atteignant le CESI, en 2005-2006, ils étaient 92% à être dans le cas.

Chez les auditeurs le bagage scolaire à l'entrée est plus élevé : 64% disposent au moins d'un CESS. Néanmoins ce chiffre est en baisse de 4% par rapport à 1999. Notons que le nombre d'auditeurs devant passer un examen d'entrée a augmenté de 4%.

La part des auditeurs provenant des programmes d'apprentis continue à baisser. Elle était de 23,8% en 1992, de 11,8% en 1999 et est de 4,4% en 2005.

Chez les apprentis la part des moins de 18 ans a augmenté, elle était de 43,2% en 1999 et passe à 50,1% en 2005. Cette part fluctue fortement d'une période à l'autre car en 1992 elle s'élevait à 58%.

La tendance se marque dans les sections regroupant beaucoup d'apprentis comme celles de coiffure et détaillant, où l'on constate que cette classe d'âge est supérieure à la moyenne générale de l'EFpme.

Chez les auditeurs, les 18-25 ans restent majoritaires avec 62,7% de moyenne, néanmoins leur part a diminué de 8% depuis 1999, au profit des 26-45 ans.

L'hypothèse soulevée dans l'étude de 1999, par Claire de Brier, selon laquelle cette dernière formule de formation est une opportunité pour certains de poursuivre des études "supérieures" pour se diriger vers des emplois d'indépendants n'est pas tout à fait contredite. Il reste qu'elle serait aussi l'occasion pour des personnes plus âgées de démarrer une activité d'indépendants dans des créneaux qui remportent un certains succès depuis quelques années à Bruxelles. En effet, la part des 25-45 ans est supérieure à la moyenne dans les programmes de gestion, d'agent immobilier et d'expert en biens immobilier. Il serait intéressant, comme le soulignait déjà Claire de Brier, de connaître le parcours de ce public.

Plus des deux tiers du public de l'EFpme est domicilié à Bruxelles, néanmoins chez les apprentis la part des personnes provenant de Flandre et de Wallonie s'est inversée depuis 1999, alors que les premières ont augmenté (+5,5%), les secondes ont diminué (-3,4%) au point de se faire dépasser. Chez les auditeurs, la part des Wallons a diminué encore plus fortement (-5,8%), néanmoins elle reste largement supérieure à celle des Flamands, avec 20,5% contre 13,9%.

3. Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP)

A. Présentation générale

A.1. L'ISP dans le paysage institutionnel

Le dispositif bruxellois d'insertion socioprofessionnelle se base sur un partenariat entre des opérateurs privés et les institutions publiques régionales et communautaires. Les opérateurs privés du dispositif s'inscrivent dans une démarche d'éducation permanente en vue de lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle. Il s'agit du milieu associatif constitué d'une série d'ASBL qui travaillent avec un public adulte faiblement qualifié éprouvant des difficultés à se positionner sur le marché du travail et bien souvent dans la vie.

En raison de la complexité institutionnelle spécifique à Bruxelles, ces opérateurs doivent assurer leur fonctionnement en sollicitant plusieurs sources de financement : la COCOF (via le décret du 27 avril 1995⁴³), Bruxelles Formation (pour les indemnités stagiaires⁴⁴), l'ORBEM (devenu ACTIRIS) (via les conventions de partenariat⁴⁵ et l'octroi de postes ACS) et le Fonds social européen (qui cofinance les opérateurs en complétant ces divers financements publics).

On distingue 3 types d'OISP; les Ateliers de Formation par le Travail (AFT), les opérateurs de formation (opérateurs) et les Missions locales (MLOC).

A.2. Cadre législatif

Le fonctionnement du dispositif s'appuie, en ce qui concerne la COCOF, sur une procédure d'agrément et de subventionnement des opérateurs définie par le Décret du 27 avril 1995 (voir note bas de page) et ses arrêtés d'application :

- > Arrêté 2001/549 du 18 octobre 2001 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle, et les arrêtés le modifiant (arrêtés 2004/144 et 2005/411 du Collège de la COCOF).
- > Arrêté 2002/147 du Collège de la Commission communautaire française relatif aux conventions de partenariat conclues entre l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle et les organismes d'insertion socioprofessionnelle, pris en exécution de l'article 4 §2 du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995 (...).

43. Décret du 27 avril 1995 de la Cocof relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socioprofessionnelle et au subventionnement de leurs activités de formation professionnelle, en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi inoccupés et peu qualifiés de trouver ou de retrouver du travail dans le cadre de dispositifs coordonnés d'insertion socioprofessionnelle

44. Arrêté du Collège de la CCF du 6 février 1997 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle.

45. En application de l'Arrêté de l'Exécutif régional du 27 juin 1991, modifié par l'Arrêté du 16 janvier 1997 autorisant l'Office régional bruxellois de l'emploi à conclure des conventions de partenariat en vue d'accroître les chances de certains demandeurs d'emploi de trouver ou de retrouver du travail.

Les organismes d'insertion socioprofessionnelle (OISP) sont agréés pour une période de 3 ans, sur la base des conventions de partenariat conclues avec Bruxelles Formation, dès que ces conventions couvrent :

- > un volume annuel minimum de 9.600 heures stagiaires organisées en partenariat depuis un an au moins,
- > ou des opérations de formation par le travail pour un groupe de minimum 12 stagiaires organisées depuis un an au moins (pour les AFT),
- > ou l'organisation d'opérations de concertation des opérateurs locaux, de coordination des filières de formation, d'initiation et de détermination professionnelle du public local (MLOC).

L'agrément est soumis à l'avis préalable de la Commission Consultative Formation Emploi Enseignement (CCFEE) et du Comité de gestion de Bruxelles Formation. L'agrément ouvre le droit au subventionnement par la COCOF, tel que prévu dans les dispositions de l'arrêté 2001/549 : financement d'une équipe de base et de frais de fonctionnement dont les montants sont liés à la catégorie de subventionnement de l'ASBL, elle-même liée au volume d'activité conventionné par Bruxelles Formation.

Le conventionnement avec Bruxelles Formation constitue la porte d'entrée à l'agrément dans le dispositif. Les conventions doivent être renouvelées annuellement. Chaque année, les opérateurs sont ainsi tenus d'introduire pour chaque action une demande de conventionnement auprès de Bruxelles Formation, en conformité avec les cahiers des charges pris en application de l'arrêté 2002/147. Après instruction des dossiers, les propositions de conventionnement sont soumises à l'approbation du Comité de gestion de l'Institut.

A.3. Structure du dispositif (nombre et types d'OISP)

En 2005, les organismes d'insertion socioprofessionnelle agréés sont au nombre de 49. Parmi ceux-ci, on compte :

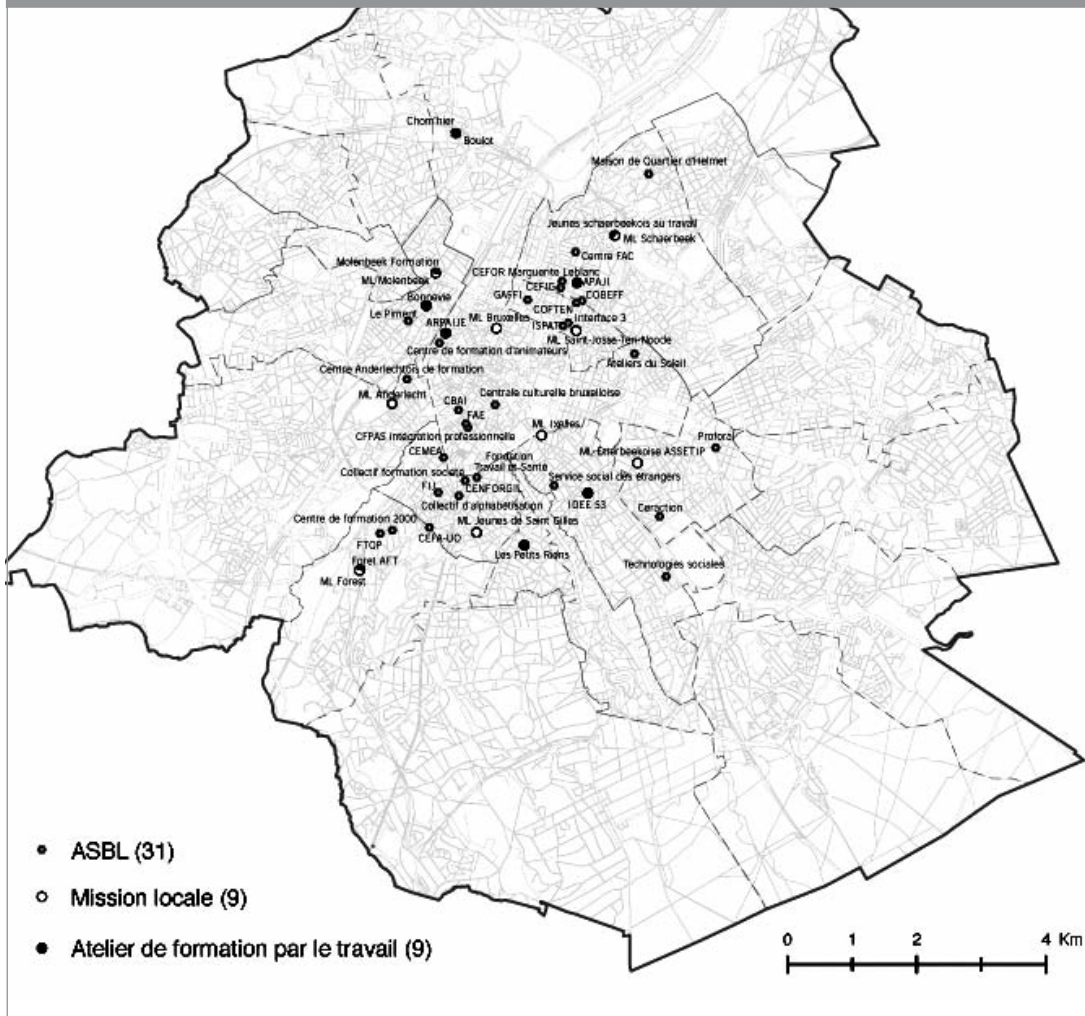
31 opérateurs de formation, répartis en :

- > 7 opérateurs de catégorie 1 (de 9.600 à 15.000 heures/an)
- > 7 opérateurs de catégorie 2 (de 15.000 à 25.000 heures/an)
- > 2 opérateurs de catégorie 3 (de 25.000 à 35.000 heures/an)
- > 3 opérateurs de catégorie 4 (de 35.000 à 45.000 heures/an)
- > 2 opérateurs de catégorie 5 (de 45.000 à 55.000 heures/an)
- > 10 opérateurs de catégorie 6 (plus de 55.000 heures/an)
- > 9 AFT relevant des catégories 2 à 4
- > 9 Missions locales.

Les organismes de catégorie 6 organisent, pour près de 80% d'entre eux, un volume d'heures annuel significativement supérieur à 55.000. A titre d'exemple, des opérateurs sont respectivement conventionnés pour 104.756 heures, 96.300 heures, 88.200 heures, 82.864 heures, 75.342 heures, 70.070 heures, etc.

Pour renforcer les postes de travail de l'équipe de base COCOF, ces opérateurs utilisent jusqu'à présent le cofinancement FSE. Qu'en sera-t-il si les budgets réservés pour le dispositif auprès du FSE viennent à diminuer dans la nouvelle période de programmation? La logique voudrait qu'il y ait une à deux catégories supplémentaires pour intégrer dans les bases légales une progression du financement liée au volume d'activités. Depuis l'Etat des lieux 1999-2000, un nouvel opérateur qui relevait uniquement du conventionnement avec l'ORBEM (devenu ACTIRIS) pour des actions de guidance et de détermination liées à des actions de formation non conventionnées avec Bruxelles Formation, a été agréé par la COCOF (JST : Jeunes Schaerbeekoïses au Travail) et un opérateur agréé a mis fin à son activité (Accueil Jeunes).

FIGURE 6. OISP – LOCALISATION DES OISP EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – 2005



A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement

Les formations sont généralement organisées en journée. Leur durée varie de minimum quelques semaines à maximum deux ans. Elles peuvent débuter à différents moments de l'année. Les conditions d'accès sont liées au type de formation recherché. Les inscriptions s'effectuent auprès des opérateurs, qui sélectionnent leurs stagiaires sur base de leur motivation, de leur choix professionnel et, dans la plupart des cas, des tests d'entrée. Ces formations sont gratuites.

A.4.1. Public du décret

Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle s'adresse à un public adulte de demandeurs d'emploi, qui, en raison de son isolement et de sa précarité socio-économique, est le plus éloigné du marché de l'emploi. Le décret limite l'accès des formations aux demandeurs d'emploi de plus de 18 ans qui ne sont pas détenteurs du CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) ou d'un diplôme équivalent⁴⁶. Cependant, les cahiers des charges des opérateurs, AFT et missions locales spécifient que "80% au moins du public doit répondre au critère de diplôme", ce qui explique, comme on le verra par la suite, qu'une partie des stagiaires détient au moins le CESS.

46. Pour les modules d'alphabétisation, les stagiaires ne peuvent pas être titulaires du CEB (certificat d'études de base), pour les AFT et la formation de base pré qualifiante, les stagiaires ne peuvent pas être titulaires du CESI (certificat d'enseignement secondaire inférieur).

La réalité à laquelle sont confrontés les opérateurs de terrain montre que le public avec lequel ils travaillent est de plus en plus fragilisé (aux difficultés de non-emploi s'ajoutent des problèmes de santé, de logement, familiaux, etc.). Les OISP assurent un suivi psycho-social pour aider le public à surmonter ses difficultés de vie et assurent également une guidance qui permet la clarification et la clarification de ses projets professionnels. Ces deux types d'actions sont financées par l'ORBEm (devenu ACTIRIS en juin 2007) dans le cadre de conventions de partenariat annuels.

A.4.2. Pédagogie

Les OISP adaptent leurs formations aux caractéristiques de leur public : celles-ci sont généralistes ou directement axées sur l'apprentissage d'un métier, afin de permettre à ce public d'acquérir des compétences directement utiles sur le marché de l'emploi. Les rythmes d'apprentissage varient fortement d'un stagiaire à l'autre, d'un groupe à l'autre : cela demande donc des pratiques différenciées. Toutes les formations sont menées dans une démarche d'éducation permanente. L'organisation de stages formatifs en entreprise favorise la progression des stagiaires vers l'emploi.

A.4.3. Statut des personnes en formation

Pour toute formation conventionnée, la signature d'un contrat de formation professionnelle entre le stagiaire, Bruxelles Formation et l'opérateur donne au demandeur d'emploi le statut de stagiaire en formation et lui octroie l'indemnité stagiaire qui lui est payée directement. Cette indemnité n'est toutefois, actuellement, pas versée pour les heures de stage en entreprise effectuées durant ou en fin de formation, sauf pour les stagiaires en formation qualifiante (ces seuls stages sont en effet désormais rémunérés, depuis 2006, pour une durée maximum de 152 heures).

B. Données quantitatives

Entre le second semestre 2005 et la fin 2006, les OISP se sont appropriés quasi-simultanément l'utilisation des bases de données "Ibis" et "Corail". "Ibis" est la base de données recensant principalement les demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ORBEM (devenu ACTIRIS en juin 2007) ainsi que les offres d'emploi récoltées. "Corail" est l'outil administratif informatique de Bruxelles Formation, qui lui permet de recenser les heures suivies par les stagiaires en formation. Le développement de ces outils constitue une étape importante dans la collaboration entre autorités publiques pour renforcer la simplification administrative.

B1. Sources d'information et considérations méthodologiques

Dans cet Etat des lieux, contrairement à ce qui avait été fait dans celui de 1999-2000, où les données ORBEM avaient été comparées à celles de Bruxelles Formation, la seule source d'information utilisée pour l'analyse du dispositif est la base de données de Bruxelles Formation.

Celle-ci recense une série d'informations sur les nombres et caractéristiques des personnes formées ainsi que les nombres d'heures de formation suivies (et non le nombre d'heures organisées). Par conséquent, l'analyse couvre uniquement les modules de formation professionnelle organisés par les opérateurs dans le cadre des conventions de partenariat conclues avec Bruxelles Formation, à l'exclusion des conventions PAC. Ces dernières sont comptabilisées par Bruxelles Formation comme faisant partie intégrante du Pôle de recrutement, accompagnement et orientation (voir chapitre concernant BF) et nous ne pouvons de ce fait les intégrer aux chiffres de l'ISP, notamment pour le calcul du profil des stagiaires.

Les chiffres ne prennent pas en compte l'ensemble des personnes accueillies et formées par les OISP. Ces dernières, pour répondre à la demande croissante des publics fragilisés et en difficulté, ont recherché des financements supplémentaires et complémentaires. Ainsi, des actions sont menées par ces organismes hors du champ du décret OISP mais pour un public qui en a toutes les caractéristiques.

On a procédé à un calcul des données de 1999, en tenant compte de ce choix, afin de pouvoir les comparer aux données de 2005⁴⁷. L'analyse du profil des stagiaires se base sur les données de Bruxelles Formation. On dispose également du profil des stagiaires relevant des "partenariats EPS"⁴⁸. Ces partenariats sont conclus entre Bruxelles Formation, une école de promotion sociale, et dans la plupart des cas une ASBL (d'insertion socioprofessionnelle ou pas). Cependant ces données sont globales et nous n'avons donc pas pu isoler les informations concernant les quelques formations qui nous intéressent, c'est-à-dire celles qui impliquent un OISP. De plus, même si on pouvait effectuer cette opération, on ne pourrait additionner ces chiffres aux données "ISP" sans risque de créer des doublons (si des personnes ont suivi des formations dans les deux types de convention). Le problème est exactement du même ordre pour les conventions PAC : on dispose de ces informations mais elles sont intégrées aux données du Pôle de recrutement, d'accompagnement et d'orientation de Bruxelles Formation.

Compte tenu de ces difficultés, il a été décidé de se baser uniquement sur les chiffres "ISP" de Bruxelles Formation, cela représente au total 3.388 stagiaires et 1.286.542 heures de formation⁴⁹. Inclure les conventions EPS et PAC à ce calcul ajouterait 282 stagiaires (dont on ne sait pas s'ils sont distincts) et 127.345 heures. Cela représente tout de même 8% des stagiaires et près de 10% des heures. Ne pas prendre en compte ces formations est donc problématique.

B.2. Nombre de stagiaires et d'heures par formation et par organisme

Les tableaux ci-dessous demandent d'abord quelques explications. Le premier tableau présente le total du nombre de stagiaires et d'heures pour 1999 et 2005 par organisme. Les données sont classées par types d'OISP et par ordre décroissant du nombre de stagiaires en 2005. Le total du nombre de stagiaires et d'heures est également présenté pour chaque type d'OISP. Les tableaux qui suivent sont organisés par type d'OISP et présentent des données plus détaillées. Ils reprennent le nombre de stagiaires et d'heures, par organisme et par formation. Certaines données apparaissent en couleur et d'autres sont mises à part parce que les données de Bruxelles Formation distinguent trois types de formations.

Le premier type (la majorité des conventions) concerne les conventions comptabilisées dans la catégorie "partenariat ISP" de la base de données. Notons que cette catégorie comprend quelques formations qui sortent du cadre du décret relatif à l'insertion socioprofessionnelle, en raison de leur public qui n'est pas typiquement ISP. Nous les avons séparées des autres formations et intitulées : "formation hors décret".

Le deuxième type (surligné en grisé clair) concerne les conventions appartenant à la catégorie "partenariat avec l'enseignement de promotion sociale" de la base de données. Elles concernent 305 stagiaires et 179.950 heures.

Le troisième type (surligné en grisé sombre) concerne les conventions de type PAC, celles-ci sont rattachées au Pôle de recrutement, accompagnement et orientation dans la base de données de Bruxelles Formation. Elles concernent 62 stagiaires et 16.373 heures.

Le choix est de faire figurer ces conventions PAC dans le tableau ci-dessous afin de rendre plus visible le nombre réel d'heures suivies dans les OISP. Cependant ce nombre de stagiaires et d'heures suivies ne sont pas comptabilisés dans les totaux des OISP.

47. Le lecteur pourra constater que les chiffres repris dans l'Etat des lieux de 1999 ne sont pas toujours les mêmes que ceux repris dans celui-ci pour cette même année.

48. EPS : enseignement de promotion sociale

49. Dans le Tableau 48, il faut additionner les 3.346 stagiaires au 34 et 8 repris comme "article 6", idem pour les heures.

TABLEAU 48. OISP – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D’HEURES RÉALISÉES PAR ORGANISME EN 1999 ET 2005

Nom organisme	1999		2005		Type
	stagiaires	heures	stagiaires	heures	d’OISP
Cenforgil	143	56 641	190	76 793	Opérateur
Service Social des Etrangers d’Accueil et de Format°	137	58 407	142	75 053	Opérateur
Collectif d’alphabétisation	204	53 088	240	68 672	Opérateur
Cefa-uo	99	41 681	82	57 656	Opérateur
Coften	102	53 175	52	52 525	Opérateur
Le piment	146	40 058	165	51 153	Opérateur
Formation Insertion Jeunes	80	36 803	104	47 311	Opérateur
Interface 3	90	51 515	85	45 840	Opérateur
Profloral	117	28 051	140	40 682	Opérateur
Cefig	49	15 072	110	38 205	Opérateur
Ispat	97	26 859	95	37 644	Opérateur
Centre de formation 2000	73	32 675	55	36 255	Opérateur
Cobeff	273	65 267	166	34 878	Opérateur
Chom’hier	88	29 523	103	33 761	Opérateur
Centre Anderlechtois de Formation	26	13 119	88	31 070	Opérateur
Formation et Travail en Quartier Populaire (FTQP)	19	3 484	50	28 982	Opérateur
Gaffi	95	16 403	103	21 106	Opérateur
Centre FAC	46	13 343	63	19 163	Opérateur
Technologies sociales	37	22 215	31	18 942	Opérateur
Atelier du soleil	42	14 680	73	18 568	Opérateur
Maison de qurtier d’Helmet	57	10 377	73	17 620	Opérateur
FAE	35	13 794	25	15 475	Opérateur
Centrale Culturelle Bruxelloise	34	10 611	50	14 631	Opérateur
Centre de foration d’animateurs (C.F.A.)	25	10 998	31	14 612	Opérateur
Collectif Formation Société	76	13 645	74	11 837	Opérateur
Fondation travail et santé	32	11 260	34	10 961	Opérateur
CERACTION	45	8 920	45	9 916	Opérateur
C.F.P.A.S. Intégration Professionnelle	30	5 702	32	9 851	Opérateur
CEMEA	17	8 316	16	9 713	Opérateur
C.B.A.I.	87	12 228	40	8 070	Opérateur
CEFOR Marguerite Leblanc	15	3 742	30	7 016	Opérateur
Accueil Jeunes	30	6 746			Opérateur
Total Opérateurs	2 446	788 396	2 587	963 960	
Bonnevie	19	7 112	67	39 222	AFT
Idée 53	28	7 177	88	36 138	AFT
Foret - AFT			62	29 799	AFT
ARPAIJE	33	7 044	46	26 151	AFT
11/02/200811/02/200811/02/2008	32	8 120	48	26 145	AFT
BOULOT			54	25 001	AFT

Jeunes Schaerbeekois au Travail			36	24 090	AFT
Les petits riens	14	7 151	29	14 057	AFT
Molenbeek formation			46	13 477	AFT
Total AFT	126	36 603	476	234 078	
Mission locale d'Ixelles	24	1 920	64	15 660	MLOC
Mission locale de Bruxelles-ville	56	8 603	54	12 677	MLOC
Mission locale de Forest	152	33 604	58	12 018	MLOC
Mission locale de Saint-Josse-Ten-Noode	14	2 699	42	10 284	MLOC
Mission locale de Schaerbeek	40	4 031	85	9 886	MLOC
Mission locale Jeunes de Saint-Gilles	39	1 289	50	9 148	MLOC
Mission locale de Molenbeek - AMIS	36	5 226	36	7 209	MLOC
Mission locale Etterbeekoise ASSETIP	10	3 096	58	5 697	MLOC
Mission locale d'Anderlecht	12	4 445	19	3 013	MLOC
Total MLOC	383	64 912	466	85 591	
<i>Total sans conventions EPS et PAC</i>	<i>2 955</i>	<i>889 911</i>	<i>3 529</i>	<i>1 283 628</i>	
<i>Doublons</i>	<i>153</i>	<i>–</i>	<i>183</i>	<i>–</i>	
Total ISP sans conventions EPS et PAC	2 802	889 911	3 346	1 283 628	
<i>Formations hors décret</i>					
ADEPPI			34	1 928	
La Vénérerie			8	986	

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Le nombre de stagiaires formés dans le dispositif ISP a progressé de plus de 19,4% entre 1999 et 2005, passant de 2.802 stagiaires à 3.346 (hors formations hors décret). La croissance a été plus marquée encore en termes d'heures de formation (+ 44%).

On compte un opérateur de moins en 2005 par rapport à 1999 (voir plus haut). Sur les 31 opérateurs restant, 24 ont augmenté leur volume d'heures de formation, 5 ont légèrement diminué et 2 ont diminué plus fortement. Parmi ces dernières on retrouve la Cobeff. La diminution observée chez cet opérateur n'est cependant pas le reflet de la réalité, elle est la conséquence du passage d'une série de ses formations (auxiliaire polyvalente, agent logistique d'hôpitaux) du type "convention ISP" au type "partenariat avec la promotion sociale". Or ces formations sont reprises par Bruxelles Formation dans une partie distincte de sa base de données. Pour la Cobeff, ces partenariats représentent 64.554 heures, on voit donc que le volume d'activité de cet organisme n'a pas diminué depuis 1999.

Comme nous l'avons vu, la tendance depuis 1999 se dirige globalement vers une croissance de l'activité des "opérateurs", qui se traduit par une progression totale de 5,8% du nombre de stagiaires et 22,3% du nombre d'heures depuis le dernier Etat des lieux. La croissance plus importante du nombre d'heures par rapport au nombre de stagiaires traduit un allongement du nombre d'heures suivies par stagiaire. Cependant cette augmentation peut être la conséquence de deux phénomènes : soit un allongement de la durée des formations, soit une diminution des abandons en cours de formation. Il se pourrait aussi que l'augmentation importante du nombre d'heures soit le résultat d'une meilleure prise en compte dans les données de Bruxelles Formation du nombre réel d'heures suivies par rapport à 1999. En effet, on pouvait lire dans le dernier Etat des lieux qu'une partie des stagiaires et une partie encore plus importante des heures n'étaient pas prises en compte dans les chiffres de Bruxelles Formation car l'entièreté des formations n'est pas prise en charge par cet organisme.

Il en résultait “une sous-estimation des réalisations beaucoup plus forte quand on se penche sur les données concernant les heures plutôt que celles concernant le nombre total de stagiaires”.

On note l’apparition de quatre nouveaux Ateliers de Formation par le Travail (AFT) depuis 1999. Il en découle une croissance significative du nombre de stagiaires et du nombre d’heures de formation dans les AFT entre 1999 et 2005. Cette augmentation n’est cependant qu’apparente.

En réalité, les volumes d’heures conventionnés entre Bruxelles Formation et les AFT ont été adaptés au volume réel d’activité de ces derniers, alors qu’ils étaient auparavant conventionnés pour un volume d’heures forfaitaire. L’augmentation d’activité mise en exergue par cet Etat des lieux relève donc essentiellement d’une meilleure reconnaissance de l’activité organisée précédemment plutôt que d’un accroissement de leur activité. On constate également que la moitié des heures gagnées dans les OISP entre 1999 et 2000 est due à cette augmentation des heures dans les AFT, à savoir 197.000 sur 393.000, ce qui est un élément important dans l’évolution des chiffres.

Les missions locales suivent la tendance générale puisqu’on constate une augmentation de leur activité totale. La très forte baisse de la mission locale de Forest, la plus importante en 1999, vient cependant nuancer ce propos.

Formations du type 2 = conventions appartenant à la catégorie “partenariat avec l’enseignement de promotion sociale” de la base de données de Bruxelles Formation.

Formations du type 3 = conventions de type PAC, rattachées au Pôle de recrutement, accompagnement et orientation dans la base de données de Bruxelles Formation.

Ces conventions figurent dans les tableaux mais ne sont pas comptabilisées dans les totaux des OISP, bien qu’elles soient réalisées par ces OISP.

Attention: il faut lire le tableau 49 en sachant qu’il n’y a pas eu de vérifications, en nombre, des stagiaires qui ont suivi plusieurs formations.

**TABLEAU 49. OISP – NOMBRE DE STAGIAIRES ET D’HEURES
PAR OPÉRATEUR ET PAR FORMATION – 2005**

Nom organisme	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb d’heures
Atelier du soleil	Alphabétisation - niveau 1	38	11 684
	Formation de base français langue étrangère	35	6 884
C.B.A.I.	Préformation ciblée animateur socio-culturel	18	5 733
	Animateur	17	1 038
	Animateur / formateur d’adultes	13	1 299
C.F.P.A.S. Intégration Professionnelle	Préformation ouvrier polyvalent du bâtiment	25	9 104
	Préformation aux métiers du bâtiment	7	747
CEFA-UO	Administrateur réseau	23	16 081
	Employé en bureautique	16	18 581
	Employé PAO	16	11 948
	Employé en tourisme	14	4 426
	Employé polyvalent tourisme	13	6 620
	Animateur sportif interculturel	12	5 041
CEFIG	Préformation police	46	14 274
	Formation de base	34	10 567
	Employé en bureautique	16	6 252
	Employé bureautique polyvalent	14	7 113
CEFOR Marguerite Leblanc	Préformation aide-familiale	30	7 016
	Aide familiale	62	37 185
	Aide à domicile	10	1 269
CEMEA	Animateur	16	9 713
Cenforgil	Aide-électricien du bâtiment	36	16 637
	Employé bureautique polyvalent	33	16 573
	Animateur sportif	31	12 216
	Employé en bureautique	31	10 820
	Commis de salle	21	5 685
	Préformation aide-électricien	18	9 340
	Commis de cuisine - collectivités	12	3 589
	Formation en électromécanique	9	532
	Electricité du bâtiment	8	728
	Préformation électricité du bâtiment	7	673
Centrale Culturelle Bruxelloise	Formation de base français-calcul	50	14 631
Centre Anderlechtois de Formation	Alphabétisation - niveau 4	26	7 254
	Alphabétisation - niveau 3	23	7 422
	Formation de base français-calcul	19	5 962

	Formation de base	12	3 908
	Manœuvre boucher	8	6 525
Centre de formation d'animateurs (C.F.A.)	Animateur en arts du spectacle	16	6 257
	Animateur / formateur d'adultes	15	8 356
	Préformation employé Pao	14	3 553
	Préformation technicien réseaux	12	3 006
	Traitement images numériques	12	3 286
	Technicien support PC - Lan	10	7 454
	Pao	9	4 124
	Création de site web - vidéo numérique	8	6 405
Centre de formation 2000	Employé en bureautique comptable	7	4 517
	Animateur multimédia	5	3 911
Centre FAC	Préformation coffreur	27	8 376
	Préformation aide-maçon	22	5 834
	Préformation ouvrier polyvalent du bâtiment	12	4 443
	Préformation construction (gros œuvre)	2	510
CERACTION	Aide-comptable/assistant comptable	45	9 916
Chom'hier	Formation de base français-calcul	52	15 580
	Alphabétisation - niveau 2	21	5 637
	Alphabétisation - niveau 4	19	7 591
	Alphabétisation - niveau 3	12	4 953
Cobeff	Détermination ciblée auxiliaire polyvalente	45	3 925
	Détermination ciblée auxiliaire de l'enfance	34	3 358
	Agent d'entretien hôpitaux	30	5 901
	Caissier vendeur	27	9 872
	Cuisinière fille de salle	16	5 535
	Cuisinier(ère)-garçon(fille)de salle	14	6 288
	Assistant en logistique hospitalière	48	19 776
	Auxiliaire de l'enfance	32	18 037
	Auxiliaire polyvalente	21	24 546
	Passerelle CESS pour auxiliaire polyvalente	18	2 195
	Aide à domicile	31	3 443
	Obtention du certificat C2D	25	8 716
Coften	Préformation technicien maintenance pc	24	3 615
	Technicien de maintenance PC	24	22 435
	Préformation bureautique comptable	14	2 178
	Préformation bureautique réseau	14	2 081
	Employé en bureautique comptable	13	11 881
	Employé en bureautique	12	10 336

Collectif d'alphabétisation	Alphabétisation	240	68 672
Collectif Formation Société	Formation de base - expression française	39	5 939
	Formation de base français-calcul	34	5 492
	Atelier pédagogique	6	406
	Animateur / formateur d'adultes	51	21 082
	Aide familiale	41	32 949
	Educateur en gérontologie	20	19 140
Formation Insertion Jeunes	Préformation technicien support pc	16	4 923
	Technicien de maintenance pc	16	10 757
	Technicien en informatique de bureau	16	6 751
	Technicien maintenance pc - helpdesk	16	4 653
	Création sites web	15	11 597
	Préformation technicien maintenance-helpdesk	14	4 094
	Technicien support PC - Lan	12	1 932
	Webdéveloppeur	9	2 605
FAE	Ouvrier en confection	12	9 820
	Piqueur	9	3 430
	Retoucheur	4	2 226
Fondation Travail et Santé	Formation de base	34	10 961
Formation et travail en	Gros œuvre - 1 ^{re} année	23	8 416
Quartier Populaire (FTQP)	Gros œuvre - 2 ^e année	11	8 358
	Parachèvement	9	9 200
	Parachevement du bâtiment 1 ^e année	6	1 944
	Parachevement du bâtiment 2 ^e année	1	1 064
GAFFI	Formation de base	49	8 954
	Alphabétisation - niveau 3	21	4 665
	Formation de base-niveau moyen	12	2 694
	Formation de base tertiaire	11	2 410
	Formation de base-niveau fort	11	2 383
Interface 3	Help desk	24	5 964
	Employé commercial	16	12 006
	Administrateur base de données	15	4 928
	Gestionnaire de sites web	15	9 790
	Préformation help desk	15	6 731
	Création site web - vidéo numérique	14	6 423
Ispat	Alphabétisation	48	11 752
	Auxiliaire social	24	11 141
	Employé en bureautique	12	7 890
	Secrétaire	11	6 861

Le piment	Détermination ciblée Employé en bureautique	31	5 724
	Employé en bureautique	26	8 783
	Alphabétisation	22	1 818
	Préformation technique d'installation électrique	21	9 132
	Alphabétisation - niveau 2	20	6 402
	Alphabétisation - niveau 1	19	5 422
	Formation de base	19	5 766
	Employé bureautique polyvalent	15	5 578
	Formation de base français langue étrangère	12	1 898
	Agent technique d'installation électrique	8	630
Maison de quartier d'Helmet	Formation de base français-calcul	22	6 476
	Alphabétisation - niveau 3	20	4 834
	Formation base	12	2 580
	Formation base - français intensif	10	1 987
	Formation de base français langue étrangère	9	1 743
Profloreal	Formation de base	74	20 872
	Formation de base français-calcul	23	6 834
	Alphabétisation - niveau 3	19	6 788
	Préformation ciblée animateur socio culturel	12	1 893
	Préformation employé en bureautique	10	2 188
	Alphabétisation - niveau 4	9	2 107
Serv. Soc. des Etrangers d'Accueil et de Format°	Accueil reception	25	8 564
	Préformation rénovation bâtiment	23	11 854
	Employé en bureautique comptable	14	5 727
	Préformation commis de cuisine	14	7 211
	Préformation commis de salle	13	7 639
	Employé commercial	11	5 792
	Préformation mécanique	11	7 009
	Préformation aide menuisier	9	5 925
	Préformation aide-électricien	8	4 883
	Préformation mécanique automobile	7	3 645
	Base aide électricien	6	4 648
	Préformation construction (gros œuvre)	5	2 157
Technologies sociales	Employé en bureautique	31	18 942

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

On remarque que pour certains opérateurs, la prise en compte des formations hors partenariat ISP, c'est-à-dire les conventions en partenariat avec la promotion sociale et les conventions PAC, fait varier de manière conséquente le volume de formation. Nous avons déjà évoqué le cas de la Cobeff, dont l'activité passe ainsi d'environ 35.000 à 112.000 heures. On peut y ajouter le CEFOR Margueritte Leblanc (de 7.000 à 45.000) et le Collectif Formation Société (de 12.000 à 85.000 heures).

**TABLEAU 50. NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES
PAR AFT ET PAR FORMATION – 2005**

Nom organisme	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb d'heures
APAJ	Technique de finition et décoration intérieure	28	16 667
	Rénovation légère bâtiment	20	9 478
ARPAIJE	Commis de cuisine	46	26 151
Bonnevie	Rénovation du bâtiment	44	25 361
	Aide-mécanicien auto	23	13 861
BOULOT	Rénovation du bâtiment	54	25 001
Foret - AFT	Commis de cuisine	28	14 983
	Formation de base français-calcul	24	10 088
	Formation de base	16	4 729
	Femme/valet de chambre	6	2 945
Idée 53	Commis de cuisine	29	15 399
	Aide aux personnes	25	10 079
	Employé en bureautique	25	9 584
	Préformation aide aux personnes	9	1 076
Jeunes Schaerbeekois au Travail	Horticulture - aide-jardinier	10	7 204
	Horticulture	7	2 043
	Paveur	6	5 137
	Aménagement d'espaces publics/aide-menuisier	6	4 204
	Pavage	5	3 752
	Aménagement des espaces publics	4	1 750
Les Petits Riens	Electromenager	29	14 057
Molenbeek formation	Commis de cuisine	33	12 456
	Formation de base français langue étrangère	13	1 021

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Ce tableau reprend l'ensemble du volume d'heures sous convention, en ce compris donc les formations de base, les préformations et les formations qualifiantes. Les volumes d'heures conventionnés entre Bruxelles Formation et les AFT ont été adaptés à leur volume réel d'activité, alors qu'ils étaient auparavant conventionnés pour un volume d'heures forfaitaire. L'augmentation d'activité mise en exergue par cet Etat des lieux relève donc essentiellement d'une meilleure reconnaissance de l'activité organisée précédemment plutôt que d'un accroissement de leur activité.

TABLEAU 51. NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR MLOC ET PAR FORMATION – 2005

Nom organisme	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb d'heures
Mission locale d'Anderlecht	Détermination généraliste	19	3 013
Mission locale de Bruxelles-Ville	Détermination généraliste	46	7 128
	Réassortisseur - caissier	8	5 549
Mission locale de Molenbeek	Ouvrier polyvalent production	13	3 322
	Détermination généraliste	13	2 307
	Détermination ouv. polyvalent production	13	735
	Détermination ciblée animateur	10	845
Mission locale de Saint-Josse-t-N	Aide chocolatier	17	4 374
	Détermination généraliste	15	2 890
	Assistant de prévention et de sécurité	10	3 020
Mission locale d'Ixelles	Détermination généraliste	32	5 659
	Détermination ciblée animateur extra scolaire	15	2 175
	Animateur extra scolaire	14	7 076
	Détermination ciblée boucherie	10	750
	Agent d'aide à domicile	8	888
Mission locale etterbeekoise ASSETIP	Détermination généraliste	46	5 363
	Détermination ciblée monteur-cableur électrique	12	334
Mission locale de Forest	Détermination généraliste	45	7 367
	Stewart de prévention et de sécurité	13	4 651
Mission locale jeunes de St-Gilles	Détermination généraliste	36	6 464
	Employé en bureautique	7	2 571
	Sauveteur-surveillant de piscine	7	113
Mission locale de Schaerbeek	Détermination généraliste	62	9 046
	Détermination ciblée assistant en pharmacie	24	840

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFFEE

Formations hors décret			
Nom organisme	Intitulé formation	Nb stagiaires	Nb d'heures
ADEPPI	Initiation à l'informatique	34	1 928
La Vénérerie	Technicien de scène son-lumière-multimedia	8	986

B.3. Répartition des stagiaires par domaine de formation

Nous avons procédé au classement des formations par domaine CEDEFOP ⁵⁰. Comme pour Bruxelles Formation, un certain nombre de stagiaires sont comptés plusieurs fois car ils suivent des cours dans deux domaines différents. Il y a donc 161 doublons en 2005 et 134 doublons en 1999. Nous précisons cependant que les stagiaires repris dans chaque domaine sont bien des stagiaires distincts.

50. Cf. définition au chapitre méthodologie.

TABEAU 52. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR DOMAINE DE FORMATION SELON LA NOMENCLATURE CEDEFOP EN 1999 ET 2005

Code	Domaine de formation	1999		2005		Évolut° part relative
		Nb stag.	Part rel.	Nb stag.	Part rel.	
010	Programmes de base	320	10,9%	592	16,7%	5,8%
080	Alphabétisation et apprentissage du calcul	491	16,7%	528	14,9%	-1,8%
346	Secrétariat et travail de bureau	449	15,3%	429	12,1%	-3,2%
582	Bâtiment et génie civil	225	7,7%	335	9,4%	1,8%
090	Développement personnel	190	6,5%	314	8,8%	2,4%
481	Sciences informatiques	143	4,9%	226	6,4%	1,5%
811	Hôtellerie et services de restauration	128	4,4%	226	6,4%	2,0%
762	Travail social et orientation	190	6,5%	173	4,9%	-1,6%
522	Électricité et énergie	51	1,7%	138	3,9%	2,2%
723	Soins infirmiers	205	7,0%	109	3,1%	-3,9%
482	Utilisation de l'ordinateur	64	2,2%	71	2,0%	-0,2%
861	Protection des biens et des personnes	50	1,7%	69	1,9%	0,2%
541	Traitement des produits alimentaires	14	0,5%	48	1,4%	0,9%
344	Comptabilité et fiscalité			45	1,3%	1,3%
341	Vente en gros et au détail	42	1,4%	35	1,0%	-0,4%
761	Soins aux enfants et services pour la jeunesse			34	1,0%	1,0%
814	Services à domicile	33	1,1%	30	0,8%	-0,3%
525	Véhicules à moteur, constr. navale et aéronautique	18	0,6%	30	0,8%	0,2%
542	Textile, vêtement, chaussure et cuir	35	1,2%	25	0,7%	-0,5%
722	Services médicaux			24	0,7%	0,7%
622	Horticulture			20	0,6%	0,6%
812	Voyage, tourisme et loisirs			13	0,4%	0,4%
521	Mécanique et travail du métal			11	0,3%	0,3%
543	Matériaux (bois, papier, plastique, verre)			9	0,3%	0,3%
213	Techniques audiovisuelles et production média	35	1,2%	8	0,2%	-1,0%
813	Sports	29	1,0%	7	0,2%	-0,8%
345	Gestion et administration	91	3,1%			-3,1%
523	Électronique et automatisation	71	2,4%			-2,4%
222	Langues et cultures étrangères	51	1,7%			-1,7%
321	Journalisme et reportage	11	0,4%			-0,4%
<i>Total</i>		<i>2 936</i>	<i>100,0%</i>	<i>3 549</i>	<i>100,0%</i>	<i>0,0%</i>
<i>Doublons</i>		<i>134</i>		<i>161</i>		
Total ISP		2 802		3 388		

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

51. Programme de base : définition?

Des formations sont dispensées dans 26 domaines en 2005. Les 5 principaux domaines que sont, dans l'ordre, les programmes de base ⁵¹, l'alphabétisation, le travail de bureau, le bâtiment et le développement personnel regroupent alors près de 62% des stagiaires. Les autres domaines de formation importants sont les sciences informatiques, l'HORECA et le travail social (animateur essentiellement).

La répartition par domaines de formation s'est modifiée entre 1999 et 2005. Sept domaines sont apparus et quatre ont disparu, notamment la gestion, l'électronique et les langues.

Les plus fortes progressions en part relative sont à mettre à l'actif des programmes de base (+5,8%) qui devient le principal domaine de formation, du développement personnel (+2,4%), de l'électricité/énergie (+2,2%), de l'HORECA (+2,0%) et de la construction (+1,8%). Les baisses les plus importantes concernent les domaines des soins infirmiers (-3,9%) et du secrétariat/travail de bureau (-3,2%). Les domaines gestion/administration, électronique et automatisation, langues et cultures étrangères ainsi que journalisme et reportage ne sont plus organisés en 2005.

B.4. Profil des stagiaires

Avant de passer à l'examen du profil des stagiaires, voyons comment se répartissent ces derniers, ainsi que le nombre d'heures qu'ils suivent, en fonction des différents types d'actions qui existent dans le dispositif ISP. C'est en effet sous l'angle du type d'action que sera analysé le profil des stagiaires.

Six types d'action ont été différenciés : l'alphabétisation, la détermination, la formation de base, la formation par le travail, la formation qualifiante et la préformation. Il aurait été intéressant de distinguer les déterminations généralistes des déterminations ciblées, cependant cette différenciation n'est pas possible à effectuer pour l'analyse des profils en raison de détails pratiques ⁵².

52. La demande de séparer ces deux types de détermination est venue après la transmission des données par Bruxelles Formation.

TABLEAU 53. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES, DES HEURES ET DURÉE MOYENNE D'HEURES DE FORMATIONS SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

	Stagiaires		Heures		Durée moy. (h)
	Nombre	%	Nombre	%	
Alphabétisation	528	14,4	157 001	12,2	297,4
Détermination	507	13,8	67 922	5,3	134,0
Formation de base	625	17,0	166 933	13,0	267,1
Formation par le travail	429	11,7	218 242	17,0	508,7
Formation qualifiante	1 088	29,7	506 031	39,3	465,1
Préformation	489	13,3	170 414	13,2	348,5
<i>Total</i>	<i>3 666</i>	<i>100,0</i>	<i>1 286 543</i>	<i>100,0</i>	<i>350,9</i>
<i>Doublons</i>	<i>278</i>		<i>–</i>		
Total ISP	3 388		1 286 542		

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFFEE

On voit que les formations qualifiantes occupent une part importante des stagiaires (30%) et une part encore plus importante des heures (39%), en raison d'une durée de formation relativement longue. Les formations par le travail suivent la même tendance : alors qu'elles ne totalisent que 12% des stagiaires, elles participent à raison de 17% aux heures de formation. Pour ce qui concerne la formation par le travail, cette durée ne reflète cependant pas la réalité des AFT. Ces organismes fonctionnent selon un principe de roulement d'entrées et de sorties permanentes. En effet, si la convention prévoit un nombre limité de postes de stagiaires (fixé à 12 stagiaires), il est possible pour les AFT d'accueillir une nouvelle personne dès qu'une place est vacante. Les stagiaires ne commencent

pas et n'achèvent pas tous en même temps même si la durée de formation reste identique pour tous. Par ailleurs, le public particulièrement fragilisé présent en AFT est soumis à diverses conditions de vie qui le freinent dans son parcours de formation ou d'insertion, ce qui peut expliquer le grand roulement du public en formation. Il n'est donc pas pertinent de comparer des groupes de stagiaires relativement stables présents dans le dispositif ISP (un nombre de postes de stagiaires qui malgré un taux d'abandon en début d'année ne permet pas à d'autres candidats de remplir les groupes) avec ceux constitués de manière à avancer avec des groupes "complets" en AFT.

Dès lors, sont comptabilisées parmi les stagiaires de l'année considérée des personnes qui ont démarré leur formation l'année précédente, et/ou des personnes qui ont abandonné la formation, et/ou des personnes qui démarrent la formation suite à des places vacantes en raison d'abandons ou de fins de formation (et qui achèveront leur formation l'année suivante). De plus, il y a lieu de ne pas confondre la durée moyenne des formations avec le taux moyen de présence des stagiaires. Les AFT organisent entre 874 et 1596 heures de formation. Ils sont conventionnés pour un plafond de 1200 heures avec Bruxelles Formation. Ce plafond ne correspond pas toujours aux heures effectivement organisées par les AFT.

Les déterminations, qui sont relativement courtes, concernent, quant à elles, 14% des stagiaires et seulement 5% des heures de formation. Des informations complémentaires à ce tableau nous apprennent que les déterminations se répartissent de la sorte : 194 stagiaires distincts et 18.686 heures de formation pour les déterminations ciblées, et 314 stagiaires distincts et 49.236 heures de formation pour les déterminations généralistes ⁵³.

Une complication importante est apparue lorsque l'on a cherché à confronter les données de 1999 avec celle de 2005 sous l'angle du type d'action. En effet, dans la base de données de 1999, nous nous sommes rendu compte que seul quatre types d'action apparaissaient : alphabétisation, formation par le travail, formation de base, préformation et formation qualifiante, comme s'il n'y avait pas à l'époque de formation de base et de détermination. En réalité, ces deux types d'action existaient bien en 1999, seulement, ils étaient repris dans la catégorie "préformation".

Étant dans l'impossibilité de scinder le groupe "préformation" pour les chiffres de 1999 ⁵⁴, nous sommes amenés à fusionner les préformations avec les formations des base et les déterminations pour 2005.

53. Étant donné que $194+314 = 508$, cela signifie que l'on dénombre 1 doublon entre les déterminations ciblées et généralistes.

54. Comme nous l'avons déjà mentionné, étant donné que les chiffres ne nous sont pas parvenus sous forme individuelle, mais sous forme agrégée, nous ne pouvons les manipuler sans risquer de faire apparaître des doublons.

TABLEAU 54. OISP - ÉVOLUTION DU NOMBRE DE STAGIAIRES ET D'HEURES PAR TYPE D'ACTION ENTRE 1999 ET 2005

	1999		2005		Évol. nb absolu		Évol. part relative	
	Stag.	Heures	Stag.	Heures	Stag.	Heures	Stag.	Heures
Alphabétisation	491	131 136	528	157 001	7,5%	19,7%	-2,4%	-2,5%
Formation par le travail	137	40 193	429	218 242	213,1%	443,0%	7,0%	12,4%
Formation qualifiante	1 188	447 921	1 088	506 031	-8,4%	13,0%	-10,9%	-11,0%
Préfo + Déterm. + Format° base	1 111	270 661	1 621	405 269	45,9%	49,7%	6,3%	1,1%
<i>Total</i>	<i>2 927</i>	<i>889 911</i>	<i>3 666</i>	<i>1 286 543</i>			<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>
<i>Doublons</i>	<i>125</i>	<i>-</i>	<i>278</i>	<i>-</i>				
Total ISP	2 802	889 911	3 388	1 286 543	20,9%	44,6%		

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

La formation qualifiante est en légère baisse du point de vue du nombre des stagiaires et en légère hausse du point de vue des heures, la conséquence est que sa part relative a baissé de manière similaire en termes de stagiaires ou d'heures. L'alphabétisation s'est développée, mais moins que la moyenne, ce qui fait légèrement baisser sa part relative. Les formations par le travail ont beaucoup progressé en raison des changements opérés depuis 1999 et explicités plus haut.

B.4.1. Répartition par sexe

TABEAU 55. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

Type d'action ISP	Répartition par sexe (%)		Nb stagiaires
	Femmes	Hommes	
Alphabétisation	70,6	29,4	528
Détermination	69,0	31,0	507
Formation de base	68,3	31,7	625
Formation par le travail	35,4	64,6	429
Formation qualifiante	57,2	42,8	1 088
Préformation	30,9	69,1	489
Total	56,8	43,2	3 388

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Les femmes sont de manière globale plus nombreuses que les hommes dans le dispositif de formation ISP, avec une proportion avoisinant les 57%. Elles sont encore plus représentées en alphabétisation, détermination et formation de base, où leur part se rapproche des 70%. Elles sont par contre minoritaires en préformation et formation par le travail.

TABEAU 56. OISP – RÉPARTITION PAR SEXE SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005

Répartition par sexe (%)	1999		2005	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Alphabétisation	66,4	33,6	70,6	29,4
Formation par le travail	20,4	79,6	35,4	64,6
Formation qualifiante	64,3	35,7	57,2	42,8
Préfo + Déterm. + Format° base	57,0	43,0	57,2	42,8
Total	59,8	40,2	56,8	43,2

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Les femmes restent majoritaires en 2005, mais leur proportion est en baisse depuis le dernier Etat des lieux (-3%). Cette baisse s'est uniquement marquée dans les formations qualifiantes, où la part des femmes est passée de 64,3 à 57,2%. Par contre le taux de féminisation a augmenté en alphabétisation et surtout dans les formations par le travail, où elles restent malgré tout largement minoritaires.

B.4.2. Répartition par classe d'âge

TABEAU 57. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CLASSE D'ÂGE SELON LE TYPE D'ACTION (2005)

Type d'action ISP	Répartition par classe d'âge (%)						Nb stagiaires
	<18	18-24	25-34	35-44	45-54	55>	
Alphabétisation	0,4	23,3	36,7	24,6	12,9	2,1	528
Détermination	0,0	30,0	46,0	19,9	4,1	0,0	507
Formation de base	0,3	33,1	36,2	24,2	5,8	0,5	625
Formation par le travail	0,0	27,0	48,7	20,7	3,5	0,0	429
Formation qualifiante	0,2	28,6	44,9	22,2	4,0	0,1	1 088
Préformation	0,2	35,8	41,3	20,4	2,0	0,2	489
Total	0,2	29,4	42,7	21,8	5,5	0,5	3 388

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

La classe d'âge la plus représentée dans le dispositif ISP est celle des 25-34 ans (43%). Les moins de 25 ans totalisent tout de même près d'un tiers des stagiaires. Les 45 ans et plus sont assez peu représentés.

On voit que l'alphabétisation concerne des stagiaires plus âgés que la moyenne : seuls 24% d'entre eux ont moins de 25 ans et les 3 classes d'âge supérieures sont surreprésentées. Au contraire, les déterminations et surtout les préformations s'adressent à un public plus jeune que la moyenne des stagiaires.

**TABLEAU 58. OISP – RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE
SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005**

	1999				2005			
Répartition par classe d'âge (%)	<25	25-34	35-44	45>	<25	25-34	35-44	45 et +
Alphabétisation	19,1	39,7	27,7	13,4	23,7	36,7	24,6	15,0
Formation par le travail	55,5	35,0	8,8	0,7	27,0	48,7	20,7	3,5
Formation qualifiante	32,9	43,7	20,2	3,2	28,8	44,9	22,2	4,1
Préfo + Déterm. + Base	42,7	36,5	16,4	4,4	33,1	40,8	21,7	4,4
Total	35,4	40,1	19,2	5,2	29,6	42,7	21,8	6,0

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

La part des moins de 25 ans a baissé de plus de 5% entre 1999 et 2005. Les trois classes d'âge supérieures ont vu leur part augmenter sur la même période. On constate donc un vieillissement du public.

	1999						2005					
action ISP	<20	20-24	25-34	35-44	45-54	55>	<20	20-24	25-34	35-44	45-54	55>
alphabétisation	23	71	195	136	55	11	26	99	194	130	68	11
Formation par le travail	26	50	48	12	1		18	98	209	89	15	
formation qualifiante	61	330	519	240	36	2	43	270	489	241	44	1
Préformation + Dét.+ Base	133	341	406	182	46	3	111	426	661	352	67	4
Total	243	792	1168	570	138	16	198	893	1553	812	194	16

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

La baisse de la proportion de jeunes est la plus marquée pour les formations par le travail : leur part a diminué de moitié entre 1999 et 2005, passant de 55,5 à 27,0%. En nombre absolu, le jeunes de moins de 25 ans passent de 76 à 116, mais les classes d'âge supérieures ayant augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes, cela explique la baisse relative constatée. On peut penser qu'il s'agit bien d'un nouveau public, notamment des primo-arrivants.

L'évolution par groupe d'âge du public de l'alphabétisation ne suit pas la tendance générale puisque la part des moins de 25 ans a progressé de 4,6%.

B.4.3. Répartition par niveau d'études

TABEAU 59. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NIVEAU D'ÉTUDE SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

Type d'action	Répartition par niveau d'études (%)							Nb Stagiaires
	Indéter- miné	Sans diplôme	Primaire	Second. inf.	Second. sup.	Supérieur non univ.	Univ.	
Alphabétisation	39,0	9,8	43,8	3,4	3,8	0,2	0,0	528
Détermination	15,0	0,6	34,5	34,9	13,8	0,6	0,6	507
Formation de base	26,2	3,0	37,0	24,6	8,0	1,0	0,2	625
Formation par le travail	11,4	0,7	51,3	32,2	2,8	1,6	0,0	429
Formation qualifiante	8,6	1,1	22,9	50,0	16,4	0,6	0,5	1 088
Préformation	10,6	2,5	30,7	39,1	16,8	0,4	0,0	489
Total	17,6	2,8	34,3	32,9	11,5	0,7	0,3	3 388
Hommes	36,5	33,7	44,7	44,0	49,0	68,0	-	1 463
Femmes	63,5	66,3	55,3	56,0	51,0	32,0	-	1 925

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Le dispositif de formation ISP s'adresse à un public peu qualifié dans sa grande majorité. Les critères légaux (cfr. A4.1.) balisent en ce sens : il n'est donc pas étonnant que seul 1% des stagiaires dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur, et à peine 12,5% d'entre eux ont fini leurs études secondaires (11,5% + 1%). Environ un tiers des stagiaires dispose d'un CEB et un autre tiers du CESI ou C2D. Enfin, on remarque la proportion importante de personnes pour lesquelles le niveau d'études est indéterminé. C'est logiquement en alphabétisation qu'on retrouve le public le moins formé : seuls 7,4% des stagiaires inscrits dans ce type d'action disposent d'un diplôme égal ou supérieur au CESI-C2D, contre 45,4% pour l'ensemble de l'ISP. Les formations de base et atelier de formation par le travail concernent également un public peu qualifié, leur proportion s'élève respectivement à 33,8% et 36,6%. Par contre, les stagiaires en préformation et en formation qualifiante sont relativement mieux formés que la moyenne. À l'opposé de ce que l'on observait pour Bruxelles Formation, on voit ici que la proportion d'hommes augmente avec le niveau de diplôme.

TABEAU 60. OISP – RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005

	1999						2005					
	Répartition par niveau d'étude (%)						Répartition par niveau d'étude (%)					
	Indéter- miné	Sans diplôme	Prim.	Second. inf.	Second. Sup.	Supérieur	Indéter- miné	Sans diplôme	Prim.	Second. inf.	Sec. sup.	Supérieur
Alphabétisation	0,4	0,0	85,3	9,0	5,3	0,0	39,0	9,8	43,8	3,4	3,8	0,2
Formation par le travail	0,0	0,0	47,4	35,8	16,8	0,0	11,4	0,7	51,3	32,2	2,8	1,6
Formation qualifiante	0,0	0,0	27,4	50,3	22,1	0,3	8,6	1,1	22,9	50,0	16,4	1,0
Préfo + Dét. + Base	0,2	0,0	46,2	39,8	13,7	0,2	18,0	2,1	34,3	32,2	12,5	0,9
Total	0,1	0,0	45,0	38,5	16,2	0,2	17,6	2,8	34,3	32,9	11,5	1,0

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFF

Il est assez difficile d'interpréter l'évolution de la répartition des stagiaires par niveau d'études, tant la proportion des diplômes indéterminés a augmenté (+17,5%). Par définition, on ne sait pas ce que cache cette notion, il semble cependant que cette catégorie soit en bonne partie composée de personnes pour lesquelles on est dans l'impossibilité de trouver une équivalence à leur diplôme.

Nous avons calculé que ces personnes ont une répartition par nationalité différente de la moyenne des stagiaires : seules 23% sont Belges et 3% sont Européennes (UE des 15), par contre 33% sont ressortissantes d'un pays d'Afrique subsaharienne et 23% du Maghreb. Ce qui étaye la thèse qu'il peut s'agir de primo-arrivants.

B.4.4. Répartition par statut

TABEAU 61. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR STATUT SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

Type d'action ISP	Statut (%)		Nb stagiaires
	Dem. d'emploi	Travailleur	
Alphabétisation	100,0	0,0	528
Détermination	100,0	0,0	507
Formation de base	100,0	0,0	625
Formation par le travail	100,0	0,0	429
Formation qualifiante	99,6	0,4	1 088
Préformation	99,4	0,6	489
Total	99,8	0,2	3 388

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFFEE

Les actions d'ISP sont menées pour les demandeurs d'emploi. Ceci est bien confirmé par les chiffres étant donné que quasi 100% des stagiaires ont ce statut. Cette situation est sensiblement la même qu'en 1999 (voir tableau ci dessous).

TABEAU 62. OISP – RÉPARTITION PAR STATUT SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005

Répartition par statut (%)	1999		2005	
	Dem. emploi	Travailleur	Dem. emploi	Travailleur
Alphabétisation	100,0	0,0	100,0	0,0
Formation par le travail	100,0	0,0	100,0	0,0
Formation qualifiante	96,4	3,6	99,6	0,4
Préformat° + Déterm. + Form. de base	97,2	2,8	99,8	0,2
Total	97,4	2,6	99,8	0,2

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFFEE

Les données concernant les stagiaires ISP collectées par Bruxelles Formation sont basées sur les contrats de formation (cosignés par Bruxelles Formation) et sur les états de prestation des stagiaires (fournis par les opérateurs). Il est évident que ne sont répertoriés que les stagiaires ayant droit au contrat de formation et donc avec le statut de DE (et quelques travailleurs, mais en proportion insignifiante). En réalité, dans les formations ISP, d'autres statuts sont représentés sous des couvertures administratives diverses – et parfois grâce à l'ingéniosité de l'opérateur qui se débrouille pour trouver un cadre d'accueil administratif pour le candidat en formation; actions aussi possibles grâce aux multiples formes de subventionnement et à une marge de tolérance admise par Bruxelles Formation.

B.4.5. Répartition par nationalité

TABEAU 63. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR NATIONALITÉ SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

Type d'action ISP	Belge	Europe des 15	Afrique subsah.	Maghreb	Moyen-Orient	Reste Europe	Amérique latine	Asie	Inconnu	Nb Stag.
Alphabétisation	19,5	1,9	26,9	29,2	7,8	2,7	0,6	1,3	10,2	528
Détermination	51,9	6,3	16,8	10,7	0,8	1,0	0,4	0,0	12,2	507
Formation de base	39,4	3,8	18,6	13,8	2,6	2,6	1,3	1,3	16,8	625
Formation par le travail	32,4	7,0	23,3	13,1	1,6	0,2	0,0	0,0	22,4	429
Formation qualifiante	55,9	8,3	10,8	9,1	0,5	1,5	0,7	0,5	12,9	1 088
Préformation	49,1	6,1	19,8	10,6	0,8	1,2	0,6	0,4	11,2	489
Total	43,8	5,7	17,8	14,0	2,2	1,6	0,6	0,6	13,8	3 388
Hommes (%)	42,1	39,6	39,8	52,2	38,7	39,6	31,6	52,4	44,3	1 463
Femmes (%)	57,9	60,4	60,2	47,8	61,3	60,4	68,4	47,6	55,7	1 925

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Les Belges représentent moins de la moitié du public ISP (44%). Les autres groupes de nationalités les plus présents sont l'Afrique subsaharienne (18%) et le Maghreb (14%). Les ressortissants de l'Europe des Quinze sont assez peu nombreux (6%) comparativement au public de Bruxelles Formation (9%).

Après les Belges, les nationalités les plus représentées sont les Marocains (409 stagiaires), les Congolais de la République démocratique et de la République populaire (258 et 74 stagiaires) et les Turcs (65 stagiaires).

On l'a vu, les femmes représentent 56,8% du public de l'ISP. On constate également qu'elles sont surreprésentées chez les personnes ressortissantes de l'Europe des Quinze et de l'Afrique Subsaharienne. Elles sont par contre fort sous-représentées parmi les ressortissants du Maghreb.

TABEAU 64. OISP – RÉPARTITION PAR NATIONALITÉ SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005

Répartition par nationalité (%)	1999	2005								
	Belge	Europe des 15	Afrique subsah.	Maghreb	Autres	Belge	Europe des 15	Afrique subsah.	Maghreb	Autres
Alphabétisation	24,0	5,1	4,5	31,8	34,6	19,5	1,9	26,9	29,2	22,5
Formation par le travail	38,0	5,1	8,0	34,3	14,6	32,4	7,0	23,3	13,1	24,2
Formation qualifiante	59,5	12,9	7,2	11,1	9,3	55,9	8,3	10,8	9,1	16,0
Préfo + Dét. + Base	51,1	8,6	9,2	16,7	14,4	46,2	5,3	18,4	11,8	18,3
Total	49,5	9,5	7,1	17,9	15,9	43,8	5,7	17,8	14,0	18,8

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

La proportion de Belges ainsi que celle des ressortissants de l'Europe des Quinze a baissé entre 1999 et 2005. La croissance la plus forte concerne les personnes originaires d'Afrique subsaharienne. En effet, ce groupe est passé de 7 à presque 18% des stagiaires au niveau global, et de 4,5 à 27% en alphabétisation. La part des ressortissants du Maghreb a baissé, surtout dans les formations par le travail. Enfin, le groupe des stagiaires issus d'autres pays a progressé partout, sauf en alphabétisation.

Il faut toutefois relever le nombre significatif (selon les opérateurs) des nouveaux Belges, suite aux mesures de régularisation effectuées depuis l'année 2003. Les nomenclatures des grilles d'encodage proposées par les pouvoirs subsidiaires ne prévoient pas d'effectuer la distinction entre Belges de souche et de nationalité nouvellement acquise, bien que quelques opérateurs renseignent le pays d'origine dans une rubrique "remarques" ou lorsqu'ils utilisent une base de donnée propriétaire.

B.4.6. Répartition par lieu de domicile

TABLEAU 65. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR RÉGION DE DOMICILE SELON LE TYPE D'ACTION – 2005

Répartition par région (%)	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Nb stagiaires
Alphabétisation	96,6	3,0	0,4	528
Détermination	95,9	2,8	1,4	507
Formation de base	96,2	3,0	0,8	625
Formation par le travail	96,3	3,3	0,5	429
Formation qualifiante	90,4	6,3	3,2	1 088
Préformation	90,8	5,3	3,9	489
Total	93,9	4,2	1,9	3 388

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

TABLEAU 66. OISP – RÉPARTITION PAR RÉGION DE DOMICILE SELON LE TYPE D'ACTION EN 1999 ET 2005

Répartition par région (%)	1999			2005		
	Bxl	Fl	Wal	Bxl	Fl	Wal
Alphabétisation	97,1	1,8	1,0	96,6	3,0	0,4
Formation par le travail	97,1	1,5	1,5	96,3	3,3	0,5
Formation qualifiante	94,9	3,4	1,7	90,4	6,3	3,2
Préformat° + Déterm. + Form. de base	94,1	4,5	1,4	94,4	3,6	1,9
Total	95,1	3,5	1,4	93,9	4,2	1,9

Source : Bruxelles Formation, calculs CCFEE

Les stagiaires dans l'insertion socioprofessionnelle sont essentiellement domiciliés à Bruxelles, cette proportion est de 93,9% en 2005, en légère baisse depuis 1999, au profit de la Flandre et de la Wallonie qui représentent respectivement 4,2% et 1,9% des stagiaires.

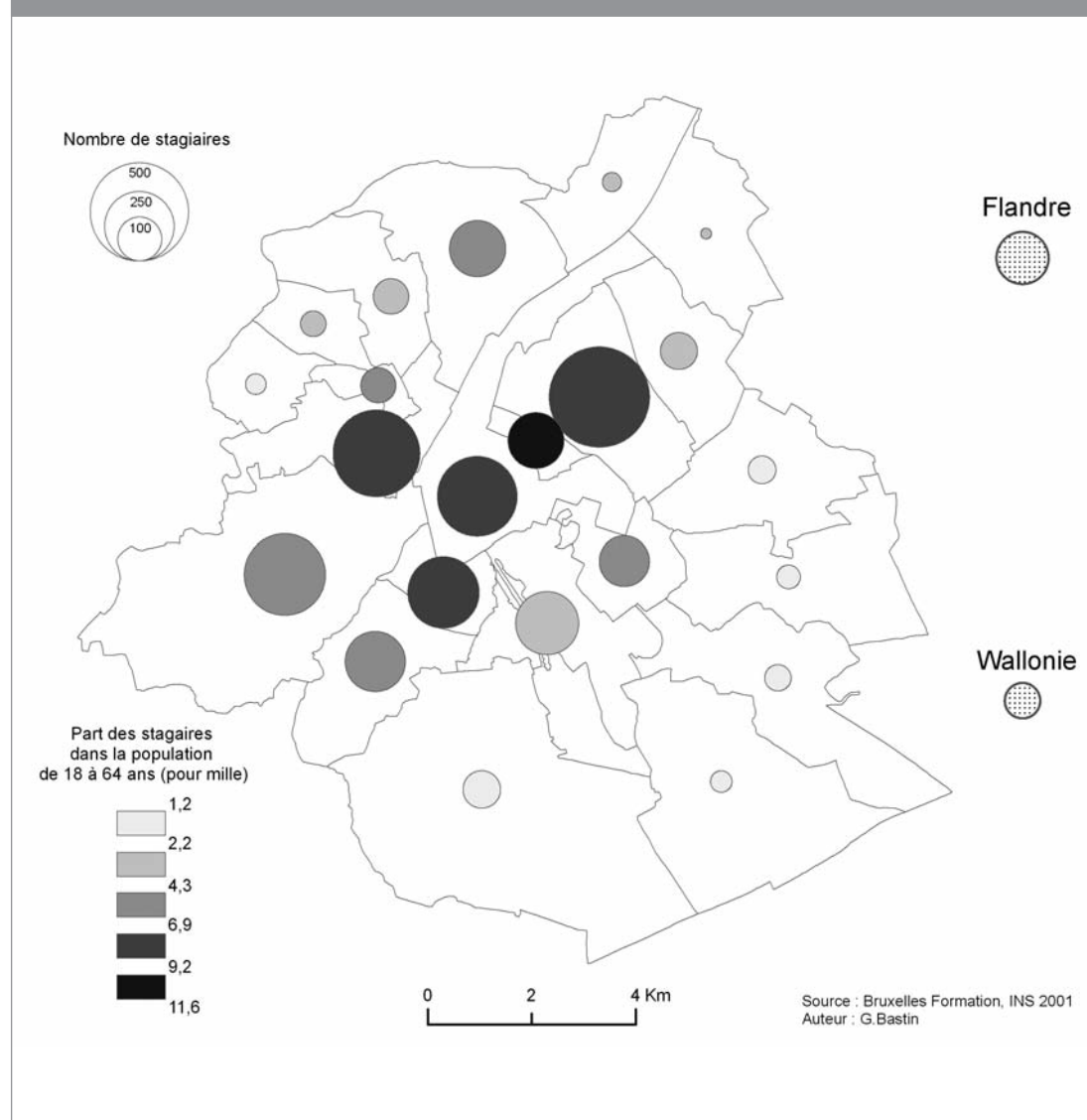
Au sein de la Capitale, on voit sur la carte que les stagiaires sont fortement concentrés dans les quartiers centraux de la ville, c'est à dire dans le pentagone et dans les quartiers adjacents : Saint-Josse, Molenbeek, Schaerbeek, Saint-Gilles, suivis de Forest, Anderlecht, Koekelberg, Laeken et Etterbeek. Au contraire, ils sont très peu localisés en deuxième couronne, surtout dans la partie Sud-Est, un peu moins dans la partie Nord et Nord-Est.

Cette répartition géographique est claire et colle très bien à la structure socio-économique des quartiers "défavorisés" de la capitale⁵⁵.

Aucune conclusion ne peut en être tirée concernant la mobilité des stagiaires (domicile et lieu de formation), ni sur le caractère essentiel de la proximité du lieu de formation par rapport au domicile.

55. *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale*, 2006, coordonné par Truus Roesems, Myriam De Spiegelaere et Benjamin Wayens, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 2006. A télécharger sur : www.observatbru.be/

FIGURE 7. OISP – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005



C. Conclusions intermédiaires

LES FORMATIONS

Entre 1999 et 2005, le dispositif d'OISP a connu une augmentation de 19,4% des stagiaires et de 44,2% du nombre d'heures de formation. Néanmoins, ces chiffres ne peuvent être interprétés qu'en tenant compte du contexte dans lesquels ils ont été recueillis. Rappelons qu'ils proviennent de la base de données de Bruxelles Formation et concernent les formations conventionnées par cet organisme. C'est ainsi que nous ne pouvons dire si ces augmentations sont le fait d'un réel développement des activités des OISP ou d'un meilleur conventionnement de leurs activités avec Bruxelles Formation. Cette remarque s'applique également à la différence d'augmentation entre le nombre de stagiaires et le nombre d'heures. Devons-nous conclure que les formations sont plus longues ou mieux conventionnées?

L'analyse des données par type d'OISP révèle que "les opérateurs" sont le type d'OISP qui concentre le plus de stagiaires, avec 77,3% de part relative. Le nombre de stagiaires pris en charge par ce type d'OISP a certes augmenté de 5,8% depuis 1999, mais sa part relative a baissé (-9,5%) en raison de la plus forte augmentation chez les autres types d'OISP.

La plus grande progression est enregistrée par les AFT dont le nombre de stagiaires a pratiquement quadruplé entre 1999 et 2005 et dont le nombre d'heures de formation a augmenté dans des proportions encore plus importantes. Outre le fait que 4 nouveaux AFT sont apparus depuis 1999 (Forest-AFT, Boulot, Jeunes Schaerbeekoïses au travail et Molenbeek formation), ce type d'OISP s'est vu reconnaître un certain nombre de formations qui étaient déjà dispensées mais pas encore conventionnées par Bruxelles Formation. L'augmentation d'activité très importante des AFT est donc en partie au moins liée à un meilleur conventionnement de leurs prestations.

L'analyse plus détaillée de l'activité des OISP nous a montré que pour certains d'entre eux, une partie des formations relevait de conventions de type PAC ou de partenariat avec l'enseignement de promotion sociale. Si les partenariats avec l'enseignement de promotion sociale entrent malgré tout dans le calcul du nombre d'heures conventionnées total qui détermine la catégorie dans laquelle l'OISP se situe et donc le montant de son financement, ce n'est pas le cas des conventions PAC.

Par ailleurs, nous constatons que certains organismes dépassent largement le maximum d'heures servant de calcul à la catégorie de financement, à savoir 55.000 heures par an : Cobeff (avec partenariat EPS), Cenforgil, Service Social des Etrangers d'Accueil et de Formation, Collectif Alpha... Cela pose la question d'une meilleure adéquation entre le volume d'heures conventionnées et le subventionnement des opérateurs sur base du décret. Compte tenu des observations effectuées, il s'avère que la création de catégories de financements supplémentaires serait nécessaire afin d'atteindre cet objectif.

Malgré l'augmentation du volume que l'on a observé (nombre d'heures et nombre de stagiaires), la demande importante reste relativement insatisfaite⁵⁶. Il s'ensuit que les périodes d'attente s'allongent, les candidats développent une stratégie d'inscription à plusieurs processus de recrutement différents auprès de divers opérateurs⁵⁷.

Notamment pour faire face à la demande excédentaire, à côté des formations financées par les "pouvoirs subsidiaires"⁵⁸ (la COCOF, l'ORBEM, le FSE et l'IBFFP), les opérateurs cherchent à organiser des formations en décrochant des financements supplémentaires (pouvoirs locaux, entreprises, conventions avec les CPAS,...). Cette diversification de sources de financement certes multiplie les formules et les combinaisons mais alourdit considérablement la gestion et l'organisation des activités des opérateurs.

56. Cet état des lieux concerne l'offre de formation professionnelle, il est donc délicat d'en tirer des conclusions relatives à la demande sans analyse centrée sur celle-ci, mais ici l'ensemble des informations disponibles convergent pour s'avancer plus franchement.

57. Avec pour effet la multiplication des actes de candidature et le gonflement artificiel de la demande, puisque pour un même candidat plusieurs candidatures similaires peuvent être ainsi enregistrées.

58. Une même opération peut être financée par plusieurs instances qui interviennent alors en des moments spécifiques: l'accueil/orientation, la guidance, la formation, le stage après formation, le suivi du stagiaire.

LES DOMAINES DE FORMATION

26 des 65 domaines CEDEFOP sont couverts par les OISP en 2005. Les 5 principaux domaines sont dans l'ordre :

- > Les programmes de base;
- > L'alphabétisation;
- > Le secrétariat/travail de bureau;
- > Le bâtiment;
- > Le développement personnel.

Ils regroupent près de 62% des stagiaires. Les autres domaines importants sont les sciences informatiques, l'HORECA et le travail social (animateur essentiellement).

En 1999, le secrétariat et travail de bureaux apparaissent en deuxième position, derrière l'alphabétisation mais devant les formations de base. Entre 1999 et 2005, 7 domaines sont apparus et 4 ont disparu.

Les domaines qui ont disparu sont :

- > Gestion et administration
- > Electronique et automatisation
- > Langue et cultures étrangères
- > Journalisme et reportage.

Les nouveaux domaines sont :

- > Comptabilité et fiscalité
- > Soins aux enfants et services pour la jeunesse
- > Services médicaux
- > Horticulture
- > Voyage tourisme et loisirs
- > Mécanique et travail du métal.

LE PROFIL DES STAGIAIRES

Compte tenu de l'impossibilité technique d'identifier clairement les stagiaires OISP lors du traitement des données agrégées transmises par Bruxelles-Formation.

Il a été décidé de se baser uniquement sur les chiffres "ISP" de Bruxelles Formation, cela représente au total 3.388 stagiaires et 1.286.542 heures de formation mais exclut les conventions EPS et PAC. Les inclure ajouterait 282 stagiaires (dont on ne sait pas s'ils sont distincts) et 127.345 heures. Ne pas les prendre en compte est, néanmoins problématique car elles représentent 8% des stagiaires et 10% des heures.

Cela renvoie une fois de plus à la difficulté méthodologique à laquelle nous avons fait face lors de la réalisation de l'Etat des lieux, cependant nous pensons que ce choix ne bouleverse pas l'analyse et les conclusions que l'on pourra en tirer.

C'est sous l'angle du type d'action que nous avons analysé le profil des stagiaires.

Six types d'action ont été différenciés :

- > L'alphabétisation;
- > La détermination;
- > La formation de base;

- > La formation par le travail;
- > La formation qualifiante;
- > La préformation.

La répartition par genre du public ISP met en évidence une majorité féminine sauf dans les métiers “traditionnellement” masculins – peu de femmes sont présentes dans les métiers lourds; comme peu d’hommes le sont dans les métiers d’assistance ou d’aide aux personnes; toutefois cette majorité s’estompe au fil des ans.

Les stagiaires étrangers inscrits dans les opérations ISP sont plus nombreux que les stagiaires belges. La population belge relevée dans cette étude (près de 44% des stagiaires considérés en 2005) est composée d’un nombre significatif de nouveaux Belges (nationalité récemment acquise notamment grâce aux mesures de régularisation de ces dernières années). Les personnes originaires d’Afrique subsaharienne ont connu la plus forte croissance depuis 2000 (+11% en 2005). Parmi les stagiaires étrangers, les groupes nationaux les plus importants sont désormais représentés par les Congolais et les Marocains.

La population ISP tend à vieillir. La tranche d’âge la plus représentée est celle des 25-34 ans. Des opérateurs qui s’adressaient davantage à un public jeune ont dû élargir ⁵⁹ leurs critères de sélection basés sur l’âge.

Le niveau scolaire du public ISP baisse d’une année à l’autre, surtout pour le niveau d’études CESI et cela touche davantage les femmes que les hommes.

Les “sans diplôme” et la catégorie “indéterminé” progressent très fortement. Ces tendances sont très marquées entre les années 1999 et 2005. Ce phénomène pourrait être lié aux changements d’encodage des données avec l’apparition des bases de données Corail de Bruxelles-Formation et RPE d’ACTIRIS. En effet, lors de l’encodage des informations concernant les stagiaires, les opérateurs doivent choisir dans une liste préétablie qui ne prend en compte que les diplômes reconnus en Belgique.

Le public ISP est essentiellement bruxellois. Parmi les stagiaires qui viennent de l’extérieur de la ville, les personnes domiciliées en Flandre sont majoritaires.

59. Par exemple, FIJ qui accueillait un public important de moins de 20 ans établit désormais cette moyenne à 22-25 ans.

4. Les centres d'éducation et de formation en alternance – CEFA

A. Présentation générale

A.1. Les CEFA dans le paysage institutionnel

Les CEFA – Centres de formation en alternance – relèvent de l'enseignement secondaire professionnel. Cette structure est reconnue, tant au niveau régional qu'europpéen, comme répondant aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle spécifique à un public fragilisé en obligation scolaire à temps partiel (15-18 ans).

Les CEFA sont globalement passés par trois phases de développement :

1) La phase expérimentale (1984-1991)

A partir de l'année scolaire 1984-1985, les premiers "Centres d'enseignement à horaire réduit" (CEHR – les ancêtres des CEFA) ont inauguré un dispositif qui visait à accueillir les jeunes en décrochage obligés de rester sur les bancs de l'école jusqu'à 18 ans suite à la prolongation de l'obligation scolaire un an plus tôt. "L'accueil et la guidance de tout jeune" et "l'organisation de toutes les formations dont le besoin se fait sentir" constituent les deux missions - très larges - assignées à ces CEHR. Les "projets-pilotes" qui y sont lancés s'orientent alors assez vite vers des stages en milieu de travail.

2) La consolidation (1991-1996)

En 1991, un décret organique rebaptise les CEHR en "CEFA" et prévoit, outre un enseignement de 600 périodes de cours, l'accompagnement des élèves "en vue de favoriser leur insertion professionnelle". Progressivement, cette insertion va par ailleurs se voir soutenue par des aides européennes, bruxelloises et wallonnes.

3) Le développement (1996-à ce jour)

Une série de dispositions réglementaires vont ensuite viser à développer cet objectif d'insertion: obligation de formation en entreprise après 6 mois pour qu'il y ait qualification (1996), création du Contrat d'insertion socioprofessionnelle (1998)...

Depuis le dernier Etat des lieux, une importante réforme a vu le jour avec le décret du 17 juillet 2001. Ce nouveau texte, dont la mise en œuvre dès la rentrée suivante a rencontré de nombreuses difficultés organisationnelles et pédagogiques, s'inscrit dans la poursuite du développement du volet "insertion" des CEFA. Mais il vise aussi la revalorisation de l'enseignement qualifiant en cherchant à mettre l'alternance au service de l'enseignement technique et professionnel, tout en "ancrant" les formations en alternance dans l'école.

Cet objectif s'est traduit par une volonté de "clarification de l'organisation" des CEFA, d'ouverture à de nouveaux publics (de l'enseignement technique et professionnel) et de "scolarisation" plus poussée. Cette filière devenant "une variante au sein de l'enseignement secondaire", elle donne en

effet désormais accès via “l’article 49”⁶⁰ à l’obtention de diplômes équivalents à ceux de l’enseignement secondaire de plein exercice. En 2005, selon l’administration de l’enseignement secondaire, sur 43 CEFA en Communauté française une quinzaine organisaient des formations débouchant sur le CESS au travers d’une 7^e professionnelle; ces quinze CEFA étaient tous situés en Région wallonne.

60. Voir ci-dessous point A.2. Cadre législatif

A.2. Cadre législatif

La réforme de 2001 a mis en œuvre les articles 45 et 49 du décret “Missions” de 1997 qui distinguent deux formes d’alternance et les relient toutes deux à la CCPQ ⁶¹.

61. CCPQ : Commission communautaire des Professions et Qualifications.

L’article 49 institue une formation en alternance qui débouche sur “les mêmes certificats et qualifications” que l’enseignement de qualification de plein exercice et qui s’intègre donc aux profils de formation produits par la CCPQ. L’article 45 “vise des qualifications d’un niveau moins élevé ou plus élevé à travers des profils spécifiques”, également définis par la CCPQ. Il prévoit en fait des formations sanctionnées uniquement par des certificats de qualifications spécifiques à l’alternance. Cet enseignement se définit plus en fonction des besoins du marché du travail, tout en devant assurer “une formation générale et humaniste”, précise le décret.

En outre, “en cas d’urgence, le ministre peut autoriser l’organisation d’une formation qui ne correspond pas à un profil de formation visé à l’article 45 du même décret”, mais qui répond à un besoin d’un secteur professionnel. Le CEFA qui organise cette formation en urgence communique les compétences à atteindre à la CCPQ. “Si celle-ci estime cette formation utile, elle en réalise un profil de formation spécifique qui est proposé au Gouvernement conformément aux procédures applicables aux profils spécifiques.”

Quelle que soit sa forme, l’alternance voit passer son volume de formation en entreprise à 600 périodes par an (combinées avec les 600 périodes de cours déjà prévues depuis 1991). Le nombre d’heures en entreprises peut baisser jusqu’à 300. Il doit, dans ce cas, être complété par des périodes complémentaires de formation professionnelle.

Sur le plan organisationnel, le CEFA est clairement défini comme une “structure commune aux établissements techniques et professionnels”. A sa tête se trouve un “Conseil de direction”, composé des chefs d’établissements de plein exercice concernés et des coordinateurs.

A.3. Structure du dispositif CEFA

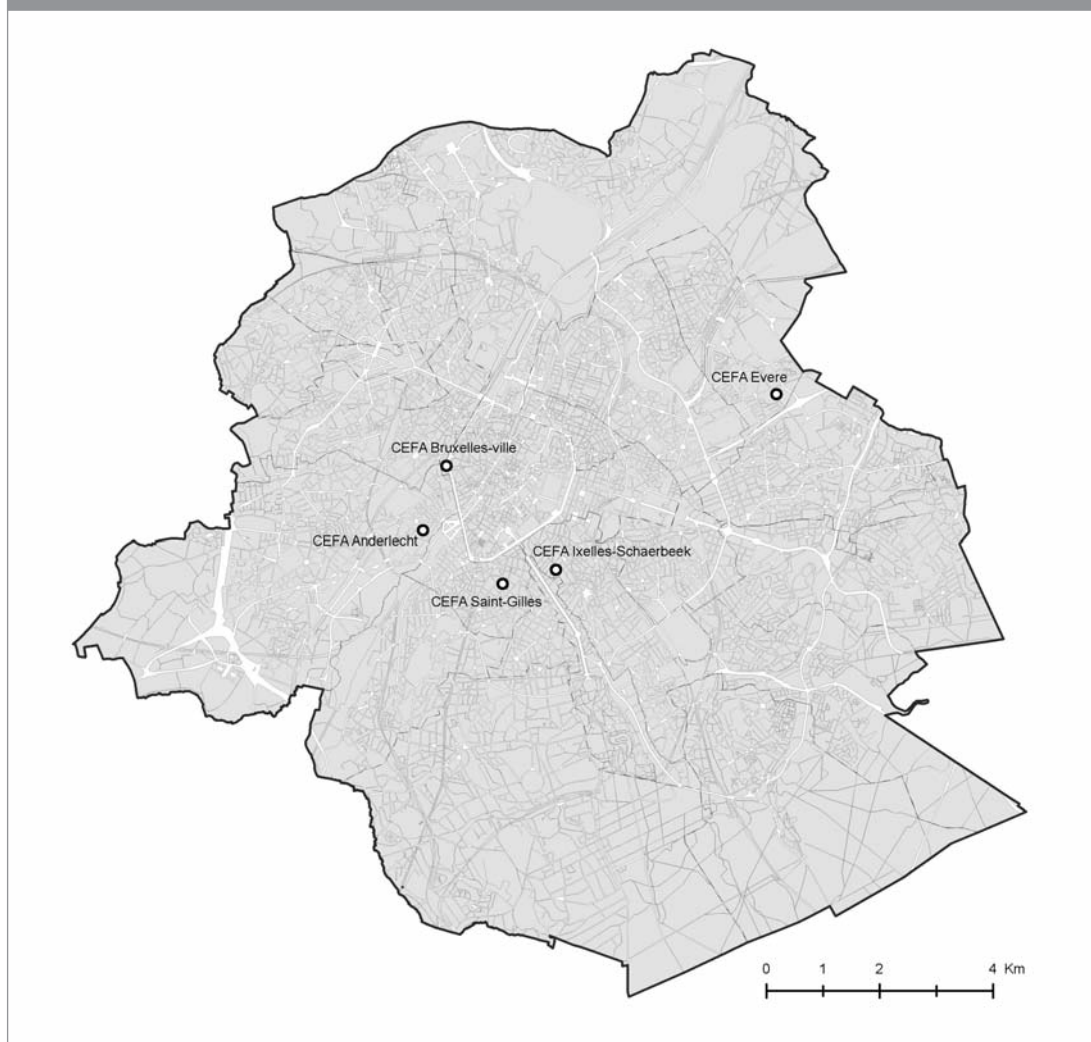
Ce dispositif relève de l’enseignement obligatoire. Il est soutenu dans son volet d’insertion socioprofessionnelle par le FSE (via le Centre de coordination et de gestion des projets européens du ministère de l’enseignement de la Communauté française) ainsi que par les Régions.

Il existe cinq CEFA dans la Région de Bruxelles-Capitale. Chacun de ces CEFA est rattaché à un établissement d’enseignement de plein exercice et dépend d’un réseau d’enseignement :

Communauté française	CEFA d’Evere
Enseignement officiel provincial et communal (CPEONS)	CEFA de Bruxelles CEFA de Saint-Gilles
Enseignement libre confessionnel (SEGEC) ⁶²	CEFA d’Ixelles-Schaerbeek CEFA d’Anderlecht

62. Notons au passage que ces deux CEFA nouent des partenariats de formations qualifiantes avec le secteur de la construction (le Centre de formation en alternance de la construction, dit “Centre FAC”) et avec la promotion sociale.

**FIGURE 8. CEFA – LOCALISATION DES CENTRES
EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE – 2005**



63. En Région wallonne existent deux instances similaires. Elles émanent de l'accord de coopération relatif à l'organisation d'une filière de formation qualifiante en alternance, conclu le 18 juin 1998, entre le Gouvernement de la Communauté française et le Gouvernement wallon. Le Conseil consultatif de la formation en alternance, officiellement installé le 20 juin 2002, a pour missions de recommander aux gouvernements toute mesure utile au développement de la filière de formation en alternance et d'examiner les demandes d'agrément des actions de formation en alternance. Sysfal, le Secrétariat permanent de la formation en alternance, a pour missions de promouvoir la formation en alternance; de concevoir des outils et des méthodes de travail à destination des jeunes, des employeurs et des opérateurs de formation; ainsi que de procéder à une analyse statistique et qualitative permanente de la situation de la formation en alternance en Région wallonne.

L'action des cinq CEFA bruxellois est coordonnée par un **Conseil zonal de l'alternance**. Créée par le décret de 2001, cette instance donne avis sur les questions relevant des contacts avec les milieux économiques et coordonne "la recherche de contrats et de conventions avec les entreprises". Le CZA est circonscrit à une "zone" scolaire et regroupe l'ensemble des CEFA s'y trouvant sans distinction de réseau et de caractère. Le CZA est "l'interlocuteur unique des entreprises", ainsi que des autres acteurs de la zone. Ce conseil accueille, outre les coordonnateurs, des représentants des associations de parents et deux représentants de chaque syndicat (un de l'enseignement et un autre issu du niveau interprofessionnel).

Au niveau régional, il faut également souligner l'existence du **Bureau permanent de l'alternance** (BPA) en Région bruxelloise. Né d'un accord de coopération conclu en 1999 entre la Cocof et la CFWB, ce Bureau, installé au sein la Commission consultative Formation Emploi Enseignement de Bruxelles, est en charge de la promotion de l'alternance en Région de Bruxelles-Capitale. Son secrétariat accompagne notamment les opérateurs de formation dans leurs demandes d'agrément. C'est cet agrément qui ouvre le droit aux primes (de 250 ou 125 euros/mois) d'Actiris (ex-ORBEM) à destination des employeurs qui accueillent des jeunes en alternance (à durée déterminée ou indéterminée)⁶³.

A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement

A.4.1. Publics cibles

Le public cible des CEFA est historiquement constitué de jeunes de 15 à 18 ans (souvent en échec scolaire) pour qui l'alternance en entreprise apparaît comme une solution alternative à l'école dès lors qu'ils doivent y "rester" jusqu'à leur majorité civile. Notons aussi que les jeunes de 18 à 25 ans sont admis dans les CEFA, sous réserve d'avoir conclu préalablement à l'inscription un contrat avec un employeur.

Nombre des jeunes des CEFA cumulent échec scolaire et difficultés d'ordre socioculturel qui justifient, une démarche pédagogique axée sur la socialisation. L'intégration sociale et culturelle a constitué la mission initiale des CEFA. Mais très vite, la formation professionnelle qualifiante et certifiée s'est affirmée comme la finalité de ce processus pédagogique propre au CEFA.

L'action des CEFA s'est en fait cristallisée, au fil des étapes de leur développement, autour de deux logiques⁶⁴ :

- > une logique d'action qualifiante, privilégiant la "formation technique" et visant la certification des compétences acquises par les élèves;
- > une logique socialisatrice favorisant l'intégration de "valeurs et normes de comportements sociaux" via un travail éducatif, voire une socialisation professionnelle.

Qualification professionnelle et socialisation sont deux logiques qui s'articulent dans tous les CEFA. Mais elles y sont également en tension. Certains CEFA sont plus nettement orientés soit vers la qualification, soit vers la socialisation. Les premiers peuvent conduire jusqu'à plus de 90% de jeunes en insertion tandis que les seconds drainent souvent un public particulièrement démunie demandant plus de temps et de moyens en amont de l'insertion.

Théoriquement, la réforme de 2001 consacre les deux logiques en dotant les CEFA d'outils certifiants plus adaptés que par le passé à la diversité des publics qu'ils accueillent. L'article 45 reconnaissant les profils spécifiques permet aux jeunes fortement déscolarisés d'acquérir une qualification minimum nécessaire à l'insertion socioprofessionnelle, et l'article 49 ouvre à des jeunes (qui veulent aller plus loin dans la réinsertion scolaire) des possibilités de qualification équivalentes à celles de l'enseignement secondaire traditionnel. Mais l'écart se creuse entre des jeunes qui arrivent en CEFA avec de plus en plus de compétences et ceux qui vivent des problèmes familiaux, sociaux, psychologiques... de plus en plus lourds. Ce qui peut rendre la tension entre les logiques de socialisation et de qualification de moins en moins gérable au sein d'un même CEFA⁶⁵ et, au final, concentrer les publics les plus difficiles à insérer dans certains CEFA qui s'éloignent alors de la finalité qualifiante.

A.4.2. Pédagogie

La pédagogie des CEFA est basée sur une relation triangulaire entre un jeune, un centre de formation et un lieu de travail. Le jeune acquiert des compétences théoriques et techniques de base dans le centre et la pratique professionnelle, en ce compris la culture de l'entreprise et des relations de travail, dans l'entreprise. Mais tous les jeunes ne trouvent pas de place dans les entreprises... L'individualisation de la formation étant la règle dans les CEFA, les particularités des jeunes qui ne bénéficient pas d'insertion y trouvent un contexte favorable pour être prises en charge. Parcours d'insertion, partenariats en tous genres⁶⁶, formations complémentaires... sont les réponses que les CEFA ont construites ou qu'ils se sont appropriées au fil de leur développement.

64. Bernard Fusulier, *Articuler l'école et l'entreprise*, L'Harmattan / Académia-Bruyant, Paris/Louvain-la-Neuve, 2001; Christian Maroy, "Le difficile développement de la formation en alternance en CF", dans *Wallonie*, n°72, septembre 2002, pp. 74-87.

65. Interview de Marie-Jo Sanchez et de Jean Vanderelst, dans Dossier des 20 ans des CEFA, mai 2005, Agence Alter, p. 28. Téléchargeable sur www.altereduc.be/PDF/AlterEduc-20ansdesCEFA-052005.pdf.

66. Avec l'Aide à la Jeunesse, les Centres PMS, le Dispositif d'accrochage scolaire de la Région bruxelloise, des acteurs socioculturels, etc.

67. Un module de formation individualisé consiste, selon les termes de la circulaire d'interprétation du décret parue en 2002, en un dispositif de formation préalable à la formation professionnelle proprement dite. Il comprend, notamment, l'élaboration du projet de vie, l'orientation vers un métier, l'éducation aux règles de vie en commun dans le Centre et dans la société, la mise à niveau des connaissances élémentaires de base, l'acquisition de compétences minimales nécessaires pour accéder à la formation par le travail en entreprise.

Sur ce plan, le décret de 2001 a introduit des "Modules de formation individualisés" (MFI) destinés aux jeunes qui ne sont pas en insertion⁶⁷. Mais leur mise en œuvre n'a bénéficié d'aucun moyen complémentaire et les jeunes qui y sont accueillis ne sont financés complètement que durant 6 mois. Ces faiblesses des MFI risquent de contribuer à l'approfondissement de l'écart entre les CEFA plus "qualifiants" et les CEFA plus "socialisants", ainsi qu'entre leurs différents publics.

A.4.3. Statut des personnes en formation

Les jeunes des CEFA fréquentent leur lieu de travail avec des statuts très divers.

Convention d'insertion socioprofessionnelle (CISP): cette convention est réservée aux jeunes en obligation scolaire à temps partiel qui ont de 15 à 18 ans. Elle est conclue entre le jeune et ses parents ou tuteur légal, l'entreprise et le CEFA. D'une durée de 12 mois maximum, cette convention peut être reconduite pour permettre à l'élève de terminer son cycle de formation, à condition qu'il ne dépasse pas la limite d'âge fixée à 20 ans (au 30 juin de l'année en cours). Le jeune perçoit une indemnité mensuelle progressive en fonction de son âge et de ses années de formation.

Contrat d'apprentissage industriel (CAI) : Accessible aux jeunes de 15 à 18 ans sous obligation scolaire à temps partiel, le CAI est utilisé uniquement dans les secteurs où il est organisé par les comités paritaires d'apprentissage (ameublement, industrie hôtelière, construction, etc.). D'une durée de 6 à 24 mois ce contrat donne accès à une certification sectorielle en plus de la qualification octroyée par le CEFA. L'apprenti est reconnu comme "salarié en formation", il a les mêmes droits et devoirs qu'un travailleur. Il perçoit une indemnité d'apprentissage mensuelle basée sur un pourcentage du revenu minimum mensuel moyen garanti, en fonction de son âge et de son année de formation.

Convention de premier emploi de type II (CPE) : Cette convention remplace la Convention Emploi-Formation à partir de janvier 2004. Destinée aux jeunes de 18 à 26 ans, elle permet une réduction partielle des cotisations ONSS pour l'employeur. Cette convention pour employé ou ouvrier associe un contrat de travail à temps partiel à durée déterminée ou indéterminée et une convention de formation organisant au minimum 240 heures de formation annuelle. Il existe aussi une CPE de type III. Elle permet une réduction de cotisations patronales pour les jeunes demandeurs d'emploi ayant conclu une CISP ou un CAI.

Par ailleurs, tout autre type de contrat ou de convention reconnu légalement peut également servir à l'insertion dans le cadre de la formation en alternance : un contrat avec une entreprise de formation par le travail (EFT) ou un atelier de formation par le travail (AFT), une convention de stage des classes moyennes, un contrat d'adaptation professionnelle (pour les personnes handicapées). Ces derniers concernent une très petite minorité des jeunes en CEFA.

B. Données quantitatives

B.1. Sources d'information et considérations méthodologiques

Deux sources d'information sont utilisées pour récolter les données sur les CEFA : celles du Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, d'une part, et celles des CEFA, d'autre part.

Chaque année, à la date du 15 janvier, les CEFA doivent remettre au Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française un relevé assez détaillé de leurs activités. Ce relevé est composé de plusieurs tableaux, appelés *document 1, 2 et 3*. Le document 1 décrit la répartition des élèves en fonction du niveau de la dernière certification acquise croisé avec le sexe et l'âge (+ ou - de 18 ans). Les documents 2 et 3 décrivent la répartition des élèves par secteur de formation croisé avec le statut du jeune et le sexe. Nous avons obtenu ces données pour chacun des CEFA et pour chaque année depuis 2000, date du dernier Etat des lieux.

Deux indicateurs utilisés dans notre étude ne sont pas disponibles dans les données du Centre de coordination et de gestion des programmes européens en communauté française : la nationalité des élèves et leur domicile. Afin de récolter ces informations nous nous sommes adressés aux CEFA eux-mêmes. Ces derniers disposent d'une base de données exhaustive concernant les élèves.

Le fait que les statistiques soient arrêtées chaque année au 15 janvier permet d'avoir une photo à un moment donné, mais cela ne couvre pas l'entièreté des jeunes qui sont inscrits dans les CEFA. En effet, un nombre important de jeunes arrive après cette date et part avant le comptage suivant. Ces jeunes ne sont donc pas pris en compte alors que tout un travail aura été réalisé avec eux pendant plusieurs semaines parfois.

D'après Alain Letier, chargé de mission au Centre de coordination et de gestion des programmes européens, pour 3 jeunes accueillis, un seul s'inscrit réellement au CEFA, ce qui ne signifie pas encore qu'il y restera toute l'année et sera présent au 15 janvier. Par "accueilli", on entend que ce jeune a au moins eu un entretien avec l'agent PMS ou un accompagnateur, mais cet accueil peut dans certains CEFA durer une semaine et consister en un temps d'observation. Le CEFA constitue donc un lieu de passage de nombreux jeunes en rupture avec les institutions éducatives.

B.2. Nombre d'élèves par formation

**TABEAU 67. CEFA – EVOLUTION 1999-2000/2005-2006
DU NOMBRE D'ÉLÈVES PAR DOMAINE ET DE LEUR PART RELATIVE**

5 CEFA		Nb élèves		%		Evol. en%	Evol. part relative
		2000	2006	2000	2006	2000-2006	2000-2006
Economie	Commerce/Vente	116	224	12,2	21,0	93%	8,8
Serv. aux pers.	Coiffure/Soins du corps	118	183	12,4	17,1	55%	4,7
Hôtellerie		134	150	14,1	14,0	12%	-0,1
Construction	Parachèvement	84	143	8,9	13,4	70%	4,5
Economie	Travaux de bureau	63	72	6,6	6,7	14%	0,1
Construction	Gros-œuvre	89	59	9,4	5,5	-34%	-3,9
Industrie	Electricité - Electronique	23	59	2,4	5,5	157%	3,1
Industrie	Garage	96	55	10,1	5,1	-43%	-5,0
Serv. aux pers.	Aide aux personnes	28	40	3,0	3,7	43%	0,8
Industrie	Construction métallique - mécanique	35	34	3,7	3,2	-3%	-0,5
Construction	Bois	13	17	1,4	1,6	31%	0,2
Arts appliqués		6	9	0,6	0,8	50%	0,2
Agronomie		5	8	0,5	0,7	60%	0,2
Industrie	Transports	0	8	0,0	0,7		0,7
Industrie	Industrie graphique	0	7	0,0	0,7		0,7
Alimentation		59	0	6,2	0,0	-100%	-6,2
Divers	Observation	50	0	5,3	0,0	-100%	-5,3
Divers	Alphabétisation	16	0	1,7	0,0	-100%	-1,7
Habillement		12	0	1,3	0,0	-100%	-1,3
Divers	Sport	2	0	0,2	0,0	-100%	-0,2
Total		949	1 068	100,0	100,0	13%	0,0

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFF

Le nombre d'élèves formés dans les CEFA bruxellois s'élève à un peu plus de 1.000 en 2006. Il connaît donc une augmentation de 13% depuis le dernier Etat des lieux.

Certaines sections ont été fermées entre 2000 et 2006, c'est le cas de formations dans les secteurs de l'alimentation, de l'habillement et du sport. De même, les activités dites d'observation et d'alphabétisation ne sont plus organisées ces dernières années. D'autres sections ont été créées : les transports et l'industrie graphique.

Le nombre d'élèves dans le secteur du commerce (vente) a presque doublé entre 2000 et 2006, portant la part relative de ces formations à 21%. Les autres formations qui ont subi un développement important sont l'électricité et l'électronique (+157% en nombre d'élèves et +3,1% en part relative), le parachèvement en construction (+70% en nombre d'élèves et +4,5% en part relative) et la coiffure (+55% en nombre d'élèves et +4,7% en part relative). Au contraire, les secteurs du garage et du gros-œuvre ont régressé en nombre d'élèves formés et en part relative. Le secteur de l'hôtellerie, en raison de sa croissance assez faible, n'est plus le premier domaine de formation en 2006.

TABLEAU 68. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR DOMAINE ET PAR CENTRE EN 1999-2000 ET 2005-2006

		ANDERLECHT		BRUXELLES		EVERE		IXELLES-SCHAERB.		ST-GILLES		TOTAL	
		2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006	2000	2006
Economie	Commerce / Vente	12	45	28	37	28	50	33	57	15	35	116	224
Serv. aux pers.	Coiffure / Soins du corps			28	28	90	121	34				118	183
Hôtellerie			23	12	23	51	55	59	23	12	26	134	150
Construction	Parachèvement	43	57	11	13	7	12	22	61			83	143
Economie	Travaux de bureau	1	25	14	22	30		18	25			63	72
Construction	Gros-œuvre	40	36			19	2	30	21			89	59
Industrie	Electricité - Electronique		24			9	25			14	10	23	59
Industrie	Garage	11	21	9	2	60	2			16	30	96	55
Serv. aux pers.	Aide aux personnes	17	17					11	23			28	40
Industrie	Construction métallique - mécanique	11	32	4			2	20				35	34
Construction	Bois					5	7	8	10			13	17
Arts appliqués		6								9		6	9
Agronomie								5	8			5	8
Industrie	Transports				8								8
Industrie	Industrie graphique		7										7
Alimentation		59										59	
Divers	Observation	32								18		50	
Divers	Alphabétisation									16		16	
Habillement		12										12	
Divers	Sport	2										2	
Total		246	287	106	133	299	276	206	262	91	110	948	1068
Nombre de sections		12	10	7	7	9	9	9	9	6	5	43	40
Nombre moyen d'élèves par section		20,5	28,7	15,1	19,0	33,2	30,7	22,9	29,1	15,2	22,0	22,0	26,7

Sources : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française,
Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, calculs CCFF

Dans l'ensemble, on peut souligner la stabilité du dispositif de formation dans les CEFA et d'une manière générale une concentration du nombre d'élèves dans un nombre plus restreint de sections. Le nombre de sections par CEFA se maintient ou baisse, mais n'augmente pas. Le nombre moyen d'élèves par section augmente, sauf à Evere. Enfin le nombre de petites sections diminue, on comptait 20 domaines regroupant de moins de 15 élèves en 2000, ce chiffre n'est plus que de 13 en 2006.

Les changements les plus importants sont constatés dans le CEFA d'Anderlecht qui a fermé 5 sections (arts appliqués, alimentation, observation, habillement et sport) et en a ouvert trois (hôtellerie, électricité et industrie graphique). Les sections observation et alphabétisation sont également fermées au CEFA de Saint-Gilles, faisant ainsi disparaître ces formations de base du paysage des CEFA. Les types d'élèves qui, vu leurs profils, suivaient ces deux formations, sont désormais inscrits dans d'autres sections (dont la vente) et participent aux modules de formation individualisés.

B.3. Répartition par domaine de formation

TABEAU 69. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR DOMAINE DE FORMATION CEDEFOP EN 1999-2000 ET 2005-2006

Code	Domaine de formation	1999-2000		2005-2006	
		Nb absolu	Part relative	Nb absolu	Part relative
341	Vente en gros et au détail	116	12,2%	224	21,0%
582	Bâtiment et génie civil	172	18,1%	202	18,9%
815	Coiffure et soins de beauté	118	12,4%	183	17,1%
811	Hôtellerie et services de restauration	134	14,1%	150	14,0%
346	Secrétariat et travail de bureau	63	6,6%	72	6,7%
522	Électricité et énergie	23	2,4%	59	5,5%
525	Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique	96	10,1%	55	5,1%
723	Soins infirmiers	28	3,0%	40	3,7%
521	Mécanique et travail du métal	35	3,7%	34	3,2%
543	Matériaux (bois, papier, plastique, verre)	13	1,4%	17	1,6%
213	Techniques audiovisuelles et prod. média	6	0,6%	16	1,5%
621	Production agricole et animale	5	0,5%	8	0,7%
840	Services de transport	0	0,0%	8	0,7%
541	Traitement des produits alimentaires	59	6,2%	0	0,0%
999	Inconnu	50	5,3%	0	0,0%
080	Alphabétisation et apprentissage du calcul	16	1,7%	0	0,0%
542	Textile, vêtement, chaussure et cuir	12	1,3%	0	0,0%
813	Sports	2	0,2%	0	0,0%
Total CEFA		948	100,0%	1 068	100,0%

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFFEE

Étant donné que les données du Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française sont déjà regroupées par domaine (selon leurs propres critères), la classification par domaine CEDEFOP ne synthétise pas l'information comme elle a pu le faire pour les autres opérateurs. L'analyse du tableau ci-dessus n'ajoutera donc pas grand chose à celle du Tableau 68.

Comme déjà observé, le secteur de la vente s'est fort développé, devenant le premier domaine de formation avec 21% des élèves en CEFA. Le secteur du bâtiment s'est maintenu à son niveau de 2000 (un peu plus de 18% des élèves). En se référant à l'analyse par centre, on se rend compte que c'est dans le parachèvement que l'augmentation se fait au détriment du gros œuvre qui connaît une forte diminution du nombre d'inscrits. On a vu que cette tendance à la baisse s'observe également à l'EFPM. Ceci confirme les analyses menées par le secteur de la construction, à savoir, la difficulté de recruter (pour la formation et pour l'emploi) et aussi de fidéliser les jeunes qui arrivent dans ces métiers. La coiffure attire toujours et même de plus en plus les jeunes en formation en alternance dans les CEFA. Rappelons qu'à l'EFPM, c'est une nette diminution du nombre d'apprentis coiffeurs qui a été observée. De 1999-2000 à 2005-2006 le nombre d'apprentis est, en effet, passé de 354 à 281. Les auditeurs "chef d'entreprise" connaissant pour leur part une plus grande stabilité. Les formations aux métiers de l'électricité/énergie se sont bien développés, mais elles partaient d'un niveau assez bas en 2000. Le domaine de l'hôtellerie et de la restauration ne s'est pas beaucoup développé, il occupe toujours 14% des élèves dans les CEFA.

B.4. Profil des élèves

B.4.1. Répartition par sexe

TABEAU 70. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR SEXE ET PAR DOMAINE EN 1999-2000 ET 2005-2006

		2000			2006		
Répartition par sexe		Ho (%)	Fe (%)	Nb d'élèves	Ho (%)	Fe (%)	Nb d'élèves
Economie	Commerce / Vente	52,6	47,4	116	39,3	60,7	224
Serv. aux pers.	Coiffure / Soins du corps	16,1	83,9	118	10,9	89,1	183
Hôtellerie		79,1	20,9	134	85,3	14,7	150
Construction	Parachèvement	100,0	0,0	83	100,0	0,0	143
Economie	Travaux de bureau	55,6	44,4	63	31,9	68,1	72
Construction	Gros-œuvre	100,0	0,0	89	100,0	0,0	59
Industrie	Electricité - Electronique	100,0	0,0	23	100,0	0,0	59
Industrie	Garage	100,0	0,0	96	100,0	0,0	55
Serv. aux pers.	Aide aux personnes	3,6	96,4	28	7,5	92,5	40
Industrie	Construction métal. - mécanique	100,0	0,0	35	100,0	0,0	34
Construction	Bois	100,0	0,0	13	100,0	0,0	17
Arts appliqués		83,3	16,7	6	100,0	0,0	9
Agronomie		100,0	0,0	5	100,0	0,0	8
Industrie	Transports			0	100,0	0,0	8
Industrie	Industrie graphique			0	100,0	0,0	7
Alimentation		91,5	8,5	59			0
Divers	Observation	74,0	26,0	50			0
Divers	Alphabétisation	87,5	12,5	16			0
Habillement		58,3	41,7	12			0
Divers	Sport	100,0	0,0	2			0
Total		72,3	27,7	948	61,9	38,1	1 068

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFEE

Le taux de féminisation dans les CEFA a progressé de 10,4% entre 2000 et 2006. Dans le détail, on observe que les formations du secteur secondaire restent exclusivement masculines. La proportion d'hommes se renforce en hôtellerie. L'augmentation de la proportion de femmes progresse dans trois domaines : en coiffure, où elles étaient déjà majoritaires, mais surtout en travaux de bureau et en commerce/vente où elles étaient minoritaires en 2000 et représentent en 2006 plus de 60% des élèves.

A y regarder de plus près, on se rend compte que l'augmentation globale du nombre d'élèves dans les CEFA bruxellois est due à une large croissance du nombre de filles que l'on retrouve majoritairement dans les trois sections précitées. Etant 262 en 2000 elles sont plus de 400 en 2006 alors que le nombre de garçons a diminué de 686 à 662.

Cette évolution ne poursuit pas la tendance qu'on avait observée entre 1993 et 2000, période durant laquelle le taux de féminisation était passé de 34,5 à 27,7%. On voit au contraire que cette proportion est aujourd'hui remontée à un niveau supérieur à celui de 1993. Cela se traduit surtout, on l'a vu, par une augmentation du nombre d'élèves dans des sections réputées "féminines" comme la coiffure, la vente et les travaux de bureau. Cette augmentation qui connote une ouverture progressive des jeunes filles pour la formation en alternance.

B.4.2. Répartition par classe d'âge

TABLEAU 71. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR ÂGE ET PAR SEXE EN 1999-2000 ET 2005-2006

	2000			2006		
	H	F	Total	H	F	Total
15-18 ans	65,6%	82,9%	70,4%	71,3%	73,5%	72,1%
18-25 ans	34,4%	17,1%	29,6%	28,7%	26,5%	27,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nb d'élèves	686	263	949	661	407	1 068

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFEE

La part des moins de 18 ans a légèrement augmenté dans les CEFA entre 2000 et 2006. On voit cependant que les hommes et les femmes ont suivi des évolutions opposées : la population masculine est en moyenne plus jeune en 2006 qu'en 2000, car la proportion des moins de 18 ans est passée de 65,6% à 71,3%. Au contraire, la population féminine est plus âgée en 2006 par rapport à 2000, les moins de 18 ans représentaient 82,9% des jeunes filles en 2000 et ne sont plus que 73,5% en 2006.

Entre 1993 et 2000 la part des moins de 18 ans avait diminué de 15%, passant de 85,7% à 70,4%. Cette tendance s'est arrêtée, la part de moins de 18 ans ayant même légèrement progressé entre 2000 et 2006, néanmoins elle reste largement inférieure à la part constatée en 1993.

B.4.3. Répartition par niveau d'études, nationalité et lieu de domicile

TABLEAU 72. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR NIVEAU D'ÉTUDES EN 1992, 2000 ET 2006

	2000		2006	
Aucune certification	26,1%	79,9%	24,3%	81,6%
CEB	53,7%		57,3%	
CQ4 P ou A.C.P. (alternance)	13,5%	20,1%	10,3%	18,4%
CQ4 P (plein exercice)	2,4%		6,7%	
CESI	2,6%		0,0%	
CE2D	1,1%		1,2%	
CQ6	0,5%		0,2%	
CESS	0,0%		0,0%	
Total	100,0%		100,0%	

Sources : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française,

Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000, calculs CCFEE

En 2006, une grande partie des élèves disposant seulement du certificat d'études de base (57%). Un quart d'entre eux n'avait pas de diplôme du tout (24%). Très peu d'élèves (1,6%) atteignaient le deuxième degré du secondaire.

L'évolution que l'on avait observée entre 1992 et 2000 allait vers une augmentation du niveau d'études des jeunes en CEFA. Durant la période 2000-2006, cette progression s'est arrêtée. En effet, la proportion d'élèves disposant au maximum du CEB qui était de 79,9% en 2000 s'est maintenue à un niveau similaire en 2006 (81,6%).

TABLEAU 73. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR SEXE, ÂGE, NATIONALITÉ ET DOMICILE POUR LES 5 CEFA – 2006

	Nb d'élèves	Sexe (%)		Age (%)		Nationalité (%)			Domicile (%)		
		H	F	15-18	18-25	Belge	CEE	Autres	Bxl	Fl	Wal
Anderlecht	287	74,9	25,1	69,7	30,3	75,7	7,3	17,0	87,8	10,1	2,1
Bruxelles	133	50,4	49,6	56,4	43,6	66,2	2,3	31,6	87,9	6,1	6,1
Evere	276	48,9	51,1	84,1	15,9	77,0	2,9	20,1	88,3	9,5	2,2
Ixelles-Schaerbeek	262	60,7	39,3	61,1	38,9	76,0	8,8	15,3	85,9	11,8	2,3
Saint-Gilles	110	77,3	22,7	93,6	6,4	66,4	11,8	21,8	92,7	7,3	0,0
Total	1068	61,9	38,1	72,1	27,9	73,9	6,4	19,7	88,0	9,6	2,4

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française et CEFA, calculs CCFFEE

TABLEAU 74. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR SEXE, ÂGE, NATIONALITÉ ET DOMICILE POUR LES 5 CEFA - 1999-2000

	Nb d'élèves	Sexe (%)		Age (%)		Nationalité (%)			Domicile (%)		
		H	F	15-18	18-25	Belge	CEE	Autres	Bxl	Fl	Wal
Anderlecht	246	83,3	16,7	65,4	34,6	56,1	6,9	37,0	93,9	3,7	2,4
Bruxelles	106	52,8	47,2	66,0	34,0	58,5	7,5	34,0	95,3	2,8	1,9
Evere	299	69,6	30,4	72,6	27,4	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Ixelles-Schaerbeek	206	77,2	22,8	67,0	33,0	61,2	8,3	30,6	97,6	1,0	1,5
St Gilles	91	62,6	37,4	89,0	11,0	28,6	16,5	54,9	91,2	5,5	3,3
Total	948	72,3	27,7	70,4	29,6	54,2	8,8	37,0	94,9	2,9	2,2

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française et CEFA, calculs CCFFEE

Sur le Tableau 73, on peut observer la répartition des élèves dans les cinq CEFA selon le sexe, l'âge, la nationalité et le lieu de domicile. Ces chiffres peuvent être comparés à ceux de 2000 (Tableau 74).

Entre 2000 et 2006, le taux de féminisation a augmenté dans tous les CEFA sauf celui de Saint-Gilles. Cette tendance s'explique par la diminution des filières majoritairement masculines et surtout l'arrivée massive de jeunes filles dans les formations de coiffure, travaux de bureau et vente.

Du point de vue de l'âge, l'évolution n'est pas uniforme. La population est plus jeune en 2006 qu'en 2000 dans les CEFA d'Anderlecht, d'Evere et de Saint-Gilles (ou les moins de 18 ans atteignent 94% en 2006). Dans les CEFA de Bruxelles et d'Ixelles-Schaerbeek, les plus de 18 ans représentent une proportion plus importante en 2006 qu'en 2000.

De manière générale, on constate la forte progression de la proportion d'élèves belges qui passe de 54,2% en 2000 à 73,9% en 2006. La part des ressortissants de l'Europe des Quinze et des autres pays diminue. L'augmentation de la part des Belges est la plus marquée au CEFA de Saint-Gilles. Pour ce qui est du lieu de domicile des jeunes en formation dans les CEFA, on voit que la proportion de Bruxellois diminue, passant de 94,9% à 88,0%, essentiellement au profit de la proportion de jeunes domiciliés en Flandre, qui progresse de 2,9% à 9,6%.

B.4.4. Répartition par statut

TABEAU 75. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR STATUT DU JEUNE ET PAR DOMAINE 2005-2006

Statut du jeune en matière d'emploi (%)		CAI	Contrat de travail à tps partiel	Convent° d'insertion socio-prof.	Stage d'obs. en entreprise	Sans activité	Nb d'élèves
Economie	Commerce/Vente	0,4	4,9	60,7	0,0	33,9	224
Serv. aux pers.	Coiffure/Soins du corps	0,0	2,7	85,2	0,0	12,0	183
Hôtellerie		5,3	8,7	51,3	0,0	34,7	150
Construction	Parachèvement	23,8	4,2	37,8	7,0	27,3	143
Economie	Travaux de bureau	2,8	12,5	61,1	5,6	18,1	72
Industrie	Electricité - Electronique	1,7	1,7	61,0	1,7	33,9	59
Construction	Gros-œuvre	37,3	15,3	22,0	10,2	15,3	59
Industrie	Garage	1,8	5,5	54,5	1,8	36,4	55
Serv. aux pers.	Aide aux personnes	0,0	10,0	70,0	7,5	12,5	40
Industrie	Construct° métallique - mécanique	14,7	0,0	52,9	5,9	26,5	34
Construction	Bois	17,6	0,0	76,5	0,0	5,9	17
Arts appliqués		0,0	0,0	22,2	0,0	77,8	9
Agronomie		0,0	12,5	87,5	0,0	0,0	8
Industrie	Transports	50,0	0,0	12,5	0,0	37,5	8
Industrie	Industrie graphique	0,0	0,0	42,9	0,0	57,1	7
Alimentation							0
Habillement							0
Divers	Observation						0
Divers	Alphabétisation						0
Divers	Sport						0
Total		7,6	5,8	57,9	2,5	26,2	1 068

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFF

TABLEAU 76. CEFA – RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR STATUT DU JEUNE ET PAR DOMAINE 1999-2000

Statut du jeune en matière d'emploi (%)		CAI	Contrat de travail à tps partiel	Convention Emploi-Formation	Convent° d'insertion socio-prof.	FCISPPH	Stage d'obs. en entreprise	Sans activité	Nb d'élèves
Agronomie		0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	20,0	60,0	5
Industrie	Construct° métal. - mécanique	17,1	0,0	0,0	34,3	0,0	0,0	48,6	35
Industrie	Electricité - Electronique	8,7	8,7	0,0	60,9	0,0	0,0	21,7	23
Industrie	Garage	13,5	0,0	0,0	59,4	0,0	0,0	27,1	96
Industrie	Transports								0
Industrie	Industrie graphique								0
Construction	Gros-œuvre	68,5	3,4	13,5	3,4	0,0	4,5	6,7	89
Construction	Parachèvement	17,9	1,2	3,6	59,5	0,0	1,2	16,7	84
Construction	Bois	0,0	0,0	15,4	7,7	0,0	15,4	61,5	13
Hôtellerie		3,0	1,5	11,9	50,0	0,0	2,2	31,3	134
Alimentation		3,4	5,1	6,8	30,5	0,0	0,0	54,2	59
Serv. aux pers.	Aide aux personnes	0,0	0,0	3,6	21,4	0,0	21,4	53,6	28
Serv. aux pers.	Coiffure / Soins du corps	0,0	0,0	7,6	78,8	0,0	0,0	13,6	118
Habillement		0,0	0,0	33,3	50,0	0,0	0,0	16,7	12
Arts appliqués		0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	33,3	33,3	6
Economie	Travaux de bureau	0,0	1,6	12,7	41,3	1,6	6,3	36,5	63
Economie	Commerce / Vente	0,0	4,3	7,8	47,4	0,0	0,9	39,7	116
Divers	Observation	0,0	0,0	2,0	28,0	0,0	4,0	66,0	50
Divers	Alphabétisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	16
Divers	Sport	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2
Total		10,9	2,0	7,4	44,7	0,1	2,7	32,2	949

Source : Centre de coordination et de gestion des programmes européens en Communauté française, calculs CCFFEE

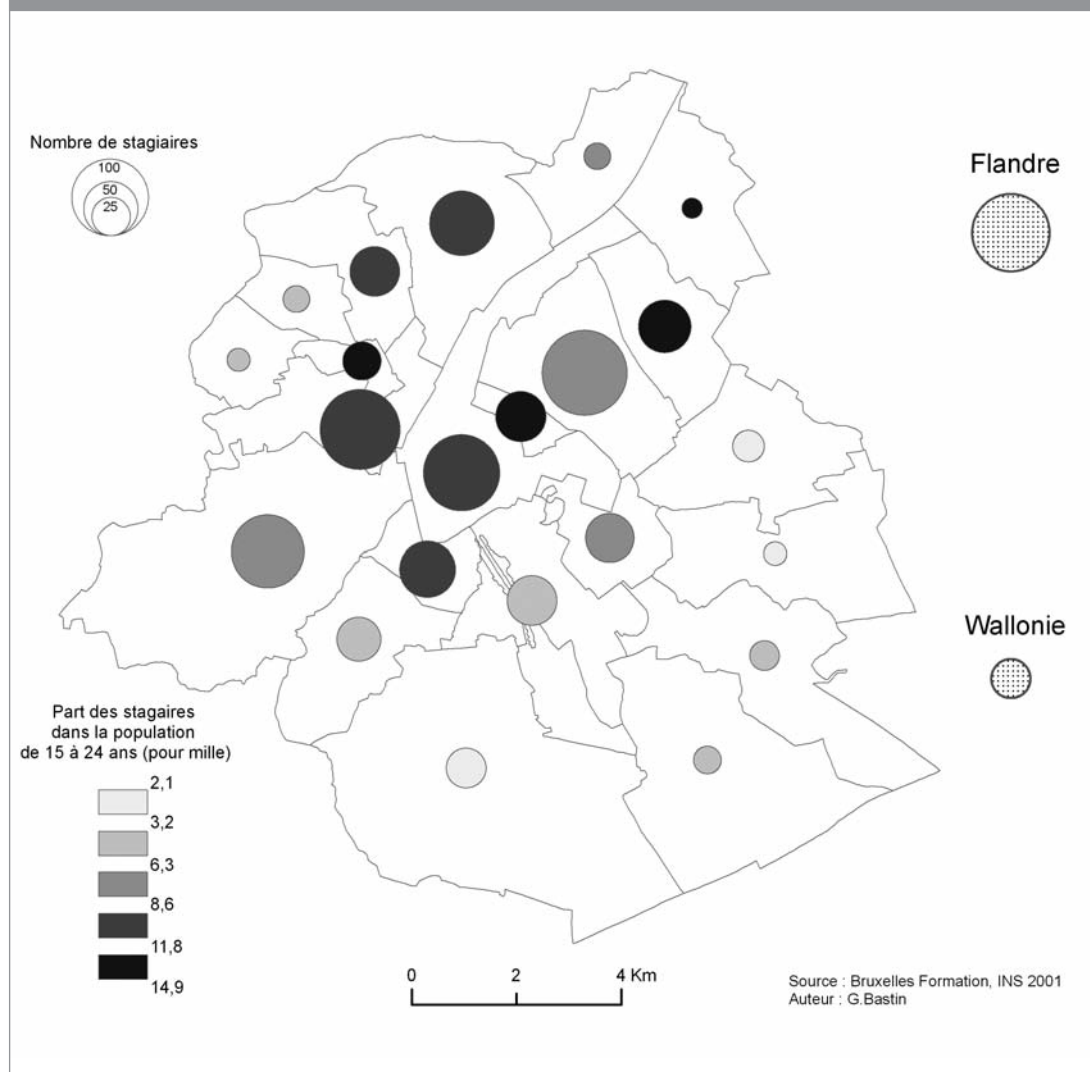
Les Tableaux 75 et 76 présentent la répartition des élèves par formation et par statut en 2000 et 2006. On voit qu'en 2006, plus de la moitié des jeunes bénéficient d'une convention d'insertion socioprofessionnelle. Cette proportion a augmenté de 13,2% depuis 2000. Rappelons que ce type de convention avait été créé en juillet 1998 dans le but de clarifier le statut du jeune durant la période de travail en entreprise.

La part des élèves sans contrat de stage a diminué, passant de 32,2% à 26,2%. Cette diminution prolonge la tendance observée entre 1993 et 2000, période durant laquelle la proportion était passée de 44,3 à 32,2%. Aujourd'hui, les jeunes sans activité sont plus nombreux dans les filières industrielles ainsi que dans l'hôtellerie et dans la vente. Ils sont par contre peu nombreux à ne pas trouver de stage dans les secteurs de la coiffure, de l'aide aux personnes et des travaux de bureau.

Les contrats d'apprentissage industriel (CAI) concernent en 2006 7,6% des élèves, cette proportion a diminué de 3,3% depuis 2000 sans aucun doute au profit de la convention d'insertion socioprofessionnelle. Au contraire, les contrats de travail à temps partiel passent de 2,0% à 5,8 sur cette période.

B.4.5. Répartition par lieu de domicile

FIGURE 9. CEFA – RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CODE POSTAL OU RÉGION – 2005



Les concentrations importantes d'élèves inscrits en CEFA se retrouvent globalement dans les zones centrales (Bruxelles-Ville) ainsi que dans les communes et quartiers se situant de part et d'autre de l'axe que forme le canal (Schaerbeek, Laeken, Saint-Josse, Molenbeek, Anderlecht, Evere, Haren – même si peu significatif – et Neder-over-Hembeek), à l'exception de Forest. Les communes aisées du sud-est de la Capitale comptent très peu d'élèves des CEFA.

Il en est de même pour les communes du Nord-Ouest que sont Ganshoren et Berchem-Saint-Agathe. La part relative des codes postaux bruxellois dans la population de chaque CEFA (tableau ci-dessous) permet une analyse plus fine de la situation. D'une manière générale, les élèves des CEFA sont plus concentrés à proximité de leur établissement, le plus souvent dans leur propre commune ou bien dans les communes les plus proches.

Ainsi, les CEFA de Bruxelles, Anderlecht, Ixelles-Schaerbeek, et Saint-Gilles présentent le nombre d'élèves le plus important sur leur propre territoire.

Pour le CEFA d'Evere, c'est la commune de Schaerbeek qui arrive comme premier lieu de domicile. Il n'empêche qu'Evere doit sa proportion importante d'élèves au fait qu'elle dispose d'un CEFA sur son territoire (29 des 47 élèves localisés dans la commune).

D'autres communes, au contraire, se caractérisent par des nombres d'élèves importants dans chacun des CEFA. C'est typiquement le cas de Molenbeek et dans une moindre mesure le cas de Bruxelles-ville et Schaerbeek (sauf pour le CEFA d'Anderlecht).

**TABLEAU 77. PART RELATIVE DES CODES POSTAUX BRUXELLOIS
DANS LA POPULATION DE CHAQUE CEFA – 2006**

		Evere	Ixelles- Schaerbeek	St-Gilles	Bruxelles	Anderlecht	Total
Bruxelles-Ville	1000	6,2	6,9	13,6	15,9	9,7	9,3
Laeken	1020	5,5	4,6	6,4	11,4	7,6	6,7
Schaerbeek	1030	15,0	13,0	2,7	9,8	11,1	11,5
Evere	1040	4,7	4,6	1,8	3,0	3,1	3,8
Ixelles	1050	0,7	7,3	6,4	4,5	2,8	3,9
Saint-Gilles	1060	1,8	5,3	17,3	2,3	4,2	5,0
Anderlecht	1070	4,7	7,3	3,6	9,8	14,2	8,4
Molenbeek	1080	7,3	8,8	15,5	12,1	11,5	10,2
Kœkelberg	1081	3,6	3,1	0,9	0,8	1,7	2,3
Berchem-Ste-Agathe	1082	0,7	1,5	0,0	0,8	0,7	0,8
Ganshœren	1083	1,1	0,4	0,0	0,0	2,8	1,1
Jette	1090	3,6	1,9	0,9	7,6	5,6	3,9
Neder-over-Heembeek	1120	2,6	1,1	0,0	0,0	0,7	1,1
Haren	1130	2,2	0,0	0,0	0,0	0,3	0,7
Evere	1140	10,6	3,8	2,7	0,8	1,4	4,4
Woluwe-Saint-Pierre	1150	1,5	1,5	0,0	0,8	0,0	0,8
Auderghem	1160	1,8	1,9	0,0	0,8	1,4	1,4
Watermael-Boitsfort	1170	2,2	1,1	0,0	0,0	1,4	1,2
Uccle	1180	1,8	4,6	5,5	0,8	1,0	2,5
Forest	1190	1,1	1,5	9,1	3,0	4,2	3,1
Woluwe-St-Lambert	1200	3,3	1,1	0,9	1,5	0,7	1,6
Saint-Josse-Ten-N.	1210	6,2	4,6	5,5	2,3	1,7	4,0
Flandre		9,5	11,8	7,3	6,1	10,1	9,6
Wallonie		2,2	2,3	0,0	6,1	2,1	2,4
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

C. Conclusions intermédiaires

Afin d'éviter les confusions, nous précisons que les données sur lesquelles nous avons travaillé concernent l'année scolaire 2005-2006 et sont arrêtées à la mi-janvier 2006, contrairement aux autres opérateurs pour lesquels les données s'arrêtent en 2005. Nous parlerons donc ici d'années des 2000 et 2006 et non 1999-2005 comme c'est le cas pour les autres opérateurs.

LES FORMATIONS

Entre 2000 et 2006, le nombre d'élèves dans les CEFA a augmenté de 13%. Comme nous allons le voir, leur public est un peu plus jeune, un peu moins qualifié, plus féminin et plus "belge". Les jeunes sont plus souvent que par le passé sous contrat ou convention d'insertion. L'importance relative des différents domaines de formation a été modifiée et deux domaines de formations ont été supprimés. Il s'agit de l'alimentation et de l'habillement, sections qui regroupaient un nombre limité d'élèves. L'habillement avait déjà connu une forte baisse entre 1993 et 2000, passant de 38 jeunes à 12. Le secteur de l'alimentation par contre était passé de 25 à 93 entre 1993 et 2000.

De même certaines actions particulières, adaptées aux profils spécifiques de jeunes en difficultés scolaires n'apparaissent plus en 2006 : les actions d'alphabétisation, les périodes réservées à l'observation ou les contrats spéciaux pour jeunes sportifs. Les CEFA ne peuvent en réalité plus organiser de modules d'alphabétisation, désormais uniquement pris en charge, dans l'enseignement, par les classes passerelles destinées aux primo-arrivants. Par ailleurs, avec la réforme de 2001, l'observation et autres "déterminations de projets" sont désormais transférées en-dehors des 600 périodes : il n'est donc plus permis d'organiser des classes dont ce serait la finalité.

On constate également que le domaine du bâtiment qui en 2000 était classé premier avec 18% du total des élèves des CEFA bruxellois, bien qu'accueillant un plus grand nombre d'élèves (173 à 202 élèves) est resté stable en part relative, mais est dépassé par le domaine de la vente. En effet, ce dernier a connu une progression spectaculaire (+8,8% de part relative) et est devenu le premier domaine avec 21% du total des élèves des CEFA bruxellois. Cette augmentation concernant principalement des filles. Le second domaine ayant connu une progression importante est la coiffure (+4,7% de part relative).

L'offre de formation des CEFA est sans doute celle qui a connu le plus de restructurations ces dernières années, et l'on peut sans doute parler d'une réelle volonté de rationalisation pour réduire les coûts élevés de certaines sections demandant un outillage ou une infrastructure importante. Parallèlement, la fermeture de certaines sections accueillant peu de jeunes peut sans doute, elle aussi, être expliquée par cette volonté de rationalisation et par la difficulté de trouver des enseignants professionnels du métier. Cette volonté de rationalisation peut notamment se lire au travers des normes de création et de maintien de classes (le nombre minimal d'élèves par classe) plus élevées pour les articles 49. Le CEFA de Saint-Gilles, qui présente une moindre augmentation du nombre d'élèves par section, est d'ailleurs le seul qui au moment du recueil des données n'avait pas ouvert d'article 49. Cet effet du décret de 2001 se traduit concrètement par une plus forte concentration des jeunes dans un nombre plus restreint de sections. Le revers de la médaille de cette évolution est une réduction de la flexibilité qu'avait ce type d'enseignement pour ouvrir et fermer des sections répondant de manière parfois très ponctuelle aux situations et aux besoins spécifiques de certains jeunes.

LE PUBLIC

La formation en alternance a retenu l'attention des politiques ces dernières années et son évolution globale s'en ressent. On observe, en effet, certaines modifications non seulement dans la structure de

l'offre mais aussi dans les caractéristiques des jeunes inscrits dans les CEFA. Même si globalement il s'agit toujours de jeunes ayant choisi de poursuivre ou de terminer leur scolarité en alliant une part de formation théorique à la pratique du métier pour lequel ils se forment.

Une première observation importante est le fait que le nombre de jeunes Bruxellois qui choisissent de se former en alternance dans les CEFA est en augmentation de 13% en 6 ans. Rappelons que sur cette même période le nombre de jeunes apprentis inscrits à l'EFPM a, pour sa part, diminué de 33%. Une autre observation intéressante, à l'heure où les politiques de non discrimination font beaucoup parler d'elles, est le fait que les jeunes filles semblent être plus enclines à adopter ce mode de formation que par le passé. L'augmentation du nombre global de filles et son impact non négligeable sur le taux de féminisation en témoigne. Ce taux de féminisation moyen a augmenté de 10,4% entre 2000 et 2006, en cela il casse la tendance observée entre 1993 et 2000, où il était passé de 34,5% à 27,7%. Une hypothèse explicative à confirmer serait que les filles sont moins marquées par le phénomène de "turn-over" qui touche de plus en plus les CEFA. Elles s'accrocheraient plus que les garçons augmentant d'autant leur longévité dans ces formations en alternance.

Contrairement à ce que l'on observe chez les autres opérateurs de formation professionnelle à Bruxelles, la part relative des jeunes de moins de 18 ans augmente par rapport au groupe des 18-25 ans. Rappelons que la mission initiale des CEFA est de former en alternance les jeunes entre 15 et 18 ans. Par le passé des mesures spéciales avaient été prises pour permettre aux plus de 18 ans ayant commencé leur formation dans le CEFA de poursuivre leur cursus pour obtenir la certification visée. D'autres projets, menés notamment avec des secteurs⁶⁸ visaient explicitement les jeunes de 18 à 25 ans. Le décret de 2001 a cherché à préciser les objectifs et les spécificités des formations dispensées par les CEFA différenciant les jeunes en fonction de leur parcours scolaire et du type de difficultés auxquelles ils avaient à faire face. Ce décret a notamment confirmé la règle qui veut, depuis 1996, que la formation en CEFA soit conditionnée à la conclusion d'un contrat; ce qui est nettement plus exigeant. L'augmentation de la part des moins de 18 ans pourrait être due à une diminution des projets visant les 18-25 ans qu'à un rajeunissement effectif des jeunes inscrits dans les CEFA.

68. Le "Régime
Apprentissage
Construction" (RAC)

Le bagage scolaire avec lequel les jeunes arrivent au CEFA est toujours aussi mince, si ce n'est plus. Plus de 80% des élèves ont au maximum le certificat d'études de base à leur arrivée au CEFA. La formation en alternance suppose *de facto* que les jeunes aient une entreprise d'accueil où réaliser la partie pratique de leur formation. Chacun sait combien il est difficile d'impliquer les employeurs dans ces projets et plus d'un jeune sur quatre se trouve, encore à l'heure actuelle, sans possibilité de se former sur le terrain par manque de stage. La situation s'est cependant nettement améliorée puisqu'ils étaient 44% en 1993, 32,2% en 2000 et ne sont plus en 2006 que 26,2% à être dans le cas.

On notera également la belle progression (13%) de jeunes ayant signé une convention d'insertion socioprofessionnelle. Créé en 1998, ce type de convention cherchait à homogénéiser autant que faire se peut les statuts des jeunes "travailleurs" accueillis dans les entreprises. Après un démarrage lent, ce type de convention commence à être utilisé puisque 58% des élèves des CEFA bruxellois en bénéficiaient en 2006.

Les données relatives à la nationalité ou à l'origine ethnique des jeunes inscrits dans l'enseignement en alternance sont par contre beaucoup moins parlantes. A ce jour, 74% des élèves sont belges. Ce pourcentage n'était que de 54% en 2000. Est-ce l'effet de l'augmentation des naturalisations ou plutôt d'un transfert des élèves étrangers des CEFA vers les écoles dont les structures d'accueil (les classes passerelles) ont augmenté?

Terminons cette analyse en signalant que la part des élèves domiciliés en Région bruxelloise a diminué au profit de la Flandre, sans qu'une hypothèse suffisamment étayée ne puisse être avancée pour l'expliquer.

5. L'enseignement de promotion sociale - EPS

A. Présentation générale

A.1. L'enseignement de promotion sociale dans le paysage institutionnel

L'enseignement de promotion sociale géré et subventionné par la Communauté française est le plus important opérateur de formations d'adultes en Belgique francophone et le seul habilité à délivrer des diplômes officiels.

Il a été initialement organisé de manière à offrir, en soirée, à des adultes, des formations calquées sur l'enseignement de plein exercice. L'objectif principal était de donner, à ceux qui ne l'avaient pas eue jeunes, la possibilité d'obtenir un diplôme tout en étant engagés dans la vie professionnelle.

Entre 1970 et 1991, de nombreuses discussions ont animé les milieux politiques et sociaux autour des questions de formation continue ou de formation des adultes. La longueur des débats qui devaient aboutir à la parution du nouveau décret réorganisant l'EPS, montre, si besoin en est, que plusieurs conceptions de ce type d'enseignement coexistent.

Selon l'article 7 du décret de 1991⁶⁹, deux finalités sont officiellement attribuées à l'enseignement de promotion sociale :

- 1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Il semble qu'à l'heure actuelle, les formations à finalités professionnelles dépendant du marché du travail et des "milieux socio-économiques" sont fortement valorisées et privilégiées par rapport, même si c'est relatif, des formations dites "occupationnelles".

La régionalisation de la formation professionnelle n'a pas concerné l'enseignement de promotion sociale qui reste communautaire. Ce dernier est cependant partie prenante, et non des moindres, du dispositif global de formation professionnelle qui est régi par les ministres régionaux ayant la formation professionnelle et l'emploi dans leurs attributions. La complexité institutionnelle n'épargne donc pas cette partie du paysage éducatif.

Notons que l'enseignement de promotion sociale mène certaines actions de formation en partenariat avec d'autres opérateurs (milieu associatif, Bruxelles Formation) et organise des programmes à la carte, sous convention, avec des organismes divers, dont certains Fonds sectoriels⁷⁰ (cours de langue ou d'informatique, par exemple).

69. Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale - M.B. du 25.06.91, p. 14172.

70. CEFORA, APEF, FEBI.

A.2. Cadre législatif

Le décret du 16 avril 1991, complété par de nombreux autres décrets et arrêtés, organise cet enseignement dont la caractéristique est la “modularité du système de formation”.

Le passage des cours et des programmes du “régime 2” au “régime 1”, c’est-à-dire leur structuration et leur gestion en “unités de formation” capitalisables, est en voie de finalisation.

A.3. Structure du dispositif

On recense officiellement 46 établissements de promotion sociale en Région de Bruxelles-Capitale. Ce sont ces 46 écoles qui apparaissent dans les chiffres de l’ETNIC, du Service de vérification de la promotion sociale (voir plus loin) ou encore sur le site Internet de l’enseignement en Communauté française (www.enseignement.be).

Ces écoles sont celles dont l’implantation principale ou le siège social se trouve dans la Région de Bruxelles-Capitale. Notons cependant que certains établissements englobent des implantations se trouvant en dehors de la Région, ces dernières étant englobées dans l’ensemble de l’établissement. Il faudra donc être attentif à ne pas comptabiliser ces étudiants étant en réalité formés en dehors de Bruxelles. Et, inversement, deux établissements se trouvant à Bruxelles sont en fait rattachés à des écoles se situant en dehors de la Région. Il s’agit du Centre d’enseignement supérieur pour adulte (CESA), qui a une implantation à Uccle mais dont le siège est à Roux, et de l’Institut technique de Namur qui a une implantation à Etterbeek mais dont le siège se situe à Namur. Nous veillerons à bien prendre en compte ces deux établissements dans notre analyse.

Au total, on recense donc en 2005-2006 48 établissements de promotion sociale dans la Région de Bruxelles-Capitale, comme en 1999-2000. Remarquons que parmi ces établissements, on compte les huit écoles qui composent l’EPFC.

Ces 48 écoles appartiennent chacune à l’un des quatre réseaux qui composent l’enseignement en Belgique. Leur répartition est la suivante :

Communauté française :	4 écoles
Libre confessionnel (SEGEC) :	8 écoles
Libre non-confessionnel (FELSI) :	16 écoles⁷¹
Officiel subventionné (CPEONS) :	20 écoles

71. Huit de ces écoles appartiennent au même PO, l’EPFC, en 2005-2006; neuf écoles aujourd’hui.

Outre l’appartenance à un réseau, le facteur taille (nombre d’élèves inscrits) intervient également pour différencier les écoles les unes des autres.

A ce propos, la situation bruxelloise est particulière. Dans l’analyse exhaustive réalisée en 1999-2000, il apparaissait que deux établissements formaient ensemble plus d’un tiers du public inscrit en promotion sociale à Bruxelles. Il s’agissait de l’E.P.F.C, qui regroupe en fait 8 entités du réseau libre non-confessionnel, et de l’I.E.P.S.C.F.-Uccle, un établissement de la Communauté française.

A.4. Caractéristiques des formations et de leur mode de fonctionnement

Globalement, l'enseignement de promotion sociale propose des cursus de formation qui peuvent être plus courts que ceux qui existent dans l'enseignement de plein exercice. Et ce pour prendre en compte les acquis de l'expérience des adultes. Ces cursus vont de l'alphabétisation aux Masters. La durée des formations (total des heures dispensées) y est réduite et l'étalement des horaires différent. De plus, il n'est pas indispensable de posséder un diplôme pour accéder aux formations : la réussite d'un test d'admission permet aux personnes qui n'ont pas de diplôme d'entreprendre tout type de formation de l'EPS. Enfin, certaines formations existent dans l'EPS sans équivalent dans l'enseignement de plein exercice, comme le baccalauréat en optique-optométrie.

À Bruxelles, les cours de langues et d'informatique prédominent largement dans l'offre globale des 48 écoles de promotion sociale. La palette proposée est cependant beaucoup plus large et plusieurs établissements occupent des créneaux très spécifiques pour lesquels ils ont acquis une certaine réputation (voir point II). L'organisation des programmes est quant à elle fort variable d'un établissement à l'autre.

A.4.1. Publics cibles

Un principe est clair en ce qui concerne la cible de l'enseignement de promotion sociale, c'est la limite de la scolarité obligatoire. En effet, *"Nul ne peut être admis comme élève régulier dans l'enseignement de promotion sociale aussi longtemps qu'il est soumis à l'obligation scolaire à temps plein"*. Des dérogations peuvent toutefois être accordées par l'exécutif pour des formations spécifiques⁷². Ceci signifie donc que l'enseignement de promotion sociale est destiné à toute personne qui désire se former et qui a plus de 15 ans, moyennant certaines conditions.

Toutefois, si l'enseignement de promotion sociale est accessible aux jeunes en âge de scolarité obligatoire, il ne leur permet pas de satisfaire à l'obligation scolaire à temps partiel. Le jeune "étudiant" doit en effet être inscrit soit dans l'enseignement de plein exercice, soit dans un CEFA.

Quatre groupes d'élèves peuvent être différenciés :

- > Les travailleurs occupés et les demandeurs d'emploi qui cherchent à parfaire leur formation dans un domaine ou à apprendre un nouveau métier.
- > Les "inactifs" (à l'exclusion des étudiants) qui ne font pas ou plus partie de la population active (pensionnés, femmes au foyer,...), ou qui n'y sont pas encore entrés (réfugiés politiques,...) et qui désirent se former pour diverses raisons.
- > Les étudiants. Qu'ils soient inscrits dans le secondaire ou dans le supérieur, ils suivent en cours du soir ou du jour également des formations proposées par la promotion sociale. Leur idée est le plus fréquemment de compléter leur formation dans les matières pour lesquelles ils éprouvent quelques difficultés d'apprentissage. Ils viennent dans ce cas, conseillés par leur professeur du jour. D'autres étudiants suivent dans l'enseignement de promotion sociale, des matières qu'ils estiment leur manquer dans leur formation initiale, par exemple l'informatique.
- > Notons également que certains jeunes choisissent l'enseignement de promotion sociale en lieu et place de leur formation initiale. Dans les cours du soir, il s'agit de jeunes qui ont alors la faculté de cumuler cours de promotion sociale à horaire décalé et emploi. Dans les cours du jour, il peut s'agir de jeunes qui optent délibérément pour ces formations parce que la modularisation permet d'étudier à la carte et à son rythme, parce qu'on peut valoriser des acquis et ne pas tout recommencer à zéro, parce que certaines formations n'existent pas dans le plein exercice et aussi

72. Art.6 du Décret
du 16 avril 91.
M.B. du 25-06-91,
p.14172.

parce que les droits d'inscription sont moins élevés que dans le plein exercice; certains jeunes le font aussi parce que l'horaire leur permet d'avoir un job et d'ainsi subvenir à leurs besoins ou parce qu'ils entament leurs études relativement tard et préfèrent se joindre à un groupe d'adultes.

A.4.2. Pédagogie

Ce type d'enseignement cherche à se différencier du système scolaire classique par la souplesse de son organisation. Souplesse que l'on trouve tant dans la composition des programmes (formations modulables) que dans les horaires proposés. La notion d'année académique n'est plus vraiment de mise. Les cours peuvent être regroupés sur des périodes plus courtes (quelques semaines ou quelques mois).

"L'enseignement de promotion sociale met en œuvre des formations qui portent le nom de sections et auxquelles correspondent généralement des profils professionnelles.

Les sections répondent à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation.

Chaque section est composée d'une ou de plusieurs unités de formation.

Une unité de formation est constituée d'un cours ou d'un ensemble de cours qui sont regroupés parce qu'ils poursuivent des objectifs communs et constituent, dès lors, un ensemble pédagogique au niveau de l'acquisition de connaissances et/ou de savoir-faire.

Chaque unité de formation est caractérisée par des capacités préalables requises ainsi que par des compétences terminales à atteindre. (...)

Les unités de formation peuvent être organisées isolément, elles sont sanctionnées par des attestations de réussite.

Un étudiant termine avec fruit la formation d'une section s'il a obtenu des attestations de réussite pour chacune des unités de formation constituant la section. Il s'agit là de la capitalisation en vue de l'obtention d'un titre, c'est-à-dire d'un diplôme ou d'un certificat.

Les capacités acquises dans d'autres enseignements ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle peuvent être valorisées."⁷³

Cela signifie dans la pratique, que les programmes de formation, jadis pensés d'un seul tenant, sont organisés en deux, trois, quatre ou plus, unités de formation qui constituent une section. L'avantage d'un tel système est de répondre simultanément et par une seule action de formation à plusieurs demandes différentes :

- > La personne qui cherche à changer de profession ou à approfondir ses connaissances dans un domaine, pourra composer un programme global en suivant l'ensemble des unités nécessaires à l'obtention du titre recherché.
- > Tandis que celle qui cherche une formation très spécifique, dans un domaine particulier, pourra s'inscrire à la seule unité qui l'intéresse.
- > L'étalement dans le temps.
- > La mobilité géographique : passage d'un établissement à l'autre dans toute la Communauté française Wallonie-Bruxelles avec reconnaissance automatique des acquis.

A.4.3. Statut des personnes en formation

Les inscriptions dans l'enseignement de promotion sociale se font auprès de chaque établissement aux conditions prévues par le "décret 2" de 1991.

73. Y. Ylief, *Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique, L'enseignement de promotion sociale, décret du 16/04/1991, Brochure éditée par l'Exécutif de la Communauté française, octobre 1981.*

74. *Idem*, Décret 2, article 1, paragraphe 4.

75. Voir paragraphe sur les partenariats dans le présent chapitre.

Certaines personnes (demandeurs d'emploi, personnes bénéficiant du minimum de moyens d'existence, jeunes en obligation scolaire) sont exonérées de ce droit d'inscription fixé par la Communauté française. La plupart des écoles ont cependant l'habitude de demander des droits complémentaires ("minerval direct ou indirect"⁷⁴) qui eux, sont généralement réclamés à tout le monde.

Quelques personnes inscrites dans des formations menées en partenariat avec Bruxelles Formation bénéficient du statut de "demandeurs d'emploi en formation" qui donne droit aux indemnités horaires dont il est question pour ce type d'action. D'après le rapport de Bruxelles Formation⁷⁵, cela a concerné 311 stagiaires au cours de 1999.

B. Données quantitatives

B.1. Source d'information et considérations méthodologiques

Nous avons consulté trois sources d'information relatives à l'enseignement de promotion sociale : celle du service des statistiques de l'ETNIC (Communauté française), celle du Service de vérification de la promotion sociale (Communauté française) et enfin celles des établissements eux-mêmes.

Malheureusement nous n'avons pas été en mesure de récolter l'information auprès de l'ensemble des établissements. Nous ne disposons donc pas pour cet Etat des lieux des données exhaustives qui nous permettraient de réaliser l'analyse de l'évolution réelle de la situation depuis 1999-2000. Voyons l'état de la situation pour chacune des sources existantes.

B.1.1. ETNIC

L'ETNIC est l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française. C'est un organisme d'intérêt public créé le 27 mars 2002 par un décret du Parlement. Sa mission, telle que définie par ce décret, consiste notamment à constituer et mettre à jour un stock de données anonymes. L'ETNIC constitue également un service des études et de la statistique transversal et commun à l'ensemble des services de la Communauté française. Dans les faits, comme ses productions en témoignent (voir le site Internet www.statistiques.cfwb.be), cette mission n'est respectée que pour le domaine de l'enseignement. En effet, l'ETNIC produit un certains nombre de publications telles que les annuaires des statistiques de l'enseignement (plein exercice, promotion sociale, enseignement artistique,...), l'annuaire du personnel de l'enseignement, etc.

Tous les établissements de promotion sociale en Communauté française doivent remettre annuellement un formulaire (papier ou numérique) à l'ETNIC. Ce formulaire est scindé en trois parties bien distinctes, une pour chaque niveau d'enseignement dans le lequel sont classées les formations (secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur). Chacune de ces parties est divisée en plusieurs volets:

- > Volet 1 : "Effectifs globaux". Il décrit la répartition des étudiants par sexe, par nationalité (belge ou étrangère) et par régime (1 ou 2).
- > Volet 2 : "Répartition par année de naissance". Comme pour le volet 1 Il décrit la répartition des étudiants par sexe, par nationalité et par régime, mais avec en plus la répartition par année de naissance.
- > Volet 3 : "Etudiants étrangers-Nationalités". Il ne reprend que les étudiants étrangers. Il décrit la répartition de ces étudiants par pays.
- > Volet 4 : "Diplômes délivrés". Il décrit la répartition des diplômes délivrés (et non pas les réussites d'unité de formation) par type de formation, régime et sexe.

Les données disponibles chez l'ETNIC ne nous permettent pas d'alimenter notre étude pour 2 raisons :

- > La première est d'ordre **méthodologique**. Toutes ces informations étant regroupées par niveau d'enseignement, si l'on veut obtenir des chiffres globaux il faudra nécessairement additionner ces chiffres. On s'expose alors au double comptage des étudiants qui seraient inscrits dans des formations appartenant à des niveaux d'enseignement différents. Avec la modularisation des formations, cette situation peut être assez fréquente. Par exemple les niveaux 1 et 2 des langues appartiennent souvent au secondaire inférieur, et les niveaux suivants appartiennent au secondaire supérieur, si au cours d'une même année un étudiant passe du niveau 2 au niveau 3, il sera comptabilisé dans les deux niveaux d'enseignement.
- > La seconde est d'ordre **pratique**. Les données les plus récentes dont l'ETNIC disposait au début 2007, au moment de boucler la récolte de données, remontaient alors à 2004-2005, alors que notre Etat des lieux concerne 2005-2006.

Il faut également signaler que l'ETNIC ne distingue pas les implantations des écoles d'enseignement de promotion sociale. Or dix écoles situées en Région bruxelloise ont des implantations en Région wallonne, tandis que deux écoles dont le siège est en Wallonie ont des implantations à Bruxelles. Les élèves de ces dernières ne sont pas comptabilisés comme élèves de l'EPS à Bruxelles, tandis que ceux des premières le sont dans les statistiques de l'ETNIC. Enfin soulignons que l'ETNIC ne reprend aucune donnée relative à la domiciliation des élèves et à leur statut.

Les données de l'ETNIC ne nous permettent donc pas de récolter l'ensemble des informations dont nous avons besoin pour réaliser l'Etat des lieux. Bien que comportant des informations sur le nombre d'étudiants et la répartition de ces derniers par sexe, par âge et par nationalité, elles ne permettent pas de contrôler le risque de double comptage d'un même individu, en raison de leur regroupement par niveau d'enseignement. Cet Etat des lieux, vu ses options méthodologiques, a donc décidé de ne pas s'appuyer sur ces données pour des raisons d'unité de méthode et de comparabilité. Cependant, au moment de clôturer cet Etat des lieux, fin 2007, les données 2005-2006 étaient parues. La CCFFEE a donc décidé de publier en annexe les tableaux reprenant les données d'ETNIC pour que le lecteur puisse en avoir malgré tout connaissance (voir Annexe 1).

B.1.2. Le Service de vérification de la Communauté française

Le Service de vérification de l'enseignement de promotion sociale en Communauté française récolte des informations relatives à la population scolaire des établissements. Ces derniers doivent lui remettre un formulaire, appelé "document 2", pour chaque formation qu'ils dispensent. La population scolaire mentionnée dans les documents 2 concerne les élèves présents au premier dixième de la formation, conformément aux article 5 des Arrêtés de Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 1993. Par ailleurs, ce formulaire comporte une série de champs à compléter dont : le nombre d'élèves comptés une fois et le nombre d'élèves comptés plusieurs fois. Ici aussi, d'importants problèmes de comptage apparaissent.

Afin de simplifier la compréhension de ces notions, nous utiliserons cet exemple :

Etablissement X	Compté	Compté	Inscriptions (3)
	1 fois (1)	plusieurs fois (2)	
Formation 1	15	19	34
Formation 2	13	4	17
Formation 3	9	16	25
<i>Total de l'établissement</i>	<i>37</i>	<i>39</i>	<i>76</i>

Dans cet exemple, on voit que 15 élèves ont été inscrits pour la première fois dans la formation 1, 13 élèves dans la formation 2 et 9 élèves dans la formation 3. Étant donné que les élèves ne sont comptés qu'une seule fois, si on fait le total de la colonne "comptés une fois", on obtient le nombre d'élèves distincts dans l'établissement.

Si un élève, qui est déjà comptabilisé dans la colonne "comptés une fois" pour une formation, s'inscrit dans une autre formation, il apparaîtra dans la colonne "comptés plusieurs fois" pour cette formation. Par exemple, un élève qui s'est inscrit pour la première fois à la formation 2, puis qui s'est inscrit à la formation 1, apparaîtra comme "compté une fois" dans la ligne de la formation 2 et "compté plusieurs fois" dans la ligne de la formation 1.

Si pour une même formation, on additionne le nombre d'élèves comptés une fois et le nombre d'élèves comptés plusieurs fois, on obtient le nombre d'inscriptions à cette formation. Dans l'exemple ci-dessus, on compte au total 37 élèves distincts pour 76 inscriptions, chaque élève suit donc en moyenne 2,05 formations.

En 1999-2000, les données du Service de vérification n'ont pas été utilisées pour réaliser l'Etat des lieux. La modularisation des formations bouleversait le comptage des étudiants, certains établissements n'arrivant pas à différencier des élèves distincts et des inscriptions. Pour le présent Etat des lieux, si les données du Service de vérification nous permettent de répondre à certaines questions (population générale, nombre d'inscriptions), elles ne sont cependant pas assez détaillées concernant certains points essentiels : répartition par domaine de formation, classe d'âge, niveau d'études, nationalité, lieu de domicile. Nous verrons un peu plus loin l'exploitation que nous avons malgré tout pu faire de ces données pour mettre en exergue quelques tendances significatives de l'évolution de la situation de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles en 2005-2006.

B.1.3. Les établissements - Échantillon d'écoles

Afin de réaliser une analyse plus fine de la situation, nous avons récolté directement l'information auprès d'un nombre limité d'écoles. Ce nombre d'établissements a été sélectionné sur base de quelques critères, ceux-ci ne permettent cependant pas de prétendre à la représentativité statistique de l'échantillon.

Les analyses qui suivent sont donc à interpréter avec la plus grande prudence. Elles permettent au mieux de se faire une idée des grandes tendances de l'évolution de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles aux cours de ces dernières années. Les critères qui ont prévalu sont les suivants :

- > Premièrement, nous avons choisi les écoles les plus grandes, afin de couvrir un maximum de l'effectif total inscrit dans l'enseignement de promotion sociale.
- > Deuxièmement, nous avons sélectionné des écoles appartenant à chacun des quatre réseaux d'enseignement.
- > Enfin, nous avons cherché à diversifier les domaines de formation concernés: langues, informatique, formations "tertiaires" (marketing, gestion, comptabilité,...), formation "secondaires" (électricité, construction, mécanique,...).

Sur la base de ces différents critères, 6 établissements ont été approchés :

EPFC	--> La plus grande école de Bruxelles, appartenant au réseau libre non confessionnel
IEPSCF Uccle	--> La deuxième plus grande école, appartenant au réseau de la Communauté française.
ISFC Etterbeek et Institut Fernand Cocq	--> Deux grosses écoles communales du réseau officiel subventionné
EPHEC	--> La plus grande école du réseau libre confessionnel
Cours Industriels	--> Ecole communale dispensant des cours techniques et industriels
Institut Cardinal Mercier	--> Ecole du réseau libre confessionnel dispensant des cours techniques et industriels

Nous avons pu obtenir les informations demandées de la part de toutes ces écoles, sauf l'école de la Communauté française d'Uccle. Cette dernière n'a pas été en mesure de répondre à notre demande. Ce qui montre que toutes les questions relatives aux outils statistiques dont les établissements disposent n'ont pas été résolues.⁷⁶

76. Voir remarques méthodologiques dans l'Etat des lieux 1999-2000

Par ailleurs, la qualité et la précision des informations qui nous sont parvenues des écoles ne sont pas homogènes. Pour certaines écoles l'information est différenciée par type de formation, pour d'autres nous ne disposons que de la subdivision Langues/Hors-Langues, pour d'autres encore cette information nous est parvenue de manière agrégée pour l'école.

Ajoutons que l'indicateur "niveau d'études" n'a pas été fourni par toutes les écoles.

B.1.4. Confrontation des différentes données disponibles

Compte tenu de toutes les remarques relatant la qualité des données disponibles il est intéressant de procéder à un petit test pour confronter les données transmises par le Service de vérification à celles résultant d'un recomptage réalisé en 1999-2000 pour l'ensemble des établissements.

Cet exercice permet en effet d'évaluer et de situer les distorsions pressenties.

**TABLEAU 77. ÉTABLISSEMENTS DE PROMOTION SOCIALE – COMPARAISON DES DONNÉES
DU SERVICE DE VÉRIFICATION ET DES DONNÉES RÉCOLTÉES AUPRÈS DES ÉCOLES - 1999-2000**

Nom	Service Vérification		Etablissements		Différence	
	Compté 1 fois (1)	Inscrip- tions (2)	Etat lieux 99-00 (3)		entre les sources (1)-(3)	(1)/(3)%
Centre de formation culturelle et sociale	157	856	157		0	100,0%
Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé	708	1 381	766		-58	92,4%
Centre de phonétique appliquée de Bruxelles	988	1 995	1 000		-12	98,8%
Centre d'enseignement supérieur pour adultes (CESA)			100			
Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée	203	953	188		15	108,0%
Institut d'EPS de la CF - Maréchalierie	122	237	124		-2	98,4%
Institut d'EPS de la CF - Evere Laeken	3 205	5 208	2 251		954	142,4%
Institut d'EPS de la CF - Uccle	14 459	14 495	5 505		8 954	262,7%
Institut d'EPS de la CF - Woluwé Saint-Pierre	540	806	550		-10	98,2%
Cours commerciaux du soir	618	618	463		155	133,5%
Cours communaux de langues modernes Woluwe Saint-Lambert	1 247	1 267	865		382	144,2%
Ecole Jean Louis Thys - cours de promotion sociale	546	856	547		-1	99,8%
Cours de photographie	260	278	259		1	100,4%
Cours de promotion sociale de Saint-Gilles	433	532	416		17	104,1%
Cours de promotion sociale d'Uccle	852	1 869	665		187	128,1%
Cours de promotion sociale Erasme	2 198	3 386	2 198		0	100,0%
Cours du soir de langues	823	1 074	849		-26	96,9%
Cours industriels	408	616	432		-24	94,4%
Cours professionnels de coiffure d'Ixelles	273	631	307		-34	88,9%
E.P.F.C 1	1 716	2 211	8 224	18 980	4 282	152,1%
E.P.F.C 2	1 777	2 959				
E.P.F.C 3	1 711	2 486				
E.P.F.C 4	1 166	1 554				
E.P.F.C 5	1 425	1 854				
E.P.F.C 6	1 245	1 690				
E.P.F.C 7	1 954	4 069				
E.P.F.C 8	1 512	2 157				
Ecole de promotion sociale des FPS	340	1 198	438		-98	77,6%
Ecole de promotion sociale Saint-Luc	565	584	443		122	127,5%
Ecole d'ergologie de Belgique	678	1 648	514		164	131,9%
Ecole pratique des hautes études commerciales (EPHEC)	609	1 487	695		-86	87,6%
Institut d'enseignement technique de mécanique, d'électricité et de radio-télévision	292	530	297		-5	98,3%
Institut de la parure, des soins de beauté, de l'habillement et de la bijouterie	484	610	480		4	100,8%
Institut Fernand Cocq	973	2 211	998		-25	97,5%

Institut auderghemois de promotion sociale - Marcel Tricot	662	690	457	205	144,9%
Institut de formation de cadres pour le dvpt	465	1 519	449	16	103,6%
Institut des carrières commerciales	652	2 115	544	108	119,9%
Institut Diderot	420	420	414	6	101,4%
Institut d'optique Raymond Tibaut	186	186	171	15	108,8%
Institut Jean-Pierre Lallemand	212	212	213	-1	99,5%
Institut Machtens enseign. comm. de prom. sociale	526	747	476	50	110,5%
Institut Roger Guilbert	807	2 652	798	9	101,1%
Institut Roger Lambion	820	1 184	750	70	109,3%
Institut sup. de formation continue d'Etterbeek	2 060	4 820	1 508	552	136,6%
Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine I.S.U.R.U.	113	113	114	-1	99,1%
Institut technique supérieur Cardinal Mercier	558	755	356	202	156,7%
Institut technique de Namur - ITN Saint-Joseph			313		
Willemsfonds - cours de néerlandais moyens et supérieurs	974	999	976	-2	99,8%
Total	52 942	80 718	37 270	16 085	143,6%

Sources : Service de vérification de la Communauté française, écoles de promotion sociale, calculs CCFFEE

On voit que le nombre "d'élèves comptés une fois" (distincts) et le nombre "d'élèves compté plusieurs fois" (inscriptions) est quasiment le même à l'école de la Communauté française d'Uccle ou aux Cours communaux de langues modernes, ce qui n'est évidemment pas possible. La situation réelle est reprise dans la colonne 3, où sont représentées les données collectées directement auprès des établissements et dont tous les doublons ont été éliminés (c'est ce type de données qui apparaît dans l'Etat des lieux de 1999-2000).

L'absence d'information concernant la distinction entre élèves inscrits une fois versus inscrits plusieurs fois induit une différence qui peut aller jusqu'à plus de 262,7%.

On remarque malgré tout que cette situation ne concerne pas la majorité des écoles. En effet, dans la plupart des cas, les données relevées par le Service de vérification sont proches de la réalité. Cependant, comme la différence se marque surtout dans les grands établissements, les erreurs sont importantes. Ainsi, pour 1999-2000 les données du Service de vérification ne permettaient pas de soustraire du chiffre global des inscrits les inscriptions multiples, le chiffre de population enregistré était dès lors probablement supérieur de quelque 16.000 unités au nombre réel d'élèves de l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles.

Après avoir évoqué la situation de 1999-2000, voyons comment les choses ont évolué depuis. Les écoles ont sans doute amélioré leur mode de récolte d'information, notamment via l'informatisation. Les données qu'elles transmettent aujourd'hui sont de meilleure qualité comme le montre le Tableau 78 dans lequel sont comparées les données du Service de vérification de 2005-2006 et les informations obtenues via les établissements. Les établissements dont nous avons obtenu les chiffres sont précisément ceux pour lesquels l'écart entre les données de la vérification et la situation effective était le plus important en 1999-2000.

**TABLEAU 78. ÉTABLISSEMENTS DE PROMOTION SOCIALE – COMPARAISON DES DONNÉES
DU SERVICE DE VÉRIFICATION ET DES DONNÉES RÉCOLTÉES AUPRÈS DES ÉCOLES – 2005-2006**

Nom	Données				
	Compté 1 fois	Inscriptions			des écoles
Centre de formation culturelle et sociale	382	1 441			
Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé	628	2 788			
Centre de phonétique appliquée de Bruxelles	1 018	1 803			
Centre d'enseignement supérieur pour adultes (CESA)	107	107			
Centre d'études supérieures d'optométrie appliqué	293	1 226			
Institut d'EPS de la CF - Maréchalier	126	662			
Institut d'EPS de la CF - Evere Laeken	3 338	5 462			
Institut d'EPS de la CF - Uccle	4 491	13 876			4 902
Institut d'EPS de la CF - Woluwe Saint-Pierre	794	853			
Cours commerciaux du soir	1 238	1 268			
Cours communaux de langues modernes - Woluwe Saint-Lambert	1 046	1 580			1 004
Ecole Jean Louis Thys - cours de promotion sociale	698	1 052			
Cours de photographie	241	657			
Cours de promotion sociale de Saint-Gilles	504	1 018			
Cours de promotion sociale d'Uccle	649	1 423			
Cours de promotion sociale Erasme	2 170	3 413			
Cours du soir de langues	869	1 011			
Cours industriels	352	600			
Cours professionnels de coiffure d'Ixelles	392	1 860			
E.P.F.C 1	2 077	4 730			
E.P.F.C 2	2 020	4 628			
E.P.F.C 3	2 556	6 251			
E.P.F.C 4	1 337	1 805	30 056		9 472
E.P.F.C 5	1 413	2 515			
E.P.F.C 6	1 590	2 076			
E.P.F.C 7	1 879	4 218			
E.P.F.C 8	1 662	3 833			
Ecole de promotion sociale des femmes prévoyantes socialistes	405	1 540			
Ecole de promotion sociale Saint-Luc	376	645			
Ecole d'ergologie de Belgique	608	1 444			
Ecole pratique des hautes études commerciales (EPHEC)	1 156	3 459			1 011
Institut d'ens. techn. de mécanique, d'électricité et de radio-TV	324	671			
Institut de la parure, des soins de beauté, de l'habillement et de la bijouterie	502	1 011			
Institut Fernand Cocq	1 842	4 532			1 852
Institut auderghemois de promotion sociale - Marcel Tricot	538	761			
Institut de form. de cadres pour le dvpt	402	1 309			
Institut des carrières commerciales	529	1 719			

Institut Diderot	762		1 405		
Institut d'optique Raymond Tibaut	142		631		
Institut Jean-Pierre Lallemand	363		858		
Institut Machtens ens. communal de promotion sociale	640		1 966		
Institut Roger Guilbert	1 089		4 865		
Institut Roger Lambion	1 301		3 546		
Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	1 736		5 430		1 750
Institut sup. d'urbanisme et de rénovation urbaine I.S.U.R.U.	92		92		
Institut technique de Namur - ITN Saint-Joseph	310		746		
Institut technique supérieur Cardinal Mercier	386		960		
Willemsfonds cours de néerlandais moyens et supérieurs	1 008		1 084		
Total	48 381		110 830		

Sources : Service de vérification de la Communauté française, écoles de promotion sociale, calculs CCFFEE

On observe que les écoles qui n'arrivaient pas à différencier des élèves distincts, d'inscriptions, semblent aujourd'hui le faire et que, pour 2005-2006, les chiffres des établissements et du Service de vérification de la Communauté française sont très similaires. La différence d'environ 5.000 élèves, entre les données du Service de vérification de la Communauté française et celles de l'EPFC s'explique par le fait que la vérification enregistre les données pour chacune des écoles de l'EPFC et que l'EPFC les a fournies pour l'ensemble du PO. Certains élèves sont en effet inscrits dans plus d'un des établissements de l'EPFC. Cependant, c'est parce qu'on a fait le choix de traiter l'EPFC comme une seule école⁷⁷ et non comme 8 écoles distinctes (comme le fait la Communauté française) que cette école se distingue des autres en ce qui concerne les différences entre les données du Service de vérification et les données de l'établissement. En bref, mis à part le cas de l'EPFC, les chiffres de la vérification nous semblent exploitables. Même les écoles de 1999-2000 pour lesquelles les données étaient de mauvaise qualité disposent aujourd'hui de données correctes.

77. Nous avons comparé le total des 8 écoles distinctes des données du service de vérification de la Communauté française au chiffre global des données de l'EPFC.

Au total on obtient donc un chiffre d'un peu plus de 48.000 élèves inscrits en EPS à Bruxelles. Ce chiffre est obtenu par l'addition du nombre d'étudiants distincts au sein de chaque école. Ce qui n'exclut pas qu'une personne inscrite dans deux écoles soit comptée deux fois. Nous savons par exemple que les chiffres de l'EPFC recensent 5000 élèves de moins que les données du Service de vérification de la Communauté française, pour les raisons évoquées ci-dessus.

Si on les enlève du total, on peut estimer très grossièrement à 43.000 le nombre total d'élèves en promotion sociale à Bruxelles. Ce chiffre permet de penser qu'il y aurait une augmentation d'environ 15% depuis le dernier Etat des lieux. On sait par ailleurs que les inscriptions ont augmenté de 36% (de 81.000 à 110.000), ce qui est plus important, cependant la modularisation des formations a elle aussi progressé depuis 1999-2000.

Sur le plan méthodologique on peut conclure à une nette amélioration de la qualité des données collectées par le Service de vérification de la Communauté française. Cette amélioration des données que les écoles transmettent a pu se réaliser notamment à l'informatisation des comptages par le biais de logiciels ad hoc. Néanmoins, ces informations restent beaucoup trop incomplètes pour permettre une analyse précise de la situation. Essentiellement parce que ces données ne s'attachent qu'à des nombre d'élèves et non à la répartition par domaine de formation, à la classe d'âge, au niveau d'études, à la nationalité et au lieu de domicile

B.2. Analyse des formations dispensées et du profil des étudiants des six établissements retenus

Faute de disposer de données relatives à l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles, qui correspondent aux critères méthodologiques sur lesquels se base cette étude, nous nous référons aux données transmises par les 6 établissements retenus pour saisir les évolutions perceptibles.

Les données sont donc présentées par établissement, cela permettra de voir les éventuels changements opérés dans l'offre de formation et de repérer les caractéristiques des personnes inscrites en 2005-2006.

C'est aussi par établissement que les comparaisons avec la situation de 1999-2000 pourront être opérées.

B.2.1. L'EPFC

B.2.1.1. La situation en 2005-2006

**TABLEAU 79. EPFC – NOMBRE D'ÉTUDIANTS DISTINCTS
PAR FORMATION ET PAR SECTION – 2005-2006**

Domaines	Formations	Nb d'élèves	Part relative
Langues	Anglais	2 553	21,6
	Français	2 534	21,5
	Néerlandais	2 140	18,1
	Espagnol	705	6,0
	Allemand	218	1,8
	Italien	86	0,7
	Russe	74	0,6
	Portugais	59	0,5
	Chinois	59	0,5
	Arabe	57	0,5
	<i>Total</i>	<i>8 485</i>	
	<i>Doublons</i>	<i>1 170</i>	
	Total Langues	7 315	
	Propédeutique sciences	392	3,3
	Certificat CESS	71	0,6
	Certificat C2D	41	0,3
Formations économiques de niveau secondaire	Technicien en comptabilité	128	1,1
	Technicien de bureau	46	0,4
	Technicien en utilisation de l'informatique	43	0,4
	Connaissances de gestion de base	42	0,4
	Technicien en comptabilité – Bruxelles Form.	19	0,2
Formations économiques de niveau supérieur	Gradué en comptabilité	734	6,2
	Gradué en informatique	253	2,1

	Postgradué en expertise comptable & fiscale	148	1,3
	Gradué en relations publiques	140	1,2
	Gradué en secrétariat de direction	126	1,1
	Gradué en assurances	73	0,6
	Techniques de communication	41	0,3
	Postgradué en gestion d'entreprise d'économie sociale	34	0,3
	Ens. supérieur pédagogique : Formateur en alpha	24	0,2
	Webmaster – option web developer	22	0,2
Technologies de l'information et de la communication	Word initiation	160	1,4
	Etude approfondie d'Internet	81	0,7
	Initiation Word – Excel	63	0,5
	Initiation Word – Excel - Access	58	0,5
	Réalisation de sites Internet	54	0,5
	Initiation Word – Excel - Powerpoint	54	0,5
	Powerpoint initiation	50	0,4
	Réalisation d'un projet multimédia	46	0,4
	Word perfectionnement	40	0,3
	Maintenance informatique	39	0,3
	Initiation Windows et Internet	38	0,3
	Powerpoint approfondi	30	0,3
	Réseaux	20	0,2
	Access initiation	20	0,2
	Réalisation de pages web dynamiques	19	0,2
	Programmation Java	18	0,2
	Access approfondi	18	0,2
	Systèmes d'exploitation	17	0,1
	Excel initiation	17	0,1
	Dessin assisté par ordinateur – 2 dimensions	16	0,1
	Excel approfondi	16	0,1
	Oracle	16	0,1
	Dessin assisté par ordinateur – 3 dimensions	15	0,1
	Programmation XML	14	0,1
	Visual Basic programmation	9	0,1
	Visual Basic pour applications	9	0,1
	Analyse orienté objet	9	0,1
	<i>Total</i>	<i>3 323</i>	
	<i>Doublons</i>	<i>484</i>	
	Total hors Langues	2 839	
	Total Langues + Hors langues	10 154	100,0
	Doublons	682	
Total Etablissement		9 472	

Source : EPFC, calculs CCFF

L'EPFC prise dans son ensemble est la principale école de promotion sociale à Bruxelles. En 2005-2006, elle a formé près de 9.500 étudiants dans les domaines des langues, de l'économie, des services, et de l'informatique. Elle organise aussi des cours pour obtenir le C2D ou le CESS, ainsi que des cours de préparation à l'enseignement supérieur (propédeutique sciences).

Les langues sont le principal domaine de formation de cette école (72% des étudiants). L'anglais arrive en première position juste devant le français, puis le néerlandais. En dehors des langues, les principales sections sont les différents graduats / baccalauréats en économie. Près de la moitié des personnes en formations autres que langues est inscrite dans les graduats.

Le nombre des étudiants inscrits en propédeutique sciences est plus important que d'habitude parce que 2005-2006 fut une année charnière dans son mode de comptabilisation. Les 392 étudiants sont en fait la somme de 189 inscrits en août/septembre 2005 et 203 inscrits en août/septembre 2006.

TABLEAU 80. EPFC – RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE – 2005-2006

	Nombre	Sexe (%)		Classes d'âge (%)					
		H	F	<18	18-24	25-34	35-44	45-54	55>
Etudiants Langues	7 315	36,5	63,5	1,2	35,2	40,0	14,9	6,3	2,4
Etudiants hors Langues	2 839	51,0	49,0	6,8	45,3	30,6	10,6	5,0	1,7
Total des étudiants	9 472	40,2	59,8	2,8	36,6	38,3	14,0	6,1	2,2

Source : EPFC, calculs CCFEE

Les femmes sont majoritaires si on prend en compte le total des étudiants. Cependant, on remarque que c'est surtout en langues qu'elles sont fortement représentées car, pour ce qui est des formations hors langues, la répartition est égale entre les deux sexes.

Les étudiants de l'EPFC sont dans l'ensemble assez jeunes : 75% d'entre eux ont entre 18 et 34 ans, près de 3% ont même moins de 18 ans. Ce constat se renforce si on ne prend en compte que les étudiants hors langues. Pour cette catégorie les deux chiffres précités s'élèvent à 76% et 7%. Le dernier chiffre peut interpeller, 7% de jeunes de moins de 18 ans c'est important, étant donné que l'EPFC est destiné à des personnes hors obligation scolaire.

En se référant au Tableau 81, on constate que ces jeunes sont dans leur très grande majorité inscrits dans le programme "propédeutique sciences". De prime abord, on pourrait être tenté de croire que les jeunes fréquentent les formations visant à obtenir le certificat d'enseignement du deuxième degré ou du secondaire supérieur, mais il n'en est rien, nous en déduisons que ces formations concernent un public plus âgé, cherchant à rattraper sur le tard un niveau d'études assez faible.

TABLEAU 81. EPFC – NOMBRE D’INSCRIPTIONS DES ÉTUDIANTS DE MOINS DE 18 ANS PAR FORMATION – 2005-2006

Formation	Nb inscriptions	Part relative
Anglais	140	19,7%
Néerlandais	90	12,6%
Français	56	7,9%
Espagnol	14	2,0%
Allemand	8	1,1%
Italien	4	0,6%
Arabe	2	0,3%
Portugais	2	0,3%
Propédeutique sciences	364	51,1%
Technicien en comptabilité	6	0,8%
TIC - Bureautique	6	0,8%
Connaissances de gestion de base	4	0,6%
Gradué en informatique	4	0,6%
TIC - Programmation	4	0,6%
Certificat C2D	2	0,3%
Gradué en comptabilité	2	0,3%
TIC - Internet-Multimédias	2	0,3%
TIC - Technologies	2	0,3%
Total	712	100,0%

Source : EPFC, calculs CCFF

TABLEAU 82. EPFC – RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR NIVEAU D’ÉTUDES – 2005-2006

	Diplôme (%)				
	Ss diplôme	Primaire	CESI	CESS	Supérieur
Etudiants Langues	0,3	1,8	8,9	32,9	56,1
Etudiants hors Langues	0,3	3,0	18,9	59,8	18,0
Total des étudiants	0,3	1,7	10,9	40,4	46,7

Source : EPFC, calculs CCFF

L’EPFC s’adresse dans l’ensemble à un public déjà bien formé puisque près de la moitié des étudiants a un diplôme de l’enseignement supérieur et plus de 85% d’entre eux ont au moins le CESS. Cependant, ici aussi, on constate une différence importante entre le public langues et hors langues. Alors que les langues apparaissent plutôt comme un “plus” pour un public déjà très bien formé (56% de niveau supérieur), les formations hors langues jouent plutôt le rôle de formation initiale pour un public ayant un niveau d’études moyen (60% de CESS).

TABLEAU 83. EPFC – RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR SITUATION PROFESSIONNELLE – 2005-2006

Répartit° par situation prof. (%)			
	Demandeurs d'emploi	Travailleurs	Autres
Etudiants Langues	25,5	26,1	48,4
Etudiants hors Langues	29,6	17,6	52,8
Total des étudiants	26,5	25,1	48,4

Source : EPFC, calculs CCFEE

Parmi les étudiants de l'EPFC un quart sont des travailleurs, un quart des demandeurs d'emploi et la moitié est constituée de personnes étant dans une autre situation (étudiants, inactifs, émargeant du CPAS, inconnu,...) La part des travailleurs est plus importante en langues et celle des demandeurs d'emploi est plus importante dans les autres domaines (hors langues).

TABLEAU 84. EPFC – RÉPARTITION DES ÉTUDIANTS PAR NATIONALITÉ – 2005-2006

Répartit° par nationalité (%)			
	Belge	Europe des Quinze	Autres
Etudiants Langues	47,9	21,3	30,8
Etudiants hors Langues	71,6	8,9	19,5
Total des étudiants	53,5	18,4	28,1

Source : EPFC, calculs CCFEE

La répartition par nationalité diffère très fort entre les étudiants en langues et hors langues. Pour les premiers, on retrouve moins de 50% de Belges, plus d'un cinquième d'Européens (des 15) et presque un tiers de ressortissants d'un autre pays. Cette situation s'explique en partie par la place importante qu'occupe le français langue étrangère dans les langues. En effet selon les chiffres complémentaires que nous a fournis l'EPFC (Tableau 85), ce public est composé de 29% de personnes issues de l'UE des 15 et 59% d'autres pays. Si on enlève la formation français langue étrangère du groupe des langues, on arrive, d'après nos calculs, à la répartition suivante : Belgique, 67% ; Europe des Quinze, 17% ; Autres 16%.

Les étudiants hors langues sont composés en majeure partie de Belges. La part des ressortissants de l'Europe des Quinze est inférieure à 10%, enfin les personnes ayant une autre nationalité sont un peu moins de 20%.

Nous venons de voir que le public des cours de français se démarque du reste des langues du point de vue de la répartition par nationalités des étudiants. Le Tableau 85 compare aussi ces deux publics du point de vue des autres indicateurs que nous utilisons. Notons que le public langues comprend les étudiants suivant des cours de français.

TABLEAU 85. EPFC – COMPARAISON DU PROFIL DES ÉTUDIANTS EN FRANÇAIS ET DES ÉTUDIANTS EN LANGUES – 2005-2006

		Etudiants Français	Etudiants Langues
Nombre		2 534	7 315
Genre (%)	H	32,0	36,5
	F	68,0	63,5
Age (%)	< 18	0,7	1,2
	18-24	24,5	35,2
	25-34	44,6	40,0
	35-44	20,0	14,9
	45-54	8,1	6,3
	55 et +	2,1	2,4
Diplôme (%)	Pas diplôme	0,8	0,3
	Primaire	2,5	1,8
	CESI-C2D	8,2	8,9
	CESS	30,6	32,9
	Supérieur	57,9	56,1
Situat° prof. (%)	Demandeurs d'emploi	14,3	25,5
	Travailleurs	20,6	26,1
	Autres	65,1	48,4
Nationalité (%)	Belge	11,6	47,9
	Europe des Quinze	29,3	21,3
	Autres	59,2	30,8

Source : EPFC, calculs CCFFEE

On remarque que les étudiants en français comptent un peu plus de femmes et sont en moyenne un peu plus âgés que les étudiants qui apprennent d'autres langues. Par ailleurs, la proportion de demandeurs d'emploi et des travailleurs est moins élevée dans les cours de français. C'est donc la part des autres "statuts" qui est plus élevée en français, comprenant notamment les personnes émargeant du CPAS.

B.2.1.2. L'évolution perceptible depuis 1999-2000

Nous n'avons pu établir de manière systématique l'évolution du nombre d'étudiants hors langues par section. D'une part, parce qu'un grand nombre de sections ont changé, d'autre part parce que les chiffres de 1999-2000 n'étaient pas complets. Les chiffres présentés dans le tableau qui suit sont le résultat de statistiques internes à l'EPFC.

**TABLEAU 86. EPFC – ÉVOLUTION 1999-2000/2005-2006
DU NOMBRE D'ÉTUDIANTS EN LANGUES PAR FORMATION**

	Nb étudiants			Parts relatives		
	1999-2000	2005-2006	Evolution	1999-2000	2005-2006	Evolution
Espagnol	594	705	18,7%	7,2	8,3	1,1
Allemand	380	218	-42,6%	4,6	2,6	-2,0
Italien	141	86	-39,0%	1,7	1,0	-0,7
Russe	80	74	-7,5%	1,0	0,9	-0,1
Portugais	40	59	47,5%	0,5	0,7	0,2
Arabe	39	57	46,2%	0,5	0,7	0,2
Chinois	203	59	-70,9%	2,5	0,7	-1,8
Français	1 664	2 534	52,3%	20,1	29,9	9,7
Néerlandais	2 348	2 140	-8,9%	28,4	25,2	-3,2
Anglais	2 780	2 553	-8,2%	33,6	30,1	-3,5
<i>Total</i>	<i>8 269</i>	<i>8 485</i>		100,0	100,0	0,0
<i>Doublons</i>	<i>1 622</i>	<i>1 170</i>				
Total Langues	6 647	7 315	10,0%			
Total EPFC	8 224	9 472	15,2%			

Source : EPFC, calculs CCFEE

En nous limitant aux publics des langues, nous pouvons observer ceci : bien que les langues restent le principal domaine de formation de l'EPFC, elles ont moins augmenté que l'ensemble des formations entre 1999-2000 et 2005-2006, leur part relative a donc diminué. La différence qui existe entre l'évolution des différentes langues enseignées est intéressante. C'est le français qui a le plus augmenté (52% en nombre absolu et 9,7% en part relative). L'espagnol connaît la deuxième plus forte augmentation de sa part relative avec 1,1% (+19% en nombre absolu). Le néerlandais ainsi que l'anglais ont diminué dans les mêmes proportions (8 à 9% en nombre absolu et 3 à 3,5% en part relative). D'autres langues ont fortement diminué, c'est le cas du chinois, de l'allemand et de l'italien.

L'augmentation du nombre d'étudiants dans certaines langues se fait au détriment d'autres langues en raison notamment de l'enveloppe fermée de la dotation dont disposent les écoles. Pour créer de nouveaux cours, des filières pour lesquelles la demande est moins forte mais existantes ont été supprimées.

TABLEAU 87. EPFC – ÉVOLUTION 1999-2000/2005-2006
DU PROFIL DES ÉTUDIANTS

	1999-2000	2005-2006
<i>Nombre d'étudiants</i>	8 224	9 472
<i>dont Langues</i>	6 647	7 315
Hommes	41,8%	40,0%
Femmes	58,2%	60,0%
15-17	0,7%	2,8%
18-24	45,5%	36,6%
25-44	45,1%	52,3%
45 et +	8,6%	8,3%
Belge	53,1%	53,5%
CEE (15)	21,0%	18,4%
Autre	26,0%	28,1%
D.E.	15,1%	26,5%
Bruxellois	81,0%	83,3%

Source : EPFC, calculs CCFEE

Deux évolutions notables sont à souligner dans le profil des étudiants de l'EPFC.

D'une part, on observe un certain vieillissement de la population de l'école dû à une augmentation du nombre d'élèves ayant entre 25 et 44 ans.

D'autre part, la proportion de demandeurs d'emploi a fortement augmenté (plus de 10%), passant de 15,1% à 26,5%. La part d'étudiants en langues ayant le statut de demandeurs d'emploi étant moins élevée que la moyenne, on peut penser que ce sont surtout dans les autres domaines qu'ils se forment. Compte tenu du glissement vers la tranche d'âge des plus de 25 ans sans doute a-t-on affaire à des personnes qui ont eu des parcours sinueux et qui reprennent le chemin de l'école sur le tard pour obtenir un meilleur niveau de qualification. La vocation initiale de l'enseignement de promotion sociale de formation de la seconde chance serait ainsi réaffirmée.

B.2.2. EPHEC

B.2.2.1. La situation en 2005-2006

TABLEAU 88. EPHEC – NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS PAR SECTION EN 1999-2000 ET 2005-2006

	1999-2000		2005-2006	
	Nombre d'étudiants	Part relative	Nombre d'étudiants	Part relative
Marketing Management	164	23,6%	332	32,8%
Comptabilité	133	19,1%	269	26,6%
Informatique	262	37,7%	175	17,3%
Gestion du Personnel	33	4,7%	127	12,6%
Assurances	33	4,7%	61	6,0%
Fiscalité	55	7,9%	39	3,9%
Notariat	0	0,0%	8	0,8%
Néerlandais	15	2,2%	0	0,0%
Total général	695	100,0%	1 011	100,0%

Source : EPHEC, calculs CCFF

L'EPHEC a connu une croissance importante de ses effectifs entre 1999-2000 et 2005-2006. Ce sont les sections comptabilité, gestion du personnel et marketing management qui ont progressé de la façon la plus importante. La section informatique, qui était de loin la plus importante en 1999-2000, a très fortement diminué, passant ainsi en 3^e position derrière le marketing et la comptabilité.

TABLEAU 89. EPHEC – RÉPARTITION PAR SEXE DES ÉTUDIANTS SELON LA SECTION – 2005-2006

Répartition par sexe (%)	Femmes	Hommes	Nb d'étudiants
Marketing Management	38,0	62,0	332
Comptabilité	36,4	63,6	269
Informatique	6,9	93,1	175
Gestion du Personnel	61,4	38,6	127
Assurances	41,0	59,0	61
Fiscalité	41,0	59,0	39
Notariat	62,5	37,5	8
Total général	35,6	64,4	1011

Source : EPHEC, calculs CCFF

78. Ainsi que le notariat, mais cette section ne compte que 8 étudiants.

L'EPHEC compte deux tiers d'étudiants masculins. Cette proportion varie fortement selon les sections. L'informatique apparaît comme la formation la plus masculine avec 93% d'hommes. Les sections assurances, comptabilité, fiscalité et marketing sont majoritairement masculines. Seule la section gestion du personnel est composée majoritairement de femmes⁷⁸.

TABLEAU 90. EPHEC – RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES ÉTUDIANTS SELON LA SECTION – 2005-2006

	Répartition par classe d'âges (%)					Nb d'étud.
	18-24	25-34	35-44	45-54	55 et +	
Marketing Management	17,5	75,6	6,6	0,3	0,0	332
Comptabilité	14,5	66,2	13,8	5,6	0,0	269
Informatique	12,0	62,9	23,4	1,7	0,0	175
Gestion du Personnel	11,0	69,3	15,7	3,9	0,0	127
Assurances	16,4	68,9	11,5	1,6	1,6	61
Fiscalité	17,9	71,8	10,3	0,0	0,0	39
Notariat	0,0	50,0	37,5	12,5	0,0	8
Total général	14,7	69,3	13,3	2,6	0,1	1 011

Source : EPHEC, calculs CCFFEE

Les étudiants de l'EPHEC appartiennent majoritairement à la classe des 25-34 ans (70%). Les plus de 45 ans sont par contre peu nombreux, ils représentent moins de 3% de l'effectif global. Les étudiants en fiscalité et marketing sont très légèrement plus jeunes que la moyenne.

TABLEAU 91. EPHEC – RÉPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS SELON LA SECTION – 2005-2006

Statut (%)	D.E.	Trav.	Autre	Nb d'étudiants
Marketing Management	43,7	9,3	47,0	332
Comptabilité	40,1	14,9	45,0	269
Informatique	37,1	18,3	44,6	175
Gestion du Personnel	33,1	27,6	39,4	127
Assurances	37,7	16,4	45,9	61
Fiscalité	30,8	25,6	43,6	39
Notariat	25,0	25,0	50,0	8
Total général	39,3	15,8	44,9	1 011

Source : EPHEC, calculs CCFFEE

La part des demandeurs d'emploi atteint presque 40%. Cette évolution est très significative, puisqu'à la lecture du Tableau 92, il apparaît qu'ils n'étaient que 19% en 1999-2000.

B.2.2.2. L'évolution perceptible depuis 1999-2000

**TABEAU 92. EPHEC – COMPARAISON 1999-2000 ET 2005-2006
DU PROFIL DES ÉTUDIANTS**

	1999-2000	2005-2006
<i>Nb d'étudiants</i>	695	1 011
Hommes	71,1%	64,4%
Femmes	28,9%	35,6%
15-17	0,0%	0,0%
18-24	56,5%	14,7%
25-44	42,3%	82,6%
45 et +	1,2%	2,7%
D.E.	19,3%	39,3%

Source : EPHEC, calculs CCFF

Le public de l'EPHEC a subi des mutations très importantes entre 1999-2000 et 2005-2006. D'une part, la proportion des moins de 25 ans s'est presque divisée par 4, passant de 56,5% à moins de 15%, essentiellement au profit des 25-44 ans (voir plus haut). D'autre part, la part des demandeurs d'emploi dans les effectifs a plus que doublé, passant de 19,3 à 39,3%.

Ajoutons que la proportion de femmes a augmenté d'environ 7%.

B.2.3. ISFC Etterbeek

B.2.3.1. La situation 2005-2006

L'Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek organise des formations en langues ainsi que des formations de niveau supérieur en informatique, comptabilité et marketing. Nous n'avons pu exploiter les données concernant la nationalité et le lieu de domicile des étudiants, car elles comportaient des doublons.

TABLEAU 93. ISFCE – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR FORMATION ET SECTION – 2005-2006

	Nb étud
Français	664
Anglais	394
Néerlandais	326
Espagnol	60
<i>Total</i>	<i>1 444</i>
<i>Doublons</i>	<i>162</i>
Total Langues	1 282
Bachelier en Informatique	281
Graduat en Marketing	242
Bachelier en Comptabilité	69
Dactylo./traitement de texte	66
<i>Total</i>	<i>658</i>
<i>Doublons</i>	<i>60</i>
Total Hors-Langues	598
Total Langues + Hors-Langues	1 880
<i>Doublons</i>	<i>126</i>
Total établissement	1 754

Source : ISFC Etterbeek, calculs CCFF

Les langues regroupent plus de deux tiers des étudiants, et parmi celles-ci, le français est de loin la plus suivie. Le nombre d'étudiants en anglais dépasse un peu celui en néerlandais; l'espagnol est nettement moins suivi.

Nous ne disposons pas de chiffres précis sur la répartition des étudiants par section en 1999-2000. Cependant, selon les estimations effectuées lors du dernier Etat des lieux, le nombre d'étudiants suivant des formations en français s'élevait à 333 en 1999-2000, ce qui signifie que ce nombre aurait doublé depuis cette période. Selon ces mêmes estimations, le nombre d'étudiants en anglais et néerlandais aurait diminué.

**TABLEAU 94. ISFCE – RÉPARTITION PAR SEXE DES ÉTUDIANTS
SELON LA SECTION – 2005-2006**

	Répartition par sexe (%)		Nb étudiants
	H	F	
Français	29,2	70,8	664
Néerlandais	39,0	61,0	326
Anglais	35,5	64,5	394
Espagnol	46,7	53,3	60
Total Langues	34,0	66,0	1 282
Bachelier en Informatique	80,8	19,2	281
Bachelier en Comptabilité	52,2	47,8	69
Graduat en Marketing	62,0	38,0	242
Dactylo./traitement de texte	19,7	80,3	66
Total Hors-Langues	65,7	34,3	598
Total établissement	43,2	56,8	1 754

Source : ISFC Etterbeek, calculs CCFF

Du point de vue du sexe, on remarque une fois encore une différence importante entre les formations en langues et les autres formations. Les femmes représentent deux tiers des stagiaires en langues et seulement un tiers des stagiaires hors langues. Plus précisément, on voit que la proportion de femmes est plus importante en français qu'en anglais ou en néerlandais. Pour les autres formations, on remarque que, comme à l'EPHEC, la proportion de femmes est extrêmement faible en informatique, et est quand même significativement faible en marketing.

**TABLEAU 95. ISFCE – RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE DES ÉTUDIANTS
SELON LA SECTION – 2005-2006**

	Répartition par classe d'âges (%)						Nb étud
	-de18	18-24	25-34	35-44	45-54	55et+	
Français	0,0	18,4	44,6	25,8	8,9	2,4	664
Néerlandais	0,3	33,3	44,1	14,8	5,6	1,9	324
Anglais	0,3	36,6	32,8	16,0	9,2	5,1	393
Espagnol	0,0	23,3	53,3	11,7	11,7	0,0	60
Total Langues	0,1	24,3	43,1	21,1	8,3	3,2	1 282
Bachelier en Informatique	0,0	27,3	58,3	11,5	1,8	1,1	278
Bachelier en Comptabilité	0,0	47,8	47,8	3,0	1,5	0,0	67
Graduat en Marketing	0,0	43,3	49,2	7,1	0,4	0,0	240
Dactylo./traitement de texte	0,0	39,7	33,8	17,6	8,8	0,0	68
Total Hors-Langues	0,0	34,6	52,7	10,0	2,2	0,5	598
Total établissement	0,1	24,9	47,4	18,3	6,7	2,5	1 740

Source : ISFC Etterbeek, calculs CCFF

On voit que comme à l'EPFC, le public langues est plus âgé que le public hors langues. On constate en effet que les plus de 35 ans représentent 32,5% des étudiants en langues et seulement 12,7% des autres étudiants. Si on regarde plus en détail, on se rend compte que c'est surtout en français que l'on retrouve le plus de personnes de plus de 35 ans au sein du groupe langues.

Pour ce qui est des formations hors langues, les étudiants de la section informatique sont assez âgés, plus de 70% d'entre-eux dépassent les 35 ans. Par contre dans les sections comptabilité et marketing se trouvent beaucoup de jeunes de 18 à 24 ans et de jeunes adultes de moins de 35 ans.

TABEAU 96. ISFCE – RÉPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS SELON LA SECTION – 2005-2006

	Répartition par statut (%)			Nombre étudiants
	Travailleur	Dem. d'emploi	Autre	
Français	73,9	7,5	18,5	664
Néerlandais	46,9	31,6	21,5	326
Anglais	60,9	24,9	14,2	394
Espagnol	63,3	25,0	11,7	60
Total Langues	64,8	18,2	17,0	1 285
Bachelier en Informatique	49,8	29,5	20,6	281
Bachelier en Comptabilité	40,6	31,9	27,5	69
Graduat en Marketing	58,3	23,1	18,6	242
Dactylo./traitement de texte	51,5	29,4	19,1	68
Total Hors-Langues	52,7	27,4	19,8	605
Total établissement	60,9	21,5	17,6	1 750

Source : ISFC Etterbeek, calculs CCFF

La proportion de travailleurs est ici beaucoup plus importante que dans les écoles analysées jusqu'à présent, puisqu'elle concerne plus de 60% des étudiants. Cette proportion est plus grande dans les formations en langues que dans les autres formations, ce qui a été déjà observé à l'EPFC.

B.3.2.2. L'évolution perceptible depuis 1999-2000

TABEAU 97. ISFCE – COMPARAISON 1999-2000/2005-2006 DU PROFIL DES ÉTUDIANTS

	1999-2000	2005-2006
<i>Nb d'étudiants</i>	1 508	1 754
Hommes	47,5%	43,2%
Femmes	52,5%	56,8%
15-17	1,2%	0,1%
18-24	40,5%	24,9%
25-44	51,5%	65,7%
45 et +	6,9%	9,3%
D.E.	19,2%	21,5%

Source : ISFCE, calculs CCFF

79. Cette tendance considérée un peu comme une dérive, était en effet apparue dans la foulée du décret de 1991. Les jeunes sortant de l'enseignement secondaire s'inscrivaient dans les graduats de l'enseignement de promotion sociale en lieu et place des graduats de plein exercice. Leur durée était, en effet, nettement réduite (de 2 à 3 ans dans certains cas).

Ici aussi on observe que la proportion des femmes a augmenté par rapport à 1999-2000 et l'on constate également un glissement très important du public vers les classes d'âge supérieures. Partant de 58,4%, la part des 25 ans et plus a progressé de plus de 15% pour arriver à 75% des effectifs.

Ceci renforce l'hypothèse émise suite à l'analyse des données des autres établissements, l'enseignement de promotion sociale s'adresserait de nouveau plus à des adultes en formation continue qu'à des jeunes en formation initiale⁷⁹. Enfin, on note une légère augmentation de la proportion de demandeurs d'emploi.

B.2.4. Institut Fernand Cocq

L'institut Fernand Cocq dispense des formations en langues, notamment en langues des signes, ainsi que des formations en informatique de niveau secondaire supérieur. L'apprentissage de la langue des signes a été écarté du groupe des langues en raison de ses particularités en termes d'objectifs ou de public.

TABLEAU 98. IFC – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR SECTION ET LEUR RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE – 2005-2006

	Nombre d'étudiants	Répartition par sexe (%)		Répartition par classe d'âges (%)					
		H	F	<18	18-24	25-34	35-44	45-54	55>
Français	351	39,0	61,0	0,0	12,3	57,5	18,5	9,4	2,3
Néerlandais	446	50,2	49,8	0,4	8,1	43,9	30,0	13,7	3,8
Anglais	248	48,0	52,0	0,4	8,5	38,7	31,9	16,1	4,4
Allemand	15	60,0	40,0	0,0	0,0	60,0	26,7	6,7	6,7
Total Langues	1 060	46,1	53,9	0,3	9,4	47,5	26,6	12,7	3,5
Informatique	570	48,1	51,9	8,6	13,5	29,5	23,9	17,9	6,7
Langue des signes*	174	12,6	87,4	2,3	24,7	42,0	16,7	11,5	2,9
Réceptionnaire Auto	14	85,7	14,3	0,0	0,0	64,3	35,7	0,0	0,0
Commerciale Interne	23	21,7	78,3	0,0	4,3	69,6	26,1	0,0	0,0
Téléphoniste réceptionniste	11	0,0	100,0	0,0	0,0	54,5	27,3	18,2	0,0
Total Hors-Langues	792	39,5	60,5	6,7	15,3	34,3	22,6	15,7	5,4
Total établissement	1 852	43,3	56,7	3,0	11,9	41,8	24,9	14,0	4,3

Source : IFC, calculs CCFF

L'école a connu un développement très important depuis le dernier Etat des lieux, puisqu'elle comptait près de 1.000 étudiants en 1999-2000 et 1.852 étudiants en 2005-2006. D'après les données récoltées en 1999-2000 auprès de cet établissement⁸⁰, le nombre d'étudiants en français, néerlandais et anglais s'élevait respectivement à 319, 180 et 209. Sur cette base, on constate que c'est le néerlandais qui a subi la plus forte progression suivi de l'anglais et du français. Cette évolution est donc différente de celles que nous avons observées à l'EPFC ou à l'ISFC Etterbeek, où c'est le français qui a très fort progressé et le néerlandais et l'anglais qui ont reculé.

Comme dans les autres écoles, le taux de féminisation est plus important en français que pour les autres langues. On voit que l'apprentissage de la langue des signes concerne un public essentiellement féminin. On remarque aussi que, contrairement à ce que l'on a observé à l'EPHEC ou à l'ISFCE, les cours d'informatique sont majoritairement suivis par des femmes, sans doute en raison de leur contenu orienté vers la bureautique et l'utilisation de logiciels.

80. La comparaison systématique des chiffres de 1999-2000 et ceux de 2005-2006 ne pouvant être établie en raison des difficultés de récolte d'information déjà explicitées dans cette étude, nous ne présentons pas ces chiffres dans les tableaux.

La répartition par classe d'âge des étudiants suivant des formations en informatique est très "étalées", toutes les classes d'âge sont représentées, des moins de 18 ans (8,6%) aux 55 ans et plus (6,7%). Le public des formations en néerlandais et en anglais est par contre surtout composé de 25-44 ans.

TABEAU 99. IFC – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR SECTION ET LEUR RÉPARTITION PAR SITUATION PROFESSIONNELLE ET PAR NATIONALITÉ – 2005-2006

	Nombre d'étudiants	Répartition par statut (%)			Répartition par nationalité (%)		
		Travailleur	Dem. d'emploi	Autres	Belgique	UE 15	Autres
Français	351	84,3	8,0	7,7	26,2	17,9	55,8
Néerlandais	446	54,7	11,4	33,9	83,6	9,0	7,4
Anglais	248	83,9	10,9	5,2	70,6	19,4	10,1
Allemand	15	100,0	0,0	0,0	53,3	40,0	6,7
Total Langues	1060	72,0	10,0	18,0	61,1	14,8	24,1
Informatique	570	45,3	22,5	32,3	80,4	7,7	11,9
Langue des signes*	174	58,0	33,9	8,0	87,9	9,2	2,9
Réceptionnaire Auto	14	0,0	100,0	0,0	78,6	7,1	14,3
Commerciale Interne	23	0,0	100,0	0,0	82,6	13,0	4,3
Téléphoniste réceptionniste	11	0,0	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0
Total Hors-Langues	792	45,3	29,7	25,0	82,3	8,1	9,6
Total établissement	1852	60,6	18,4	21,0	70,2	11,9	17,9

Source : IFC, calculs CCFF

Comme à l'ISFC d'Etterbeek, le public est composé en majorité de travailleurs. La proportion s'élève à 72% pour les langues et est de 45% hors langues. Trois programmes sont par contre suivis exclusivement par des demandeurs d'emploi. Sans avoir pu le vérifier, nous supposons qu'il s'agit d'actions particulières menées en partenariat avec d'autres opérateurs.

Du point de vue des nationalités, on remarque que les étudiants hors langues sont essentiellement des Belges. La situation des étudiants en langues est plus contrastée. Les formations de néerlandais sont surtout suivies par des Belges (83,6%). C'est aussi le cas des formations en anglais (70,6%), qui comptent aussi une proportion importante de ressortissants de l'Europe des Quinze. Enfin, le public des cours de français présente une répartition par nationalité totalement différente, il est composé à plus de 50% par des personnes hors Europe des Quinze, les Belges ne représentant qu'un peu plus d'un quart des étudiants.

B.2.4.1. L'évolution perceptible depuis 1999-2000

**TABEAU 100. IFC – COMPARAISON 1999-2000/2005-2006
DU PROFIL DES ÉTUDIANTS**

	1999-2000	2005-2006
<i>Nb d'étudiants</i>	998	1 852
<i>dont Langues</i>	660	1 060
Hommes	36,1%	43,3%
Femmes	63,9%	56,7%
- de 18	1,2%	3,0%
18-24	31,2%	11,9%
25-44	54,0%	66,7%
45 et +	13,6%	18,3%
Belge	58,9%	70,2%
CEE (15)	14,3%	11,9%
Autre	26,8%	17,9%
D.E.	19,1%	18,4%
Bruxellois	84,6%	75,6%

Source : IFC, calculs CCFF

Contrairement à ce qui a été observé dans les autres écoles, c'est ici la part des hommes qui a augmenté depuis 1999-2000. Par contre, concernant la répartition par classe d'âge, le constat est le même que dans les autres écoles, à savoir un vieillissement de la population estudiantine dû à l'augmentation de la part des 25 ans et plus qui est passée de 67,6% à 85%.

La part de demandeur d'emploi n'a pas augmenté. Notons enfin la forte augmentation de la proportion de Belges, surtout aux dépens des ressortissants des pays hors Europe des Quinze. Cette évolution peut sans doute s'expliquer en partie par la progression plus importante des cours de néerlandais et d'anglais par rapport à ceux de français.

B.2.5. Institut Cardinal Mercier

B.2.5.1. Situation 2005-2006

Cette école de taille modeste est spécialisée dans les filières techniques et industrielles. Elle dispense aussi des cours de néerlandais et d'informatique ainsi qu'une formation d'auxiliaire polyvalente.

TABLEAU 101. CARDINAL MERCIER – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR SECTION ET LEUR RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE – 2005-2006

	Nombre d'étudiants	Répartition par sexe (%)		Répartition par classe d'âges (%)					
		H	F	<18	18-24	25-34	35-44	45-54	55>
Néerlandais	23	52,2	47,8	0,0	65,2	30,4	4,3	0,0	0,0
Graduat électronique	57	100,0	0,0	0,0	28,1	56,1	12,3	3,5	0,0
Maçonnerie	22	95,5	4,5	0,0	40,9	27,3	27,3	4,5	0,0
Carrosserie	31	100,0	0,0	0,0	34,6	53,8	11,5	0,0	0,0
Équipement habitat	36	91,7	8,3	0,0	11,4	42,9	34,3	11,4	0,0
Mécanicien automobile	24	100,0	0,0	0,0	33,3	37,5	16,7	12,5	0,0
Initiation à l'informatique	41	58,5	41,5	2,4	14,6	26,8	31,7	12,2	12,2
Auxiliaire polyvalent	20	0,0	100,0	0,0	10,0	50,0	25,0	15,0	0,0
Total Hors-Langues	231	81,9	18,1	0,4	24,0	43,1	22,2	8,0	2,2
Total établissement	254	79,1	20,9	0,4	27,8	41,9	20,6	7,3	2,0

Source : Institut Cardinal Mercier, calculs CCFFEE

Remarquons tout d'abord que les chiffres qui nous sont parvenus de l'école sont nettement inférieurs à ceux provenant du Service de vérification, puisque selon cette dernière source, on dénombre 386 élèves distincts dans cette école.

Les filières techniques et industrielles regroupent 170 des 254 étudiants, soit 67%. Le reste est réparti entre l'initiation à l'informatique (41 étudiants), le néerlandais (23 étudiants) et la formation d'auxiliaire polyvalente (20 étudiants).

Les formations techniques et industrielles sont essentiellement suivies par des hommes. Les étudiants des cours de néerlandais et d'initiation à l'informatique sont mieux répartis entre les deux sexes. Enfin, tous les étudiants suivant la formation d'auxiliaire polyvalente sont des femmes, demandeuses d'emploi.

Comme dans les autres écoles, la classe d'âge dominante est celle des 25-34 ans, elle compte un peu moins de 42% des étudiants. Ce sont les cours de néerlandais qui sont suivis par le public le plus jeune⁸¹, au contraire de l'initiation à l'informatique, suivie par un public en moyenne beaucoup plus âgé. Les autres formations présentent des profils d'âge intermédiaires.

81. On pourrait croire que ce sont des élèves issus de l'école secondaire de jour et suivant des cours de néerlandais le soir, or ce n'est pas le cas car ils sont à plus de 56% travailleurs et à près de 35% demandeurs d'emploi.

TABLEAU 102. CARDINAL MERCIER – NOMBRE D'ÉTUDIANTS PAR SECTION ET LEUR RÉPARTITION PAR NIVEAU D'ÉTUDES, SITUATION PROFESSIONNELLE ET NATIONALITÉ – 2005-2006

	Nb . étud	Niveau d'études (%)				Situat° professionnelle (%)			Nationalité (%)		
		CEB ou rien	CESI ou C2D	CESS	Sup.	Travail- leur	Dem. emploi	Autres	Belg.	UE15	Autres
Néerlandais	23	47,8	52,2	0,0	0,0	56,5	34,8	8,7	78,3	4,3	17,4
Graduat électronique	57	0,0	8,8	91,2	0,0	40,4	47,4	12,3	66,7	3,5	29,8
Maçonnerie	22	71,4	23,8	4,8	0,0	31,8	27,3	40,9	27,3	18,2	54,5
Carrosserie	31	48,4	51,6	0,0	0,0	42,3	50,0	7,7	76,9	11,5	11,5
Équipement habitat	36	27,8	69,4	2,8	0,0	30,6	44,4	25,0	47,2	22,2	30,6
Mécanicien automobile	24	41,7	58,3	0,0	0,0	37,5	37,5	25,0	50,0	8,3	41,7
Initiation à l'informatique	41	0,0	61,0	39,0	0,0	31,7	48,8	19,5	56,1	7,3	36,6
Auxiliaire polyvalent	20	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	35,0	0,0	65,0
Total Hors-Langues	231	21,7	47,8	30,4	0,0	32,7	49,1	18,1	54,4	9,7	35,8
Total établissement	254	24,1	48,2	27,7	0,0	34,9	47,8	17,3	56,6	9,2	34,1

Source : Institut Cardinal Mercier, calculs CCFEE

Le graduat en électronique est essentiellement suivi par des personnes ayant le diplôme du secondaire supérieur, qui est sans doute le titre requis pour accéder à ce type de formation (91,2% ont le CESS). Les autres formations techniques et industrielles sont suivies majoritairement par des personnes ayant un niveau d'études de secondaire inférieur.

Les étudiants qui suivent ces cours ont pour la plupart soit le CEB, soit le CESI ou le C2D, très rares sont ceux détenant un CESS, sauf en initiation à l'informatique. Toutes les futures auxiliaires polyvalentes disposent du CESI-C2D. L'initiation à l'informatique s'adresse à un public ayant un niveau d'études "moyen", disposant soit du CESI-C2D (61%), soit du CESS (39%), comme nous l'avons vu plus haut, il est par ailleurs plus âgé que la moyenne.

Enfin, contrairement à ce que l'on a observé à l'EPFC, les cours de néerlandais sont suivis par un public ayant une qualification très faible.

Presque un étudiant sur deux est demandeur d'emploi. On les trouve répartis dans quasiment toutes les sections sauf dans les cours de néerlandais où les travailleurs sont majoritaires. Une section d'auxiliaires polyvalents est réservée aux demandeurs d'emploi, elle fait sans doute l'objet d'une convention de partenariat particulière. Rappelons que seuls les établissements de promotion sociale peuvent délivrer des certifications.

En ce qui concerne les nationalités des étudiants, ici comme ailleurs, les cours de néerlandais sont majoritairement suivis par des Belges.

Pour les autres domaines on observe plutôt une proportion relativement limitée d'autochtones au profit surtout de ressortissants de pays hors Europe des Quinze. Leur proportion est particulièrement élevée en maçonnerie et dans la formation pour auxiliaire polyvalent. Cette variable serait à mettre en relation avec l'âge des étudiants pour vérifier la situation de ces personnes et voir s'il s'agit de primo-arrivants ou de personnes résidant depuis longtemps en Belgique. Nous n'avons malheureusement pas les moyens d'effectuer ce type d'analyse avec les données dont nous disposons.

**TABLEAU 103. CARDINAL MERCIER – COMPARAISON 1999-2000/2005-2006
DU PROFIL DES ÉTUDIANTS**

	1999-2000	2005-2006
<i>Nb d'étudiants</i>	356	254
<i>dont Langues</i>	24	23
Hommes	77,8%	79,1%
Femmes	22,2%	20,9%
- de 18	6,7%	0,4%
18-24	39,9%	27,8%
25-44	46,6%	62,5%
45 et +	7,3%	9,3%
Belge	55,3%	56,6%
CEE (15)	6,7%	9,2%
Autre	37,9%	34,1%
D.E.	34,0%	47,8%
Bruxellois	88,2%	90,8%

Source : Institut Cardinal Mercier, calculs CCFFEE

On voit qu'entre 1999/2000 et 2005/2006 les variables relatives au sexe, à la nationalité et au domicile sont restées stables. Par contre, la répartition par classe d'âge et la proportion de demandeurs d'emploi ont connu de fortes variations. L'évolution par classe d'âge est la même que dans les autres écoles à savoir un vieillissement de la population scolaire qui se traduit par une augmentation des plus de 25 ans et l'augmentation de la part de demandeurs d'emploi est ici assez forte passant de 34 à 49%.

B.2.6. Cours industriels

L'école des Cours industriels est située aux Arts et métiers. Elle dispense principalement des formations du secteur secondaire, mais également deux formations de type tertiaire (gestion et Internet). On retrouve des formations de niveau secondaire inférieur (couvreur-ardoisier, installations sanitaires, frigoriste), de niveau secondaire supérieur (frigoriste, connaissance en gestion) et de niveau supérieur de type court (Cours Internet, graduat en chauffage réfrigération). Ces formations s'inscrivent encore dans le régime 2. Elles durent de 20 semaines à 3 ans et se déroulent le soir ou le week-end. Il existe aussi deux formations de régime 1, tôlier en carrosserie et soudeur qualifié sur tôles. Ces programmes sont tous deux composés de plusieurs unités de formations.

Nous n'avons pu obtenir la répartition des étudiants par formation, nous présenterons donc directement les chiffres globalisés à l'ensemble de l'école, et leur comparaison à ceux récoltés en 1999-2000.

**TABLEAU 104. COURS INDUSTRIELS – COMPARAISON 1999-2000/2005-2006
DU PROFIL DES ÉTUDIANTS**

	1999-2000	2005-2006
<i>Nb étudiants</i>	432	348
Hommes	78,2%	92,5%
Femmes	21,8%	7,5%
15-17	1,4%	0,6%
18-25	24,8%	28,4%
26-45	62,8%	63,5%
plus de 45	12,0%	7,5%
Bxl	81,3%	84,7%
Flandre	8,3%	8,9%
Wal	10,4%	6,3%
DE	17,6%	29,0%
Belgique	63,4%	63,8%
UE 15	8,3%	4,6%
Autre	28,2%	31,6%

Source : Institut Cardinal Mercier, calculs CCFEE

B.3. Evolution du profil des étudiants entre 1999-2000 et 2005-2006

Opérateur		EPFC		EPHEC		ISFCE		IFC		Cardinal Mercier	
Année de référence		1999 -2000	2005 -2006	1999 -2000	2005 -2006	1999 -2000	2005 -2006	1999 -2000	2005 -2006	1999 -2000	2005 -2006
Statut	% D.E.	15,1	26,5	19,3	39,3	19,2	21,5	19,1	18,4		47,8
Sexe	% Femmes	58,2	59,8	28,9	35,6	52,5	56,8	63,9	56,7		20,9
Age (%)	- de 18	0,7	2,8	0,0	0,0	1,2	0,1	1,2	3,0		0,4
	18-25	45,5	36,6	56,5	14,7	40,5	24,9	31,2	11,9		27,8
	25-45	45,1	52,3	42,3	82,6	51,5	65,7	54,0	66,7		62,5
	45 et +	8,6	8,3	1,2	2,7	6,9	9,3	13,6	18,3		9,3
Dipôme (%)	Aucune		0,3								
	CEB		1,7								24,1
	CESI ou C2D		10,9								48,2
	CESS		40,4								27,7
	Supérieur		46,7								
	Inconnu										
Domicile	% Bruxellois	81,0	83,3		69,4			84,6	75,6		90,8
Nationalité	% Belge	53,1	53,5		79,1			58,9	70,2		56,6
	% Europe 15	21,0	18,4		6,8			14,3	11,9		9,2
	% Autres	26,0	28,1		14,1			26,8	17,9		34,1
Nb étudiants		8 224	9 472	695	1 011	1 508	1 754	998	1 852		254

C. Conclusions intermédiaires

On peut estimer qu'environ 43.000 personnes ont fréquenté les écoles de promotion sociale à Bruxelles en 2005-2006. Cela signifie que la population présente dans ce type d'enseignement serait en augmentation de 15% par rapport à 1999-2000. Le nombre d'inscriptions a lui augmenté de 36%. La différence entre le nombre d'élèves et le nombre d'inscriptions s'explique par l'augmentation de la modularisation des formations suite au décret de 1991.

Rappelons que les différentes sources statistiques officielles se sont révélées inexploitable pour une série de raisons que nous avons explicitées. Afin de réaliser une analyse plus précise de la situation, dans les temps impartis, les données ont été récoltées directement auprès d'un échantillon limité d'écoles. Ce dernier ne peut être considéré comme statistiquement représentatif.

Ajoutons que la qualité et la précision des informations qui nous sont parvenues des écoles ne sont pas homogènes. Pour certaines écoles, l'information est différenciée par type de formation, pour d'autres nous ne disposons que de la subdivision Langues/Hors-Langues, pour d'autres encore cette information nous est parvenue de manière agrégée pour l'école.

Tant d'un point de vue des formations que des profils, les données sont présentées par école. L'analyse par domaine de formation n'a pu être réalisée, mais on retiendra globalement les quelques informations et tendances qui suivent.

LES FORMATIONS

A priori, il apparaît que la structure globale de l'offre de formation dans l'enseignement de promotion sociale à Bruxelles n'a pas connu de forte modification depuis 1999-2000. On retrouve toujours la prépondérance des cours de langues avec une augmentation perceptible dans 5 établissements observés. Le français langue étrangère a connu pour sa part une très forte augmentation, se trouvant dans le trio de tête avec le néerlandais et l'anglais. Quelques établissements ont ouvert de nouveaux programmes destinés aux demandeurs d'emploi.

PROFIL DES ÉLÈVES

Il ressort d'une analyse comparative des publics des différents établissements que ceux-ci sont hétérogènes. A part la catégorie "âge" (et encore on pointera les 69,3% d'élèves entre 25 et 34 ans), chaque établissement se distingue des autres par un ciblage différent du public. Il est donc très difficile d'utiliser la moyenne comme indicateur des caractéristiques du public.

Le nombre de femmes est en croissance dans la plupart des établissements. Elles sont majoritaires dans les trois plus grosses écoles analysées. On les retrouve surtout dans les formations en langues, gestion du personnel et travaux de bureau. On observe une augmentation du nombre de femmes pour l'EPHEC et ISFC Etterbeek, un quasi statu quo pour EPFC et Cardinal Mercier, mais une diminution pour Fernand Cocq.

L'EPFC se caractérise par un public plutôt féminin (59,8), jeune (moins de 34 ans = 77,7%), avec un diplôme du supérieur (46,7%), 1/4 demandeur d'emploi et 1/4 au travail et principalement de nationalité belge (53,5%). A l'opposé, on trouve Cardinal Mercier, qui organise rappelons-le des formations industrielles et techniques, avec une faible présence des femmes (20,9%), un niveau d'études nettement plus bas (CESI 48,2% et Sup 0%), un statut de demandeur d'emploi (47,8%) et un public hors UE important (34,1%).

Les demandeurs d'emploi sont nettement plus nombreux qu'en 1999-2000, sauf à l'ISFC où ils baissent très légèrement. La croissance de ce groupe est à l'EPFC de 11,4% et de 20% à l'EPHEC. Ces écoles comptent respectivement 26,5% et 39,3% de demandeurs d'emploi en 2005-2006. On voit qu'ils restent, néanmoins, nettement minoritaires.

On assiste à un glissement généralisé du public vers les classes d'âge supérieures. Le groupe des 25-45 ans connaît une très forte croissance, il est majoritaire dans toutes les écoles, ce qui n'était pas le cas en 1999-2000. Selon les écoles, il représente de 52,3% à 82,6% du public. Les étudiants les plus âgés se retrouvent surtout dans les langues, le marketing, les baccalauréats techniques.

Ce glissement vers les classes d'âge supérieures pourrait être le reflet d'une mutation du public de l'enseignement de promotion sociale. Il ne s'agirait plus comme par le passé d'un public de jeunes travailleurs cherchant à améliorer leur formation initiale, mais de personnes qui cherchent à se former de manière continue afin de rester performantes sur le marché de l'emploi.

Enfin, rappelons que les étudiants qui suivent les cours de langues se distinguent particulièrement des autres par le fait qu'ils sont plus âgés, ce sont plus souvent des travailleurs et plus souvent des femmes. La moyenne révèle aussi un pourcentage plus élevé d'étrangers, mais celui-ci s'explique par l'existence de cours de français langue étrangère qui sont fréquentés par une majorité d'étrangers.

Deuxième partie

Analyse globale du dispositif et conclusions générales

1. Analyse globale du dispositif

82. Auteur
Gaston BASTIN

Remarques liminaires ⁸²

Pour chaque type d'opérateur abordé dans cet Etat des lieux, nous avons calculé un nombre total de personnes formées :

Bruxelles Formation	7.265
EFPME	6.319
OISP	3.388
CEFA	1.068
Enseignement de promotion sociale (estimation)	43.000

Il est risqué de mettre en vis-à-vis ces chiffres et encore plus de les additionner dans le but d'obtenir un nombre total de personnes suivant une formation professionnelle subventionnée à Bruxelles. En effet, comme nous l'avons vu tout au long des chapitres précédents, les sources d'information et le mode de collecte des données diffèrent d'un opérateur à l'autre.

Les chiffres de Bruxelles Formation et des OISP concernent l'année civile 2005 et prennent en compte tous les stagiaires passés en formation au cours de cette année, indépendamment du temps qu'ils y ont consacré.

Les chiffres de l'EFPME présentent la situation en vigueur fin novembre 2005, soit après environ 3 mois de cours.

Les chiffres des CEFA concernent les élèves répertoriés à une date précise : le 15 janvier 2006, c'est-à-dire à la moitié de l'année.

Les chiffres de l'enseignement de promotion sociale nous informent sur la population scolaire au premier dixième d'une formation. De plus, contrairement aux autres opérateurs, on sait que le chiffre de 48.381 étudiants comprend des doublons. L'EPFC détermine elle-même une différence de quelques 5000 unités entre le nombre de personnes physiques fréquentant ses formations et le nombre d'inscriptions, mais rien ne dit qu'il n'y en a pas d'autres entre les autres écoles de promotion sociale. De plus, notre analyse ne porte que sur un échantillon d'écoles et est donc une évaluation très approximative.

Enfin, il existe sûrement des doublons inter opérateurs que nous n'avons pas pu identifier étant donné que nous ne disposons pas d'une source d'information centralisée et individualisée pour tous les opérateurs. Seules les données qui concernent Bruxelles Formation et les OISP proviennent de la même source, à savoir Bruxelles Formation lui-même. Dans ces données, on a repéré 124 doublons entre ces deux types d'opérateurs. Ce sont les seuls doublons inter-opérateurs que nous étions en mesure de repérer.

A. Introduction ⁸³

Une analyse transversale suppose la mise en perspective des différents dispositifs de formation professionnelle avec des éléments de comparaison. Cette tâche est complexe à plus d'un titre.

Tout d'abord, la formation professionnelle ne constitue pas un ensemble homogène. Elle diffère déjà par son contenu et son mode d'organisation, un stage de courte durée n'est pas comparable à une formation longue de 12 mois. Ensuite, les actions de formation sont ciblées sur un type de public en fonction des besoins. Ce public présentera donc des profils très diversifiés selon le niveau, le contenu et la durée de formation.

Ensuite, nous ne disposons d'aucun élément d'évaluation des formations. A l'intérieur d'un même dispositif, la qualité des formations peut varier et les potentialités en termes d'emploi ne sont pas identiques. Dès lors, l'analyse transversale envisage principalement les évolutions du dispositif bruxellois de formation professionnelle à travers sa structure, son usage, les caractéristiques du public et les domaines de formation (Cf. Tableau 105 en double page suivante).

B. Structure du dispositif

La structure globale du dispositif de formation professionnelle à Bruxelles connaît peu de modifications significatives. D'un Etat des lieux à l'autre, on retrouve en effet les mêmes opérateurs qui organisent globalement les mêmes types de formation pour un public relativement bien ciblé. Certains d'entre eux ont ouvert ou fermé quelques formations, sans pour autant, modifier de manière fondamentale les caractéristiques de leur offre. Pour Bruxelles Formation, on note cependant que la création du Centre langues et le développement des formations individuelles (FPI) ont eu un impact non négligeable sur le nombre global de stagiaires et sur l'éventail des domaines suivis.

Les remaniements au niveau institutionnel (EFPME) et les nouvelles mesures décrétales concernant les CEFA n'ont pas non plus changé fondamentalement la donne quant au fonctionnement des centres et de leurs actions.

On a noté dans l'analyse par opérateur un souci de rationaliser l'organisation des formations dans les CEFA. Cela s'est traduit principalement par la suppression de certaines activités comme l'observation et l'alphabetisation et par le recentrage sur certaines sections capables d'accueillir un nombre minimum d'élèves par classe.

Du côté de la formation des classes moyennes, on a fait écho de la création d'un nouveau centre bruxellois, l'EFPME, qui a repris les activités de l'INFAC et de l'INFOBO. Les informations collectées pour réaliser cet Etat des lieux portent à croire qu'il y a pas de changement majeur dans le fonctionnement de ce centre par rapport à ce qui existait précédemment. On s'interroge cependant sur la diminution drastique du nombre de jeunes qui choisissent l'apprentissage pour poursuivre leur scolarité. Alors qu'en 1999-2000 on avait observé un net accroissement du nombre d'apprentis et une capacité à ouvrir rapidement des formations répondant à la demande du marché, à l'heure actuelle on ne peut que constater la perte de vitesse de ce mode de formation à tout le moins pour l'apprentissage, les formations chefs d'entreprise continuant à attirer de plus en plus d'auditeurs même si la croissance s'est ralentie par rapport à la décennie précédente⁸⁴.

83. Les auteurs du texte qui suit sont Claire de Brier et Valter Cortese

84. Des restructurations sont opérées à partir de 2006 dans les formations EFPME à destination des apprentis.

TABEAU 105. OPÉRATEURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
COMPARAISON DES CARACTÉRISTIQUES DES PUBLICS FORMÉS – 1999(-2000) ET 2005(-2006)

OPÉRATEUR CARACTÉRISTIQUES	PROMOTION SOCIALE			CLASSES MOYENNES					
				APPRENTISSAGE			CHEF D'ENTREPRISE		
Année de référence	1991 -1992	1999 -2000	2005 -2006	1992	1999 -2000	2005 -2006	1992	1999 -2000	2005 -2006
Personnes formées	33600	37270	43000*	1660	2308	1548	2271	4353	4771
Demandeurs d'emploi (%)	17%	20%	Les données relatives à l'enseignement de promotion sociale ne sont pas comparables aux autres, vu la méthodologie suivie et le peu de temps disponible pour cet exercice limité. Ce tableau ne peut donc être lu sans se référer aux remarques méthodologiques des pages 136-143 (1).	0%			33%		
Femmes (%)	57%	55%		26%	26%	26%	34%	44%	43%
Jeunes (%)									
- de 18 ans	4%	3%		58%	43%	50%			
18/25 ans	41%	37%		41%	} 57%	50%	68%	71%	63%
26/45 ans	} 55%	51%		1%			32%	29%	34%
plus de 45 ans		9%							4%
Domiciles (%)									
Bruxelles	79%	82%		64%	73%	70%	60%	63%	66%
Wallonie	15%	9%			16%	13%		26%	21%
Flandre	6%	9%			11%	17%		11%	14%
Antécédents scolaires (%)	voir (3)								
Aucun				} 63%	} 75%	} 92%			
Primaire (ou ex. d'entrée)	4%						7%	6%	10%
Apprentissage cl. moyennes							24%	12%	5%
CQ4 et CQ5									
Second. inférieur	17%			35%	23%	7%	21%	14%	22%
Second. supérieur	38%			1%	2%	1%	37%	61%	58%
Supérieur	37%			1%			10%	7%	6%
Autres ou indét.	3%								
Niveau d'études (4)	22/78			97/3	98/2	99/1	53/47	32/68	37/64
Nationalité (%)									
Belge	64%	57%		76%					
UE	13%	14%		15%					
Autre	23%	29%		9%					

(1) Avec doublons (2) ou * Estimation. (3) Enquête ICHEC. (4)% de pers. ayant un diplôme inférieur au bac / % de pers. ayant le bac ou plus.

BRUXELLES FORMATION (HORS PARTENARIAT)							OISP			CEFA		
(Ex-) Forem Bxl	Sans Serv. Firms et Forespace	Forespace et Services	Sans Pôle E. et autof°	Pôle E.	Sans Pôle E. et autof°	Pôle E.	Chiffres ORBEM (devenu ACTIRIS)	Données Bruxelles Formation	Données Bruxelles Formation			
1990	1990		1999		2005-2006		1999		2005 -2006	1992	1999 -2000	2005 -2006
7351	7351		6076		7265		3100 ⁽²⁾		3388	958	948	1068
	2270 ⁽⁵⁾	4603	2653	2818	4696	2569	3755 ⁽¹⁾	2809				
37%	37%		37%					97%	100%	0%		
	96%	3%	84%	0%	90%	0%						
42%	42%		45%				57%	59%	57%	35%	28%	38%
	40%	48%	35%	52%	39%	58%						
	8%	26%	0%	0%	0%	0%	3%	0%	0%	86%	70%	72%
13%			28%	7%	24%	5%	31%	41%	30%	14%	30%	28%
87%	92%	74%	69%	67%	67%	65%	60%	55%	65%	0%		
			7%	26%	9%	30%	6%	4%	6%			
62%	67%	60%	80%		83%	58%			94%		95%	88%
25%	26%	25%	12%		9%	24%			2%		2%	2%
13%	7%	15%	8%		8%	18%			4%		3%	10%
		(6)			0%	0%	19%	46%	3%	29%	26%	24%
9%	22%	1%	26%		8%	2%	30%		34%	61%	54%	57%
										8%	16%	17%
13%	19%	9%	31%		28%	15%	35%	38%	33%	2%	3%	1%
39%	29%	45%	24%		31%	25%	7%	16%	11%	0%	1%	
39%	30%	45%	17%	51%	22%	57%	1%	0%	1%			
			2%		10%	1%	8%	0%	18%			
22/78	41/59	10/90	57/43				84/16	84/16		100/0	99/1	
84%	75%	88%	66%		67%	85%	44%	48%	44%	42%	54%	74%
8%	10%	7%	11%		9%	10%	9%	10%	6%	14%	9%	6%
8%	15%	5%	23%		24%	5%	47%	42%	51%	44%	37%	20%

(5) Sans Carrefour Formation, soit 478 personnes. (6) Uniquement Forespace. (7) Voir annexe 1 pour les données ETNIC sur l'EPS

Source : calculs ICHEC

Les associations d'insertion socioprofessionnelle n'ont a priori pas connu de modification majeure dans leur fonctionnement. Il faut cependant rappeler que les données traitées ne tiennent pas compte de l'ensemble des personnes accueillies et formées dans les asbl d'OISP. Le mode de fonctionnement et de financement des asbl a pour conséquence une segmentation du public en fonction des critères de subsidiarité.

L'enseignement de promotion sociale a gardé sa structure et s'est adapté aux mesures prescrites dans le décret de 1991 avec une modularisation plus marquée des programmes. Les possibilités de collaboration avec d'autres opérateurs, notamment à des fins de certification, se développent assez timidement semble-t-il. Notre coup de sonde dans cinq écoles nous a permis de repérer quelques nouveaux programmes mais le nombre de personnes concernées reste assez réduit.

C. L'usage du dispositif ou caractéristiques des différents publics

Bien que l'on ne puisse parler de modifications fondamentales dans les caractéristiques des publics inscrits dans les différents centres, quelques tendances témoignent d'une propagation progressive de ce qu'on peut appeler une culture de la formation continue.

Le nombre total de personnes suivant une formation professionnelle à Bruxelles connaît une augmentation qui est loin d'être négligeable. A part pour la formation des apprentis de l'EFPM, l'ensemble des opérateurs bruxellois enregistre une croissance du nombre d'inscriptions et du nombre de stagiaires.

Ainsi pour Bruxelles Formation, depuis 2000, le nombre de stagiaires a augmenté de 72% et le nombre d'heures de 56%. Les ASBL d'insertion socioprofessionnelle mentionnent pour les statistiques traitées à Bruxelles Formation 20% de stagiaires supplémentaires et une augmentation de 45% des heures. Selon les données publiées par la Communauté française relatives à l'enseignement de promotion sociale, on peut estimer l'augmentation des personnes en formation à environ 15% par rapport à 1999-2000. Les CEFA connaissent également un accroissement de leur population de l'ordre de 10% par rapport à l'état des lieux précédent. La tendance est du même ordre (10%) pour les auditeurs chef d'entreprise de l'EFPM, par contre, on a déjà mentionné la diminution importante des apprentis dont le nombre a baissé de 33% depuis 1999-2000.

Ces évolutions témoignent donc bien qu'un nombre sans cesse croissant d'adultes s'inscrit dans une double démarche. La première concerne une dynamique de formation tout au long de la vie et implique davantage les travailleurs et les personnes possédant un niveau d'études plus élevé. La seconde s'inscrit dans l'installation de l'état social actif et le développement des politiques régionales pour les demandeurs d'emploi faiblement qualifiés.

Certaines variables comme l'âge de ces personnes et leur niveau d'études permettent de confirmer cette hypothèse.

Une tendance très nette apparaît dans la répartition des personnes en formation par classe d'âge. Pour les opérateurs s'adressant à des adultes, c'est-à-dire tout le dispositif sauf l'apprentissage des classes moyennes et les CEFA, on observe ce qu'on pourrait appeler un vieillissement de la population : la part des personnes ayant plus de 25 ans et même plus de 45 ans connaissant une augmentation marquée presque partout. C'est très clair pour les ASBL d'insertion socioprofessionnelle où les jeunes de moins de 25 ans ont laissé la place aux aînés.

Les auditeurs chef d'entreprise sont eux aussi plus âgés, c'est surtout le groupe de 26 à 44 ans qui connaît un accroissement, les plus de 45 ans restant une minorité. A Bruxelles Formation par contre, c'est cette classe des plus de 45 ans qui grossit alors que la part des jeunes de moins de 25 ans reste identique et que les personnes ayant entre 25 et 44 ans sont un tout petit peu moins nombreuses qu'en 2000. Le Pôle entreprises accueille pour sa part des travailleurs dont la majorité a entre 25 et 44 ans (65%). On notera cependant la présence d'un nombre non négligeable de personnes dépassant les 45 ans (30%).

Les données collectées auprès de l'échantillon (non statistiquement représentatif) d'établissements de l'enseignement de promotion sociale corroborent cette tendance. Il y a nettement moins d'étudiants de moins de 25 ans et beaucoup plus dans les classes d'âge supérieures. Le fait observé en 1999-2000, à savoir qu'un nombre de jeunes choisirait l'enseignement de promotion sociale pour poursuivre leur formation initiale n'est plus de mise⁸⁵. Ceci porte à penser que l'enseignement supérieur de promotion sociale a renforcé sa vocation de formation continue plutôt que d'enseignement *stricto sensu*. Il accueille certes un nombre accru de demandeurs d'emploi mais aussi et surtout des travailleurs en quête de développer les compétences qui leur permettront de se maintenir sur le marché du travail. Il est également à souligner que les compétences linguistiques occupent une part importante de l'éventail proposé.

85. L'enseignement de promotion sociale n'offre plus de formation de l'enseignement supérieur dont la durée serait inférieure à celle du plein exercice. Les graduats se font en trois ans partout.

Les données relatives au niveau d'études que détiennent les personnes à l'entrée dans le dispositif de formation forcent elles aussi à différencier les publics en fonction des finalités poursuivies par leur passage en formation.

Les CEFA, l'apprentissage proposé par l'EFPM et les actions des ASBL d'insertion socioprofessionnelle s'adressent à un public dont le bagage scolaire est généralement assez maigre. Il est difficile de mettre en exergue une tendance qui leur serait commune car les situations diffèrent fort d'un opérateur à l'autre. Les élèves des CEFA semblent avoir les mêmes caractéristiques que par le passé avec une large majorité de jeunes ayant au mieux un diplôme de primaire (81%). Les apprentis des classes moyennes sont eux aussi des jeunes ayant eu un parcours scolaire difficile et tout porte à croire que les difficultés vont croissant. Entre 1999-2000 et 2005-2006, la part de jeunes entrant avec un bagage scolaire limité au niveau secondaire inférieur est passée de 23 à 7%, faisant passer de ce fait le groupe des jeunes n'ayant rien ou le diplôme primaire de 75 à 92%. C'est également une tendance à la baisse, mais beaucoup moindre, qui s'observe pour les auditeurs chef d'entreprise. La part d'entre eux qui arrivaient avec un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur a baissé légèrement depuis 1999-2000, au profit de ceux ayant un diplôme de niveau secondaire inférieur.

Pour Bruxelles Formation et les OISP, les comparaisons avec 2000 sont plus délicates à opérer en raison d'une augmentation importante de stagiaires pour lesquels l'information n'est pas connue.

A Bruxelles Formation, alors qu'en 2000 on ne connaissait pas le niveau d'études de 2% des stagiaires, ils sont aujourd'hui 10% dans le cas. Cela n'empêche pas de repérer un retournement de situation assez net. Alors qu'entre 1993 et 2000 avait été observée une ouverture plus large aux formations pour les personnes moins qualifiées, en 2006 les stagiaires accueillis ont un niveau d'études beaucoup plus élevé (surtout au Centre de perfectionnement en informatique et gestion).

Pour les OISP, les chiffres disponibles ne peuvent être interprétés compte tenu du fait que le niveau d'études est inconnu pour 18% des personnes intégrées dans le dispositif. Comme cela a déjà été dit, le nombre de "sans diplôme" et de personnes reprises dans la catégorie "indéterminé" progresse très fortement entre 1999 et 2005. Ce phénomène pourrait être lié aux changements d'encodage des données avec l'apparition des bases de données Corail de Bruxelles-Formation et RPE de l'ORBEM (devenu ACTIRIS).

En effet, lors de l'encodage des informations concernant les stagiaires, les opérateurs doivent choisir dans une liste préétablie qui ne prend en compte que les diplômes reconnus en Belgique. Vu l'importance des qualifications dans l'organisation du dispositif, il serait utile de disposer d'informations plus précises sur ce point.

Compte tenu des évolutions perceptibles dans les répartitions par groupe d'âge et par nationalités et tenant compte des propos tenus par les professionnels de la formation, il semble que les personnes accueillies aujourd'hui dans ces centres sont souvent des primo-arrivants dotés d'une certaine formation scolaire ou d'une expérience professionnelle pour lequel(le)s on n'a pas trouvé d'équivalence avec nos classifications. Il ne faut pas non plus exclure l'hypothèse que certains stagiaires préfèrent ne pas déclarer de diplôme pour se garder le droit d'entrer dans des programmes réservés aux moins qualifiés. A cet égard, il convient de s'interroger sur la pertinence actuelle de certains critères du décret du 27 avril 1995, notamment en matière de qualification de départ, compte tenu des besoins du public.

Un autre facteur qui étaye la thèse d'un développement d'une culture de la formation continue à l'initiative des personnes elles-mêmes ou de l'entreprise qui les occupe est le fait qu'une partie non négligeable de l'augmentation globale du nombre de stagiaires est due à l'accès de travailleurs et de personnes plus âgées qui se forment de manière spontanée. Il reste cependant que l'augmentation marquée de la part de demandeurs d'emploi chez les opérateurs concernés peut signifier les premiers effets des politiques d'activation des demandeurs d'emploi et des politiques régionales à l'intention des publics peu qualifiés. Bruxelles Formation passe de 84 à 90% de stagiaires demandeurs d'emploi (hors du Pôle entreprises), les OISP arrivent à 100% et les augmentations dans les établissements de promotion sociale varient entre 10 et 20%, sauf dans une école qui passe de 19 à 18% entre 1999-2000 et 2005-2006.

En ce qui concerne l'origine ethnique des personnes en formation, on a déjà largement évoqué les difficultés d'avoir une information significative compte tenu du fait que la seule variable disponible, à savoir la nationalité, n'est plus révélatrice des différences existantes. A cet égard, la seule tendance nette est l'accroissement marqué des personnes issues de pays hors Union Européenne dans les ASBL d'insertion socioprofessionnelle. Combinée à l'âge et au niveau d'études (même inconnu), cela renforce l'hypothèse que ces ASBL accueillent plus que par le passé des primo-arrivants qui cherchent à s'intégrer sur le marché du travail. Sans avoir de données exhaustives à ce propos, on peut penser que l'on retrouve également ce type de profil parmi les étudiants de promotion sociale, notamment dans les cours de français langue étrangère dont les rangs ne font que grossir.

D. Les domaines de formations suivies

Adapter l'offre de formation à la demande est un exercice très compliqué, plus encore pour des opérateurs subventionnés qui doivent suivre des procédures parfois longues pour pouvoir ouvrir de nouvelles sections ou qui se voient contraints d'en fermer d'autres pour lesquelles la demande n'est plus suffisante.

Pour saisir ces changements il faut se référer aux intitulés des formations et donc travailler au niveau des types d'opérateurs voire même des centres de formation. Pour ce faire, le lecteur est renvoyé aux analyses proposées dans la première partie de ce rapport.

Il n'est pas aisé de tracer de manière plus globale des tendances générales concernant l'évolution des contenus de formations ou à tout le moins les domaines qu'elles concernent. Lorsque l'on se réfère au regroupement par domaine tel que préconisé dans la nomenclature du CEDEFOP, les fluctuations par rapport à 1999-2000 sont en effet généralement assez faibles.

On a vu qu'à Bruxelles Formation l'éventail de domaines couverts s'est très fortement élargi en raison principalement du développement des formations individuelles qui par définition sont beaucoup plus ciblées⁸⁶. Elles touchent un nombre extrêmement limité de personnes (parfois une ou deux) et sont focalisées sur les besoins spécifiques de ces dernières. Il est donc plus question de diversification dans les modalités de formation que de tendances lourdes dans l'offre de formation et les domaines couverts.

Un autre changement majeur par contre est l'ouverture du Centre langues qui a, dès le départ, accueilli un nombre important de stagiaires.

Les OISP dispensent des formations dans 26 domaines en 2005. Les domaines qui concentrent la majorité des stagiaires sont : les programmes de base, l'alphabétisation, le travail de bureau, le bâtiment et le développement personnel. L'analyse de l'évolution entre 1999 et 2005 met en évidence l'apparition de 7 nouveaux domaines qui s'adressent à 4,6% de l'ensemble des stagiaires (Comptabilité et fiscalité, Soins aux enfants et services pour la jeunesse, Services médicaux, Horticulture, Voyage tourisme et loisirs, Mécanique et travail du métal). 4 domaines présents en 1999 ont disparu dans l'éventail des formations 2005 : Gestion et administration, Electronique et automatisation, Langue et cultures étrangères, Journalisme et reportage.

Pour l'enseignement de promotion sociale, compte tenu des informations disponibles, on retiendra le fort développement des cours de français langue étrangère et le renforcement de certaines formations longues tels les graduats en comptabilité ou marketing. L'informatique constitue toujours un domaine recherché mais sans doute de manière moins marquée qu'il y a une dizaine d'années.

Dans les CEFA, on notera le développement important des formations aux métiers de la vente, le maintien de celles destinées aux coiffeurs et aux métiers de l'Horeca. Dans la construction, on observe une baisse des jeunes en formation pour les métiers du gros œuvre, compensée par une orientation vers le parachèvement.

A l'EFPME, c'est aussi le secteur de la vente qui regroupe le plus d'apprentis et d'auditeurs chef d'entreprise. Les cours de gestion et d'administration attirent également une part importante de ce public. La coiffure est toujours un domaine fort prisé. Par contre, on observe une baisse importante des jeunes s'orientant vers le secteur du tourisme et des loisirs.

Pas de renversement de situation donc. Et peu de choses qui traduiraient des mouvements massifs d'un domaine vers un autre perceptibles chez tous les opérateurs.

86. On ne peut en effet pas mettre ces formations professionnelles individuelles sur le même plan que les autres car elles répondent à des besoins précis en entreprise.

Ceci confirme plutôt les constats faits à propos de la structure globale du dispositif, c'est bien de stabilité que l'on doit parler, sans pouvoir différencier les analyses côté offre ou demande de formation.

Notons à ce propos que les opérateurs de formation se trouvent souvent dans des situations paradoxales, cherchant à capter une demande émergente ou des "niches" dans lesquels des innovations pourraient être faites, tout en devant rester attentifs à ne pas déployer des dispositifs trop spécifiques ou trop onéreux pour un nombre limité des personnes susceptibles d'être intéressées.

On a vu que Bruxelles Formation a fait face à ce problème en développant la formation individuelle et donc en sollicitant la collaboration des employeurs. A contrario, on observe du côté des CEFA et des formations des classes moyennes une moindre propension à créer de nouveaux programmes qui ne concerneraient qu'un nombre limité de jeunes.

Précisons également que les analyses par domaines reposent sur des données agrégées et sur un classement fondé sur l'intitulé des formations. Peu de changement perceptible à ce niveau-là ne signifie pas une sclérose du système. Il va sans dire qu'un même intitulé d'un Etat des lieux à l'autre recouvre des réalités et donc des contenus de formation et des méthodes pédagogiques qui évoluent.

2. Conclusions générales⁸⁷

Les remarques méthodologiques et les précautions d'usage qui jalonnent ce nouvel Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles témoignent des difficultés de tous ordres qui persistent dans la réalisation d'un tel exercice.

Beaucoup de cases blanches subsistent dans le tableau synoptique qui reprend l'ensemble des données relatives aux publics présents dans les différents centres. En cause notamment le fait que les statistiques relatives à l'enseignement de promotion sociale, l'opérateur de formation professionnelle le plus important, sont lacunaires⁸⁸, empêchant toute mise à plat exhaustive, ne fût-ce qu'en nombre de personnes concernées.

Très peu d'informations ont également pu être recueillies sur les domaines de formation suivis. On constate aussi une impossibilité pour la plupart⁸⁹ des opérateurs de croiser les données relatives aux stagiaires avec celles relatives aux heures de formation, à leur volume et aux domaines qu'elles touchent.

Dès lors on retiendra essentiellement les éléments suivants :

- > Le dispositif de formation professionnelle à Bruxelles connaît une grande stabilité tant dans le nombre d'opérateurs présents que dans les types de formation proposés aux différents publics.
- > Des adaptations d'ordre institutionnel, comme ce fut le cas pour les formations des classes moyennes ou en application d'un nouveau décret comme pour les CEFA ou la création de nouvelles activités comme le Centre langues à Bruxelles Formation sont faites au cas par cas, sans pour autant modifier de manière significative le dispositif global et son mode de fonctionnement. A cet égard, on notera que c'est parfois le mode de subvention lui-même et les procédures administratives mises en place qui ne permettent pas de suivre réellement les évolutions. C'est le cas en ce qui concerne les OISP dont les subventions sont plafonnées à un certain nombre d'heures ou de stagiaires. Les statistiques officielles rentrées à Bruxelles Formation couvrent uniquement la part de stagiaires subventionnés dans ce cadre-là, alors que, dans les faits, la combinaison avec d'autres modes de financement permet de former un nombre plus important de personnes. Cette évolution des pratiques n'apparaît donc pas dans cet Etat des lieux.
- > En référence aux déclarations gouvernementales, aux recommandations issues d'études sur le sujet et à certaines mesures permettant une ouverture du système, on aurait pu s'attendre à trouver plus de synergies entre certains opérateurs, c'est-à-dire des modes opératoires communs, des passerelles organisées entre opérateurs ou modules de formation, des modalités harmonisées de validation (notamment à des fins de certification par l'enseignement de promotion sociale), etc. Or, les avancées en ce sens sont pas perceptibles par le biais des données récoltées dans cet Etat des lieux.

C'est plutôt du côté des publics inscrits auprès des différents opérateurs que l'on perçoit certains changements, tant en ce qui concerne le nombre total de personnes en formation que leurs caractéristiques socioprofessionnelles. On peut en effet parler d'un réel développement des pratiques de formation continue en référence à l'augmentation quasi générale du nombre d'inscriptions chez tous les opérateurs⁹⁰ et en lien avec certaines évolutions comme un taux de féminisation souvent plus élevé et un "vieillissement" de la population ou à tout le moins une part plus importante du nombre de personnes ayant plus de 25 ans et même plus de 45 ans. Cette tendance peut être expliquée par le développement de ce qu'on appelle la culture de la formation continue et la prise de conscience de l'importance de se former tout au long de la vie et sans doute aussi par les effets des politiques

87. Auteurs:
Claire de Brier
et Valter Cortese

88. Comme précisé dans le chapitre consacré à l'enseignement de promotion sociale, ce caractère lacunaire réside non pas dans l'inexistence de chiffres mais dans la difficulté d'analyse de ces chiffres notamment au vu de l'organisation de la formation en modules.

89. Sauf pour Bruxelles formation et les OISP

90. Sauf pour l'apprentissage à l'EFPME

régionales d'augmentation de l'offre de formation et des déclinaisons au niveau régional des politiques fédérales d'activation. La part de demandeurs d'emploi présents dans les centres de formation pour adultes est en effet croissante. L'analyse transversale réalisée à partir des données disponibles est donc relativement limitée au regard de ce qui pourrait être fait si les informations étaient complètes et structurées de manière à permettre les croisements entre les différentes variables.

C'est donc à nouveau par des recommandations méthodologiques que l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la rédaction de ce rapport se voient contraintes de le conclure.

Les options méthodologiques qui doivent être prises pour assurer une collecte de données complètes et cohérentes ont été largement détaillées dans l'édition précédente de cet Etat des lieux. Elles restent toutes d'actualité. A partir de leur application à Bruxelles Formation, on a pu vérifier leur pertinence et constater qu'elles permettaient de réaliser des analyses beaucoup plus précises grâce principalement aux croisements rendus possibles entre les variables relatives aux heures de formation et celles relatives aux personnes qui les suivent.

Rappelons le projet DOFFO dont le but était précisément d'encourager tous les opérateurs à adopter des définitions, des nomenclatures, des indicateurs et des modes de collectes harmonisés pour permettre la compilation des données et ainsi réaliser un véritable Etat des lieux exhaustif et non contestable.

Les difficultés éprouvées pour produire des constats significatifs et émettre suffisamment d'hypothèses explicatives montrent de surcroît qu'une analyse strictement quantitative ne suffit pas pour saisir les évolutions propres à chaque opérateur et les resituer dans leur environnement. La réalisation d'un bon Etat des lieux nécessite de pouvoir contextualiser les données récoltées en les enrichissant des commentaires indispensables à leur bonne compréhension. A cet égard, une approche plus qualitative permettrait d'appréhender non seulement la variété et la palette des formations mais aussi leur niveau de qualité et, quand il y a lieu, les liens à l'emploi.

1. Statistiques ETNIC de l'enseignement de promotion sociale en RBC

Tableau 1 - Nombre d'élèves total et par niveau d'études en 2005-2006

Réseau	Nom école	Nb total d'étud.	Sec. infé.	Sec. sup.	Sup. type court	Sup. type long
LC	Centre de formation culturelle et sociale	547	35	512		
LC	Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé de l'A.C.N.	842		74	768	
LN	Ecole de promot° sociale des Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant	246	48	198		
LN	Centre de phonétique appliquée de Bruxelles	1 155	484	640	31	
LN	Centre d'études supérieures d'optométrie appliqué	294	185	33	76	
OC	Cours commerciaux du soir	540	53	487		
OC	Cours communaux de langues modernes - Woluwe Saint-Lambert	1 074	578	496		
OC	Cours de photographie	262		262		
OC	Cours de promotion sociale de Saint-Gilles	563	367	196		
OC	Cours de promotion sociale d'Uccle	784	326	375	83	
OC	Cours de promotion sociale Erasme	2 347	1 465	836	46	
OC	Cours du soir de langues	702	304	398		
OC	Cours industriels	363	161	145	57	
LN	Cours professionnels de coiffure d'Ixelles	387	261	126		
LN	E.P.F.C. 1	2 130	386	1 180	564	
LN	E.P.F.C. 2	2 192	490	895	807	
LN	E.P.F.C. 3	2 523	665	1 253	605	
LN	E.P.F.C. 4	1 365	528	758	79	
LN	E.P.F.C. 5	1 450	562	638	250	
LN	E.P.F.C. 6	1 654	740	871	43	
LN	E.P.F.C. 7	2 016	376	1 378	262	
LN	E.P.F.C. 8	1 581	402	819	360	
LC	Ecole pratique des hautes études commerciales (EPHEC)	932			932	
LC	Ecole de promotion sociale Saint-Luc	386		232	154	
LN	Ecole d'ergologie de Belgique	655			655	
OC	Ecole Jean Louis Thys - cours de promotion sociale	1 053	664	389		
OC	Institut auderghemois de promotion sociale - Marcel Tricot	663	169	494		
LN	Institut de formation de cadres pour le développement	583	167	384	32	

Sources: ETNIC, calculs CCFEE

OC	Institut de la parure, des soins de beauté, de l'habillement et de la bijouterie	573	168	405		
CF	Institut d'enseignement de promotion sociale de la CF - Evere Laeken	1 943	718	984	241	
CF	Institut d'enseignement de promotion sociale de la CF - Woluwe Saint-Pierre	562	335	227		
CF	Institut d'enseignement de promotion sociale de la CF - maréchalerie	168	116	52		
CF	Institut d'enseignement de promotion sociale de la CF - Uccle	5 200	811	3 643	703	43
OC	Institut d'enseignement technique de mécanique, d'électricité et de radio-télévision	344	176	168		
OC	Institut des carrières commerciales	587	29	162	396	
OC	Institut Diderot	1 017	331	619	67	
LN	Institut d'optique Raymond Tibaut	145	26		119	
OP	Institut Jean-Pierre Lallemand	361		43	318	
OC	Institut Machtens enseignement communal de promotion sociale	789	245	332	212	
OP	Institut Roger Guilbert	1 107			1 107	
OP	Institut Roger Lambion	1 444	682	618	144	
OC	Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek	1 951	622	791	538	
LC	Institut supérieur d'urbanisme et de rénovation urbaine I.S.U.R.U.	91			91	
OC	Institut technique Fernand Cocq - cours de promotion sociale	1 973	520	1 423	30	
LC	Institut technique supérieur Cardinal Mercier	367	94	206	67	
LN	Willemsfonds cours de néerlandais moyens et supérieurs	1 008		971	37	
Total	48 919	14 289	24 713	9 874	43	

Tableau 2 - Pourcentage d'élèves par niveau d'études et selon le sexe en 2005-2006

Sexe	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur type court	Supérieur type long	Total (%)	Total (nb d'élèves)
Homme	42,3	39,2	51,9	100,0	42,7	20 891
Femme	57,7	60,8	48,1	0,0	57,3	28 028
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Total (nb d'élèves)	14 289	24 713	9 874	43		48 919

Tableau 3 - Répartition des élèves par classe d'âge et par sexe en 2005-2006

Classe d'âge	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur type court	Supérieur type long	Total (%)	Total (nb élèves)	Hommes (%)	Femmes (%)
< de 18	3,4	1,8	0,3	0,0	2,0	963	40,6	59,4
18-24	27,3	30,8	30,6	2,3	29,7	14 527	41,4	58,6
25-34	38,6	38,0	46,3	67,4	39,9	19 518	45,1	54,9
35-44	19,0	17,7	15,8	27,9	17,7	8 656	42,3	57,7
45-54	8,7	8,6	5,9	2,3	8,1	3 954	38,0	62,0
55 >	3,0	3,1	1,2	0,0	2,7	1 301	40,5	59,5
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		42,7	57,3
Total (nb d'élèves)	14 289	24 713	9 874	43		48 919	20 891	28 028

Sources: ETNIC, calculs CCFF

Tableau 4 - Répartition des élèves par nationalité et par sexe en 2005-200

Nationalité	Secondaire inférieur	Secondaire supérieur	Supérieur type court	Supérieur type long	Total (%)	Total (nb élèves)	Hommes (%)	Femmes (%)
Belge	46,7	59,0	70,2	72,1	57,7	28 220	44,2	55,8
Europe des Quinze	12,5	13,1	7,7	2,3	11,8	5 782	37,3	62,7
Reste Europe	13,5	8,9	2,1	0,0	8,9	4 342	23,9	76,1
Afrique subsaharienne	6,7	5,2	9,1	7,0	6,4	3 150	49,9	50,1
Maghreb	7,7	4,7	8,6	18,6	6,4	3 119	59,3	40,7
Asie	4,8	3,7	0,8	0,0	3,4	1 683	36,8	63,2
Amérique latine	3,9	2,7	0,8	0,0	2,7	1 308	35,3	64,7
Moyen-Orient	3,5	2,2	0,3	0,0	2,2	1 089	57,1	42,9
Amérique du Nord	0,2	0,2	0,0	0,0	0,2	81	27,2	72,8
Autre ou inconnu	0,3	0,3	0,3	0,0	0,3	145	46,9	53,1
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		42,7	57,3
Total (nb d'élèves)	14 289	24 713	9 874	43		48 919	20 891	28 028

Sources: ETNIC, calculs CCFF

2. Nomenclature CEDEFOP⁸⁸

A. Tableau synoptique des 65 domaines de formation

88. Extrait du
Manuel, CEDEFOP,
téléchargeable sur:
[www2.trainingvillage.gr/
etv/publication/download/
panorama/5092_fr.pdf](http://www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/5092_fr.pdf)

Dans la présente classification, l'adjectif "général" n'est pas utilisé dans le sens "enseignement général" par opposition à "enseignement professionnel". Les "programmes généraux" sont les programmes relatifs aux compétences de base et au développement personnel.

GRANDS GROUPES	DOMAINES D'ÉTUDE	DOMAINES DE FORMATION
0 Programmes généraux	01 Programmes de base 08 Alphabétisation et apprentissage du calcul 09 Développement personnel	010 Programmes de base 080 Alphabétisation et apprentissage du calcul 090 Développement personnel
1 Éducation	14 Formation des enseignants et sciences de l'éducation	141 Enseignement et formation 142 Sciences de l'éducation
2 Lettres et arts	21 Arts 22 Lettres	211 Beaux-arts 212 Musique et arts du spectacle 213 Techniques audiovisuelles et production média 214 Stylisme/conception 215 Artisanat 221 Religion et théologie 222 Langues et cultures étrangères 223 Langue maternelle 224 Histoire, philosophie et matières apparentées

GRANDS GROUPES		DOMAINES D'ÉTUDE	DOMAINES DE FORMATION
3	Sciences sociales, commerce et droit	31 Sciences sociales et du comportement	310 Sciences sociales et du comportement
		32 Journalisme et information	321 Journalisme et reportage 322 Bibliothéconomie, information, archivisme
		34 Commerce et administration	341 Vente en gros et au détail 342 Marketing et publicité 343 Finance, banque, assurance 344 Comptabilité et fiscalité 345 Gestion et administration 346 Secrétariat et travail de bureau 347 Vie professionnelle
		38 Droit	380 Droit
4	Sciences	42 Sciences de la vie	420 Sciences de la vie
		44 Sciences physiques	440 Sciences physiques
		46 Mathématiques et statistiques	460 Mathématiques et statistiques
		48 Informatique	481 Sciences informatiques 482 Utilisation de l'ordinateur
5	Ingénierie, industrie de transformation et production	52 Ingénierie et techniques apparentées	521 Mécanique et travail du métal 522 Électricité et énergie 523 Électronique et automatisation 524 Chimie et génie des procédés 525 Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique
		54 Industrie de transformation et de traitement	541 Traitement des produits alimentaires 542 Textile, vêtement, chaussure et cuir 543 Matériaux (bois, papier, plastique, verre) 544 Industries minières et extractives
		58 Architecture et bâtiment	581 Architecture et urbanisme 582 Bâtiment et génie civil
6	Agriculture	62 Agriculture, sylviculture et halieutique	621 Production agricole et animale 622 Horticulture 623 Sylviculture 624 Pêcheries
		64 Sciences vétérinaires	640 Sciences vétérinaires

GRANDS GROUPES		DOMAINES D'ÉTUDE	DOMAINES DE FORMATION
7	Santé et protection sociale	72 Santé	721 Médecine 722 Services médicaux 723 Soins infirmiers 724 Études dentaires
		76 Services sociaux	761 Soins aux enfants et services pour la jeunesse 762 Travail social et orientation
8	Services	81 Services aux particuliers	811 Hôtellerie et services de restauration 812 Voyage, tourisme et loisirs 813 Sports 814 Services à domicile 815 Coiffure et soins de beauté
			840 Services de transport
			850 Protection de l'environnement
			861 Protection des biens et des personnes 862 Santé et sécurité du travail 863 Sécurité militaire
		84 Services de transport	
		85 Protection de l'environnement	
		86 Services de sécurité	
9	Inconnu ou non précisé	99 Inconnu ou non précisé	999 Inconnu ou non précisé

Note : Dans la classification des programmes généraux, le "0" doit être utilisé en troisième position.

B. Descriptif des domaines de formation

Descriptifs des domaines de formation

Cette partie du manuel décrit chacun des domaines de formation en fonction de son contenu. Ne s'agit pas d'une description exhaustive des contenus. Le but est de déterminer quel domaine correspond le mieux au programme ou au groupe de programmes à classer.

Une classification qui repose uniquement sur l'appellation du programme de formation pourrait conduire à de graves erreurs. Cela est particulièrement vrai pour ce qui est de certains termes populaires tels que «communication» ou «gestion», qui sont utilisés dans de nombreux contextes. En outre, un même programme peut correspondre à des concepts différents dans différents pays. Il convient donc de traiter avec prudence les appellations des programmes et, dans la mesure du possible, de se baser plutôt sur le contenu principal.

Il faut noter que la liste des programmes de formation figurant après chaque descriptif n'est donnée qu'à titre indicatif et n'est nullement exhaustive. Une liste plus complète de programmes/matières est donnée dans le répertoire systématique pages 33-43.

010 Programmes de base

Les programmes de base sont des programmes conçus pour dispenser un enseignement de base en lecture, écriture, arithmétique, et pour développer une compréhension élémentaire d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, l'art et la musique. Ils peuvent également inclure l'instruction religieuse. Les programmes de base relèvent normalement de l'enseignement général dispensé aux niveaux du primaire et du premier cycle du secondaire. Les programmes d'enseignement général dispensés dans le second cycle du secondaire sans dominante particulière sont également considérés comme des programmes de base. Les programmes de formation professionnelle ne sont qu'exceptionnellement classés dans cette catégorie.

080 Alphabétisation et apprentissage du calcul

Les programmes d'alphabétisation et d'apprentissage du calcul sont avant tout destinés aux adultes illettrés, et offrent un enseignement de base en lecture, écriture et parfois arithmétique. Le groupe d'âge adulte s'adresse généralement ces programmes pour servir à établir une distinction par rapport à l'adulte 010. Puisqu'un programme de base principal porte sur les formations suivantes:

- Alphabétisation simple
- Apprentissage du calcul
- Rattrapage de base pour adultes

090 Développement personnel

Les programmes de développement personnel peuvent être définis en fonction de leurs effets sur les capacités (mentales, sociales, etc.) des individus. Ce domaine comprend les programmes de développement personnel qui ne sont classés ni en 010

«Programmes de base» ni en 080 «Alphabétisation et apprentissage du calcul» et qui sont destinés à développer les compétences des individus dans les domaines professionnels. Le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Acquisition de comportements
- Aptitudes à communiquer
- Aptitudes sociales
- Argumentation et présentation
- Auto-développement
- Compétences mentales
- Coopération
- Gestion du temps
- Prise de parole
- Techniques de recherche d'emploi

Inclusions:

• La formation aux fonctions directrices dans le cadre du développement personnel est incluse dans ce domaine.
• La formation relative à la vie professionnelle ou aux métiers professionnels est incluse dans ce domaine si elle se concentre sur le développement personnel que sur le développement professionnel.

Exclusions:

• La formation aux fonctions directrices dans le cadre de la gestion est exclue de ce domaine et classée en 345 «Gestion et administration».

141 Enseignement et formation

L'enseignement et la formation concernent la théorie et la pratique de l'enseignement, et vise à préparer les apprenants au métier d'enseignant, généralement à un certain niveau d'enseignement dans le système éducatif. La formation de formateurs pour la formation et l'enseignement professionnels doit également être classée ici. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Enseignement pré-scolaire
- Enseignement de niveau primaire
- Enseignement de niveau secondaire
- Enseignement, maître spécifique
- Formation de formateurs en entreprise, etc...
- Formation de formateurs

Inclusions:

• Les programmes de formation d'enseignants portant sur une matière spécifique, les programmes de formation d'enseignants de matières théoriques (mathématiques, histoire, langues étrangères, etc.) et les programmes de formation d'enseignants de matières artistiques/pratiques (musique, arts, sport, etc.) et professionnels sont inclus dans ce domaine.
• La formation de formateurs pour la formation et l'enseignement professionnels est incluse dans ce domaine.
• La formation de moniteurs d'auto-école est incluse dans ce domaine

Exclusions:

• La formation d'entraîneurs sportifs est exclue de ce domaine et classée en 813 «Sports».

142 Sciences de l'éducation

Les sciences de l'éducation concernent les processus d'apprentissage et les théories, méthodes et techniques permettant de transmettre des connaissances. Les programmes de formation des enseignants ne sont pas inclus dans ce domaine, mais celui-ci comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Didactique
- Évaluation et recherche pédagogiques
- Sciences de l'éducation
- Sciences pédagogiques

Exclusions:

• Les programmes de formation d'enseignants sont exclus de ce domaine et classés en 141 «Enseignement et formation».

211 Beaux-arts

Les beaux-arts concernent les formes visuelles d'expression créative, la théorie, l'histoire, les techniques, l'exécution et la production d'œuvres plastiques, en particulier picturales et sculpturales. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Gravure
- Histoire de l'art
- Peinture
- Photographie de l'art
- Sculpture
- Théorie de l'art

Exclusions:

• Les formations portant sur la scénarisation, la poésie, etc. sont exclues de ce domaine et classées en 215 «Arts du spectacle».
• L'architecture est exclue de ce domaine et classée en 581 «Architecture et urbanisme».
• La formation d'enseignants de matières artistiques est exclue de ce domaine et classée en 141 «Enseignement et formation».

212 Musique et arts du spectacle

La musique et les arts du spectacle concernent les principes et les techniques relatifs à l'exécution/interprétation dans les domaines de la musique, de l'élocution, du mouvement, du mime, du jeu de rôles, de l'improvisation et de l'art de la scène. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Art dramatique
- Chorégraphie
- Cinéma
- Composition musicale
- Danse (art)
- Direction d'orchestre
- Interprétation de rôles et mise en scène
- Musique
- Théâtre

Inclusions:

• L'histoire et la théorie de la musique et des arts du spectacle sont incluses dans ce domaine.

Exclusions:

• La formation d'enseignants de musique et autres arts du spectacle est exclue de ce domaine et classée en 141 «Enseignement et formation».

213 Techniques audiovisuelles et production média

Les techniques audiovisuelles et la production média concernent les techniques et compétences nécessaires pour la production de livres et de journaux, de produits de radio et de télévision, de films et de cas-ses vidéo, de musique enregistrée et de reproduction graphique. Ce domaine concerne également les méthodes de reproduction couleur, de photographie et d'impression, ainsi que l'association d'images, de texte et d'illustrations pour la production de livres, de magazines, d'articles, de documents publicitaires, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Composition informatique
- Composition typographique
- Création graphique
- Enregistrement musical
- Illustration
- Impression
- Photographie
- Prise de son
- Prise de vue
- Production cinématographique
- Production de radio et de télévision
- Réalisation graphique/étiquette
- Reliure
- Reproduction graphique
- Techniques médias

Inclusions:

• La publication assistée par ordinateur et la maquette sont incluses dans ce domaine.

Exclusions:

• La formation à l'utilisation de logiciels spécifiques de publication assistée par ordinateur est exclue de ce domaine et classée en 482 «Utilisation de l'ordinateur».
• Le journalisme (formulation et contenu de messages) est exclu de ce domaine et classé en 321 «Journalisme et reportage».

214 Stylisme/conception

Le stylisme (également appelé conception, création ou encore design selon le secteur d'activité) concerne l'utilisation combinée de lignes, de formes et de issues afin de concevoir et de réaliser des vêtements, des produits industriels, des articles et autres éléments de décoration intérieure. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Architecture d'intérieur
- Composition d'éclairage
- Conception de produits industriels (art)
- Décoration intérieure
- Décors de théâtre
- Stylisme (vêtement)
- Stylisme de mode

Exclusions: • La conception en bâtiment est exclue de ce domaine • Les programmes de base dispensés dans les établissements confessionnels, les séminaires, etc. qui comprennent l'enseignement non professionnel, comprennent l'enseignement non professionnel, comprennent l'enseignement non professionnel. Inclusions: • Par langue étrangère, il faut entendre une langue enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue. Est considérée comme seconde langue une langue nationale enseignée à des apprenants qui ont une autre langue pour langue principale. Exclusions: • Les programmes où est enseignée la langue maternelle, même si celle-ci n'est pas la langue nationale (par ex. programmes pour enseignants immigrés enseignant leur propre langue) sont exclus de ce domaine et classés en 223 «Langue maternelle». • Si l'étude des cultures étrangères n'est pas associée à l'étude d'une langue étrangère, elle est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement». 223 Langue maternelle L'étude de la langue maternelle concerne la langue maternelle enseignée en tant que telle, ainsi que la littérature et la linguistique relatives à cette langue. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Correction d'épreuves - Expression écrite - Langage par signes - Langue maternelle Inclusions: • L'étude de la langue maternelle concerne la langue enseignée en tant que telle, même s'il ne s'agit pas de la langue nationale d'un pays. C'est par exemple le cas des programmes destinés à enseigner aux immigrants leur langue maternelle. Exclusions: • Les programmes de langue nationale sont exclus de ce domaine si la langue est enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue et sont classés en 222 «Cultures et langues étrangères». 224 Histoire, philosophie et matières apparentées L'histoire, la philosophie et les matières apparentées portent sur l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la philosophie, de la logique, de la morale et autres matières apparentées. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend	Exclusions: • La conception en bâtiment est exclue de ce domaine • Les programmes de base dispensés dans les établissements confessionnels, les séminaires, etc. qui comprennent l'enseignement non professionnel, comprennent l'enseignement non professionnel. Inclusions: • Par langue étrangère, il faut entendre une langue enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue. Est considérée comme seconde langue une langue nationale enseignée à des apprenants qui ont une autre langue pour langue principale. Exclusions: • Les programmes où est enseignée la langue maternelle, même si celle-ci n'est pas la langue nationale (par ex. programmes pour enseignants immigrés enseignant leur propre langue) sont exclus de ce domaine et classés en 223 «Langue maternelle». • Si l'étude des cultures étrangères n'est pas associée à l'étude d'une langue étrangère, elle est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement». 223 Langue maternelle L'étude de la langue maternelle concerne la langue maternelle enseignée en tant que telle, ainsi que la littérature et la linguistique relatives à cette langue. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Correction d'épreuves - Expression écrite - Langage par signes - Langue maternelle Inclusions: • L'étude de la langue maternelle concerne la langue enseignée en tant que telle, même s'il ne s'agit pas de la langue nationale d'un pays. C'est par exemple le cas des programmes destinés à enseigner aux immigrants leur langue maternelle. Exclusions: • Les programmes de langue nationale sont exclus de ce domaine si la langue est enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue et sont classés en 222 «Cultures et langues étrangères». 224 Histoire, philosophie et matières apparentées L'histoire, la philosophie et les matières apparentées portent sur l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la philosophie, de la logique, de la morale et autres matières apparentées. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend	Exclusions: • La conception en bâtiment est exclue de ce domaine • Les programmes de base dispensés dans les établissements confessionnels, les séminaires, etc. qui comprennent l'enseignement non professionnel, comprennent l'enseignement non professionnel. Inclusions: • Par langue étrangère, il faut entendre une langue enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue. Est considérée comme seconde langue une langue nationale enseignée à des apprenants qui ont une autre langue pour langue principale. Exclusions: • Les programmes où est enseignée la langue maternelle, même si celle-ci n'est pas la langue nationale (par ex. programmes pour enseignants immigrés enseignant leur propre langue) sont exclus de ce domaine et classés en 223 «Langue maternelle». • Si l'étude des cultures étrangères n'est pas associée à l'étude d'une langue étrangère, elle est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement». 223 Langue maternelle L'étude de la langue maternelle concerne la langue maternelle enseignée en tant que telle, ainsi que la littérature et la linguistique relatives à cette langue. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Correction d'épreuves - Expression écrite - Langage par signes - Langue maternelle Inclusions: • L'étude de la langue maternelle concerne la langue enseignée en tant que telle, même s'il ne s'agit pas de la langue nationale d'un pays. C'est par exemple le cas des programmes destinés à enseigner aux immigrants leur langue maternelle. Exclusions: • Les programmes de langue nationale sont exclus de ce domaine si la langue est enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue et sont classés en 222 «Cultures et langues étrangères». 224 Histoire, philosophie et matières apparentées L'histoire, la philosophie et les matières apparentées portent sur l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la philosophie, de la logique, de la morale et autres matières apparentées. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend	Exclusions: • La conception en bâtiment est exclue de ce domaine • Les programmes de base dispensés dans les établissements confessionnels, les séminaires, etc. qui comprennent l'enseignement non professionnel, comprennent l'enseignement non professionnel. Inclusions: • Par langue étrangère, il faut entendre une langue enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue. Est considérée comme seconde langue une langue nationale enseignée à des apprenants qui ont une autre langue pour langue principale. Exclusions: • Les programmes où est enseignée la langue maternelle, même si celle-ci n'est pas la langue nationale (par ex. programmes pour enseignants immigrés enseignant leur propre langue) sont exclus de ce domaine et classés en 223 «Langue maternelle». • Si l'étude des cultures étrangères n'est pas associée à l'étude d'une langue étrangère, elle est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement». 223 Langue maternelle L'étude de la langue maternelle concerne la langue maternelle enseignée en tant que telle, ainsi que la littérature et la linguistique relatives à cette langue. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Correction d'épreuves - Expression écrite - Langage par signes - Langue maternelle Inclusions: • L'étude de la langue maternelle concerne la langue enseignée en tant que telle, même s'il ne s'agit pas de la langue nationale d'un pays. C'est par exemple le cas des programmes destinés à enseigner aux immigrants leur langue maternelle. Exclusions: • Les programmes de langue nationale sont exclus de ce domaine si la langue est enseignée en tant que langue étrangère ou en tant que seconde langue et sont classés en 222 «Cultures et langues étrangères». 224 Histoire, philosophie et matières apparentées L'histoire, la philosophie et les matières apparentées portent sur l'étude de l'histoire, de l'archéologie, de la philosophie, de la logique, de la morale et autres matières apparentées. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend
---	---	---	---

- programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Analyses des investissements
 - Assurance
 - Assurances invalidité-vieillesse
 - Assurances sociales
 - Banque et finance
 - Courtage en valeurs
 - Investissements et valeurs
 - Opérations de guichet bancaire
 - Théorie financière
- Exclusions:**
- L'étude des sciences actuarielles est exclue de ce domaine et classée en 460 «Mathématiques et statistiques».
- 344 Comptabilité et fiscalité**
La comptabilité et la fiscalité concernent le suivi, l'audit et l'enregistrement des transactions financières. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Audit
 - Comptabilité
 - Conseil fiscal
 - Tenue des livres
- 345 Gestion et administration**
La gestion et l'administration concernent la planification, la direction et le contrôle des fonctions et activités des organisations et institutions. Les programmes de gestion qui comportent une formation à l'administration, à l'économie, à la finance, etc. sont également classés à ce poste si la gestion et l'administration en constituent la dominante. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Administration
 - Administration du personnel
 - Formation à la création d'entreprise
 - Gestion d'établissements d'enseignement
 - Gestion de bureaux
 - Gestion de l'emploi
 - Formation de la formation
 - Gestion du personnel
 - Gestion logistique
 - Sciences de gestion
 - Théorie et comportement organisationnels
- Inclusions:**
- La formation aux fonctions directionnelles dans le cadre de la gestion est incluse dans ce domaine.
- Exclusions:**
- L'administration dans le sens de travail de bureau est exclue de ce domaine et classée en 346 «Secrétariat et travail de bureau».
 - La formation aux aptitudes directionnelles relevant du développement personnel est exclue de ce domaine et classée en 090 «Développement personnel».

- Inclus dans ce domaine s'ils sont destinés à former des secrétaires plutôt que des assistants spécialisés. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Compétences sur clavier
 - Conduite de machines de bureau
 - Dactylographie
 - Formation de personnel de bureau
 - Formation de téléphonistes-standardistes
 - Réception/acueil
 - Saisie de données
 - Secrétaire
 - Secrétaire en langue(s) étrangères(s)
 - Secrétaire juridique
 - Secrétaire médical
 - Services d'administration et de secrétariat
 - Sténographie
- Inclusions:**
- Les programmes généraux de secrétariat qui comprennent entre autres la formation à l'informaticque sont inclus dans ce domaine.
- Exclusions:**
- Les formations à l'utilisation de logiciels spéciaux sont exclues de ce domaine et classées en 482 «Utilisation de l'ordinateur».
 - La gestion de bureaux est exclue de ce domaine et classée en 345 «Gestion et administration».
 - La réception/hôte/est est exclue de ce domaine et classée en 811 «Hôtellerie et services de restauration».
- 347 Vie professionnelle**
La vie professionnelle concerne l'étude de la structure et des fonctions de la vie professionnelle. Ce domaine comprend les programmes, essentiellement dispensés dans le cadre de la formation du personnel, portant sur le lieu de travail et les tâches professionnelles:
- Assurance qualité
 - Besoins des clients
 - Connaissance de l'entreprise
 - Développement professionnel
 - Formation syndicale (générale)
 - Introduction dans l'entreprise
 - Organisation
- Inclusions:**
- Les programmes de formation du personnel portant sur le lieu de travail ou sur les tâches professionnelles sont inclus dans ce domaine s'il n'est possible de les classer dans aucun autre domaine.
- Exclusions:**
- La formation portant sur le lieu de travail ou sur les tâches professionnelles est exclue de ce domaine si elle est davantage liée au développement personnel qu'au développement professionnel et classée en 090 «Développement personnel».
 - Les programmes qui peuvent être affectés à tout autre domaine sont exclus de ce domaine et classés dans le domaine approprié. Par exemple, les cours sur la qualité doivent, s'ils sont techniques, être classés en 52 «Ingénierie et techniques apparentées».
- 360 Droit**
Le droit concerne les principes et les procédures formelles de maintien de l'ordre social, y compris la pratique de professions juridiques (avocats, juristes, magistrats, etc.). Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- que de professions juridiques (avocats, juristes, magistrats, etc.). Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Droit commercial
 - Droit du travail
 - Droit pénal
 - Histoire du droit
 - Jurisprudence
 - Pratique juridique
- 420 Sciences de la vie**
Les sciences de la vie concernent la structure, les fonctions, la reproduction, le développement, l'évolution et le comportement de tous les organismes vivants. Elles incluent la biologie et les sciences connexes. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Biochimie
 - Biologie
 - Botanique
 - Génétique
 - Pharmacologie
 - Toxicologie
 - Zoologie
- Inclusions:**
- L'étude des transformations chimiques des organismes vivants (biochimie, toxicologie, pharmacologie, etc.) est incluse dans ce domaine.
- Exclusions:**
- La génie de l'environnement et l'écologie, qui concernent les relations entre les organismes vivants et l'environnement, sont exclus de ce domaine et classés en 850 «Protection de l'environnement».
- 440 Sciences physiques**
Les sciences physiques concernent la matière et l'énergie et les phénomènes de transformation qui les lient. Elles englobent la physique, la chimie et les sciences de la terre. Ce domaine, qui concerne essentiellement l'enseignement non professionnel, comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Astronomie
 - Chimie
 - Géographie physique
 - Géologie
 - Météorologie
 - Optique
 - Physique
 - Sciences de l'espace
 - Sciences de la Terre
 - Stéréologie
- Inclusions:**
- La chimie est incluse dans ce domaine.
- Exclusions:**
- La biochimie est exclue de ce domaine et classée en 420 «Sciences de la vie».
 - La géographie sociale/humaine est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement».

- 460 Mathématiques et statistiques**
Les mathématiques concernent les systèmes de relations abstraits, les faits numériques, les données et leurs applications. Elles englobent l'algèbre, l'arithmétique, la géométrie, l'analyse réelle et complexe et les mathématiques appliquées. L'algorithmique et les mathématiques appliquées à un domaine (biologie, sciences sociales, sciences humaines, etc.) sont également à inclure dans ce domaine. Les statistiques concernent la collecte, la description, la mise en forme et l'analyse de données numériques. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Analyse numérique
 - Géométrie
 - Mathématiques
 - Sciences actuarielles
 - Statistiques
 - Statistiques mathématiques
 - Théorie des probabilités
- 481 Sciences informatiques**
Les sciences informatiques concernent la conception et le développement de systèmes et environnements informatiques, ainsi que la conception, la maintenance et l'intégration des applications de logiciels. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Administration de réseaux
 - Analyse des systèmes informatiques
 - Conception de systèmes informatiques
 - Langages de programmation (Visual Basic, C++, etc.)
 - Programmation informatique
 - Sciences informatiques
 - Systèmes d'exploitation
 - Traitement électronique de données
- Exclusions:**
- Le génie informatique (matériel) est exclu de ce domaine et classé en 523 «Électronique et automatisations».
 - La formation à l'utilisation d'applications informatiques est exclue de ce domaine et classée en 482 «Utilisation de l'ordinateur».
- 482 Utilisation de l'ordinateur**
L'utilisation de l'ordinateur concerne l'utilisation d'ordinateurs et de logiciels à des fins diverses. Les programmes classés à ce poste sont généralement de courte durée. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Logiciels de calcul (tableurs)
 - Logiciels de publication assistée par ordinateur
 - Logiciels de traitement de données
 - Logiciels de traitement de texte
 - Utilisation d'internet
 - Utilisation de l'ordinateur
- 521 Mécanique et travail du métal**
La mécanique et le travail du métal (ingénierie et techniques apparentées) concernent la planification, la conception, l'élaboration, la production, l'entretien et le contrôle de machines, d'installations et de systèmes mécaniques et de produits métalliques. Ce domaine

concerne également la conception, et l'entretien de machines servant à ces travaux et des services. Les programmes sont classés en 525 «Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique» et les produits métalliques. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Armurerie
- Façonnage, tournage et usinage des métaux
- Fonderie et moulage des métaux
- Génie mécanique
- Hydraulique
- Ingénierie de la métallurgie
- Mécanique de précision
- Métières de la mécanique
- Outillage et ajustage des métaux
- Serrurerie et activités assimilées
- Soudage
- Tôlerie-chaudronnerie

Exclusions:

- La mécanique et l'industrie des véhicules à moteur sont exclues de ce domaine et classées en 525 «Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique».

522 Électricité et énergie

L'électricité (ingénierie et techniques apparentées) concerne l'installation, l'entretien, la réparation et le diagnostic des problèmes techniques des câblages et autres équipements électriques dans les habitations et les entreprises commerciales et industrielles. L'installation et l'entretien des réseaux de distribution d'énergie électrique aériens et souterrains sont inclus dans ce domaine. Par **énergie** on entend la production d'énergie. Ce domaine comprend des programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Climatisation
- Distribution de gaz
- Electrotechnique
- Énergie
- Énergie nucléaire, hydraulique et thermique
- Installation et entretien de lignes électriques
- Installations électriques
- Métières de l'électricité
- Métières du chauffage
- Production d'énergie
- Réfrigération
- Réparation d'appareils électriques (sauf radio et télévision)

Inclusions:

- L'installation, le diagnostic des problèmes techniques et la réparation des équipements de chauffage, de climatisation et de réfrigération sont inclus dans ce domaine.

Exclusions:

- L'électricité automobile est exclue de ce domaine et classée en 525 «Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique».

• La réparation d'appareils de radio et de télévision est exclue de ce domaine et classée en 523 «Électronique et automatisation».

523 Électronique et automatisation
L'électronique et l'automatisation (ingénierie et techniques apparentées) concernent la planification, la conception, l'élaboration, la maintenance et le contrôle d'équipements, de matériel et de systèmes électroniques, y compris la conception d'ordinateurs et d'équipements de communication. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Électronique de radiofréquence
- Entretien d'équipements électroniques
- Génie électronique
- Génie informatique
- Ingénierie du contrôle électronique
- Installation d'équipements de communication
- Maintenance d'équipements de communication
- Réparation d'appareils de télévision et de radio
- Réparation d'ordinateurs
- Robotique
- Systèmes de communication
- Technologie de traitement des données
- Technologie des réseaux
- Technologie des télécommunications
- Technologie numérique

Exclusions:

- Les sciences informatiques (conception de systèmes informatiques et d'applications de logiciels) sont exclues de ce domaine et classées en 481 «Sciences informatiques».

524 Chimie et génie des procédés

La chimie et le génie des procédés (ingénierie et techniques apparentées) concernent la planification, la conception et le développement de produits et de procédés relatifs aux modifications chimiques et physiques, y compris la conception d'usines chimiques et de systèmes de contrôle. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Biotechnique
- Conduite d'installations et de machines (industrie de transformation)
- Génie chimique
- Génie des procédés
- Technologie de laboratoire
- Technologies des procédés chimiques
- Traitement du pétrole et du gaz/industrie pétrochimique

Inclusions:

- La technologie de laboratoire est incluse dans ce domaine si la formation ne porte pas sur une application spécifique.

Exclusions:

- La technologie de laboratoire est exclue de ce domaine si la formation porte sur une application spécifique (biologie, physique, médecine, dentaire, etc.) et

classée dans le domaine approprié (420, 440, 722, 724, etc.).

525 Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique

Les activités associées aux véhicules à moteur et à la construction navale et aéronautique (ingénierie et techniques apparentées) concernent la conception, l'élaboration, la fabrication, la maintenance et le diagnostic des problèmes techniques des véhicules à moteur, des engins de terrassement et des machines agricoles, leur réparation et leur entretien. Généralement, la formation porte à la fois sur les structures métalliques et les moteurs. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Carrosserie
- Construction et réparation de véhicules
- Construction navale
- Électricité automobile
- Industrie des motocycles
- Industrie des véhicules à moteur
- Ingénierie aéronautique
- Maintenance aéronautique
- Tôlerie-carrosserie
- Vernissage, peinture au pistolet

Inclusions:

- L'électricité automobile est incluse dans ce domaine.

Exclusions:

- La fabrication et la réparation de véhicules sans moteur est exclue de ce domaine et classée en 521 «Mécanique et travail du métal» (par ex. bicyclettes) ou en 534 «Matériaux bois, papier, plastique, verre» (par ex. bateaux sans moteur).

541 Traitement des produits alimentaires

La transformation et le traitement (sans moteur et le conditionnement des produits alimentaires et des boissons, ainsi que l'équipement et les procédés utilisés dans leur production et leur distribution. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Boucherie
- Boulangerie
- Brasserie
- Confiserie
- Conservation des aliments
- Industrie laitière
- Pâtisserie
- Production de vin
- Science et technologie des aliments
- Traitement des produits alimentaires et des boissons
- Traitement des viandes
- Traitement du tabac

Inclusions:

- La manipulation et l'hygiène des aliments sont incluses dans ce domaine.

Exclusions:

- Les services de restauration sont exclus de ce domaine et classés en 811 «Hôtellerie et services de restauration».

• La nutrition est exclue de ce domaine et classée en 722 «Services médicaux».

542 Textile, vêtement, chaussure, cuir

Les activités liées au textile, au vêtement, à la chaussure et au cuir (industries de transformation et de traitement) concernent la fabrication de tissus, d'articles en tissu et en cuir, de chaussures, de vêtements et d'accessoires vestimentaires. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Confection
- Couture
- Couture/confection
- Fabrication de chaussures
- Fabrication de fourrures
- Filage
- Métières du textile
- Métières du vêtement
- Production de cuirs et peaux
- Sellerie
- Tapisserie-capitonnage
- Tissage (industriel)
- Traitement du cuir
- Travail de la laine

Exclusions:

- Les métiers d'arts appliqués artisanaux (tissage, broderie, etc.) sont exclus de ce domaine et classés en 215 «Artisanat».

543 Matériaux (bois, papier, plastique, verre)

Les activités liées aux matériaux (industrie de transformation et de traitement) concernent la fabrication de produits en bois, papier, plastique, verre ou autres matériaux tels que la pierre, l'argile, les matériaux artificiels et synthétiques, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes :

- Céramique industrielle
- Construction nautique (sans moteur)
- Ebénisterie
- Fabrication de meubles
- Industrie du caoutchouc
- Menuiserie d'ameublement
- Menuiserie-charpente navale
- Métières du bois
- Plasturgie
- Production et transformation du papier
- Production industrielle de diamants
- Technologie du bois de construction
- Travail du verre (industriel)
- Usinage et tournage du bois

Exclusions:

- Les métiers d'arts appliqués artisanaux (arts et artisanat du verre, sculpture sur bois, etc.) sont exclus de ce domaine et classés en 215 «Artisanat».
- La menuiserie-charpente en bâtiment est exclue de ce domaine et classée en 552 «Bâtiment et génie civil».
- Les procédés chimiques sont exclus de ce domaine et classés en 524 «Chimie et génie des procédés».
- L'imprimerie et la reliure sont exclues de ce domaine et classées en 213 «Techniques audiovisuelles et production média».

544 Industries minières et extractives

Les activités liées aux industries minières et extractives (y compris la prospection et l'exploitation) consistent à planifier, développer et diriger l'extraction de minéraux ou minéraux, de pétrole et de gaz, et à estimer l'importance des gisements. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Extraction de matières premières
- Extraction de pétrole et de gaz
- Génie et technologie minières
- Minéralogie

Inclusions:

• Le génie minier est inclus dans ce domaine.

Exclusions:

- L'ingénierie de la métallurgie est exclue de ce domaine et classée en 521 «Mécanique et travail du métal».
- La géologie est exclue de ce domaine et classée en 440 «Sciences physiques».

581 Architecture et urbanisme

L'architecture concerne l'art, la science et les techniques de la conception en bâtiment. Elle englobe aussi bien les fins utilitaires, telles que la solidité de la structure et l'efficacité fonctionnelle et économique du bâtiment, que les considérations esthétiques. L'urbanisme concerne le développement planifié et la mise en valeur des villes sur le plan tant fonctionnel qu'esthétique. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Aménagement communautaire
- Aménagement des paysages
- Aménagement du territoire
- Aménagement urbain
- Architecture
- Architecture de gros œuvre
- Cartographie/topographie
- Conception en bâtiment
- Développement local
- Topographie
- Urbanisme et aménagement urbain

Inclusions:

• La cartographie et la topographie sont incluses dans ce domaine.

Exclusions:

• La décoration intérieure est exclue de ce domaine et classée en 214 «Système/conception».

582 Bâtiment et génie civil

Le bâtiment concerne la science, la technologie et les techniques associées à la conception, la construction, l'entretien et la réparation des structures bâties, y compris les constructions publiques, commerciales, industrielles et résidentielles et leurs installations. Le génie civil consiste à planifier, concevoir, contrôler et diriger la construction de bâtiments et autres ouvrages de grande envergure, y compris les systèmes de transport, d'alimentation en eau potable, de gestion des eaux usées, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Briqueterie
- Carrelage-dallage
- Construction de bâtiments
- Construction de ponts
- Construction de routes
- Génie civil
- Génie du bâtiment
- Ingénierie des bassins et installations portuaires
- Maçonnerie
- Maçonnerie-carrelage
- Menuiserie-charpente en bâtiment
- Peinture et revêtement mural
- Plâtrage
- Plomberie-hydraulique
- Revêtement de sols
- Sciences et technologies de l'eau
- Structures métalliques (bâtiment)
- Technologie de l'eau potable et des eaux usées
- Technologie du bâtiment
- Ventilation

Exclusions:

• L'installation électrique est exclue de ce domaine et classée en 522 «Électricité et énergie». De même, l'installation et la réparation d'équipements de chauffage, de climatisation et de réfrigération sont exclues de ce domaine et classées en 522.

621 Production agricole et animale

La production agricole et animale (agriculture) concerne l'exploitation, l'entretien et la récolte des cultures et des animaux, ainsi que l'alimentation et l'élevage des animaux. Elle concerne également la gestion des ressources agricoles et des animaux qui proviennent des cultures et des animaux. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Agroéquipement
- Agronomie et technologies végétales
- Culture du seigle et du blé
- Culture maraîchère
- Culture vinicole
- Cultures céréalières
- Économie agricole
- Élevage canin
- Élevage caprin
- Élevage d'ovins
- Élevage d'animaux
- Élevage de volailles
- Élevage ovin
- Élevage porcin
- Friculture
- Gestion d'exploitation agricole
- Pédologie
- Production agricole
- Sciences agroalimentaires

Inclusions:

• La pédagogie, ou sciences des sols, la fertilité des sols et les techniques d'irrigation sont incluses dans ce domaine.

• La culture intensive de produits tels que les fruits et les légumes est incluse dans ce domaine.

Exclusions:

- La production de vin est exclue de ce domaine et classée en 541 «Traitement des produits alimentaires».
- Le jardinage est exclu de ce domaine et classé en 622 «Horticulture».
- Les pêcheries sont exclues de ce domaine et classées en 624 «Pêcheries».

622 Horticulture

L'horticulture concerne la technologie et la gestion de cultures horticoles, la floriculture, les méthodes de culture en serre, la gestion de pépinières, le paysage, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Culture d'espaces gazonnés
- Entretien de terrains de jeu et de sport
- Floriculture
- Gestion de pépinières
- Jardinage
- Paysagisme
- Techniques horticoles

Inclusions:

• Le dessin et la construction de parcs et jardins privés et publics sont inclus dans ce domaine.

Exclusions:

- La culture de végétaux (blé, riz, fruits, légumes, etc.) destinée à la consommation alimentaire est exclue de ce domaine et classée en 621 «Production agricole et animale».
- La pédagogie, la fertilité des sols et les techniques d'irrigation sont exclues de ce domaine et classées en 621 «Production agricole et animale».
- La gestion des parcs nationaux est exclue de ce domaine et classée en 630 «Protection de l'environnement».

623 Sylviculture

La sylviculture concerne la plantation, la culture et la gestion des forêts, la récolte des produits forestiers ainsi que la chasse et la capture des animaux. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Chasse et capture d'animaux
- Formation de gardes forestiers
- Sylviculture
- Techniques de production forestière

Exclusions:

• La gestion des parcs nationaux est exclue de ce domaine et classée en 630 «Protection de l'environnement».

• La technologie du bois de construction (bois de sciage, etc.) est exclue de ce domaine et classée en 543 «Matériaux (bois, papier, plastique, verre)».

624 Pêcheries

Les pêcheries concernent la reproduction, l'élevage et la récolte/capture de poissons et fruits de mer. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Aquaculture
- Conchyliculture
- Halieutique

- Pisciculture
- Science et technologie de la pêche

Inclusions:

• La conduite des bateaux de pêche est incluse dans ce domaine.

Exclusions:

• Le traitement industriel du poisson est exclu de ce domaine et classé en 541 «Traitement des produits alimentaires».

640 Sciences vétérinaires

Les sciences vétérinaires concernent la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et blessures des animaux et les soins généraux qu'ils nécessitent. Elles concernent également les soins dispensés aux animaux malades, blessés ou infirmes en traitement dans les cliniques vétérinaires. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Formation d'assistants vétérinaires
- Médecine vétérinaire
- Sciences vétérinaires
- Soins vétérinaires
- Techniques de reproduction animale

Inclusions:

• Les techniques de reproduction animale sont incluses dans ce domaine.

Exclusions:

• L'élevage est exclu de ce domaine et classé en 621 «Production agricole et animale».

721 Médecine

La médecine concerne les principes et les procédés permettant de prévenir, de diagnostiquer, de soigner et de traiter les affections, maladies et blessures des humains et de les maintenir en bonne santé générale. Ce domaine, qui concerne essentiellement la formation des médecins, comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Formation de médecins
- Formation médicale
- Médecine
- Science médicale

722 Services médicaux

Les services médicaux concernent le bien-être physique des humains et le traitement de leurs problèmes et maladies sans recours à des méthodes chirurgicales. Ils comprennent une large gamme de services tels que la pharmacie, la physiothérapie, l'ergothérapie, la chiropraxie, la radiographie, l'ophtalmologie, le traitement des troubles de l'ouïe et du langage, la nutrition et les services ambulatoires. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:

- Ergothérapie
- Fabrication de lentilles de contact
- Formations paramédicales
- Hypnothérapie
- Kinésithérapie
- Massage (médical)
- Nutrition et diététique
- Pharmacie

- Physiothérapie - Prothèse orthopédique - Radiothérapie - Réadaptation professionnelle - Services ambulatoires - Techniques de radiographie médicale - Technologies de laboratoire médical - Technologies de l'audioprothèse - Troubles du langage et orthophonie Inclusions: - La <i>réadaptation professionnelle</i> et l'<i>ergothérapie</i> sont incluses dans ce domaine. - La <i>technologie de laboratoire</i> est incluse dans ce domaine. Exclusions: - La <i>technologie de laboratoire</i> est exclue de ce domaine si la formation ne met pas l'accent sur la technologie de laboratoire médical. La <i>technologie de laboratoire générale</i> est classée en 524 «Chimie et génie des procédés». La <i>technologie de laboratoire</i> met l'accent sur d'autres applications spécifiques (biologie, chimie, dentaire, etc.) doit être affectée au domaine approprié (420, 440, 724, etc.). 723 Soins infirmiers Les <i>soins infirmiers</i> concernent les soins de santé dispensés aux malades, aux personnes handicapées ou invalides, et l'assistance apportée aux médecins et autres professionnels de la médecine et de la santé dans le diagnostic et le traitement des patients. Les qualifications acquises dans ces formations permettent avant tout de dispenser des soins de santé aux malades et aux convalescents. Ce domaine, qui inclut également les soins aux personnes âgées et aux handicapés, comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Formation d'aides soignants - Formation de sages-femmes - Hygiène des nourrissons (soins infirmiers) - Soins aux personnes âgées - Soins de santé - Soins infirmiers auxiliaires - Soins infirmiers de base - Soins infirmiers en psychiatrie Exclusions: - Les <i>soins vétérinaires</i> sont exclus de ce domaine et classés en 640 «Sciences vétérinaires». - Les <i>soins aux enfants</i> ne concernant pas la santé sont exclus de ce domaine et classés en 761 «Soins aux enfants et services pour la jeunesse». 725 Études dentaires Les <i>études dentaires</i> concernent le diagnostic, le traitement et la prévention des affections et malformations dentaires et périodontales. Elles incluent la conception, la fabrication et la réparation de prothèses dentaires et d'appareils orthodontiques, ainsi que l'assistance de dentistes. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Chirurgie dentaire - Formation d'assistants de dentistes - Hygiène dentaire - Odontologie	- Orthodontie - Science dentaire - Soins dentaires - Technologie de laboratoire dentaire Inclusions: - L'<i>hygiène dentaire</i> et la <i>santé dentaire publique</i> sont incluses dans ce domaine. 761 Soins aux enfants et services pour la jeunesse Les <i>soins aux enfants</i> et les <i>services pour la jeunesse</i> concernent le développement des enfants et des jeunes et les soins non médicaux qui leur sont dispensés, ainsi que les soins et les services sociaux et de loisir à caractère social des enfants d'âge scolaire. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Encadrement de jeunes - Services pour la jeunesse - Services récréatifs pour les enfants - Soins aux enfants (non médicaux) Exclusions: - L'<i>enseignement à la petite enfance</i> est exclu de ce domaine et classé en 141 «Enseignement et formation». - Les <i>soins de santé pour les enfants</i> sont exclus de ce domaine et classés en 723 «Soins infirmiers». 762 Travail social et orientation Le <i>travail social</i> et l'<i>orientation</i> concernent les soins de protection et d'assistance sociales des com-munautés, de certains groupes et particuliers, et les moyens appropriés pour répondre à ces besoins, en particulier la politique sociale et les services sociaux. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Agressions et mauvais traitements - Aide sociale d'urgence - Alcoolisme, tabagisme et toxicomanie - Conseil d'orientation professionnelle - Conseil familial et matrimonial - Conseils aux alcooliques et aux toxicomanes - Orientation professionnelle - Politique sociale - Services sociaux - Théorie sociale (appliquée) - Travail social Inclusions: - L'<i>orientation professionnelle</i> est incluse dans ce domaine. Exclusions: - La <i>sociologie</i> et les <i>sciences sociales</i> sont exclus de ce domaine et classées en 310 «Sciences sociales et du comportement». 811 Hôtellerie et services de restauration L'<i>hôtellerie</i> et les <i>services de restauration</i> concernent l'offre de nourriture, de boissons, d'hébergement et de services connexes dans des hôtels, restaurants, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Cuisine (restauration, hôtellerie, etc.) - Formation de personnel de bord - Formation de serveurs et barmen	- Hôtellerie et services de restauration - Réception hôtelière - Restauration - Services d'hébergement - Services de restauration - Services hôteliers Exclusions: - Le <i>traitement industriel des produits alimentaires</i> est exclu de ce domaine et classé en 541 «Traitement des produits alimentaires». - La <i>formation aux métiers de réception et d'accueil (en général)</i> est exclue de ce domaine et classée en 346 «Secrétariat et travail de bureau». 812 Voyage, tourisme et loisirs Les métiers du <i>voyage</i> et du <i>tourisme</i> concernent la commercialisation, l'information et la publicité relatives aux destinations et événements touristiques, la billetterie et les réservations. Les métiers des <i>loisirs</i> concernent les activités récréatives et de loisir pour les particuliers et les groupes. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Activités récréatives et de loisir - Formation de guides et accompagnateurs - Formation de personnel au sol (aéroports) - Métiers du tourisme - Services d'agences de voyages - Services de voyages - Voyage et tourisme Exclusions: - Les <i>activités récréatives et de loisir pour les enfants d'âge scolaire</i> sont exclues de ce domaine et classées dans le domaine 761 «Soins aux enfants et services pour la jeunesse». 813 Sports Les <i>sports</i> concernent les techniques et compétences spécifiques à un sport. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Football - Formation d'arbitres et autres officiels - d'organisations sportives - Formation d'entraîneurs sportifs - Gymnastique - Plongée (sport) Exclusions: - La formation d'<i>enseignants d'éducation physique</i> en tant que matière scolaire est exclue de ce domaine et classée en 141 «Enseignement et formation». 814 Services à domicile Les <i>services à domicile</i> concernent les divers services à domicile tels que l'intendance, le nettoyage, le blanchissage, la culture, etc. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Blanchissage - Culture (à domicile) - Cuisine (à domicile) - Economie domestique - Nettoyage - Ramassage	- Service d'immeuble, intendance et services à domicile - Services funéraires et mortuaires - Teinturerie - Travaux d'aiguille (à domicile) Inclusions: - Le <i>nettoyage</i> est inclus dans ce domaine même s'il concerne le nettoyage d'écoles, d'hôpitaux, d'usines, etc. Exclusions: - L'<i>entretien de bâtiments</i> est exclu de ce domaine et classé en 582 «Bâtiment et génie civil». 815 Coiffure et soins de beauté La <i>coiffure</i> et les <i>soins de beauté</i> concernent les soins des cheveux et du corps, notamment à des fins d'esthétique. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Coiffure - Coiffure pour hommes - Cosmétique/maquillage - Mise en forme physique et contrôle de poids - Soins de beauté 840 Services de transport Les activités liées aux <i>services de transport</i> consistent à conduire/piloter des bateaux, des avions et autres appareils de transport et à guider/contrôler leurs mouvements. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes: - Communications (aériennes, ferroviaires, routières, etc.) - Conduite de grues et de camions - Contrôle du trafic aérien - Formation à la conduite - Navigation (aérienne, maritime, etc.) - Services postaux - Technologies de navigation - Transports - Transports aériens - Transports ferroviaires - Transports maritimes - Transports routiers Exclusions: - La <i>formation de personnel de bord</i> est exclue de ce domaine et classée en 811 «Hôtellerie et services de restauration». - Les <i>services de réseaux téléphoniques</i> sont exclus de ce domaine et classés en 523 «Électronique et automatisation». 850 Protection de l'environnement La <i>protection de l'environnement</i> concerne les relations entre les organismes et leur environnement, et les moyens de protéger les divers écosystèmes naturels telles que l'air, l'eau potable, la faune et la flore. Elle concerne également la création et l'entretien de parcs nationaux destinés à préserver l'environnement dans son état naturel. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
---	--	---	--

- Conservation des ressources naturelles
 - Conservation du sol et des réserves aquatiques
 - Contrôle de l'environnement
 - Ecologie
 - Élimination des déchets
 - Gestion de l'environnement
 - Gestion des milieux naturels
 - Gestion des parcs nationaux et des milieux naturels
 - Lutte contre la pollution de l'air
 - Lutte contre la pollution de l'eau
 - Lutte contre la pollution sonore
 - Protection de l'environnement
 - Recyclage
 - Utilisation des ressources naturelles
- Inclusions:**
- «Les services de protection de la santé publique comprennent essentiellement les normes d'hygiène relatives aux aliments et à l'eau potable, l'élimination des déchets, le nettoyage de la voie publique, etc. sont inclus dans ce domaine.
- Exclusions:**
- La *syviculture* et l'*horticulture* sont exclues de ce domaine et classées dans le domaine d'étude 82 «Agriculture, sylviculture et horticulure».
- 861 Protection des biens et des personnes**
- La *protection des biens et des personnes* concerne les services à la collectivité destinés à assurer la protection des biens et des personnes. Elle inclut les services de police, la sécurité publique et la protection et la lutte contre les incendies. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Formation de gardes du corps
 - Formation de personnel pénitentiaire
 - Maintien de l'ordre
 - Métiers des douanes
 - Protection et lutte contre les incendies
 - Sécurité civile
 - Sécurité publique
 - Services de police
 - Services de sécurité et de prévention des sinistres
 - Systèmes de protection contre les incendies
- Exclusions:**
- La *droit* est exclu de ce domaine et classé en 380 «Droit».
 - La *criminologie* est exclue de ce domaine et classée en 310 «Sciences sociales et du comportement».
- 862 Santé et sécurité du travail**
- La *santé et la sécurité du travail* concernent l'identification, l'évaluation et le contrôle des facteurs influant sur l'environnement professionnel. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Ergonomie (santé et sécurité du travail)
 - Protection du travail
 - Protection sociale des travailleurs
 - Santé et hygiène du travail
 - Santé et sécurité sur le lieu de travail
 - Sécurité des personnels
 - Sécurité du travail
 - Sécurité sur le lieu de travail
 - Stress
- Exclusions:**
- La *réadaptation professionnelle* et l'*ergothérapie* sont exclues de ce domaine et classées en 722 «Services médicaux».
 - La *droit du travail* est exclu de ce domaine et classé en 380 «Droit».
 - L'*ergonomie* est exclue de ce domaine si l'accent est mis sur les aspects techniques, et est dans ce cas classée dans le domaine d'étude 52 «Ingénierie et techniques apparentées».
- 863 Sécurité militaire**
- La *sécurité militaire* concerne les services à la collectivité associés à la guerre et à la défense. Les formations classées à ce poste visent à enseigner les principes et la pratique de l'art militaire. Ce domaine comprend les programmes dont le contenu principal porte sur les formations suivantes:
- Art militaire
 - Défense
 - Formation militaire
- Exclusions:**
- La participation des personnels militaires à des formations non militaires doit être classée en fonction du contenu du programme.
- Notes:**
- La *Commission de l'Australien Bureau of Statistics Classification of Qualifications (ABSCQ)* ont été d'un aide précieuse lors de la rédaction des descriptions classées pour l'anglais anglais. Nous remercions ses responsables de nous avoir permis d'utiliser certains de leurs libellés.
- La traduction française comporte certaines modifications par rapport à l'original anglais, notamment des ajouts destinés à refléter la réalité des pays francophones.

Le Manuel complet du CEDEFOP est téléchargeable sur
www2.trainingvillage.gr/etv/publication/download/panorama/5092_fr.pdf

3. Répartition par domaine de formation

TABEAU 106. BF, EFPME, OISP, CEFA – NOMBRE DE PERSONNES PAR DOMAINE DE FORMATION SELON LA NOMENCLATURE CEDEFOP – 2005(-2006)

Code	Domaine d'étude	1999(-2000)		2005(-2006)		Évolut°
		Nb pers	Part relative	Nb pers	Part relative	Part relative
34	Commerce et administration	3 502	26,2%	4 675	29,2%	3,0%
81	Services aux particuliers	2 241	16,8%	1 962	12,3%	-4,5%
52	Ingénierie et techniques apparentées	1 571	11,8%	1 538	9,6%	-2,1%
58	Architecture et bâtiment	1 002	7,5%	1 337	8,4%	0,9%
01	Programmes de base	1 067	8,0%	1 289	8,1%	0,1%
21	Arts	912	6,8%	760	4,8%	-2,1%
48	Informatique	395	3,0%	667	4,2%	1,2%
22	Lettres/Langues	63	0,5%	633	4,0%	3,5%
72	Santé	576	4,3%	596	3,7%	-0,6%
84	Services de transport	333	2,5%	553	3,5%	1,0%
08	Alphabétisation	507	3,8%	528	3,3%	-0,5%
54	Industrie de transformation et de traitement	445	3,3%	405	2,5%	-0,8%
09	Développement personnel	227	1,7%	349	2,2%	0,5%
76	Services sociaux	242	1,8%	295	1,8%	0,0%
62	Agriculture, sylviculture et halieutique	166	1,2%	183	1,1%	-0,1%
86	Services de sécurité	50	0,4%	170	1,1%	0,7%
14	Formation des enseignants	0	0,0%	33	0,2%	0,2%
99	Inconnu ou non précisé	50	0,4%	9	0,1%	-0,3%
32	Journalisme et information	11	0,1%	4	0,0%	-0,1%
85	Protection de l'environnement	0	0,0%	2	0,0%	0,0%
38	Droit	0	0,0%	1	0,0%	0,0%
42	Sciences de la vie	0	0,0%	1	0,0%	0,0%
Total		13 360	100,0%	15 990	100,0%	0,0%

**TABLEAU 107. COMPARAISON DE LA RÉPARTITION DES PERSONNES
PAR DOMAINE DE FORMATION POUR LES 5 TYPES D'OPÉRATEUR – 2005**

Code	Domaine d'étude	BF	EFP	OISP	CEFA	EPS
01	Programmes de base	11,5%	1,9%	16,7%		0,7%
08	Alphabétisation			14,9%		
09	Développement personnel	0,7%		8,8%		
14	Formation des enseignants	0,7%				0,1%
21	Arts	3,7%	8,7%	0,2%	1,5%	
22	Lettres/Langues	12,5%				65,7%
32	Journalisme et information	0,1%				
34	Commerce et administration	22,5%	43,2%	14,3%	27,7%	16,4%
38	Droit	0,0%				0,0%
40	Sciences					2,3%
42	Sciences de la vie	0,0%				
48	Informatique	7,3%		8,4%		13,7%
52	Ingénierie et techniques apparentées	9,6%	11,5%	5,0%	13,9%	0,7%
54	Industrie de transformation et de traitement	0,6%	4,4%	2,3%	1,6%	
58	Architecture et bâtiment	8,7%	5,7%	9,4%	18,9%	0,3%
62	Agriculture, sylviculture et halieutique	0,1%	2,4%	0,6%	0,7%	
72	Santé	4,5%	2,7%	3,7%	6,4%	0,1%
76	Services sociaux		1,4%	5,8%		
81	Services aux particuliers	4,7%	18,1%	7,8%	28,6%	
84	Services de transport	10,8%			0,7%	
85	Protection de l'environnement	0,0%				
86	Services de sécurité	2,0%		1,9%		
99	Inconnu ou non précisé	0,2%				
	Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Nombre total de personnes	5 054	6 319	3 549	1 068	17 027

4. Liste des abréviations

ACP	Attestation de compétences professionnelles (Certification CEFA = 2 ^e degré professionnel)	EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
AFT	Atelier de formation par le travail	FCISPPH	Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées
ASBL	Association sans but lucratif	FAG	Formation accélérée en gestion
CAI	Contrat d'apprentissage industriel	FEBISP	Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
CAO	Conception assistée par ordinateur	FELSI	Fédération des établissements libres conventionnés indépendants (Réseau Libre non confessionnel, ex : ULB)
CCFEE	Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (Bruxelles)	FOREM	Office communautaire et régional de la formation professionnelle et de l'emploi
CEB	Certificat d'étude de base (Certification: primaires)	FP	Formation professionnelle
CEDEFOP	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle	FPI(-E)	Formation Professionnelle individuelles (d'intégration en Entreprise)
CEF	Conseil de l'éducation et de la formation	FSE	Fonds social européen
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance	IBFFP	Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (Bruxelles Formation)
CEHR	Centres d'enseignement à horaire réduit (aujourd'hui appelés CEFA)	IFPME	Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
C2D	Certificat d'enseignement secondaire du 2 ^e degré	INFAC	Institut de formation artisanale et commerciale (Centre de formation des classes moyennes à Bruxelles)
CCPQ	Commission communautaire des professions et des qualifications	INFOBO	Institut de formation et de perfectionnement pour les métiers de l'alimentation - Institut de formation pour la boucherie, actuellement converti en acronyme bilingue: IN pour institu(u)t, FO pour formation, BO pour berøpsopleiding (Centre de formation des classes moyennes à Bruxelles – exclusivement centré sur les métiers de la bouche et de l'alimentation)
CESI	Certificat d'enseignement secondaire inférieur (Certification)	ISP	Insertion socioprofessionnelle
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur (Certification)	OISP	Organismes d'Insertion Socioprofessionnel
CF	Communauté française	ORBEM	Office régional bruxellois pour l'emploi
CISP	Convention d'insertion socioprofessionnelle	PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
COCOF	Commission communautaire française	PO	Pouvoir Organisateur
COISP	Centre d'Orientation et d'Insertion Socioprofessionnelle	PTP	Programme de Transition Professionnel
CPAS	Centres publics d'action sociale	RAC	Régime d'apprentissage Construction
CPEONS	Conseil des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel neutre subventionné	SEGEC	Secrétariat général du réseau catholique
CQ4 Prof	Certificat de qualification de 4 ^e professionnelle	SFPME	Service Formation PME
CQ6 Prof	Certificat de qualification de 6 ^e professionnelle		
DORIFOR	Données régionales d'informations sur les formations (Carrefour formation)		
EAP	Entreprise d'apprentissage professionnel		
EFPM	Espace Formation PME		
EPS	Enseignement de promotion sociale		
ETNIC	Entreprise des Technologies Nouvelles et de l'Information et de la Communication de la Communauté française		

5. Liste des tableaux

Tableau 1.	Carrefour Formation – Nombre de stagiaires et d’heures de formation en 2005	23
Tableau 2.	Pôle de recrutement, accompagnement et orientation – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005	24
Tableau 3.	Pôle des métiers techniques et industriels – Nombre de stagiaires et d’heures par centre en 2005.....	25
Tableau 4.	Centre d’Anderlecht - Industrie – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005.....	26
Tableau 5.	Centre du Quai des Usines - Transports – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005.....	27
Tableau 6.	Centre NOH - Métiers de la construction – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005	29
Tableau 7.	Pôle des métiers de bureau et de services – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005.....	30
Tableau 8.	Pôle de perfectionnement en informatique et en gestion – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005	31
Tableau 9.	Centre Langues – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005.....	34
Tableau 10.	Autoformation – Nombre d’heures suivies	35
Tableau 11.	Pôle Entreprises – Nombre de stagiaires et d’heures par domaine en 2005	35
Tableau 12.	FPI – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005 – FPI.....	36
Tableau 13.	PTP – Nombre de stagiaires et d’heures par formation en 2005	39
Tableau 14.	Nombre de stagiaires et d’heures, durée moyenne de formation et parts relatives des différents pôles et centres de Bruxelles Formation en 2005	40
Tableau 15.	Bruxelles Formation – Évolution 1999-2005 du nombre et de la part de stagiaires et d’heures dans les différents pôles et centres.....	41
Tableau 16.	Pôles entreprises – Evolution 1999-2005 du nombre de stagiaires et d’heures.....	43
Tableau 17.	Autoformation – Nombre d’heures dispensées en 1999 et 2005.....	43
Tableau 18.	Bruxelles Formation - Répartition des stagiaires par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP – 1999 et 2005	45
Tableau 19.	Pôle entreprises – Nombre et proportion de stagiaires pour lesquels on dispose de l’information sur le profil – 2005.....	46
Tableau 20.	Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par sexe dans les différents centres et pôles en 1999 et 2005.....	47
Tableau 21.	Pôle entreprises – Répartition des stagiaires par sexe selon la matière – 2005.....	48
Tableau 22.	Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par classe d’âge dans les centres et pôles – 2005.....	49
Tableau 23.	Bruxelles Formation – Évolution 1999/2005 de la répartition par classe d’âge des stagiaires.....	50
Tableau 24.	Pôle entreprises – Répartition des stagiaires par classe d’âge selon la matière – 2005	50
Tableau 25.	Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par statut dans les centres et pôles en 1999 et 2005	51
Tableau 26.	Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par niveau d’ études dans les centres et pôles – 2005.....	52
Tableau 27.	Bruxelles Formation – Évolution 1999/2005 de la répartition par niveau d’études des stagiaires.....	53

Tableau 28. Pôle entreprises – Répartition des stagiaires par niveau d'études selon la matière – 2005	54
Tableau 29. Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par nationalité dans les différents centres et pôles – 2005.....	55
Tableau 30. Bruxelles Formation – Évolution 1999/2005 de la répartition par nationalité des stagiaires	56
Tableau 31. Pôle entreprises – Répartition des stagiaires par nationalité selon la matière – 2005	57
Tableau 32. Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par région de domicile dans les différents centres et pôles en 1999 et 2005.....	57
Tableau 33. Pôle entreprises – Répartition des stagiaires par région de domicile selon la matière – 2005.....	59
Tableau 34. EFPME - Nombre d'apprentis par profession en 1999-2000 et 2005-2006.....	68
Tableau 35. EFP – Nombre d'auditeurs chefs d'entreprise par profession en 2005-2006 et 1999-2000	70
Tableau 36. EFP – Répartition des apprentis et des auditeurs chef d'entreprise par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP en 1999-2000 et 2005-2006	71
Tableau 37. EFP – Répartition par sexe des apprentis en 1999-2000 et 2005-2006.....	72
Tableau 38. EFP – Répartition par sexe des auditeurs chefs d'entreprise en 1999-2000 et 2005-2006.....	74
Tableau 39. EFP – Répartition par niveau d'études des apprentis – 2005-2006.....	76
Tableau 40. Evolution de la répartition des apprentis par niveau d'études depuis 91-92	76
Tableau 41. EFP – Répartition par niveau d'études des auditeurs chefs d'entreprise – 2005-2006	77
Tableau 42. EFP – Evolution de la répartition des auditeurs par niveau d'études depuis 91-92.....	78
Tableau 43. EFP – Répartition par classe d'âge des apprentis en 2005-2006 et 1999-2000	79
Tableau 44. EFP – Répartition par classe d'âge des auditeurs – 2005-2006	80
Tableau 45. EFP – Comparaison de la répartition par classe d'âge des auditeurs en 1999-2000 et 2005-2006	81
Tableau 46. EFP – Comparaison de la répartition par région de domicile des apprentis en 1999-2000 et 2005-2006.....	82
Tableau 47. EFP – Comparaison de la répartition par région de domicile des auditeurs en 1999-2000 et 2005-2006.....	82
Tableau 48. OISP – Nombre de stagiaires et d'heures réalisées par organisme en 1999 et 2005	92
Tableau 49. OISP – Nombre de stagiaires et d'heures par opérateurs et par formation – 2005	95
Tableau 50. Nombre de stagiaires et d'heures par AFT et par formation – 2005	99
Tableau 51. Nombre de stagiaires et d'heures par MLOC et par formation – 2005.....	100
Tableau 52. OISP – Répartition des stagiaires par domaine de formation selon la nomenclature CEDEFOP en 1999 et 2005.....	101
Tableau 53. OISP – Répartition des stagiaires, des heures et durée moyenne des formations selon le type d'action – 2005.....	102
Tableau 54. OISP - Evolution du nombre de stagiaires et d'heures par type d'action entre 1999 et 2005.....	103
Tableau 55. OISP – Répartition des stagiaires par sexe selon le type d'action – 2005.....	104
Tableau 56. OISP – Répartition par sexe selon le type d'action en 1999 et 2005.....	104
Tableau 57. OISP – Répartition des stagiaires par classe d'âge selon le type d'action (2005).....	104
Tableau 58. OISP – Répartition par classe d'âge selon le type d'action en 1999 et 2005	105
Tableau 59. OISP – Répartition des stagiaires par niveau d'étude selon le type d'action – 2005	106

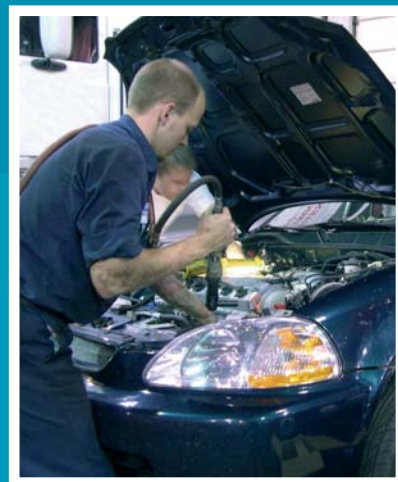
Tableau 60.	OISP – Répartition par niveau d'études selon le type d'action en 1999 et 2005.....	106
Tableau 61.	OISP – Répartition des stagiaires par statut selon le type d'action – 2005.....	107
Tableau 62.	OISP – Répartition par statut selon le type d'action en 1999 et 2005.....	107
Tableau 63.	OISP – Répartition des stagiaires par nationalité selon le type d'action – 2005.....	108
Tableau 64.	OISP – Répartition par nationalité selon le type d'action en 1999 et 2005	108
Tableau 65.	OISP – Répartition des stagiaires par région de domicile selon le type d'action – 2005	109
Tableau 66.	OISP – Répartition par région de domicile selon le type d'action en 1999 et 2005	109
Tableau 67.	CEFA – Evolution 1999-2000/2005-2006 du nombre d'élèves par domaine et de leur part relative	120
Tableau 68.	CEFA – Répartition des élèves par domaine et par centre en 1999-2000 et 2005-2006	121
Tableau 69.	CEFA – Répartition des élèves par domaine de formation CEDEFOP en 1999-2000 et 2005-2006	122
Tableau 70.	CEFA – Répartition des élèves par sexe et par domaine en 1999-2000 et 2005-2006.....	123
Tableau 71.	CEFA – Répartition des élèves par âge et par sexe en 1999-2000 et 2005-2006.....	124
Tableau 72.	CEFA – Répartition des élèves par niveau d'études en 1992, 2000 et 2006	124
Tableau 73.	CEFA – Répartition des élèves par sexe, âge, nationalité et domicile pour les 5 CEFA - 2006	125
Tableau 74.	CEFA – Répartition des élèves par sexe, âge, nationalité et domicile pour les 5 CEFA -1999-2000	125
Tableau 75.	CEFA – Répartition des élèves par statut du jeune et par domaine 2005-2006.....	126
Tableau 76.	CEFA – Répartition des élèves par statut du jeune et par domaine 1999- 2000	127
Tableau 77.	Établissements de promotion sociale – Comparaison des données du Service de vérification et des données récoltées auprès des écoles. 1999-2000	140
Tableau 78.	Établissements de promotion sociale – Comparaison des données du Service de vérification et des données récoltées auprès des écoles. 2005-2006	142
Tableau 79.	EPFC – Nombre d'étudiants distincts par formation et par section – 2005-2006	144
Tableau 80.	EPFC – Répartition des étudiants par sexe et par classe d'âge – 2005-2006	146
Tableau 81.	EPFC – Nombre d'inscriptions des étudiants de moins de 18 ans par formation – 2005-2006.....	147
Tableau 82.	EPFC – Répartition des étudiants par niveau d'études – 2005-2006	147
Tableau 83.	EPFC – Répartition des étudiants par situation professionnelle – 2005-2006	148
Tableau 84.	EPFC – Répartition des étudiants par nationalité – 2005-2006	148
Tableau 85.	EPFC – Comparaison du profil des étudiants en français et des étudiants en langues – 2005-2006	149
Tableau 86.	EPFC – Évolution 1999-2000/2005-2006 du nombre d'étudiants en langues par formation	150
Tableau 87.	EPFC – Évolution 1999-2000/2005-2006 du profil des étudiants.....	151
Tableau 88.	EPHEC – Nombre d'étudiants inscrits par section en 1999-2000 et 2005-2006	152
Tableau 89.	EPHEC – Répartition par sexe des étudiants selon la section – 2005-2006.....	152
Tableau 90.	EPHEC – Répartition par classe d'âge des étudiants selon la section – 2005-2006	153
Tableau 91.	EPHEC – Répartition par situation professionnelle des étudiants selon la section – 2005-2006.....	153
Tableau 92.	EPHEC – Comparaison 1999-2000 et 2005-2006 du profil des étudiants.....	154
Tableau 93.	ISFCE – Nombre d'étudiants par formation et section – 2005-2006.....	155

Tableau 94.	ISFCE – Répartition par sexe des étudiants selon la section – 2005-2006.....	156
Tableau 95.	ISFCE – Répartition par classe d'âge des étudiants selon la section – 2005-2006	156
Tableau 96.	ISFCE – Répartition par situation professionnelle des étudiants selon la section – 2005-2006.....	157
Tableau 97.	ISFCE – Comparaison 1999-2000/2005-2006 du profil des étudiants.....	157
Tableau 98.	IFC – Nombre d'étudiants par section et leur répartition par sexe et par classe d'âge – 2005-2006.....	158
Tableau 99.	IFC – Nombre d'étudiants par section et leur répartition par situation professionnelle et par nationalité – 2005-2006.....	159
Tableau 100.	IFC – Comparaison 1999-2000/2005-2006 du profil des étudiants.....	160
Tableau 101.	Cardinal Mercier – Nombre d'étudiants par section et leur répartition par sexe et par classe d'âge – 2005-2006.....	161
Tableau 102.	Cardinal Mercier – Nombre d'étudiants par section et leur répartition par niveau d'études, situation professionnelle et nationalité – 2005-2006	162
Tableau 103.	Cardinal Mercier – Comparaison 1999-2000/2005-2006 du profil des étudiants.....	163
Tableau 104.	Cours industriels – Comparaison 1999-2000/2005-2006 du profil des étudiants	164
Tableau 105.	Opérateurs de formation professionnelle – Comparaison des caractéristiques des publics formés – 1999(-2000) et 2005(-2006).....	170
Tableau 106.	BF, EFPME, OISP, CEFA – Nombre de personnes par domaines de formation selon la nomenclature CEDEFOP – 2005(-2006).....	193
Tableau 107.	Comparaison de la répartition des personnes par domaines de formation pour les 5 types d'opérateur – 2005.....	194

6. Liste des cartes

Figure 1.	Localisation du dispositif de Bruxelles Formation.....	20
Figure 2.	Bruxelles Formation – Répartition des stagiaires par code postal ou région – 2005.....	58
Figure 3.	Pôle Entreprises – Répartition des stagiaires par code postal ou région – 2005.....	59
Figure 4.	EFPME - Répartition des apprentis par code postal ou région – 2005.....	83
Figure 5.	EFPME - Répartition des auditeurs chefs d'entreprise par code postal ou région – 2005.....	84
Figure 6.	OISP – Localisation des OISP en Région de Bruxelles-Capitale – 2005	89
Figure 7.	OISP – Répartition des stagiaires par code postal ou région – 2005	110
Figure 8.	CEFA – Localisation des centres en Région de Bruxelles-Capitale – 2005.....	116
Figure 9.	CEFA – Répartition des stagiaires par code postal ou région – 2005	128

*La Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE)
est une commission d'avis qui vise, par l'expertise et la concertation,
à améliorer les synergies et l'articulation des politiques de la formation,
de l'emploi et de l'enseignement en Région de Bruxelles-Capitale.*



Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement (CCFEE)
Rue de Stalle 67 – 1180 Bruxelles – www.ccfée.be
Tél. +32 2 371 74 32 – Fax +32 2 371 74 33